LE DEVOIR

Vol. LXXVII — No 262 ★ Nuageux en après-midi. Max.: 3 **(détail page 18)** Montréal, mercredi 12 novembre 1986 extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents Côte-Nord, Gaspésie, Toronto, Nouveau-Brunswick: 60 cents **50 CENTS**

Le seul concessionnaire exclusif VOLVO à Montréal
up-town automobiles ltée
8300 Boul. Décarie Montreal, Quebec (514) 737-6666

Québec étouffe la ronde des grèves

Amendes, perte d'ancienneté et suspension de la retenue syndicale

GILLES LESAGE

QUEBEC — Depuis minuit hier soir, les services essentiels doivent être maintenus dans le réseau de la santé et des services sociaux sous peine de sanctions sans précédent au Québec, allant de fortes amendes à la perte d'ancienneté, en passant par la suspension de la retenue syndicale à la source (formule Rand) et la réduction du traitement des contrevenants.

Présenté à l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption à l'unanimité d'une motion d'urgence, le projet de loi d'exception numéro 160 vise à assurer le maintien des services essentiels dans les établissements de santé et de services sociaux, ainsi que dans les conseils régionaux (CRSSS). A cette fin, il prévoit des sanctions pour toute action concertée qui n'est pas conforme aux dispositions du code du travail.

La ministre de la Santé et des Services sociaux a reconnu que les sanctions prévues sont «énormes» et sans précédent au Québec. Mais Mme Thérèse Lavoie-Roux les estime nécessaires pour mettre fin aux grèves illégales, entreprises il y a deux semaines par la FTQ, et dont l'escalade enclenchée hier par la CSN porte atteinte à la primauté des droits des malades et des handicapés à des soins en nombre et en quantité suffisants.

Toutefois, si elle met fin aux débrayages illégaux, la loi spéciale ne met pas un terme aux grèves qui se conforment aux services essentiels prévus par la loi, non plus qu'aux négociations en cours aux diverses tables sectorielles entre le gouvernement et les employés du secteur public, notamment ceux de la santé et des services sociaux.

Tout en concourant à l'urgence de mettre fin à l'illégalité, l'opposition péquiste accuse le gouvernement d'irresponsabilité, de provocation, de double langage et d'anti-syndicalisme primaire, sinon de primate.

L'adoption de la loi spéciale, la troisième en onze mois de gouvernement libéral, était prévue pour la fin de la soirée, de sorte qu'elle entre en vigueur à minuit et une minute et que le travail normal reprenne à cette heure même, avec les services habituels.

Les personnes, syndicats ou centrales qui ne se conformeront pas aux services essentiels prévus par la loi 37 (adoptée en juin 1985 par le gouvernement péquiste, sans l'appui des libéraux) s'exposent à cinq types de sanctions:

- des poursuites pénales pré-

Voir page 10: Québec

L'éditorial de Jean Francoeur — Page 8

Voir autres informations — Page 3



PhotoCP

Les syndiqués de la CSN ont dressé hier des lignes de piquetage devant près de 80 hôpitaux et centres de services de santé mais ils devaient, dès minuit, rentrer au travail après l'adoption de la loi spéciale

Un avant goût du rapport Rochon

Les coûts sociaux devraient reposer sur les plus nantis

LAURENT SOUMIS

La Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux songe à recommander au gouvernement d'imposer aux mieux nantis un effort supplémentaire pour le financement du réseau public québécois.

Le président de la commission, M. Jean Rochon, a soulevé cette hypothèse, hier, à Montréal, au cours d'une rencontre de presse.

À cette occasion, il a fermement écarté la perspective que le rapport de la commission, attendu le 30 septembre prochain, puisse prôner une quelconque forme de privatisation généralisée des institutions du réseau.

Sans préciser davantage, le président de la commission a dit que la contribution des ressources privées et alternatives ne serait pas minimisée pour autant.

M. Rochon a rappelé qu'au cours de la tournée provinciale de consultation menée par la commission au printemps dernier, nul n'avait prêché une privatisation généralisée, ni même remis en cause les caractères universel, accessible et public du réseau québécois.

La commission ne met pas ces principes en cause, a-t-il expliqué. D'autant que les experts internationaux consultés auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont convaincu les commissaires que « le Québec dispose d'un des bons systèmes au monde ».

Notre mandat n'est pas de remettre en cause le système, a ajouté M. Rochon, mais de voir comment améliorer son financement et son fonctionnement tout en poursuivant ses objectifs.

« La couverture du système n'est pas remise en question, a-t-il poursuivi. Certains favorisent plutôt son élargissement. Et comme le gouvernement ramasse l'argent quelque part, il faut trouver une façon plus équitable d'aller le chercher. Par exemple, il n'est pas exclu que ceux

Voir page 5 : Coûts

Marc Lalonde réclame la tête de John Turner

PIERRE O'NEILL

L'une des plus influentes personnalités du Parti libéral du Canada, M. Marc Lalonde, estime que le chef, John Turner, n'est plus l'homme de la situation, et il se prononce en faveur d'une revision du leadership.

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux 3,500 délégués du congrès national d'Ottawa, qui se tiendra à la fin novembre, M. Lalonde exprime la crainte que, sous la direction de John Turner, les libéraux ne puissent reprendre le pouvoir aux prochaines élections générales.

L'intervention dramatique de l'ancien bras droit de l'ex-premier ministre Trudeau a eu l'effet d'une bombe hier, dans les milieux politiques d'Ottawa et de Montréal. La nouvelle a semé la consternation dans les rangs libéraux, notamment chez les supporteurs de John Turner. Après avoir maintenant refusé de prendre position dans la crise de leadership qui a secoué le parti au cours des dernières semaines, M. Lalonde a surpris tout le monde en convoquant une conférence de presse à l'hôtel Sheraton de Montréal.

De nombreux collaborateurs du chef contesté et organisateurs du parti avaient pris place dans la salle, notamment le député de Saint-Jacques, M. Jacques Guilbault.

Pressé de questions, M. Lalonde a soutenu que M. Trudeau n'est pas dans le coup et qu'il ne l'a même pas consulté avant de prendre la décision d'intervenir publiquement. Il lui apparaît d'ailleurs qu'une intervention de M. Trudeau dans ce débat ne serait pas opportune et qu'il « ne devrait pas s'en mêler ». S'il parvient à obtenir la tenue d'un congrès de leadership, Marc Lalonde ne sera pas candidat mais il ajoute aussitôt que Jean Chrétien ne sera pas seul sur les rangs. De fait, M. Lalonde appuiera probablement la candidature

Voir page 10: Lalonde

L'éditorial de Paul-André Comeau —Page 8

Voir autres informations —Page 2

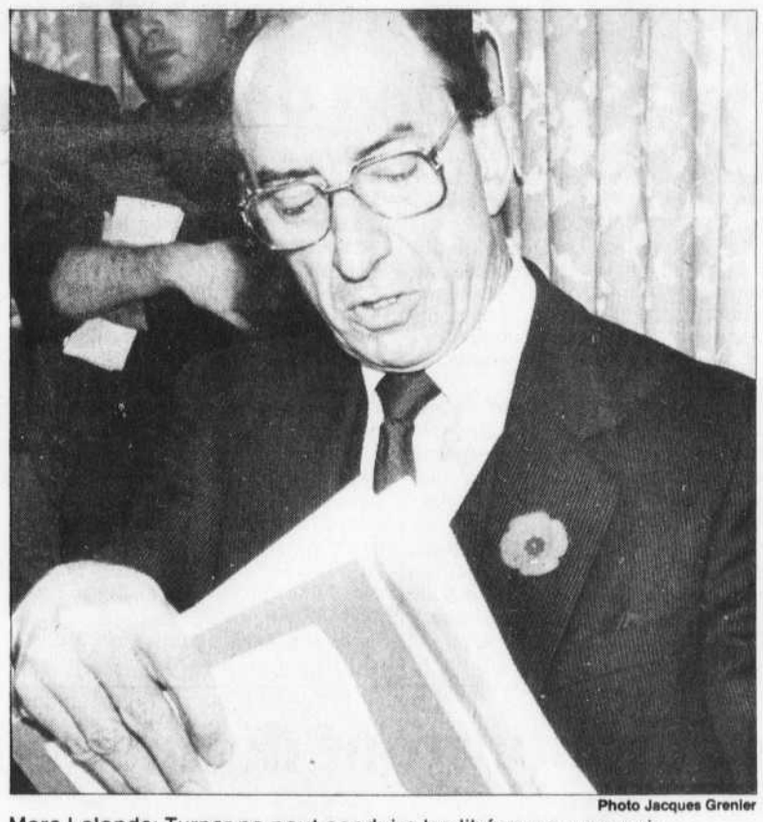


Photo Jacques Grenier

Marc Lalonde: Turner ne peut conduire les libéraux au pouvoir.

Si Jean Drapeau avait été en lice il aurait été battu

Les Montréalais ont opté pour leur vie de tous les jours

Une analyse de
JACQUES LÉVEILLÉE et JEAN-FRANÇOIS LÉONARD

Est-ce que la victoire incontestable du RCM dans presque tous les districts électoraux signifie qu'une très grande majorité de l'électorat adhère désormais à la social-démocratie urbaine que lui a proposée le RCM ?

Il y a à notre avis trois explications au succès du RCM. Elles reposent sur trois lignes de force fondamentales : le contenu des programmes, l'image des chefs la stratégie et l'organisation de la campagne électorale.

Il serait illusoire de croire que l'électeur montréalais moyen a voté RCM par une forte adhésion au contenu du programme du RCM, par une volonté sociale-démocrate , ou par un désir irrésistible de se taper enfin de longues heures de réunions après leur travail au conseil de quartier du coin. Nous croyons plutôt que le RCM a bien saisi, moins dans son programme que dans la traduction qu'il en a faite durant la campagne, la volonté de l'électorat d'avoir une administration qui se penche avec attention sur les contraintes de leur vie quotidienne : espaces verts, accès à la piscine du coin à des heures souples et les jours fériés, protection du cadre bâti et du logement, condominionisation, etc. Bref, une volonté de moins subir les projets et les décisions prises en haut par la classe politique.

Le Parti civique est passé à côté de cette ligne de fond, se contentant plutôt de réagir en administrateur prudent, style « c'est bien beau mais il faut d'abord remettre l'économie de Montréal sur les rails », etc.

Deuxième ligne de force : l'image des chefs. Jean Doré et sa victoire nous semblent beaucoup plus près du Jean Lesage de 1960 que du René Lévesque de 1976. Parce que ils sont tous deux annonciateurs de modernité. Parce que leur « belle victoire » s'est produite suite au vacuum laissé par la mort, le départ, le « passéisme » d'un chef historique. C'est pourquoi même si Jean Drapeau était resté en lice, il aurait été battu. Car l'image d'un parti, et celle de sa locomotive principale, prend toujours plus de densité lorsqu'il y a un opposant. Dans le cas de l'actuelle campagne, Jean doré, ses appels à l'ouverture, à la concertation, à la démocratisation sortait gagnant et aurait gagné sur tous les candidats du Parti civique.

Claude Dupras disait de son adversaire qu'il était un « plus-que-parfait » sans se rendre compte que lui-0même avait plutôt l'air d'un « passé simple ». L'électorat a préféré l'enthousiasme du premier et son désir de trop bien faire à la nostalgie du second et à sa volonté de trop bien assurer la continuité.

Troisième et dernière ligne de force, celle de la stratégie électorale. Le Parti civique avait non seulement un contenu mal cadré et un contenant trop prudent, mais aussi une armée faite uniquement de capitaines. La botte secrète du RCM c'était ses fantassins, ses 17,000 soldats, souvent de la dernière heure, mais qui représentaient un total d'au moins 34,000 bras. C'est utile pour passer des dépliants, faire du pointage, ou coller des timbres. C'est même une routine lors des élections provinciales et fédérales. Mais, au municipal, ça ne s'était jamais fait avec un tel déploiement. Par contraste, l'imprévoyance et l'impréparation du Parti civique ne peuvent s'expliquer que par une sorte de déconnexion de la réalité que provoque inévitablement une habitude trop prolongée du pouvoir. C'est pourquoi le RCM a pu imposer sans difficultés sa stratégie électorale, son style de campagne à ras-le-sol, son travail local comme variable aussi importante que celle de l'image du chef. Car, si on ne peut nier que Jean Doré ait été le catalyseur qui a permis aux militants et militantes du RCM d'avoir le pragmatisme, l'ambition et le souffle qu'exige la récolte du pouvoir, on ne peut pas non plus mettre

Voir page 10 : Montréalais

Le silencieux

POUR MENTIR, nul besoin d'imagination . . . S'abandonner à son naturel.

■

Le peuple américain est de bonne compagnie, parce qu'il ne fait pas comme nous qui passons notre temps à nous comparer et à vouloir rivaliser.

■

On dit qu'une image vaut mille mots; mais, de ce millier de mots, nous ne saurions dire le premier.

■

On va répétant que nous avons besoin de rire. C'est que nous ne savons trop de quoi et où rire. La preuve : à la première niaiserie, nous nous esclaffons.

— ALBERT BRIE

AU SOMMAIRE

ALLOCATIONS TRANSFORMÉES
Les allocations familiales du Québec seront transformées en crédit d'impôt dès cette année. **Page 3**

MERCI POUR LES OTAGES
Le premier ministre Jacques Chirac remercie Damas pour avoir aidé à la libération des otages français

CIBA-GEIGEY ADMET
Le groupe chimique suisse Ciba-Geigy admet être responsable de la pollution du Rhin.

APPUI NIPPON À AQUINO
Corazon Aquino reçoit l'appui des milieux d'affaires japonais. **Page 4.**

ÉCONOMIE

LE CAPITAL DE RISQUE AU RÉA
Les corporations à capital de risque à vocation régionale sont dorénavant admissibles au régime d'épargne-actions du Québec. **Page 11**

SQUIBB INVESTIT $ 36 MILLIONS
Si le projet de loi sur la propriété intellectuelle est adopté, Squibb débloquera des investissements de $ 36 millions à ses installations de Saint-Laurent. **Page 11**

CULTURE

LOSIQUE EN GUERRE
À nouveau, l'infatigable batailleur qu'est Serge Losique, directeur du Festival des films du monde, part en guerre : cette fois-ci, contre ses collègues du *Festival of Festivals* de Toronto qui gonfleraient leurs bilans et chiffres pour s'afficher plus gros que lui. **Page 7**

LANGEVIN QUITTE L'OPÉRA DE MONTRÉAL
Démission surprise du directeur général de l'Opéra de Montréal, hier. Mais personne ne veut commenter le départ subit de Jacques Langevin, qui semble cacher un conflit sérieux au conseil d'administration. **Page 7**



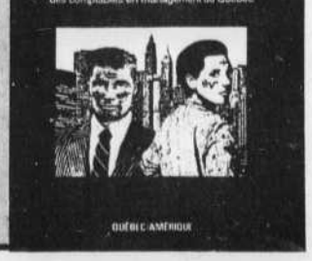
Plus de cinquante gagneurs, qui sont de la nouvelle race des leaders d'un Québec qui émerge, nous font partager, dans GUERRIERS DE L'ÉMERGENCE, leur vécu, leur philosophie, leur vision. Ces témoignages exceptionnels nous font découvrir les diverses facettes de l'émergence, ce nouvel esprit d'entreprise qui anime le Québec. Un livre important à lire.

— 482 pages — **19,95$**

En librairie le 27 novembre.

Réservez dès maintenant votre exemplaire.

les Éditions Québec/Amérique
450, Sherbrooke Est, suite 390, Montréal, Qc, H2L 1J8,
Commandes téléphoniques acceptées: (514) 655-5163



Garneau est furieux de l'intervention de Lalonde

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — L'intervention de Marc Lalonde dans la campagne contre le leadership de John Turner n'est rien d'autre qu'une manifestation de mesquinerie de la part de «backroom boys« du Parti libéral. Encore une fois, ils voudraient pouvoir tout contrôler de droit divin dans ce parti.

C'est ainsi que, selon Raymond Garneau, s'explique l'appui public donné hier par l'ancien ministre libéral des Finances au camp des révisionistes qui veulent avoir la tête de l'actuel chef du Parti libéral du Canada au congrès de la fin novembre.

M. Garneau, qui est le lieutenant québécois de John Turner, était littéralement déchaîné hier devant ce geste de M. Lalonde dont il disait mal comprendre les motifs. Il parlait même de mesquinerie et de méchanceté, d'amertume aussi, de la part de l'ancien homme fort du gouvernement Trudeau.

Que M. Lalonde conteste le leadership de John Turner est une chose. Mais qu'il dise en plus avoir dans sa poche un candidat de rechange est une autre, notait M. Garneau qui disait voir là réapparaître toute l'arrogance et la suffisance qui a marqué le Parti libéral et dont les Canadiens ont voulu se débarasser. « John Turner a essayé d'ouvrir le parti et là on nous ramène la rengaine du pouvoir de droit divin », a-t-il lancé en ajoutant que cela était humiliant pour les structures démocratiques du parti.

L'humiliation est d'autant plus vive, note M. Garneau, que celui qui attaque John Turner est « l'ancien préfet de discipline du parti qui vient dire que la licence et l'indiscipline sont désormais permises ». Pourtant, Marc Lalonde était de ceux qui écrasaient les pieds de ceux qui ne se ralliaient pas au lendemain du congrès de 1984 qui a choisi John Turner pour succéder à Pierre Trudeau, rappelle-t-il.

M. Garneau, qui prévoit que John Turner se verra accorder la confiance de 80% des délégués au congrès, estime que le geste de M. Lalonde ne devrait avoir qu'une influence marginale dans le débat sur le leadership de M. Turner. L'influence que pourra avoir l'ancien ministre sera auprès de l'ancienne équipe du parti qui espère reprendre un jour le pouvoir pour l'assumer elle-même. Ce sont des gens qui me font « penser au Parti civique qui a été défait parce qu'il s'est refusé à tourner la page ».

Dans le camp de John Turner, on estime de manière générale que le geste de M. Lalonde n'est rien d'autre qu'une manifestation de l'amertume de la vieille garde qui n'accepte l'ouverture du Parti libéral à la base. Ainsi Jean Lapierre, le député de Shefford et l'un des plus chauds partisans de John Turner, notait que le changement de garde ne se fait jamais sans claquements de bottes. C'est ce qu'on a entendu hier.

Marc Lalonde manque de crédibilité pour attaquer John Turner, prétend Jean Lapierre qui demande quel est l'héritage que l'ancien ministre qui était responsable de l'organisation au Québec a laissé au nouveau chef.

Il demande aussi quel effort a fait Marc Lalonde depuis deux ans pour faire du recrutement de membres, lui qui cite la faiblesse du «membreship« du parti comme raison de se débarasser de John Turner.

Selon le député de Shefford, l'ancien ministre est tout simplement déconnecté de la réalité du parti. Il n'a plus de racines, affirme-t-il en notant que tous les gens qui ont travaillé avec lui à l'époque travaillent pour la campagne de John Turner. On cite à cet égard l'ancien député Jacques Olivier qui est chargé de la coordination de 25 comtés en vue du congrès. Celui-ci confirme ne pas penser comme M. Lalonde, mais il se garde bien de condamner le geste posé hier pat celui-ci.

Le député de Saint-Jacques, Jacques Guilbault, se demande pour sa part à qui peut bien penser M. Lalonde lorsqu'il évoque un candidat possible à la succession de John Turner, un candidat qui ne serait pas Jean Chrétien. Cela est très étrange, dit-il.

Selon M. Garneau, le but de l'opération consiste à peut-être simplement se ménager un peu de pouvoir au lendemain du congrès. Si Marc Lalonde et d'autres « backromm boys » comme Keith Davey réussissent à réduire la marge par laquelle le parti votera sa confiance en John Turner, celui-ci pourra être obligé de tenir compte d'eux.

Ceux-ci peuvent penser avoir une place de conseiller ou de sénateurs mais qu'ils ne pensent pas pouvoir tout contrôler, lance-t-il.



M. Marc Lalonde — Photo CP

Requête en Cour supérieure

L'Association médicale du Québec veut supplanter la Fédération des médecins spécialistes

JEAN-PIERRE PROULX

L'Association médicale du Québec a demandé hier à la Cour supérieure d'obliger la ministre des Affaires sociales à s'assurer de sa représentativité pour les fins d'une entente collective avec les médecins spécialistes.

Elle demande aussi une injonction pour empêcher, entretemps, la signature d'une nouvelle entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Dans une lettre à la ministre des Affaires sociales le 26 mai dernier, l'AMQ déclarait représenter plus de 50% des médecins spécialistes et prétendait détenir de ses membres un mandat afin de renouveler l'entente passée avec la Fédération des médecins spécialistes échue depuis le 31 mai 1985.

Le 9 septembre dernier, le ministère rejetait la demande pour le motif que celle-ci n'avait pas été reçue en temps appropriée. La ministre des Affaires sociales, Mme Thérèse Lavoie-Roux, confirmait cette décision à la fin du même mois. Par analogie avec le Code du travail, expliquait-elle, la demande de reconnaissance aurait dû parvenir avant l'expiration de l'entente.

L'AMQ conteste cette interprétation. Elle allègue que la ministre ne peut se dérober à l'obligation que lui prescrit la loi sur l'assurance-maladie. « Le ministre, stipule l'article 19, peut avec l'approbation du gouvernement, conclure avec les organismes représentatifs de toute catégorie de professionels de la santé, toutes ententes aux fins de l'application de la présente loi ».

Il n'existe pas dans la loi de disposition régissant le mode de calcul de la représentativité des associations de médecins, a expliqué au DEVOIR le Dr Gérald Caron, directeur général de l'AMQ. C'est précisément l'objet de la requête en Cour supérieure.

L'AMQ est une association volontaire de médecins qui compte quelque 8,800 membres soit 4,000 spécialistes, 3,000 omnipraticiens et 1,200 omnipraticiens et résidents, nous a-t-il précisé. Dans l'ensemble du Québec, on dénombre environ 6,000 spécialistes et autant d'omnipraticiens plus 635 internes et près de 1,200 résidents.

L'AMQ, que préside le Dr Georges Hoopers, été fondée en 1929 et est membre de l'Association médicale du Canada. Dans les autres provinces canadiennes ce sont les associations locales, comme l'AMQ, qui négocient avec les gouvernements provinciaux. Au Québec, au contraire, cette négocation se fait par la Fédération des omnipraticiens et celle des spécialistes.

La requête de l'AMQ devrait être entendue le 24 novembre prochain.

Le président du Sinn Fein interdit de séjour au Canada

MICHEL ARSENEAULT

Ottawa a interdit au président du Sinn Fein, M. Gerry Adams, de séjourner au Canada à deux reprises depuis juillet dernier, a indiqué hier un comité de solidarité avec l'Irlande du Nord.

M. Adams, député de West-Belfast au Parlement de Londres, était le conférencier invité d'un groupe américano-irlandais dont le congrès se tenait, en juillet dernier, à Niagara Falls (Ontario). Parvenu à Amsterdam, en provenance de Belfast, on a dit à M. Adams qu'il ne pouvait poursuivre son voyage jusqu'à Toronto.

M. Adams, qui détient un passeport de la République irlandaise, a tenté une seconde fois, en août dernier, d'entrer au Canada. Mais en vain.

Le ministère d'État à l'Immigration a expliqué que M. Adams ne pouvait venir au Canada en raison d'une cause criminelle remontant à 1972, selon ce qu'a pu établir le comité Québec-Irlande.

Des membres du comité prorépublicain ont nié que M. Adams ait un dossier criminel en tant que tel. Ils ont expliqué que la nature « criminelle » de son cas tenait à une tentative d'évasion du camp d'internement de Long Kesh, en banlieue de Belfast.

« M. Adams est jugé 'criminel' pour avoir tenté de se libérer d'une prison où l'on emprisonnait sans accusation, sans procès et sans date de sortie, et ce, sous une loi spéciale qui n'existe plus », soutient le comité Québec-Irlande.

L'armée britannique avait, au cours d'une rafle dans les milieux nationalistes, en 1972, incarcéré des centaines de militants républicains, dont M. Adams. Il avait été libéré deux ans plus tard. Aucune accusation n'avait été portée contre lui.

La décision d'Ottawa d'interdire à M. Adams de séjourner au Canada constitue « un manque de respect des droits d'une personne élue au Parlement de Westminster », a déclaré M. Sean McManus, directeur du Sinn Fein, qui assistait à la conférence de presse d'hier.

Le Sinn Fein, qui jouit d'une existence légale des deux côtés de la frontière entre l'Irlande du Nord et la République irlandaise, appuie la lutte armée de l'IRA (*Irish Republican Army*).

Au Nord, le Sinn Fein, dont le nom signifie « seuls, nous-mêmes », a fait élire des députés à la Chambre des communes, à Londres, mais a toujours refusé de leur permettre d'occuper leur siège.

Au Sud, le parti anti-britannique a décidé récemment de renoncer à son boycott du Dail, le Parlement de Dublin. M. Adams, que la presse britannique a surnommé « le Castro de l'Irlande », a d'ailleurs joué un rôle de premier plan dans l'adoption de cette décision historique.

Hier, des porte-parole de la FTQ, de la CSN, du NPD-Québec et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont affirmé que M. Adams était, en fait, une victime de discrimination parce qu'il est un ex-prisonnier politique.

« Aurait-il fallu que M. Adams se laisse dériver jusqu'à cette terre hospitalière qu'est le Canada ? », a demandé la trésorière de la SSJBM, Mariette Prince.

Le Mouvement Québec français s'oppose à la fusion du Conseil, de l'Office et de la Commission de protection de la langue française

ROLLANDE PARENT

(PC) — Pour le Mouvement Québec français (MQF), le rapport Lalande n'est qu'un « service rendu au gouvernement » et un « vernis littéraire » posé sur l'opération de chambardement des organismes travaillant à la surveillance et à la mise en oeuvre de la Charte de la langue française.

Le porte-parole du Mouvement, Guy Bouthillier, a tenté de démontrer que le rapport Lalande maquillait les réalités pour disculper les dirigeants d'entreprises et blâmer les fonctionnaires dans le but d'expliquer le lent processus de francisation des compagnies de 100 employés et plus.

Selon des chiffres émanant de l'Office de la langue française, 45 % des grandes entreprises possèdent un certificat de francisation. Ce pourcentage est de 65 % dans les petites et moyennes entreprises.

Le Mouvement Québec français s'oppose au virage recommandé par le groupe Lalande, qui, s'il était emprunté, cantonnerait l'Etat dans un rôle de soutien et rendrait l'entreprise maîtresse du processus de francisation.

C'est pour cette raison qu'on s'oppose à la fusion du Conseil, de l'Office et de la Commission de protection de la langue française et à la modification de leurs fonctions respectives.

Pour le secrétaire de la FTQ, Fernand Daoust, la fusion des organismes risque « de créer un monstre dysfonctionnel ou une bouillabaisse sans saveur ».

On veut alléger, mais on va alourdir et paralyser l'action pendant des années, a-t-il averti.

Un autre aspect sur lequel le Mouvement Québec français veut attirer l'attention est l'insistance avec laquelle la ministre responsable de l'application de la loi 101, Lise Bacon, se dit préoccupée de la qualité de la langue française parlée.

Le MQF y voit l'expression de « ses nostalgies pour l'époque du Bon parler français ».

Il considère que ces campagnes incessantes qu'ont menées les francophones au cours de leur histoire, au nom du bon parler français, sont bien sympathiques mais ont été impuissantes à ébranler la position dominante de l'anglais dans l'activité économique au Québec.

« L'anglais n'a commencé à desserrer son emprise sur l'activité économique au Québec, et le français à reprendre sa place, qu'à partir du moment où la collectivité québécoise a exigé de son Etat que celui-ci intervienne dans le rapport de force entre les langues » peut-on lire dans le communiqué acheminé aux ministres Bourassa et Bacon.

Le MLF réclame donc du gouvernement que les organismes mis en place par la Charte de la langue française conservent leur intégrité; que la Commission de protection conserve son pouvoir de sanction, que le Conseil de la langue française accentue ses activités de recherche, et mette un terme immédiatement à l'activité du groupe de travail mis sur pied pour la révision des articles de la Charte relatifs à l'affichage public et à la publicité commerciale.

Les municipalités pourront décider elles-mêmes de leurs contrats d'usines d'épuration d'eau

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministère de l'Environnement a décidé de confier aux villes le soin de choisir le « seul et unique consultant » qui sera chargé de concevoir leur usine d'épuration, ce qui pourrait se solder d'ici quelques mois par la mise au rancart de la « Rosalie » utilisée jusqu'ici pour choisir les firmes d'ingénieurs impliquées dans la réalisation du programme d'assainissement des eaux du Québec.

Le coup d'envoi de cette « réforme » administrative a été donné hier par le sous-ministre adjoint à l'Assainissement, M. Clermont Gignac, au symposium sur les eaux usées qui se tient à Montréal. M. Gignac a en effet annoncé au colloque que la firme d'ingénieur chargée d'élaborer les avants-projets d'usine d'épuration sera la même qui finalisera les plans et devis.

Cette nouvelle procédure change fondamentalement les règles du jeu dans l'attribution des contrats d'ingénérie du plus important programme d'investissement public de la province, qui atteindra $450 millions en 1986. Elle a pour objectif de « simplifier » une mécanique adminstrative que plusieurs jugeaient lourde et complexe. En prenant cette voie, le ministère endosse une des principales recommandations du récent rapport Dagenais, chargé de réévaluer le Programme d'assainissement des eaux.

Le sous-ministre adjoint à l'Assainissement n'a toutefois pas donné officiellement la réponse à la question que tout le monde se posait, à savoir qui, du ministère ou de la municipalité en cause, choisira le « consultant unique ».

Le DEVOIR a appris de plusieurs sources hier que les consultants « uniques » seront désormais les « mandataires des villes », qui les choisiront, et non plus ceux du ministère qui paie la facture à 90 %.

La « réforme » en préparation au ministère prévoit, par voie de conséquence, la disparition prochaine du système d'attribution des contrats d'ingénérie utilisé jusqu'ici, baptisé la « Rosalie de la SQAE » (Société québécoise d'assainissement des eaux). En vertu de ce système, en vigueur jusqu'à nouvel ordre, le ministère de l'Environnement choisissait son consultant à partir des listes de firmes d'ingénérie jugées pré-établies par la SQAE. La firme d'ingénierie retenue était alors chargée par le ministère de concevoir l'avant-projet d'usine d'épuration en fonction des critères techniques et budgétaires du ministère et du Conseil du Trésor.

Plusieurs fonctionnaires et représentants de firme d'ingénérie n'hésitaient pas à affirmer qu'en donnant désormais le feu vert aux firmes « bien accotées » sur les conseils municipaux et les députés, le ministère de l'Environnement « ouvre la porte au patronage politique » dans un programme dont les investissements dépasseront les $2 milliards d'ici cinq ans.

Le rôle du ministère, qui paie 90 % de la note d'assainissement, serait ramené d'ici quelques mois « au simple choix des techniques » d'épuration. Ses « chargés de projets » ont été récemment rebaptisés ironiquement par leurs collègues des « déchargés de projets »!

Même s'il paie la facture en bout de ligne, le ministère n'aura même plus la responsabilité de négocier avec les villes l'enveloppe budgétaire de leurs projets d'épuration, d'après les plans établis à la direction de l'Assainissement. Cette fonction sera désormais confiée à la SQAE qui agit comme mandataire des villes aux autre étapes.

« Certes, le ministère conservera en principe la main haute sur les projets par le biais du contrôle des techniques, explique au DEVOIR un fonctionnaire de l'Environnement. Mais quel poids auront les contrôleurs des coûts qui voudront dégraisser les projets gonflés à l'évidence. Les responsables de ces projets au ministère auront d'autant moins de pouvoir qu'ils interviendront quand le député, le conseil municipal, les ingénieurs et les fournisseurs se seront tous entendus sur un projet précis. Le ministère sera rapidement perçu comme un empêcheur de tourner en rond et le programme d'assainissement gonflera inutilement . . . dans un concert d'applaudissements. »

Un ingénieur d'une importante firme spécialisée en assainissement prévoit exactement la même chose. « Nous ne seront plus en position de refuser à une ville de faire les plans d'un projet sur-dimensionné.La disparition prochaine du système d'attribution des contratsnous obligera désormais à nous placer en bonne position auprès des députés et des conseils municipaux car il sera impossible autrement de maintenir un bon volume de contrats. »

Une « tâche exaltante » pour Jean Doré et le RCM — Jacques Couture

Le premier candidat du RCM à la mairie, en 1974, M. Jacques Couture, aujourd'hui missionnaire à Madagascar, se réjouit de la victoire du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal aux élections du 9 novembre.

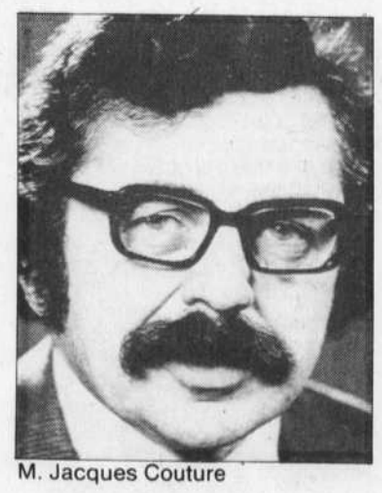
Prêtre-ouvrier dans Saint-Henri, le Jésuite avait mené une vive lutte au maire Jean Drapeau et présidé à la première percée politique du jeune parti municipal. M. Couture devait par la suite joindre le Parti québécois comme député de Saint-Henri et devenir ministre du Travail puis de l'Immigration dans le gouvernement Lévesque.

Depuis, il a repris son travail de missionnaire. Dans un message qu'il a fait tenir hier à Montréal, M. Couture souhaite que la « tâche exaltante » qui attend le RCM ouvre aussi Montréal à d'autres villes du monde.

Voici le texte intégral de la lettre :

« Je viens d'apprendre avec grande joie la victoire du RCM avec Jean Doré.

« Je n'en suis pas trop surpris, parce que cette équipe a travaillé très fort depuis plusieurs années, et c'est le résultat de beaucoup de dévouement à la cause des Montréalais.



M. Jacques Couture

« Je félicite chaleureusement Jean Doré et son équipe, et leur souhaite beaucoup de succès dans cette tâche exaltante au service des Montréalais, pour travailler au mieux-être de la population, dans une ouverture aux autres et, pourquoi pas, dans une solidarité avec d'autres grandes villes et plus spécialement celles du tiers-monde. »

Des avocats de pratique privée se substitueront à la Couronne pour des causes de meurtre

Le ministère de la Justice vient d'en arriver à une entente avec ses 202 procureurs de la Couronne en vertu de laquelle des avocats de pratique privée pourront se substituer aux procureurs qui refusent d'occuper dans des causes de meurtre.

Les 10 procureurs de la Couronne qui étaient sous le coup d'une suspension pour avoir refusé justement d'occuper dans des causes de meurtre seront ainsi libérés des sanctions qui pesaient sur eux, a laissé etendre un porte-parole du ministère de la Justice.

Les procureurs de la Couronne avaient décidé de refuser de plaider des causes de meurtre durant l'été pour appuyer leurs revendications de meilleures conditions de travail.

L'entente intervenue hier empêchera que des accusés de meurtre soient libérés parce qu'ils auraient été privés de leurs droits constitutionnels à un procès rapide.

Les procureurs de la Couronne ne mettront pas d'autre part à exécution leur menace de débrayage pour appuyer leurs confrères qui auraient pu être suspendus à la suite de leur refus de plaider une cause de meurtre. Les procureurs poursuivront néanmoins leurs moyens de pression pour obtenir les hausses de traitement qu'ils réclament.

Les avocats de pratique privée qui les remplaceront dans des causes de meurtre toucheront des honoraires de $100 l'heure.

Un des procureurs de la Couronne n'a pu s'empêcher de remarquer qu'il s'agissait dans certains cas des honoraires de toute une journée pour lui.

GM rappelle 3,200 autos

OSHAWA (PC) — General Motors du Canada Ltée a entrepris le rappel de 3,200 véhicules des modèles Buick Park Avenue et Electra ainsi qu'Oldsmobile 88 de 1986 afin de vérifier l'installation d'un tube du système de servo-direction qui, frôlant le tuyau d'échappement, peut fondre et prendre feu.

Les propriétaires des modèles concernés seront prévenus individuellement, a indiqué M. Nick Hall, porte-parole de GM.

LA PIERRE ANGULAIRE DE VOTRE VIDÉOTHÈQUE PERSONNELLE
VIDEOSPHERE
5043, avenue du Parc, Montréal, Qc.
H2V 4E9. Tel. 277-0025
Oui aux commandes postales
VISA • MASTERCARD • AMEX

La loi d'exception pour contrer les grèves dans le secteur public

■ La CSN parle de « geste démesuré »

CLÉMENT TRUDEL

La CSN accuse le gouvernement Bourassa de vouloir éloigner l'attention des tables de négociation par une loi spéciale qui constitue un « geste démesuré ». « C'est la loi spéciale la plus sévère » que le Québec ait connue depuis 20 ans, déclarait en fin d'après- midi la vice-présidente de la centrale, Mme Monique Simard.

La syndicaliste croit que si le gouvernement Bourassa a choisi encore une fois la voie des décrets « c'est une erreur majeure pour lui et pour le Québec », avec le spectre du retour à de « tristes épisodes ». La CSN n'a eu en mains le texte du projet de loi que peu avant 17 h. Une première lecture rapide faisait dire, vers 18 h 30, à la vice-présidente Simard que la menace de perte d'ancienneté, l'autorisation de l'embauche de 'scabs', l'interdiction d'arrêts de travail et de 'tout autre type de moyen d'action', etc. ne feraient rien pour diminuer l'exaspération des 96,000 syndiqués visés par cette loi qui donne le signal d'une « épreuve de force sans précédent ».

Dans la même veine, la Fédération des Infirmiers et Infirmières du Québec déclare que « plutôt que de penser à légiférer . . . le gouvernement devrait se questionner sur les efforts qu'il a faits jusqu'à maintenant pour arriver à des ententes sans affrontement ».



Monique Simard

Ces deux réactions contrastent avec le ton d'un communiqué de l'Association des Hôpitaux du Québec émis hier, affichant son appui « sans réserve » à l'action du gouvernement. L'AHQ estime que l'escalade des moyens de pression avait assez duré, que le chaos menaçait et que, selon elle, « la primauté des bénéficiaires » doit passer avant toute autre considération.

« Les services de santé, dit le vice-président de l'AHQ, M. Jacques A.-Nadeau, doivent être assurés de façon complète, intégrale et ininterrompue »; l'association parle de « vaste fumisterie » à propos du « soi-disant code d'éthique de la CSN » en matière de services de santé.

Le comité provincial des malades a, de son côté, fait parvenir à M. Bourassa un télégramme le priant d'intervenir rapidement pour « empêcher toute grève dans le secteur de la santé ».

La CSN avait choisi, dimanche, de ne pas tenir compte d'une ordonnance de la Commission des services essentiels, préférant plutôt un scénario de grèves rotatives, de mardi à vendredi. Peu après 11 h hier, la CSN tenait une conférence de presse pour lancer le message suivant au gouvernement: négocier plutôt que légiférer! Elle fit savoir que le mouvement de grève qui devait toucher de 15 à 20,000 syndiqués pour 24 heures, mardi, devenait, de par la volonté des instances consultées la nuit précédente, un débrayage plus important, d'autres groupes de la FAS ayant exprimé le désir de débrayer eux aussi mardi, de midi à minuit, heure à laquelle reprendraient « tous les services réguliers ».

Ces propos de la CSN venaient quatre heures avant que la ministre, Mme Lavoie-Roux, ne dévoile sa loi spéciale à l'Assemblée nationale. Selon Mme Simard, la CSN n'entend pas se braquer sur l'accessoire, elle veut essentiellement en venir à « des négociations sérieuses aux tables de négociation », pour que soient remplacés les décrets expirés le 31 décembre dernier. Le gouvernement a cru, à ce jour, que les membres de la FAS n'étaient pas suffisamment motivés pour passer aux actes, ce que démentent les faits, fait valoir la CSN.

L'idéal serait, a confié en fin de conférence de presse Mme Simard, que dès mercredi, toutes les tables de négociations soient réactivées (elle répétait cet espoir en fin d'après-midi, dans une conversation téléphonique).

Présent à la conférence de presse, le président de la FAS, M. Yves Lessard, a rappelé que chaque fois que les syndiqués de son secteur voulaient exercer leur droit de grève, « ils ne peuvent pas ». La seule façon de s'en sortir, selon lui, est de maintenir un dispositif d'écoute des salariés, de négocier en somme. M. Lessard souligne que 75% des membres de la FAS sont des femmes et qu'il y a là un fort pourcentage de salariés à temps partiel (47%), ce qui ne peut vraiment pas aider à assurer un revenu convenable à ces salariés. C'est là un des points où la FAS souhaitait que Québec amorçât un retour à des ratios moins élevés d'employés à « temps partiel ».

La FQII, qui devait entrer dans la spirale des grèves vendredi, a lancé hier, en guise de protestation contre la législation annoncée par Québec, un mot d'ordre de grève (de 15 h à 16 h, puis de 22 h à minuit) dans quelque 87 établissements où elle est représentée. Il était trop tôt, au moment de mettre sous presse, pour mesurer le résultat de cet appel au débrayage pour des périodes limitées.

■ L'AHQ l'appuie « sans réserve »



Jacques Nadeau

Au nom de l'Association des Hôpitaux du Québec, M. Robert Nadon a précisé que 80 centres hospitaliers avaient été touchés hier par les arrêts de travail et que la situation avait été décrite par les responsables locaux comme « difficile mais sous contrôle ». Avant que n'intervienne le changement de stratégie de la CSN, hier matin, 20 centres hospitaliers avaient été touchés. En fin d'après-midi cependant, ce nombre avait quadruplé: une trentaine dans la grande région montréalaise, 14 à Québec et autour, six dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean (avec présence d'effectifs pouvant varier de 0 à 60%).

Bien sûr, les cadres ont été mobilisés, faisant de la suppléance mais l'AHP n'est pas en mesure de fournir des détails sur le déroulement concret de cette journée dans autant de centres et de régions.

Pour la CSN, l'évaluation du contenu de la loi se pousuivait tard hier. Dès hier midi le ton était amer: « provocation » et « attitude méprisante » de la part du gouvernement, disaient les porte-parole syndicaux. La FQII a signalé l'absence d'offres concrètes, aux tables de négociations, et mentionné la possibilité « si une telle chose est encore possible », de détérioriation de climat dans les établissements de santé au Québec.

L'AHQ, solidaire du gouvernement dans ce litige, demande quant à elle aux syndicats de reprendre les discussions le plus tôt possible « en respectant les règles établies par la loi 37 »

L'adieu aux morts



Photo CP

Les anciens combattants ont pensé hier à leurs camarades qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille et ont prié pour la paix. Le premier ministre, M. Mulroney, s'est joint à eux au Cénotaphe d'Ottawa.

Doré assermenté le 20

Au cours d'un bref entretien, hier, entre les maires de Montréal, le sortant et l'élu, MM. Jean Drapeau et Jean Doré, ont convenu de procéder à l'assermentation des conseillers municipaux et du maire le jeudi 20 novembre, trois jours après la proclamation officielle des nouveaux élus.

L'assermentation investira officiellement M. Jean Doré des devoirs et privilèges de la charge de maire de Montréal, premier magistrat de la ville.

Ce faisant, elle libérera M. Jean Drapeau des fonctions qu'il a assumées de 1954 à 1957, puis de 1960 à nos jours.

Dès l'assermentation des conseillers municipaux, le maire de Montréal mettra en chantier le processus d'élection des membres du comité exécutif (six personnes) à la première assemblée du conseil, prévue dans la semaine du 24 novembre.

La nouvelle administration municipale aura devant elle un échéancier de travail chargé: examen et adoption du budget municipal en vue de sa présentation au conseil, élection de la délégation montréalaise au comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal et dans les commissions du conseil de la CUM, examen et adoption du budget de la CUM en vue de sa présentation au conseil, élection des représentants de Montréal au conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, examen et adoption du budget et de la grille tarifaire en vue de leur présentation et adoption au conseil.

Epargne de $10.6 millions aux familles nombreuses

Les allocations familiales transformées en crédit d'impôt dès cette année

QUÉBEC (Gilles Lesage) - Les allocations familiales du Québec sont transformées en crédit d'impôt dès cette année. Le montant maximum de récupération est fixé à $394.80 pour cette année. Ce qui représente un gain pour les familes de $10.6 millions pour 1986.

C'est ce qu'a annoncé hier M. Daniel Johnson, dans une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, à titre de ministre des Finances par intérim (M. Gérard D. Lévesque est en convalescence, à la suite d'une intervention chirurgicale). % Selon la loi fédérale, les allocations seraient imposables, à moins qu'elles ne soient transformées en crédit d'impôt, ce que le Québec fait par la mesure annoncée hier. Mais, afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses, les allocations versées pour le quatrième enfant et les suivants ne seront pas récupérées. De plus, des modifications seront apportées pour simplifier les calculs de la récupération par les contribuables.

Le porte-parole péquiste s'étonne que le gouvernement se contente de modifier la récupération, au lieu de l'abolir. M. Jean-Guy Parent estime que la mesure ne fait que corriger une erreur de parcours du ministre du Revenu. M. Johnson lui réplique que les oublis à corriger sont ceux de l'ancien gouvernement péquiste. En cela, le gouvernemen actuel corrige une «iniquité invraisemblable» que les libéraux avaient dénoncée l'an dernier. Il reconnaît que l'un et l'autre gouvernement ont eu recours à l'instauration d'un régime compensé d'exemption pour enfants à charge, afin que cette mesure se finance par l'imposition des allocations fédérales et par une récupération partielle, tout en laissant aux Québécois plus d'argent dans leurs goussets.

À moins de faute directe d'un tiers, un enfant né handicapé ne peut réclamer des dommages-intérêts

JEAN-PIERRE PROULX

Un enfant ne peut réclamer des dommages-intérêts pour être né handicapé si son handicap n'est pas la conséquence immédiate et directe de la faute d'un tiers. Il n'existe pas, en effet, « un droit fondamental à l'enfant de naître en tant qu'homme sain et normal ». Bref, le préjudice que subit une personne du fait de naître handicapé n'a pas, en soi, d'existence juridique.

C'est la conclusion à laquelle est abouti le juge Yves Forest de la Cour supérieure dans un jugement rendu public lundi dans une difficile affaire.

Le requérant, aveugle de naissance, était le père d'un enfant aveugle comme lui. S'étant remarié, il se fit faire une vasectomie en décembre 1981 pour éviter de mettre au monde un autre enfant aveugle. Or par négligence du médecin, l'opération a mal réussi et la mère a effectivement mis au monde un enfant handicapé visuellement le 24 février 1983.

Le juge, comme la presse en a rendu compte hier, a condamné le médecin à payer au père la somme de $27,000 et, à la mère, plus de $205,000 pour les dommages et inconvénients causés par l'intervention chirurgicale inefficace et ceux que leur ont entraîné subséquemment la naissance d'un enfant handicapé. Mais l'enfant, lui, n'a eu droit à aucune réparation.

Les principes de droit qui ont permis au juge d'accorder des dommages aux parents sont classiques, soit la responsabilité directe du médecin. Par contre, ceux en vertu duquel il a refusé d'en accorder à l'enfant sont beaucoup plus inusités.

« Une telle action intentée par ou pour un enfant, à la suite de sa venue au monde à l'encontre de la volonté de ses parents, est communément appelée devant les cours des autres pays, ou dans la doctrine, une action pour *wrongful life* ».

Au Québec, la jurisprudence relève une seule cause de ce type. Une mère avait donné naissance à un onzième enfant — en bonne santé — à la suite d'une ligature des trompes inefficace.

On a réclamé $20,000 pour cet enfant pour être né à l'encontre de la volonté de ses parents. Le juge Jules Deschênes a statué en 1978 que « la naissance d'un enfant sain ne constitue pas, pour cet enfant, un dommage et encore moins un dommage compensable en argent ».

« D'ailleurs, concluait-il, par quelle perversion de l'esprit pourrait-on arriver à qualifier comme un dommage l'inestimable don de la vie ».

Mais en est-il autrement d'un enfant né avec un handicap? Le juge Forest établit d'abord que le handicap de l'enfant n'est pas dû, en l'espèce, à la négligence ou à la faute du médecin. Si tel avait été le cas, dit-il, l'enfant « aurait un recours ».

Ici « l'enfant a été conçu, puis est né souffrant d'un mal héréditaire ».

« En l'instance, écrit le juge, il s'agit de déterminer si pour un tel enfant, il aurait été préférable de ne pas venir au monde, demeurer dans le néant, plutôt que de venir au monde avec un certain handicap? ».

« L'enfant, par son tuteur, veut être indemnisé, écrit-il, parce qu'il est vivant avec des défauts, plutôt que ne pas vivre du tout. [...] A-t-il un droit de dire qu'il n'aurait pas dû venir au monde, de dire qu'il préférerait ne pas exister ».

L'examen de la jurisprudence, surtout américaine, montre l'extrême embarras des juges face à cette question. Un juge a résumé le problème comme suit: « La Cour doit comparer l'état du plaignant avec la non-existence, ce dont la Cour ne peut en fait rien connaître. C'est là une tâche impossible ».

Des tribunaux américains, appelés à débattre de réclamations pour des enfants illégitimes et nés en bonne santé, ont conclu « à l'impossibilité de déterminer si le néant est préférable à l'existence en tant qu'enfant illégitime ».

Devant la même Cour, pour cette fois un enfant né handicapé, un juge qui se demandait s'il valait mieux n'être pas né du tout que né handicapé a renvoyé « ce mystère » aux théologiens et aux philosophes. Bref, concluait un autre juge: « la question ne relève pas de la justice ».

Pour le juge Forest, l'examen de la jurisprudence américaine révèle que les tribunaux ne reconnaissent pas « un droit fondamental à l'enfant de naître en tant qu'homme sain et normal ». Un enfant né handicapé n'a donc pas subi un « préjudice » légalement existant.

« Ce tribunal, écrit-il, considère aussi qu'il est impossible de comparer la situation de l'enfant, après sa naissance, avec celle dans laquelle il se serait trouvé s'il n'était pas né ».

MARIE CARDINAL
écrivaine

«RECRÉE»
LA MÉDÉE D'EURIPIDE

une série
de trois conférences

Les mercredis 19, 26 novembre et 3 décembre

Heure: 19:30
Lieu: Université e Montréal
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
(où une hôtesse vous y accueille)
Frais: 25$
(inscription le premier soir)

RENSEIGNEMENTS: 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Les Belles Soirées

NOVEMBRE 1986

3 soirées
LE CINÉMA JAPONAIS
EDP 0920-K — Claude Blouin
Jeudi, 20, 27 novembre et 4 décembre à 19:30
Frais: 25$

3 soirées
LE CORPS ET LA MÉDECINE PSYCHOSOMATIQUE
EDP 0920-E — Jean Lapierre
Mardi, 18, 25 novembre et 2 décembre à 19:30
Frais: 25$

3 soirées
CRÉATIVITÉ II: OUTILS D'EXPRESSION
(cours atelier)
EDP 0920-F — Marité Perron
Mardi, 18, 25 novembre et 2 décembre à 19:30
Frais: 45$

3 soirées
LE POLITIQUE, LE SAVANT, LA GUERRE
EDP 0920-C — Michel Fortmann, Bernard Goulard
Lundi, 17, 24 novembre et 1er décembre à 19:30
Frais: 25$

3 soirées
MARIE CARDINAL "RECRÉE" LA MÉDÉE D'EURIPIDES
EDP 0920-H — Marie Cardinal
Mercredi, 19, 26 novembre et 3 décembre à 19:30
Lieu: Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
Frais: 25$

3 soirées
MIEUX VIVRE LES RUPTURES ET LES CHANGEMENTS DE VIE
(cours atelier)
EDP 0920-J — Nicole Trudel
Jeudi, 20, 27 novembre et 4 décembre à 19:30
Frais: 45$

2 journées
VIVRE LA MÉNOPAUSE DANS UNE OPTIQUE DE CROISSANCE
(cours atelier multidisciplinaire)
EDP 0920-L — Diane Corbeil, Louise Lambert-Lagacé, Nicole Trudel
Samedi et dimanche 22 et 23 novembre de 9:00 à 17:00
Lieu: Holiday Inn Richelieu: 505 est, rue Sherbrooke
Frais: 120$

3 soirées
VIVRE SEUL (cours atelier)
EDP 0920-D — André Thibault
Lundi, 17, 24 novembre et 1er décembre à 19:30
Frais: 45$

3 soirées
AFFRIMATION DE SOI
(cours atelier)
EDP 0920-I — Manon Brault
Mercredi, 19, 26 novembre et 3 décembre à 19:30
Frais: 45$

3 soirées
L'UNIVERS DES "JEUX DE MOTS"
EDP 0920-B — Denis Lessard
Lundi, 17, 24 novembre et 1er décembre à 19:30
Frais: 25$

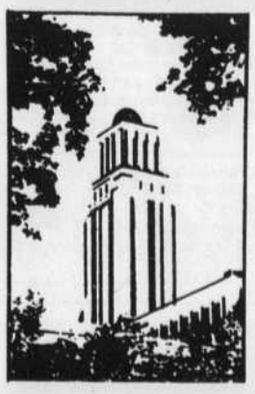
LIEU: PAVILLON PRINCIPAL
2900, Édouard-Montpetit
Entrée Z-1, rampe mobile
*On s'inscrit au moins 10 jours à l'avance pour les cours ateliers.

AUTOMOBILISTE: Garage étagé rue Jean-Brillant
RENSEIGNEMENTS: 343-6090
INSCRIPTIONS: On s'inscrit en retournant le coupon ci-dessous ou lors de la première rencontre*

DEMANDE D'INSCRIPTION — Les Belles soirées et matinées

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
Adresse postale: C.P. 6128, Succursale «A»
Montréal (Québec) H3C 3J7

Ci-joint mon chèque à l'ordre de l'Université de Montréal
Veuillez m'inscrire aux activités
Activité No..... Frais $..... Nombre de personnes*..... Total.....
Activité No..... Frais $..... Nombre de personnes*..... Total.....
Nom..... Prénom.....
Sexe M☐ F☐ Date de naissance ___ ___ ___ (Jour Mois Année)
Tél.:..... (Bureau) Tél.:..... (Résidence) Code postal
* Important: Indiquez le nom, le sexe, la date de naissance et l'adresse de chaque personne inscrite pour fins de traitement informatique. Annexez une feuille à cette fin.



UN RAPPEL
À TOUS LES ÉTUDIANTS
ADULTES

Date limite d'inscription
Hiver 1987
24 novembre

Bon trimestre à tous!

3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La pollution du Rhin : une société suisse avoue

BÂLE, Suisse (AFP) — Ciba-Geigy, le premier groupe chimique helvétique et le numéro deux mondial, a admis hier être à l'origine d'un accident ayant provoqué une grave pollution des eaux du Rhin le 31 octobre, soit une journée avant l'incendie de l'entrepôt de la firme Sandoz de Bâle.

(À Stuttgart, les autorités de RFA avaient confirmé plus tôt qu'une société suisse avait déversé dans le Rhin, la nuit même de l'incendie des entrepôts de Sandoz, 400 litres d'un insecticide, l'atrazin, non loin de Bâle). L'incendie est à l'origine du désastre écologique.

Hier M. Michel Porchet de Ciba-Geigy a déclaré que les quantités de produits relevées dans le fleuve à la sortie de la station d'épuration de Bâle n'étaient pas susceptibles « de provoquer la mort d'un poisson ».

Le porte-parole du groupe chimique a indiqué que le 31 octobre, vers 15 heures locales, une cuve contenant 400 litres d'atrazin avait débordé. « Le processus normal en ce cas a été mis en place. Il consiste à conduire les produits dans des bassins de décantation, les mélanger et les acheminer à nouveau vers la station biologique », a déclaré M. Porchet.

Selon lui, « tout le monde » avait alors admis que « le problème était réglé ». Toutefois, a ajouté M. Porchet, de nouveaux contrôles le 5 novembre ont permis de constater que « l'atrazin n'était pas complètement dégradé ».

Le 7 novembre, cette même quantité était toujours relevée à la sortie de la station d'épuration. Le directeur de celle-ci s'était « aperçu de l'anomalie » le 5 novembre, a admis M. Porchet qui « ignore » pourquoi l'alerte n'avait pas été donnée plus tôt.

La station « Proreno » s'occupe de l'épuration des produits devant être reversés dans le Rhin. Les cantons de Bâle et les groupes chimiques Ciba-Geigy, Sandoz et Hoffmann La-Roche la composent.

L'incendie de l'entrepôt de Sandoz à Schweizerhalle a eu lieu dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre. Plus de 1,200 tonnes de produits agrochimiques avaient brûlé et pollué le Rhin.

Émus, les deux otages foulent à nouveau le sol français

Chirac remercie Damas et Alger

PARIS (AFP) — Le premier ministre français, M. Jacques Chirac, a remercié hier « ceux qui ont permis la libération (de deux otages français) soit les autorités de Damas, bien sûr, les autorités d'Arabie Saoudite et d'Algérie ».

Avant leur arrivée triomphale à Paris, hier, les deux Français, MM. Marcel Coudari et Camille Sontag, avaient été libérés à Damas, ce qui avait permis à la Syrie de rappeler son rôle-clé sur la scène proche-orientale.

Le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Farouk al Chara, a en effet déclaré à la presse que la position de la France avait contribué à rendre la liberté à MM. Sontag et Coudari.

Pour être franc, la Syrie a fait beaucoup d'efforts, mais la position de la France a contribué à rendre la liberté aux otages français. (...) nous poursuivrons nos efforts pour faire libérer le reste des otages, mais le gouvernement dont les citoyens sont retenus en otage joue un rôle très important dans le processus de libération », a-t-il déclaré. Lundi, l'Organisation de justice révolutionnaire (OJR) qui détenait MM. Sontag et Coudari, avait annoncé la libération de « certains otages ».

M. Sontag, 84 ans, et M. Coudari, 54 ans sont arrivés à l'aube en provenance de Beyrouth, où ils étaient détenus respectivement depuis six et neuf mois. Ils ont été remis par la Syrie à la France. Ils sont peu après montés à bord d'un avion à destination de Paris.

En arrivant à Paris, M. Coudari a été happé par la centaine de journalistes, français et étrangers.

Dans une immense bousculade, M. Coudari s'est d'emblée écrié : « vive la France » et fait le V de la victoire : « je savais pour moi depuis deux semaines ».

M. Coudari a ajouté en pensant aux autres otages : « je peux vous dire qu'il y a des choses qui vont se passer bientôt. J'en ai entendu parler plus ou moins ».

M. Coudari a déclaré qu'un autre otage français, le chercheur spécialiste de l'islam et du Proche-Orient, Michel Seurat, enlevé le 22 mai 1985, était, d'après des « sources crédibles de responsables », décédé de mort naturelle.

Très énigmatique, M. Coudari a déclaré, « j'ai toujours été une éminence grise ». Interrogé sur son appartenance aux services secrets français, il a déclaré : « si cela avait été le cas, je ne serais pas ici. ».

Autant Marcel Coudari s'est montré prolixe, autant Camille Sontag, très fatigué, n'a fait pratiquement aucune déclaration. Il tenait par le bras son épouse, Blanche, 84 ans, qui, très émue, était soutenue par M. Chirac.

Enfin, le chef du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, a vivement critiqué la politique de la Syrie au Liban et son rôle dans « la guerre des camps » lors d'une interview, accordée hors du Liban, à la télévision de la milice chrétienne libanaise et diffusée hier.

Action Directe revendique les trois attentats à la bombe

PARIS (Reuter) — Le groupe extrémiste clandestin français Action Directe a revendiqué au nom de la lutte contre l'apartheid trois attentats à la bombe perpétrés dans la nuit de lundi à hier dans la région parisienne.

La revendication a été formulée par un communiqué remis à une agence de presse internationale et signé par le « Commando Clarence Payi-Sipho Xulu » du nom de deux militants nationalistes noirs condamnés à mort et pendus en Afrique du Sud le 9 septembre dernier.

« L'apartheid, ça commence en France », écrit Action Directe qui dénonce la venue en France du président sud-africain Pieter Botha, qui a inauguré hier un monument à la mémoire des soldats africains morts en France pendant les deux guerres mondiales.

Les trois attentats, qui ont eu lieu aux premières heures de la journée, n'ont fait que des dégâts matériels. Ils étaient dirigés contre les bureaux de la direction générale du groupe automobiles Peugeot et deux tours du quartier de la défense abritant les locaux de la compagnie pétrolière Total et de la société Carnone Pty, filiale de Péchiney.

Ces trois sociétés entretiennent des relations commerciales avec l'Afrique du Sud.

V — L'Albanie change-t-elle réellement ou est-ce un mirage ?

Quelques timides ouvertures, indispensables à la survie du pays

Roger Rondeau
Collaboration spéciale

Lorsqu'on demandait à Ismaïl Kadaré en mai dernier : « Qu'est-ce qui a changé depuis la mort d'Enver Hoxha ?(celui qui fut, jusqu'à sa mort en 1985, le chef unique de l'État et du Parti communiste du pays) », sa réponse était catégorique : « Il n'y a pas de changement » (1).

Pourtant, l'Albanie doit affronter des problèmes urgents, qu'elle ne pourra pas toujours solutionner avec les recettes du passé. Son économie, qui se voudrait autosuffisante, subit forcément le contrecoup de la baisse mondiale des prix du chrome et du nickel, dont elle est exportatrice. Il lui faut suivre l'évolution de la science, des technologies, de la recherche. Elle vient juste de commencer à équiper un centre informatique moderne à l'Institut des mathématiques appliquées de l'Université de Tirana. La flotte brinquebalante des transports en commun a besoin d'être renouvelée. Les machines s'essoufflent. L'extraction du pétrole, qu'il faut aller chercher toujours plus profond, exigerait des investissements.

L'indépendance économique s'avère donc de plus en plus aléatoire. Apparemment, la survie, pour un pays si petit, nécessiterait l'ouverture. Ne serait-il pas suicidaire de prétendre encore à l'isolement, de vouloir s'affirmer « seul contre tout le monde », à l'heure des satellites artificiels et des liaisons supersoniques ? ... Le routier français, venu de Marseille, que j'ai rencontré à Durrës, où il livrait un chargement de réfrigérateurs, de postes de télévision et de motos, reste encore une exception. Qu'en sera-t-il demain ?

Déjà, du temps d'Enver Hoxha, des essais timides avaient été tentés pour que l'étau se desserre. Malgré l'affaire du Kosovo, et malgré les oppositions idéologiques, les relations commerciales avec la Yougoslavie n'ont pas été interrompues. Une liaison hebdomadaire par mer, pour le transport des camions albanais à destination de l'Europe centrale, a été inaugurée en décembre 1983 entre Durrës et le port italien de Trieste. Des démarches ont été entreprises, sans résultat, pour obtenir de l'Allemagne fédérale des compensations financières au titre des dommages de guerre, et aussi pour que l'or de la Banque d'Albanie, bloqué en Grande-Bretagne depuis la fin de la seconde guerre mondiale, revienne à Tirana.

Sous Ramiz Alia, ces efforts ont été amplifiés. Les relations avec la Grèce se sont améliorées, pour que cesse l'état de guerre qui perdurait entre les deux pays depuis 1940 ; un projet de ligne maritime entre Corfou et la côte albanaise a été envisagé. Les souvenirs pénibles de la rupture de 1978 n'ont pas empêché de conclure avec la Chine un accord commercial, en décembre 1985. La compagnie helvétique Swissair a ouvert en mai 1986 une liaison régulière Zurich-Tirana. Enfin, le mois d'août 1986 a vu l'inauguration, longtemps attendue, de la nouvelle ligne de chemin de fer Shkodra-Titograd, longue de 55 kilomètres, qui va permettre désormais au réseau ferré albanais d'être relié, à travers la Yougoslavie, au réseau européen.

Mais les journalistes étrangers, qui assistaient à cette inauguration, ne furent pas autorisés à aller plus loin que le poste frontière de Hani i Hotit. Les représentants de la presse seraient-ils donc encore regardés comme des pestiférés ?

La question se pose : Libéralisation ou statu quo ? Évolution ou fidélité intransigeante au passé ? ... Des petits faits, apparemment anodins, donneraient parfois l'impression d'une sorte de valse-hésitation. Les trois Albanaises d'Amérique, venues des environs de Boston, que nous avons rencontrées à l'Hôtel Iliria À Korça, se réjouissaient d'avoir été admises à revoir le pays de leurs ancêtres. Mais il leur avait fallu au moins 18 mois d'attente avant d'obtenir un visa. Et, dans notre groupe, l'entrepreneur en construction de la région de Toulouse, en France, fils d'un père albanais et d'une mère française, à qui le visa avait précédemment été refusé, a pu, cette fois, rencontrer les cousins et cousines et aller passer 48 heures avec eux dans le village familial. Mais aurait-il obtenu cette autorisation si le cousin le plus âgé, chef de famille, n'avait pas occupé un poste important à la rédaction du quotidien du Parti *Zeri i Popullit* ?

On aurait remarqué, paraît-il, depuis l'arrivée au pouvoir de Ramiz Alia, un net rajeunissement dans les équipes qui exercent des responsabilités locales ou régionales. Cela suffira-t-il pour satisfaire la jeunesse ? La population est actuellement la plus jeune d'Europe : l'âge moyen est de 26 ans ; 35 % ont moins de 15 ans, 78 % moins de 40 ans. C'est dire que plus des trois quarts des Albanais n'ont pas connu autre chose que la société stalinienne, où les slogans doivent tenir lieu de pensée.

Ils ont toujours vécu dans un monde où l'on ne peut pas parler d'amour libre, où l'avortement est sévèrement réprimé, où l'homosexualité est considérée comme un délit. À l'école, on nous l'a dit, l'éducation sexuelle est pratiquement inexistante : « Ce n'est pas dans nos principes. C'est réservé aux familles » ; mais on ne nous a pas indiqué comment les parents sont eux-mêmes préparés pour assumer cette éducation. Si le divorce est permis, on nous assure qu'il reste très rare.

À Shkodra, au dernier soir du voyage, juste avant que nous repassions la frontière, quatre jeunes Albanais ont attiré dans un parc trois des plus jeunes membres de notre groupe. Rendez-vous clandestin : ils se cachaient, ils surveillaient avec anxiété toute approche d'un uniforme. Dans un sabir mêlé d'italien, de français, d'anglais et d'allemand, ils ont lâché brutalement leurs plaintes : « On ne mange presque pas de viande. On s'ennuie. On n'a même pas le droit de dire ce qu'on pense de la politique de notre pays. On risque la prison en vous parlant. Tous les jeunes sont contre le régime. On ne pense qu'à partir ».

Point de vue isolé ? exagération ? ou bien expression d'un scepticisme généralisé, d'un désespoir collectif ? Comment savoir ? ... Les six membres d'une même famille, qui se sont réfugiés il y a 11 mois à l'ambassade d'Italie à Tirana pour y demander l'asile politique, sont-ils eux aussi des monstres d'ingratitude, qui n'ont pas su apprécier comme il se doit les bienfaits de l'ordre nouveau ? Pour éviter toute contagion, un cordon sanitaire a été mis en place : 20 à 25 policiers patrouillent désormais en permanence autour des murs de l'ambassade.

(1) *Le Monde*, 23 mai 1986.

Les gens d'affaires japonais appuient Aquino

TOKYO (AFP, Reuter) — La présidente Corazon Aquino en visite à Tokyo a obtenu hier la confiance des milieux d'affaires japonais qui sont prêts à reprendre leurs investissements aux Phillipines et à augmenter de 25 % leurs importations.

Un autre appui est parvenu à Mme Aquino, de Manille celui-là, où la gauche philippine a apporté son soutien au projet de nouvelle constitution que la présidente soumettra à un référendum le 2 février prochain.

Le président du Parti du peuple (PNB), M. Rolando Olalia, a annoncé que son parti avait pris position pour un « oui critique » à la nouvelle charte, dont, selon les observateurs, dépend la survie du gouvernement de Mme Aquino.

À Tokyo, cherchant à rassurer les responsables japonais sur la solidité de son régime, Mme Aquino réitéré sa détermination à réprimer toute tentative de coup d'État militaire.

Son départ hier pour une visite de quatre jours au Japon a été précédé et suivi de nombreuses rumeurs aux Philippines faisant craindre un coup d'État durant son absence.

Les grandes maisons de commerce japonaises se sont engagées à porter à un total de $1.1 milliard US en 1987 le montant des exportations philippines dont elles assurent la commercialisation vers le Japon et des pays tiers.

Ces engagements de Mitsubishi, Marubeni, Sumitomo, C. Itoh, etc. représentent une augmentation de 25 % sur les $845 millions de 1985.

Mme Aquino a réaffirmé sa volonté de rester au pouvoir jusqu'à l'expiration de son mandat en 1992.

« Que cela soit clair : ceux qui n'acceptent pas les voies de la démocratie n'ont aucune place dans les nouvelles Phillipines », a-t-elle averti lors du déjeuner offert par Yasushiro Nakasone.

Ce dernier avait annoncé la veille un prêt spécial de $250 millions et une aide gouvernementale accrue.

M. Nakasone attache une grande importance à la « position géo-politique » des Philippines.

LE MONDE EN BREF

■ *Ottawa et Pretoria*

OTTAWA (AFP) — Les importations canadiennes de produits sud-africains ont augmenté de près de 50 % depuis que le gouvernement du Canada a décidé, en juillet 1985, d'imposer des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, a révélé hier à Ottawa l'agence fédérale Statistique Canada. Ces importationse sont chiffrées à $358.3 millions entre juillet 1985 et août 1986. De juin à juillet 1985, les importations de produits sud-africains n'avaient atteint que $239.9 millions.

■ *Moscou frôle la tragédie*

MOSCOU (AP) — On a encore frôlé la catastrophe à bord d'un paquebot soviétique : un incendie à bord d'un navire transportant 300 écoliers a fait lundi deux morts parmi les membres de l'équipage, rapportait hier l'agence soviétique Tass. D' après la dépêche datée de Vladivostok (à la pointe est de l'URSS), l'accident s'est produit lundi, au large de Nakhoda, aux premières heures de l'aube, à bord du navire Turkmenie. Le capitaine du navire a ordonné l'évacuation des écoliers et de certains membres de l'équipage.

■ *Shultz et le communisme*

GUATEMALA (AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz, parlant hier à Guatemala devant le conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA), a appelé les pays membres à combattre ensemble « la subversion communiste ». M. Shultz n'a pas abordé dans son discours le différend qui oppose l'Argentine et la Grande-Bretagne à propos des îles Malouines, alors que de nombreuses délégations attendaient que le secrétaire d'État précise la position des États-Unis sur cette affaire. La crise des Malouines est en effet l'un des principaux sujets des travaux de la 16e Assemblée générale de l'OEA.

Hébergement ski

CHARLEVOIX

Venez skier au Mont Grand Fonds et au Massif Petite Rivière St-François

AUBERGE LES SOURCES
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc G0T 1M0
Un confort et une table dignes des charmes de Charlevoix.
Venez skier au Mont Grand Fonds et au Massif Petite Rivière St-François.
(418) 665-6952

AUBERGE DES FALAISES: Une auberge empreinte de romantisme avec une vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé. Forfaits «Gastronomie et ski» (alpin ou fond). Forfaits: «La tournée des Grandes Montagnes» (Ste-Anne, Massif et Grands Fonds). **418-665-3731** ou **1-800-463-1568.**

AUBERGE DES PEUPLIERS: Une ambiance des plus chaleureuses où il fait bon vivre. Salle de jeux, bain tourbilon et sauna. Une excellente cuisine raffinée. Forfait ski 5 jours de 565$ à 675$ occ. double. 21 chambres tout confort, fine cuisine, décor enchanteur où l'accueil est notre renommée. Votre hôte: Ferdinand Tremblay. Cap à l'Aigle **(418) 665-4423.**

AUBERGE AU PETIT BERGER
R.R. 132 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix
418-665-4428
Skiez au Mont Grand Fond!
Site de villégiature par excellence, piscine chauffée, patinoire et piste de luge sur les terrains.

AUBERGE LA ROSE AU BOIS *«Charmante, Gourmande, et Sportive»*
OUVERT À L'ANNÉE
Plan européen modifié 40$ à 65$ pour 2 personnes incluant le petit déjeuner. Table d'Hôte le soir à 15,75$ par personne (taxes et frais de service en sus). Tarif forfaitaire à la semaine. 169 des Falaises Pointe-au-Pic. **418-665-6796.**

QUÉBEC

LE MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 kms au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. FORFAIT SKI (2, 3 ou 5 jours): incluant chambre, petit déjeuner, repas du soir, transport et laissez-passer au Centre de ski de Stoneham, taxes et services inclus. **1-800-463-2841** ou **(418) 848-9551.**

MONT STE-ANNE

CHALETS HOBEC: offrent de spacieux chalets privés sur 2 étages, situés au pied de la montagne, avec foyer, cuisine et salle de bain complète, 2 ch. à coucher au 2e étage (lits doubles). 2 personnes additionnelles peuvent coucher dans le salon. T.V. couleurs avec cable. Stationnement privé. Service de buanderie. Quelques-uns avec lave-vaisselle. Location semaine et fin de semaine. 25$ à 55$ p.p.p.m. **418-827-3767.**

LE PETIT SÉJOUR: Skieurs! Nouveau! À quelques minutes du Mont Ste-Anne. Hébergement (Bed & Breakfast). 5 chambres, maison ancestrale. Intime et chaleureux. Vue exceptionnelle sur le fleuve. 30$ par jour, occ. simple. 40$ par jour, occ. double. **418-824-3654**

Vous désirez annoncer dans cette section?
Contactez sans tarder Louise Hébert au:
514-842-9645

ESTRIE

O'BERGE DU VILLAGE: luxueux condos tout équipés. Cuisinette, lave-vaisselle, foyer et balcon. Sur les rives du lac Memphrémagog. À deux pas du centre-ville et à quelques min. du mont Orford et des principaux centres de ski de l'Estrie. Saunas, bain tourbillon, courts de squash. Location à la journée, à la semaine et pour la saison. Prix de groupes. **1-800-567-6089** ou **1-819-843-6566.**

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne **RELAIS ET CHÂTEAUX.** Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 165$ p.p. occ. double.
C.P. 330 North Hatley J0B 2C0 819-842-2451.

VILLAGE ARCHIMÈDE: 40 luxueuses résidences entièrement meublées, situées au Mont Sutton, avec cuisinettes/lave-vaisselle, foyer et/ou sauna logeant de 4 à 8 personnes. Location à la journée à partir de 150$, fin de semaine à partir de 300$, forfait-ski 5 jours à partir de 700$. **514-538-3440.**

LE LOFT: Offrez-vous un hébergement de luxe dans notre hôtel-condominium comprenant 6 appartement équipés. Parfait pour passer quelques jours à la campagne en famille ou pour les réunions d'affaires. Excellente cuisine. Spécial de fin de semaine 92$ p.p. **Rés. 514-263-3294, West Brome, QC J0E 2P0.**

La ferme des Hauts-Coteaux
À proximité des pentes du mont Sutton! Séjour sur une ferme. Ambiance chaleureuse! Chambres confortables, cuisine régionale et spécialité maison. Ski alpin, ski de fond, raquette. Participez aux travaux de la ferme si le coeur vous en dit! Membre des Agricotours. Réservez dès maintenant. Marie-Pierre (514) 538-2265.

LAURENTIDES

AUBERGE CHEZ FANTACCI: À St-Hippolite, seulement à 40 milles de Montréal, petite auberge accueillante. À notre porte, ski de randonnée et à proximité ski alpin et patinage. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 44$/jour (occ.d.) avec 2 repas. **(514) 563-2790.**

Chalet des Chutes
Auberge Motel Chalet des Chutes, Mont-Tremblant
À moins de 900 mètres des pentes, une auberge accueillante et des accomodations confortables. Fins de semaine de ski à compter de $136.00 par personne incluant (2) nuits, (2) déjeuners, (2) soupers et le billet de remonte pente pour (2) jours. Semaines complètes aussi disponible à partir de $327.00 et plus. (Tarifs saison régulière).
Réservez maintenant 1-819-425-2738

AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE (Otter Lake Haus): Auberge familiale de 22 chambres, depuis 1928. De la porte, 70 kms de pistes de ski de fond balisées. Proche des pistes de ski (Gray Rocks, Mont Tremblant). Cuisine allemande, continentale. Faites vos réservations pour Noël, janvier et février maintenant. Tarif de 40$ à 55$ p.p. PAM ou PA. Enfants et groupes bienvenus. **819-687-2767.**

CONDOLETS MONT-TREMBLANT: Skiez et demeurez au pied de la montagne, très luxueux appart-hôtels, privé, cuisine, foyer, stationnement, 300 pi des remonte-pente, 2 à 5 personnes par condo, excellent taux. Cartes de crédit acceptées. ***Réservations: 1-819-425-8622.***

Bernard Kouchner, auteur de Charité Business

Un code de morale pour « éviter que l'aide désintéressée soit détournée par des gouvernements sans scrupules »

RENÉE ROWAN

Bernard Kouchner est un rêveur, un idéaliste.

Il est temps de constituer une force de frappe contre la misère, mais aussi contre l'ignominie des gens entre eux, affirme le président d'honneur des Médecins du monde.

Pour cela, soutient l'auteur de *Charité Business* qui est actuellement de passage à Montréal, il faut que naisse, des organisations humanitaires elles-mêmes, un code de déontologie qui ne soit pas imposé par un gouvernement, par un ministre quelconque. Un code de morale élémentaire doit être défini entre les organisations avant l'intervention, pas après, si on veut éviter que se répète l'histoire de l'Éthiopie.

Médecins du monde organise à Paris, en janvier prochain, la première conférence internationale de droit et de morale humanitaire où sera convoqué non seulement la Croix-Rouge et le Haut commissariat aux réfugiés, mais aussi un grand nombre d'organisations humanitaires.

« Une déontologie de l'assistance est nécessaire pour éviter que l'aide désintéressée soit détournée par les gouvernements sans scrupules, plus préoccupés de gagner leurs guerres que de sauver leurs peuple. Pour décider, pour choisir . . . », explique avec emphase Bernard Kouchner.

« S'il y a 100,000 types qui ont été déplacés et qui sont morts, d'accord. S'il y en a 500,000 que l'on peut sauver,que fait-on? On choisi toujours de sauver des gens mais pas à n'importe quelles conditions.

« Nous l'avions dit, à l'époque, rappelle Bernard Kouchner, mais personne n'a voulu nous écouter. Ensemble, les organisations humanitaires qui représentent des millions de dollars auraient pu dire au gouvernement éthiopien, nous faisons cette opération avec vous à la condition que vous ne déplaciez pas les populations . . . nous contrôlons l'aide jusqu'au bout. Vous ne voulez pas, ah! bon . . . »

« L'Éthiopie, on en a fait un fromage, poursuit, intarissable, le médecin du monde. C'est important, mais tous les pays que nous aidons sont aussi des pays aux prises avec la dictature . . . il n'y a que 24 pays démocratiques au monde. »

Le gastro-entérologue qui pratique toujours à l'hôpital Cochin de Paris ne veut pas se faire dire qui aider ou ne pas aider. « C'est une affaire personnelle. Le jour où il y aura une réponse officielle, ce sera l'ONU et ça sera catastrophique. Ça ne sera qu'une organisation internationale de plus. »

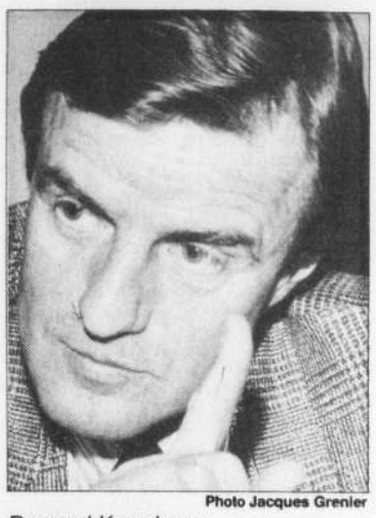


Photo Jacques Grenier

Bernard Kouchner

Devant les guerres, les famines, les désastres, un médecin peut-il à la fois apporter une aide directe, efficace et conserver toute sa liberté de témoigner?

Bernard Kouchner l'a toujours fait, lui qui est allé partout, là l'on avait besoin d'aide, pays de dictature ou pas. C'est d'ailleurs pour « permettre, en liberté et conscience », à chacun des médecins qui, comme lui, croyait en la nécessité de témoigner publiquement si nécessaire, que groupe de Médecins sans frontières se détachait de l'association, il y a cinq and, pour créer Médecins du monde.

« Notre dogme, poursuit-il, est simple. Nous soignons tout le monde — les hommes, pas les gouvernements — dès lors que nous pensons qu'il y a une demande médicale fondée et que l'on veut de notre aide. C'est ça le rôle du médecin. Les femmes musulmanes voudraient peut-être bien qu'on les soigne, seulement les hommes ne veulent pas. Alors que va-t-on faire? on s'en va. On ne peut pas leur forcer la main. On peut essayer pendant des années, puis un jour c'est la guerre. Seulement si on nous appelle, on y va. »

Faut-il parler? « Oui. Nous ne voulons pas être les otages de dictateurs qui nous tolèrent au prix de notre silence. » Le médecin, comme le journaliste, soutient-il, doit parler dès lors qu'il ne met pas en péril le groupe qui est là-bas. « Si on vous dit, dites ce que vous avez vu, il faut le dire, il faut parler pour les gens qui n'ont pas de voix, mais il ne faut pas parler à tort et à travers », insiste Bernard Kouchner qui l'été dernier a passé plus de deux mois en Afghanistan.

L'association envoie en mission entre deux cents et quatre cent cinquante médecins chaque année. Aucun d'eux n'est payé, tous travaillent bénévolement, rappelle le Dr Kouchner: « Nous avons toujours pensé qu'on ne devait pas devenir professionnel de la charité. On ne peut dire aux autres « c'est l'affaire de tous » si on gagne sa vie par ce biais », explique-t-il.

Charité Business est un essai sur l'aide internationale pour laquelle tous les gens sont tous tant sollicités. Où va l'argent ainsi donné, qu'est-ce qui motive les gens à donner de l'argent? Les propos du médecin sont dérangeants.

« Je ne veux pas semer des doutes chez les gens, mais la vérité. Je ne dis pas le dixième de ce que je sais. Je veux et j'exige que les donateurs puissent contrôler où va leur argent (...) Le Secours catholique français vient de faire une enquête et s'est aperçu que 10 % seulement des dons arrivaient sur le terrain. Il faut que les gens le sachent. Ce qu'on voudrait, en donnant, c'est que le malheur disparaisse. Mais il ne disparaît pas. En donnant, on ne fait que contribuer un tout petit peu à le diminuer. Et encore, je n'en suis pas sûr. »

Des années difficiles, de famines et de guerres constituent encore l'avenir de près de deux milliards d'hommes, de femmes et d'enfants. « Les chemins du développement ne sont pas balisés, il convient de rester tenaces et d'innover à la fois », conclut Bernard Kouchner. Mais il n'y a pas que les médecins qui doivent le faire.

« Quand on lance un bateau en Mer de Chine pour aller secourir les 'boat people' qui continuent de se noyer alors qu'on ne parle pas d'eux, pourquoi ce ne sont pas les marins qui le font. L'agriculture non plus n'appartient pas aux médecins, ce sont les paysans que ça concerne. Pourquoi ne le font-ils pas? »

Les gens doivent sortir de leur petit monde douillet « pour aller voir les autres, les comprendre, savoir qui ils sont tout en apprenant sur eux-mêmes, pour établir une sorte de connivence », conclut Bernard Kouchner pour qui le Tiers Monde demeure la dernière aventure de ce siècle, la plus exaltante.

Le dialogue Nord-Sud n'a échoué que sur le plan diplomatique

La conjoncture est favorable à l'établissement de liens entre pays industrialisés et pays en voie de développement - Bernard Wood

BERNARD DESCOTEAUX

OTTAWA — Le dialogue entre le Nord et le Sud a échoué, mais seulement sur le plan diplomatique. Avec le temps, les attitudes ont changées, au Nord comme au Sud, si bien que la conjoncture actuelle pourrait être favorable à l'établissement de liens entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Directeur de l'Institut Nord-Sud qui célèbre ce mois-ci son dixième anniversaire, M. Bernard Wood dresse ce bilan de dix ans de dialogue entre pays riches et pays pauvres, suivi pas à pas par cet institut de recherche indépendant qui a ensuite conseillé les Canadiens et leur gouvernement sur les politiques à adopter envers le Sud.

Ces dix ans ont été difficiles, mais néanmoins constructifs, a recnnu M. Wood dans une entrevue au DEVOIR. Optimiste, il pense que des progrès importants sont possibles alors qu'on se prépare à discuter de problèmes comme la réglementation du commerce international ou l'endettement des pays en voie de développement. Selon lui, l'échec ou la réussite dépendra en bonne partie du leadership que les puissances moyennes comme le Canada voudront bien assumer.

Entre les grandes puissances qui en ont plein les bras de leurs responsabilités et les pays en voie de développement, ces pays de puissance intermédiaire sont ceux, pense M. Wood, qui peuvent réussir à concilier les besoins égoistes des pays riches avec certains idéaux de partage.

Dans l'esprit du public, la recherche du dialogue Nord-Sud est souvent symbolisée par ces grandes réunions internationales, à Paris tout d'abord en 1977 puis à Cancun en 1981, qui réunirent ministres et chefs de gouvernement pour trouver des moyens de partager la richesse. Ce fut non seulement un échec, mais ce fut un effort peu constructif, estime M. Wood qui rappelle que les échanges furent souvent un dialogue de sourds.

D'un côté, les pays du tiers monde



Bernard Wood

jetaient le blâme sur les pays développés pour leurs propres problèmes intérieurs, cachant derrière leur colère leur propre inaction. De l'autre côté, les pays industrialisés rejetaient le nouvel ordre économique mondial proposé par le Sud sans se donner la peine de présenter des solutions de rechange.

Que le dialogue Nord-Sud soit sorti des grandes salles de réunions de Genève ou de New York est loin d'être tragique. Cela fut même source de progrès d'une certaine façon dans la mesure où le dialogue a pu porter sur des problèmes concrets comme l'endettement des pays du tiers-monde, l'émergence des pays nouvellement industrialisés. Les pays développés ont été à même de vivre le phénomène de l'interdépendance et de le comprendre un peu mieux, croit-il, notant que des pays comme le Canada ont intégré les pays en voie de développement à leur politique étrangère et économique.

Plus que tout, la crise provoquée par l'Opep aura contribué à modifier les attitudes, croit M. Wood. Cette crise fut la première victoire des pays du Sud sur les pays industrialisés après la décolonisation. L'Opep a modifié la mentalité des citoyens du Nord qui depuis ont gardé une impression de vulnérabilité. Un nouveau rapport de force s'est établi et l'adaptation est devenue nécessaire. Par exemple, ce n'est pas en vain que devant le développement économique des pays asiatiques le Canada accorde tant d'importance à la question de la réglementation du commerce international. Parfois maladroitement en mettant trop d'emphase sur la recherche d'une entente de libre-échange avec les Etats-Unis, mais cela témoigne néanmoins d'une sensibilité au besoin de changement.

L'ouverture que manifestent les pays de l'Ouest envers la coopération économique et technique s'accompagne par ailleurs d'un changement similaire au Sud où les attitudes se sont aussi modifiées. Les problèmes liés à la décolonisation se sont atténués et, note M. Wood, l'expérience négative qu'ont fait plusieurs gouvernements de systèmes de gestion idéologiques a introduit plus de réalisme. On a constaté que le modèle des pays de l'Est n'était pas un modèle efficace de développement économique. Il y a possibilité maintenant d'engager une phase de diplomatie constructive dans un esprit de bénéfices mutuels, assure-t-il.

Si la conjoncture peut être favorable, il y a néanmoins des difficultés importantes à surmonter avant de pouvoir engager ce nouveau dialogue. Il s'agit notamment de savoir qui pourra prendre le leadership de ce mouvement qui historiquement appartenait aux États-Unis. Leur volonté a beaucoup diminué ces dernières années et il faut, croit M. Wood, trouver une solution de rechange.

La difficulté sera d'autant plus grande que le système multilatéral est en déclin. D'un côté le club des pays riches fait de moins en moins confiance aux Nations Unies et à ses agences, et de l'autre les pays du Sud continuent de s'illusioner sur la capacité de cette démocratie parlementaire internationale à rétablir l'équilibre entre puissants et faibles.

Pourtant, croit-il, il n'y a pas de solutions ailleurs que dans le système multilatéral car le problème en est un d'interdépendance.

Pour réussir à briser cette polarisation, M. Wood ne voit guère que les puissances moyennes qui puissent agir. L'Institut Nord-Sud se penche sur cette solution depuis déjà plusieurs mois et conduit des recherches sur le rôle qu'elles pourraient jouer. Jusqu'ici leur contribution au système international a été en-dessous de leurs capacités; plutôt que de prendre des initiatives, on s'est généralement contenté de réagir aux gestes des autres, note M. Wood qui reconnaît que des changements importants d'attitudes devront intervenir.

Les leaders de ces pays, de l'Ouest comme de l'Est, devront d'abord réaliser que le système international a un besoin urgent d'appuis, de créativité et d'engagements que seuls ils peuvent apporter, dit-il. Ils devront aussi se constituer une sorte d'identité collective comme groupe dits des puissances moyennes, sans quoi il sera difficile d'exercer leur influence. Il leur faudra aussi ajuster leurs positions et parfois briser avec la ligne politique des alliances et groupes dont ils font partie à l'Est comme à l'Ouest. Il leur faudra enfin agir prudemment, bien choisir leur champ d'intervention et commencer par tenter de provoquer d'abord des changements de climat et des réformes aux politiques existantes et agir dans le cadre des forums déjà existants.

Le Canada peut en ce sens avoir une influence de premier plan. Loin d'avoir eu une conduite parfaite ces derniers dix ans, le Canada a probablement été le pays le moins irrresponsable, croit Bernard Wood. On a protégé nos intérêts mais on a aussi fait preuve d'ouverture et d'imagination, si bien que le Canada demeure, à son avis, l'un des pays les plus crédibles auprès du Sud. Les leaders du Tiers-monde attendent du Canada qu'il fasse preuve de leadership, dit-il.

Un des avantages qu'a le Canada est qu'il peut servir de pont, partageant dans certains questions à la fois du Nord et du Sud. Au plan économique il a comme les pays du Sud une économie de ressources tout en étant aussi un pays industrialisé. Cela lui sera particulièrement utile dans le cadre des négociations commerciales multilatérales où il pourra par exemple partager les certains objectifs des États-Unis et comprendre les inquiétudes des pays du Sud sur une question comme la libéralisation du commerce des services.

Là où le gouvernement canadien pourra exercer une influence particulièrement utile, ce sera auprès des Etats-Unis, croit M. Wood. Le Canada qui continue de croire fermement dans le système multilatéral doit tenter de faire accepter à ce pays que tout en étant toujours la nation la plus importante dans le système international, elle n'a peut-être plus à vouloir être le gérant du système. Pour cela, le Canada devra être prêt à payer le prix, à savoir d'augmenter ses contributions financières aux Nations Unies, prévient-il.

Si les Etats-Unis ne sont plus le gérant du système, il faudra à son avis accepter de mieux équilibrer le fardeau financier des institutions internationales en le faisant reposer davantage sur les puissances moyennes.

◆ Coûts

qui ont des revenus plus élevés soient appelés à payer plus de taxes. »

La poursuite des objectifs actuels du système et l'éventualité d'une hausse des cotisations sociales des contribuables à revenus élevés sont les deux seules idées maîtresses de la commission dont le président Rochon a bien voulu, hier, confirmer la prépondérance.

Car pour le reste, il faudra encore patienter trois bons mois avant que la commission ne dévoile une quelconque hypothèse de réforme visant à parfaire le fonctionnement et le financement du réseau québécois.

Mais la réflexion se poursuit, nous a-t-on assuré. À preuve, la commission publiait, hier, les résultats de deux premières recherches, effectuées à sa demande par un groupe d'experts, sur les questions de la santé mentale et des enfants maltraités.

Mais dans un cas comme dans l'autre, on ne semble guère avoir franchi le stade du questionnement sur les problématiques. Le moment n'est pas encore venu d'identifier des éléments de solution, a admis M. Rochon.

Les deux études ne sont que les premières d'une série de huit qui contribueront à éclairer la commission sur les problèmes des clientèles spécifiques que sont les adolescents, les jeunes adultes, les personnes âgées, les femmes, les handicapés, ainsi que sur l'apport des ressources intermédiaires.

Après avoir sillonné le Québec et entendu plus de 1,000 organismes et 6,000 intervenants, la commission a entrepris la réalisation de ce programme de recherche et de consultation d'experts au coût de $ 1.5 million.

D'ici la fin de février prochain, la commission s'est engagée à déposer ses hypothèses de solutions qui seront soumises à une nouvelle consultation des intervenants durant deux mois. La commission n'entreprendra pas la rédaction de son rapport final avant l'été prochain.

Récemment, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied six comités de travail qui se penchent sur des problématiques proches des réflexions de la commission: CLSC, délégation des actes, effectifs en régions éloignées, santé mentale, intégration sociale des handicapés intellectuels et communautés culturelles. M. Rochon a estimé, hier, que leur mandat était complémentaire aux travaux de la commission. « Il n'y a rien là pour nous empêcher de dire ce qu'on a à dire », a-t-il affirmé.

Incidemment, le président a promis que son rapport aborderait le problème de la prise de décision à travers le réseau et l'épineuse question des relations de travail et du droit de grève. Mais là-encore et peut-être plus qu'ailleurs, les voies de la commission restent pour l'instant impénétrables.

EN PLEIN AIR... FAITES-LE DONC, POUR VOIR!

PARTICIPACTION

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de brevet et de
Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

La Deuxième Conférence de biotechnologie industrielle du CNRC

Plus de 25 conférenciers distingués, dont:

l'honorable Frank Oberle
Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, Ottawa, Canada

l'honorable Pierre MacDonald
Ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, Québec, Canada

Ronald Cape
Président, Cetus, San Francisco, É.-U.

William Cochrane
Président et directeur général, Connaught Laboratories Ltd., Willowdale, Canada

Réal l'Archevêque
Vice-président, Développement technique, Le Groupe SNC, Montréal, Canada

Terrence Mailloux
Président, Pacific Isotopes & Pharmaceutical Ltd., Vancouver, Canada

l'hôtel Quatre Saisons
Montréal, Québec
4-5 Décembre 1986

Au programme:
Politiques et stratégies nationales
Concurrence internationale
La biotechnologie de pointe au Canada
La technologie de demain: Fenêtre sur les possibilités

Pour de plus amples renseignements:
Madame H. Lacoste
Bureau de service des conférences
Conseil national de recherches
Ottawa, Ontario K1A 0R6
(613) 993-9009

Conseil national de recherches Canada
National Research Council Canada
Canada

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Soulman"** 7 h, 9 h
ASTRE II: — **"Aliens"** 7 h, 9 h 25
ASTRE III: — **"Top gun"** 7 h 10, 9 h 10
ASTRE IV: — **"90 jours pour tomber en amour"** 9 h.— **"Sauve-toi Lola"** 7 h
BERRI I: (288-2115) — **"Bach et bottine"** 12 h 45, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 15
BERRI II: — **"Thérèse"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: **"Le complexe du kangourou"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI IV: — **"Dernier havre"** 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
BERRI V: — **"90 jours pour tomber en amour"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
BONAVENTURE I: (861-2725) —**"Something wild"** 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — **"My beautiful laundrette"** 1 h 05, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BROSSARD I: (465-5906) — **"Le déclin de l'empire américain"** 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — **"Soulman"** 7 h, 9 h
BROSSARD III: **"Antartica"** 7 h 05, 9 h 20
CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— **"La mouche"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 1: **"Acte de vengeance"** 7 h 25, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 2: **"Soulman"** 7 h 10, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 3: **"Bach et Bottine"** 7 h 15, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 4: **"Peggy Sue got married"** 7 h 20, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 5: **"Something wild"** 7 h 05, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 6: **"Le déclin de l'empire américain"** 7 h, 9 h 10
CINÉMA CHÂTEAUGUAY I: (698-0141) — **"Antartica"** 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA CHÂTEAUGUAY II: — **"Aliens 2"** 8 h.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"Les anges sont pliés en dieux"** 9 h 10.— **"Mon nom de code est oie sauvage"** 7 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — **"Acte de vengeance"** 7 h 05, 9 h.
CHAMPLAIN II: — **"Le mal par le mal"** 7 h 25, 9 h 35
CINÉMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559)— **"Alfred Hitchcock's the man who knew too much"** 7 h.— **"Koyaanisqatsi"** 7 h 15— **"Sherman's march'** 9 h 15— **"Streetwise"** 9 h 30
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Soulman"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— **"Therapy"** 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— **"Quelle drôle de gosse"** 18 h 35— **"Cinéma d'animation"** 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Karate kid"** 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX II: — **"Room with a view"** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX III: — **"Back to school"** 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40
CINÉPLEX IV: — **"That's life"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
CINÉPLEX V: — **"Stand by me"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX VI: — **"Deadly friend"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX VII: — **"Act of vengeance"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VIII: — **"Decline of american empire"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
CINÉPLEX IX: — **"About last night"** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Moment de vérité 2"** 5 h 15, 9 h 30 —**"Moment de vérité 1"** 7 h 15.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"3 hommes et un couffin"** 5 h 20, 9 h 10 — **"La foret d'émeraude"** 7 h 10
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Salvador"** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Le déclin de l'empire américain"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Femme secrète"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Etat d'âme"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)—**"Table for one" "Demain la cinquantaine"** 7 h, 9 h.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— **"Death magazine or how to become a flower pot"** 20 h 30
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Bach et Bottine"** 7 h 15, 9 h 15
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Rayon vert"** 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN II: **"Exit"** 7 h, 9 h 15
DORVAL I: (631-8587) —
DORVAL II: **"Tai-Pan"** 7 h 20, 9 h 45
DORVAL III: **"Sky bandits"** 7 h 10, 9 h 10
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Peggy Sue got married"** 7 h 20, 9 h 30
DÉCARIE II: — **"Clockwise"** 7 h, 9 h
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"37.2 le matin"** 7 h, 9 h 20
ÉLYSÉE II: — **"La gitane"** 6 h, 7 h 55, 9 h 50
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Jumping jack flash"** 7 h 20, 9 h 30
FAIRVIEW II: — **"crocodile dundee"** 7 h 30, 9 h 35
GREENFIELD I: (671-6129) — **"La mouche"** 7 h 15, 9 h 20
GREENFIELD 2: — **"Top gun"** fr. 7 h 15, 9 h 25
GREENFIELD 3: — **"Running scared"** 7 h, 9 h
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Aliens"** 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35
JEAN-TALON:(725-7000) — **"Bach et Bottine"** 7 h 30, 9 h 30
KENT I:(489-9707) — **"Jumpin jack flash"** 7 h 20, 9 h 30
KENT 11: **"Tai-Pan"** 7 h 20, 9 h 45.
LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231)— **"She's gotta have it"** 7 h 30, 9 h 30.
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — **"Desert bloom"** 7 h.— **"Fool for love"** 7 h 15— **"Beau temps mais orageux en fin de journée"** 9 h 15— **"Le rêve de voler"** 9 h 30 (7 au 13 nov)
LAVAL I:(688-7776) — **"La mouche"** 7 h 15, 9 h 20
LAVAL II:— **"Top gun"** 7 h 15, 9 h 25
LAVAL III: — **"Sky bandits"** 7 h 10, 9 h 10
LAVAL IV:— **"Tai-Pan"** 7 h 20, 9 h 45
LAVAL V:— **"Crocodile dundee"** 7 h 30, 9 h 35
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)— **"Antartica"** 7 h 15, 9 h 20
LAVAL-ODÉON II:— **"Le mal par le mal"** 7 h 30, 9 h 35
LOEW'S I:(861-7437) — **"Color of money"** 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45
LOEW'S II:— **"Tough guys"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEW'S III:— **"The name of the rose"** 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 35
LOEW'S IV:— **"Around midnight"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
LOEW'S V:— **"Sky bandits"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
LE MILIEU: (277-5789)—
OUIMETOSCOPE:(525-8600) — **"L'aventure c'est l'aventure"** 7 h 15, 9 h 30— **"Equus'** 7 h, 9 h 30
OUTREMONT:(277-4145)— **"L'amour sorcier'** 7 h 15.— **"L'homme dans la lune"** 9 h 30
PALACE I:(866-6991) — **"Top gun"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
PALACE II:— **"crocodile dundee"** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PALACE III:— **"Trick of treat"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE IV:— **"True story"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25
PALACE V:— **"The fly"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PALACE VI:— **"Jumpin Jack flash"** 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
PARADIS I: — **"Bach et Bottine"** 7 h, 8 h 50
PARADIS II:— **"Le déclin de l'empire américain"** 7 h, 9 h.
PARADIS III:— **"Antartica"** 7 h 10, 9 h 10
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)—
PARISIEN I:(866-3856) — **"Jean de Florette"** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PARISIEN II:— **"Tenue de soirée"** 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
PARISIEN III:— **"La 7e cible"** 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
PARISIEN IV:— **"Tai-Pan"** 12 h 05, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 45
PARISIEN V:— **"Top gun"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — **"Bach et Bottine"** 7 h, 9 h.
PLACE LONGUEUIL II:— **"Le mal par le mal"** 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — **"Something wild"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 25
PLACE ALEXIS NIHON II:— **"Down by law"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— **"Clockwise"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
PLACE DU CANADA:(861-4595) — **"Peggy Sue got married"** 7 h 15, 9 h 20
PLACE DU PARC I: 844-9470)— **"Crocodile dundee"** 7 h 30, 9 h 35
PLACE DU PARC II: **"Color of money"** 7 h 30, 9 h 45
PLACE DU PARC III: **"Children of a lesser god"** 7 h 15, 9 h 30.
SAINT-DENIS II:(845-3222) —**"Antartica"** 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 10
SAINT-DENIS III:— **"Le diable au corps"** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES I:(353-7880) — **"Le clochard de B.H."** 7 h 20, 9 h 20
VERSAILLES II:— **"Top gun"** 7 h 15, 9 h 25
VERSAILLES III:— Fermé
L'ERMITAGE:(388-5577) — **"Mon beau frère a tué ma soeur"** 7 h, 9 h.
LE/THE CINEMA:(931-2477) — **"Children of a lesser god"** 7 h 15, 9 h 30
YORK:(937-8978) — **"Blue velvet"** 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Jazz tous les soirs, de 22h. à 02h.30— Tous les lundis et mardis de nov. Jim Zeller en spectacle, de 22h. à 02h.30
ASA 86: 1245 St-Urbain, Montréal (878-3494)— Dans le cadre de l'exposition Asa 86, « Instamusiques » série de concerts qui propose une recherche sur la multiplicité et les coïncidences sonores— du compositeur Pierre Dostie, du 2 oct. au 14 nov. du mer. au ven. 12h.30
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Tous les lundis soirs Jam Session à 22h.— Ron Di Laulo, Dave Turner, Sextet, 9 au 12 nov. à 22h.— Le Quintet de Kirk McDonald, 13 au 15 nov. à 22h.
BIBLIOTHÈQUE BENNY: 3465 ave Benny, Montréal (872-4147)— Prélude à la musique, série de rencontres, animation Julie Morissette, le 12 nov. à 19h.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. et lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal— Tous les dimanches soirs, du 12 oct. au 14 déc. concours « La relève du jazz Lowenbrau » à 20h.45— Tous les lundis soirs, ateliers de jazz coordonnés par Bernard Primeau, à la batterie— Richard Parris, saxo, 11 au 14 nov.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mtl (842-2808)— La Boite à Lily: Marie-Perle Quintin au piano, tous les soirs de la semaine à compter de 18h.— Hors Série: Clothilde, le 12 nov.
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259)— The New Music Foundation avec Benoit Dufresne, le 12 nov.
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Montréal (843-8620)— Tous les mercredis « Place aux Poètes » animatrice Janou Saint-Denis, invitée de la semaine, Louise de Gonzague-Pelletier, accompagnée de Jean Grimard, altiste, le 12 nov. à 21h.— Tous les mardis et jeudis, Sonia Del Rio présente son nouveau spectacle de flamenco « De la belle Otero à Carmen » sur des oeuvres de Purcel, Lopez, Jimenez et Bizet, à 21h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « Tête-à-tête » de Ralph Burdman, traduction et m. en s. Jean-Louis Roux, du 5 nov. au 20 déc. mar. au sam. 20h.
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Tous les mercredis de six à huître: party d'huîtres, tout nov.
LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588)— Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en permanence, jeu. au sam. à compter de 17h.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit, Montréal— Cinéma Américain: « Permanent vacation » 19h.30, « Alphabet city » 21h.30, le 12 nov.
CENTRE DU MOUVEMENT CRÉATIF: 878 rue Querbes, Outremont (277-8320)— Le Théâtre de la Nouvelle Lune présente « L'enfant mort sur le trottoir » de G. Foissy et « Concert à la carte » de F.X. Kroetz, dans une m. en s. d'Odette Guimond, du 8 au 23 nov. du jeu. au dim. 20h.30
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h. à 03h.
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30
CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848)— « Berlin, nuit rebelle » spectacle de Eva, du 10 au 16 nov. à 20h.30, sam. 19h.30
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONRÉAL: 100 est Notre-Dame, Montréal (873-4031)— Salle Germaine Malépart: Récital de chant, classe de André Turp, le 12 nov. à 12h.
ESPACE EXILIO: 2050 Dandurand, ste 212, Montréal (270-8664)— « Off Off Off ou sur le toit de Pablo Neruda » performance latino-américaine multi-média écrite et mise en action par Alberto Kurapel, jusqu'au 29 nov. les ven. et sam. 20h.30
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191)— Charles Mathieu Danse présente « Citadelle » chorégraphie de Charles-Mathieu Brunelle, sur une partition originale de Wolff Tycoon, du 30 oct. au 12 nov. à 20h.30
GO, THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381)— Le Théâtre Parminou présente « Ça crève les yeux, ça crève le coeur » regard intérieur sur la pornographie, du 29 oct. au 16 nov. du mer. au dim. 20h.30
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955)— Le Chaud Show, avec Clan Latino, 12 au 15 nov. à 22h.
LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Bar Tour de Ville: Le Quatuor de Pam Henry, du 30 sept. au 4 janvier, du mar. au dim. de 21h. à 02h.— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven: 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656)— Cocktail: 5 à 7 avec Philippe Noireaut, du lun. au ven.— Le Trio de Dave Clark, jazz et contemporain, du mer. au sam. de 21h. à 01h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166)— « Bilico » de Marco Micone, m. en s. Daniel Valcourt, à compter du 7 nov. du mar. au dim. 20h.30
L'ENTRACTE: 74 Principale, Granby (378-8646)— Tous les mercredis, jazz live, entrée libre à 22h.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
LE PORTAGE: Hotel Bonaventure, 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332)— Harold Melvin and The Blue Notes, du 11 au 22 nov., mar. au jeu. 21h.30 et 23h.30, ven. et sam. 22h.30 et 24h.
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (849-7164)— « Rien à voir » de Bernard Andres, mise en espace de Jacques Crête, du 14 oct. au 15 nov. du mar. au sam. 20h.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Montréal (872-2044)— Michel Barrette, humoriste, le 12 nov. à 20h.
MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal, Montréal (872-2266)— Événement Parlimage, projection de vidéos: Les aventures du grand écran, Elvis Gratton, suivis d'une rencontre avec Julien Poulin, réalisateur, le 12 nov. à 20h.
MAISON DE LA CULTURE VILLERAY: 7355 Christophe Colomb, Montréal (872-1730)— La Turlutaine, musique folklorique et traditionnelle avec Denise Guénette et 4 musiciens, le 12 nov. à 20h.
MAISON THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211)— « Le Crocodrille » de Louise LaHaye, présenté par l'Arrière-Scène et Les Productions du Crocodrille, (à partir de 5 ans), du 8 au 23 nov.— 11 au 14 nov. 10h. et 13h.30, le sam. 15h., le dim. 13h. et 16h., le 19 nov. à 10h., les 20-21 nov. 10h. et 13h.30
NOUVELLE SALLE DE THÉÂTRE: Centre-ville, Montréal— Ouverture prochaine d'une salle de théâtre (75 places), près métro Berri, les artistes et comédiens intéressés à réserver un espace, et à se produire sur scène, téléphoner au 678-1209
OBORO: 3981 St-Laurent ste 499, Montréal (844-3250)— Poésie Oboro avec Maja Bannerman de Toronto, le 12 nov. à 20h.30
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Un regard neuf sur l'univers » jusqu'au 30 nov. Spectacles français: mar. et mer. 13h.30, jeu. et ven. 13h.30 et 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30 et 20h.30— Spectacles anglais: mar. et mer. 12h.30, jeu. et ven. 12h.30, 19h.30, sam. 13h., 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15 et 19h.30— « Le ciel ce soir » tous les lundis, spectacle français, 20h.30, spectacle anglais 19h.30
RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Montréal (727-3729)— Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h. à 24h.
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. sam. de 19h.30 à 23h.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— This Sad Day, le 13 nov.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974)— « Circuit fermé » ou la prostitution des mineur(e)s, d'Alain Fournier, jusqu'au 15 nov. à 20h.30
SALLE MOYSE: 853 ouest Sherbrooke, Montréal (392-4695)— « La tragique histoire du docteur Faust » de Christopher Marlowe, du 13 au 15 nov. et 20 au 22 nov. à 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal— McGill Chamber Winds, dir. Robert Gibson, et McGill Wind Symphony, dir. Richard Lawton, le 12 nov. à 20h.
SPECTRUM DE MONTRÉAL: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal— « Forestier: la passion selon Louise » spectacle de Louise Forestier, du 12 au 15 nov. à 20h.30
STATION 10: 2071 ouest rue Ste-Catherine, Montréal— 1313, le 12 nov.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161)— « The caucasian chalk circle » de Bertolt Brecht, du 4 nov. au 21 déc.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— « Chasseur de tête » spectacle de Jean-Guy Moreau, 11 au 15 nov. à 20h.30
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563)— « La médée d'Euripide » de Marie Cardinal, m. en s. Jean-Pierre Ronfart, du 18 nov. au 13 déc. du mar. au ven. 20h., le sam. 16h. et 21h.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974)— « La mégère apprivoisée » de Shakespearedu 24 oct. au 29 nov. les ven. et sam. à 20h.30
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Compagnie Jean Duceppe présente « Le locataire » de Joe Orton, m. en s. Lorraine Pintal, à compter du 29 oct., mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277)— « Les filles du 5-10-15 » dans une m. en s. de Lorraine Pintal, à compter du 11 nov. du mar. au ven. 20h.30, le sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793)— « Deux sur la balancoire » de William Gibson, traduction Jean-Loup Dabadie, m. en s. René-Richard Cyr, du 19 nov. au 20 déc. du mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
UNION FRANÇAISE: 429 rue Viger, Montréal (729-5130)— Le Groupe Mécanique Générale présente « Armand » les 14-15 nov. à 20h., le 16 nov. à 15h., et 21h.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.15 Aujourd'hui en France
12.30 Les belles histoires des pays d'en haut
13.30 Au jour le jour
14.30 Le temps de vivre
16.00 Félix et ciboulettte
16.30 Au jeu
17.00 Le vagabond
17.30 Carte d'identité
18.00 Montréal ce soir
19.00 Star d'un soir
20.00 Insolences d'une caméra
20.30 Best-Sellers « Kane et Abel » avec Peter Strauss, Sam Neill, Alberta Watson et Christopher Cazenove
21.30 Le sens des affaires
22.00 Le téléjournal
22.26 Le Point
23.00 La météo
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Cinéma « Les fleurs de sang » amér. 80 avec Charles Durning, Robert Lyons et Larry Drake

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Ciné Quiz « Mission top secret » it. 67 avec Patrick O'Neal, Ira Furstenberg et Donald Pleasance
14.30 A coeur ouvert
15.00 Hotel
16.00 La bande animée
16.30 Galaxie
17.00 Montréal en direct
18.00 Ici Montréal
18.30 Casse-tête
19.00 Épopée rock
19.30 Le hockey TVA Les Nordiques de Québec visitent le Canadien de Montréal
22.30 Tribune
22.55 Lotto 6/49
23.00 Les Nouvelles TVA
23.30 Ici Montréal
23.35 Les sports
23.50 La couleur du temps
00.00 Cinéma de fin de soirée « Ultime passion » can. 81 avec Richard Harris, Jennifer Dale et Jeanne Moreau

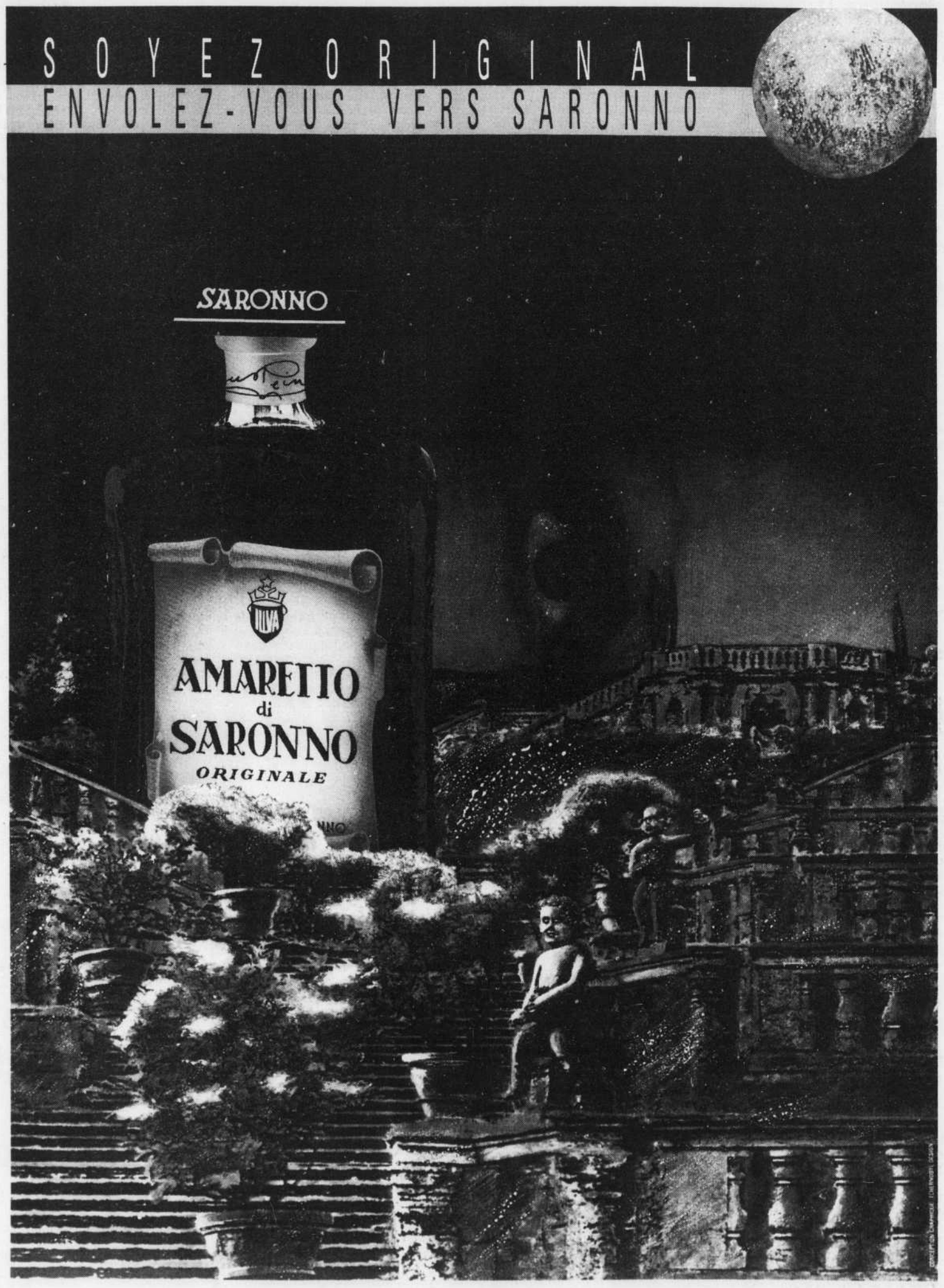
17 RADIO-QUÉBEC
12.30 L'Enap présente
13.00 Québec School Telecasts
13.30 Le marché aux images
14.00 Pause musicale
15.30 Télédocuments
16.30 Corps vivant: L'ordinateur cérébral: les nerfs
17.00 La période de questions
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
19.28 Tirage "La Quotidienne"
19.30 La conquête de l'espace
20.00 Visage
20.30 Mercredi chaud: « Bachelor »
22.00 Les arabes: femmes et famille
23.00 Téléservice

99 TVFQ
12.00 Paris kiosque
13.00 Les nouveaux jeux de 20 heures
13.30 Téléfilm « Gaston Lapouge » avec Eddy Mitchell, Jacques Villeret et Jacques Richard
15.00 Le nouveau théâtre de Bouvard
15.15 Radio-France-Internationale
16.00 C'est encore mieux l'après-midi
17.30 Le journal
18.00 Télé-série « Les bas-fonds de Paris » avec Claudine Ancelot, Philippe Juteau et François Domange
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Paris kiosque
20.00 Les nouveaux jeux de 20 heures
20.30 Télé-série « L'impasse des brouillards » avec Jacques Debary, Marc Eyraud et Gérard Laureau
22.00 Le nouveau théâtre de bouvard
22.15 Cocoricocoboy
22.30 Le journal
23.00 Radio-France-Internationale

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
14.30 De toute beauté
14.45 Jolis à croquer
15.30 Les maîtres de l'univers
15.55 Le petit journal
16.00 Le monde de Martin
16.30 Fan club
17.00 Action, réaction
17.30 Le grand journal
18.00 L'heureux retour
19.00 Premières
19.25 Pop corn
19.30 M.A.S.H.
20.00 Cinéma « L'histoire d'Olivier » amér. 78 avec Ryan O'Neal, Candice Bergen et Ray Milland
22.00 Le grand journal
22.30 Jolis à croquer
23.15 Le cahier des sports
23.25 Les envahisseurs

6 CBMT
12.00 Midday
13.00 All My Children
14.00 Trapper John M.D.
15.00 Matt and Jenny
15.30 The Muppet show
16.00 Facts of Life
16.30 Wonderstruck
17.00 Video Hits
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch & Sports News
19.00 Sidekiks
19.30 Danger Bay
20.00 Nature of things
21.00 Market Place
21.30 Man alive
22.00 National News & The Journal
23.00 Newswatch & Sports News
23.30 Maude
24.00 CBC Late Night « The voice of the turtle » 1947 avec Ronald Reagan, Eve Arden et Eleanor Parker

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General hospital
16.00 Music vision
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.35 The price is right
17.30 Family ties
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 Highway to heaven
20.00 Highway to heaven
21.00 Dynasty
22.00 Knot's landing
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Simon et Simon
01.00 Cinema 12 « I the jury » 1953 avec Biff Elliot, Preston Fpster et Peggie Castle
02.50 Second Feature « A touch of scandal » 1983 avec Angie Dickinson, Tom Skerritt et Jason Miller
04.50 The golden years of television
05.50 PK's video gold



PARTICIPEZ AU CONCOURS AMARETTO DI SARONNO

Courez la chance de gagner un voyage de rêve dans un endroit légendaire, soit : billet pour 2 personnes Montréal-Milan sur les ailes d'Alitalia. 6 nuits dans un somptueux Hôtel de Milan. 6 soupers mémorables dans de prestigieux restaurants de Milan et Saronno. De plus une limousine avec chauffeur privé vous accompagnera de votre Hôtel au restaurant à chacun des soupers. Visite guidée de la ville de Saronno. Soyez original, participez au Concours Amaretto di Saronno.

LE DEVOIR Alitalia CKAC 73

Veuillez remplir le billet de participation suivant et nous le faire parvenir à :
▼
Concours
« Soyez original envolez-vous vers Saronno »
1396 est, rue Jean-Talon
Montréal, Québec
H2E 1S2

Participez au Concours Amaretto di Saronno en répondant correctement à cette question :
« Quelle est la liqueur d'amande la plus populaire au Québec ? »
(Inscrire le nom au complet en lettres moulées S.V.P)

Réponse :
Nom
Adresse
Ville Tél. :

Tirage : 16 janvier 1987.
Vous trouverez tous les règlements du concours aux succursales de la S.A.Q. à l'endos des billets de participation.
La valeur du prix est de : 5 000,00$

Une radio québécoise à Los Angeles

RADIO-TÉLÉ

PAUL CAUCHON

Dimanche dernier avait lieu une célébration bien particulière, histoire de réchauffer le coeur de quelques milliers de nos compatriotes exilés sur la côte ouest américaine.

À Hollywood, au Café des Artistes, la communauté francophone de Los Angeles célébrait le 4e anniversaire d'une émission hebdomadaire en français diffusée sur les ondes d'une station commerciale de la ville.

Cette émission, *Les Quatre Saisons* (aucun lien de parenté avec le nouveau réseau québécois !), est diffusée sur KTYM-1460 (AM) tous les samedis de 11 h 30 à 12 h 30 depuis le 22 août 1982. Il s'agit d'une présentation conjointe de l'Association Québec-Californie (qui existe depuis 1978 et qui regroupe 600 membres) et de la délégation du Québec à Los Angeles.

L'émission est animée par Yolande Côté, présidente de l'association, et Michel Robitaille, rattaché à la délégation du Québec à Los Angeles après avoir travaillé quelques années à la délégation du Québec à Bruxelles.

L'absence d'émission francophone était une lacune. L.A. est un incroyable *melting pot* culturel de 11 millions d'habitants et, les fins de semaine, KTYM diffusait des émissions en 13 langues étrangères. Le marché existe, mais on ne sait comment l'évaluer. Lors du recensement de 1981, un million 400 personnes se sont déclarées d'origine francophone en Californie (le *Los Angeles Times* chiffrait à 13 millions le nombre de francophones d'origine aux États-Unis). Et, en Californie, il y aurait 60,000 Québécois.

Michel Robitaille, de passage récemment à Montréal, nous a expliqué un peu mieux le contexte d'une telle présence québécoise à L.A.

« L'émission *Les Quatre Saisons* a trois objectifs, dit-il : parler du Québec sur les ondes, faire connaître l'Association Québec-Californie, et créer un organe de liaison avec les différentes communautés francophones.

« Par le biais des ondes, on peut diffuser de l'information et créer un climat favorable aux échanges. Ce qui est très intéressant, c'est que le Québec joue ici un rôle de leader auprès de toutes les communautés francophones qui étaient jusque là isolées. On s'intéresse à l'ensemble du fait français. »



Les animateurs de l'émission *Les Quatre Saisons* à KTYM-AM : Yolande Faguy-Côté, présidente honoraire de l'Association Québec-Californie, et Michel Robitaille, conseiller aux affaires culturelles à la délégation du Québec à Los Angeles.

Il existe, en effet, à L.A. une trentaine d'associations francophones de tous genres, de l'Alliance française à l'Association des chefs culinaires français, en passant par les clubs belges, basques ou suisses. Ce qui donne lieu à des échanges : *Les Quatre Saisons* diffusait, récemment, un reportage en provenance de la région de Wallonie-Bruxelles.

L'émission comporte deux bulletins d'information internationaux, en collaboration avec Radio-France international, un bulletin produit par Radio-Canada international, un bulletin d'informations régionales en liaison avec différents organismes. L'école de journalisme de l'Université Laval a déjà produit ici un bulletin.

On invite sur les ondes tous les « francophones intéressants » de passage, qu'ils soient conférenciers, artistes, universitaires, ministres, et *Les Quatre Saisons* comporte près de 30 minutes de musique, québécoise et française, louisianaise, belge, etc. L'émission est produite à très peu de frais : $ 8,500 US.

La publicité provient d'individus ou de compagnies qui offrent des services en français — avocats, médecins, commerces comme La Cité des livres, un magasin de L.A. qui ne vend que des livres et disques en français et qui assure dans la région une petite distribution de produits francophones.

L'émission accorde une attention particulière aux collèges et universités des États-Unis car, selon Michel Robitaille, « pour un étudiant, l'univers francophone, c'est son professeur. Une vingtaine d'institutions offrent des cours de littérature ou d'institutions québécoises, et on fait la promotion des réalités québécoises en étroite liaison avec les universités californiennes ».

Alors, si vous passez par la Californie bientôt (chanceux !) ou si vous voulez faire connaitre les produits québécois aux Américains de l'Ouest, retenez cette adresse : *Les Quatre Saisons*, Yolande Côté ou Michel Robitaille, 700 South Flower Street, Suite 1520, Los Angeles, CA 90017; tél : (213) 689-4861; télex : 67-7620.

Pour des motifs qui demeurent obscurs

Jacques Langevin quitte l'Opéra de Montréal

ANGÈLE DAGENAIS

Le directeur général et grand patron de l'Opéra de Montréal, Jacques Langevin, à l'emploi de l'institution depuis septembre 1983, a remis sa démission le 31 octobre dernier pour des motifs qui demeurent fort obscurs.

M. Langevin était absent, hier midi, de la conférence de presse de présentation des chanteurs du prochain spectacle de l'Opéra de Montréal, *La Flûte enchantée*, de Mozart (qui doit débuter le 18 novembre prochain), et c'est un membre du conseil d'administration, Gérard Lamarche, qui a été chargé d'annoncer aux médias que M. Langevin et le comité exécutif étaient convenus de ne pas dévoiler les motifs décrits comme « confidentiels » de cette « terminaison d'emploi ».

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR, cette « terminaison d'emploi » résulte d'un conflit entre M. Langevin et le conseil d'administration de l'Opéra de Montréal; elle s'est faite très vite, et pour des motifs jugés extrêmement sérieux.



Photo Jacques Grenier

Jacques Langevin.

L'opéra, au dire de certains observateurs, semble être un milieu où l'on joue très rude en coulisses et où les ambitions des « divas » et autres éminences grises font la pluie et le beau temps. Certains regrettent les « cachotteries » du conseil d'administration quant à la démission ou au bris de contrat (?) de Jacques Langevin qui ne feront qu'alimenter la « machine à rumeurs ».

Jeune entreprise en développement — elle existe depuis à peine cinq ans — l'Opéra de Montréal rencontre certainement, laisse-t-on entendre, des problèmes importants. Par exemple, il est fortement question qu'à la saison 1987-88, l'Opéra réduise de cinq à quatre le nombre de spectacles déjà annoncés. Le prix des billets (de $ 13 à $ 38) est aussi un sujet de préoccupations constant.

Natif de Sherbrooke, Jacques Langevin est trompettiste de formation. Il a oeuvré au sein de la fonction publique pendant une dizaine d'années, dans les bureaux régionaux du ministère des Affaires culturelles, avant d'accéder à la direction du secteur musique du ministère à Québec. Il est entré à l'Opéra de Montréal en septembre 1983 dans une fonction créée pour lui. En plus de veiller à la gestion courante de cette entreprise culturelle, dont le budget atteint aujourd'hui les $ 6 millions, il devait coordonner la conception et la réalisation de nouveaux projets pour l'Opéra de Montréal.

M. Langevin est déjà remplacé par Bernard Creighton, à titre intérimaire et pour une période indéterminée. M. Creighton porte le titre de directeur administratif et financier. Cet administrateur est aussi membre des *Tudor Singers*.

Serge Losique en guerre de chiffres avec Toronto

NATHALIE PETROWSKI

La guerre est déclarée entre le Festival des films du monde (FFM) et le *Festival of Festivals* (FoF) de Toronto. Au centre du conflit, un rapport contradictoire sur les chiffres de fréquentation, réels ou gonflés, du festival de Toronto. Au centre du conflit également, Leonard Schein, ancien directeur du FoF, aujourd'hui programmateur spécial pour Serge Losique.

Selon M. Schein, qui a été remercié de ses services après seulement un an, le festival de Toronto « pratique une politique du mensonge » sur son taux de fréquentation. « Lorsque je suis arrivé à Toronto, j'ai demandé à voir les chiffres réels de 1985 : j'ai découvert qu'ils avaient été triplés. On m'a expliqué que la politique, à Toronto, était de mentir sur les chiffres et de toujours ajouter 10,000 spectateurs de plus qu'à Montréal. J'ai moi-même menti sur les chiffres en 1986 puisque c'était la politique. On ne peut supporter, à Toronto, que le festival de Montréal soit plus gros. »

À Toronto, aussi bien Helka Stephenson, la directrice par intérim du FoF, que John Slan, président du conseil d'administration, ont réfuté ces allégations. « Notre politique, ce n'est pas de mentir mais de dire la vérité, a répliqué M. Slan. Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons fait environ $ 450,000 au *box-office*, ce qui signifie que la fréquention était d'environ 250,000. Quant à M. Schein, je ne comprends pas son attitude. Il est vrai que nous l'avons congédié. Il est vrai aussi que nous lui avons remis un chèque de $ 36,000 à son départ. »

La guerre a été déclenchée, hier midi, par Serge Losique, qui a remis à la presse montréalaise une compilation par ordinateur des chiffres de fréquentation du festival de Toronto. Comparant les chiffres officiels à une compilation informatique dont il n'a pas voulu révéler la source, M. Losique a démontré que le FoF a, pour les deux dernières années du moins, doublé ses chiffres. Les chiffres officiels de 1985 indiquent que 231,000 spectateurs, payants et non payants, ont participé au festival de Toronto alors que ceux par compilation indiquent 82,908 spectateurs. Même phénomène pour 1986. Aux chiffres officiels de 263,000 spectateurs, le directeur oppose le chiffre de 115,493 spectateurs.

Le directeur du FFM était au courant de la pratique depuis bon nombre d'années, mais n'en avait rien dit. La répétition de cette pratique et le fait que le festival de Toronto se présente « comme le plus gros festival en Amérique du Nord » ont eu raison de son silence. « Ils se sont eux-mêmes piégés. Dès qu'on commence à gonfler les chiffres, on est obligé de continuer. On peut, à la rigueur, gonfler de 10 % ou 15 %, mais à ce point-là c'est inadmissible. »

M. Losique a toutefois nié que Leonard Schein lui ait fourni les documents. « Nous avons obtenu copie des documents avant qu'il vienne travailler pour nous », a-t-il déclaré. Son adjointe, Danièle Cauchard, a tenu à préciser qu'un simple calcul mathétique suffisait pour comprendre que le festival de Toronto gonflait ses chiffres. « Ils n'ont tout simplement pas les sièges nécessaires pour accueillir le nombre de spectateurs auquel ils prétendent. »

À Toronto, Helka Stephenson, directrice par intérim du FoF, a maintenu ses propres chiffres : « Nous n'avons aucune idée du document dont il est question. Nous ne compilons pas nos chiffres par ordinateur, mais à la main avec les rapports des salles. Je n'ai jamais vu les documents en question, et je trouve que les attaques de M. Losique sont injustes. Je ne comprends pas pourquoi il agit ainsi. »

Quant à l'hypothèse voulant que M. Schein ait lui-même fourni les documents à M. Losique, la directrice ne s'est pas prononcée. Elle a admis que M. Schein avait été invité à démissionner du festival de Toronto et qu'il était probablement en colère contre le FoF. « Ce qui me dérange le plus, c'est que Leonard Schein a lui-même approuvé les chiffres de 1986. Maintenant, il les renie. Je me demande à quel point on peut faire confiance à quelqu'un qui est visiblement mécontent d'avoir été renvoyé. »

André Picard, de Téléfilm-Canada à Toronto, n'a pas voulu commenter la nouvelle, déclarant seulement que Téléfilm ne vérifiait pas systématiquement les chiffres de fréquentation rapportés par les festivals subventionnés. Rappelons que le festival de Toronto a reçu une subvention de $ 330,000 cette année et qu'une partie de cet argent était proportionnel au taux de fréquentation.

Adrienne Clarkson à la tête de McClelland & Stewart

TORONTO (PC) — L'écrivain et animatrice de télévision bien connue Adrienne Clarkson a été nommée présidente, éditrice et chef des opérations de la maison McClelland & Stewart, a annoncé Avie Bennett, l'homme d'affaires qui a acquis l'importante maison d'édition canadienne en janvier dernier.

Mme Clarkson, 47 ans, occupera son nouveau poste le 1er mars prochain. Elle remplacera M. Bennett au poste de président et, au poste d'éditeur, l'excentrique Jack McClelland, héritier du fondateur de l'entreprise et esprit perspicace qui a su faire connaître les plus grands noms de la littérature canadienne actuelle de langue anglaise.

Actuellement, Mme Clarkson, qui est née à Hong Kong de parents chinois en 1939, est agent général de l'Ontario en France.



Photo CBC-TV

Adrienne Clarkson au temps de *The Fifth Estate*.

M. McClelland devient éditeur conseil.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

À VOIR
★★★★
à votre choix...
EN PRIMEUR

- Au cinéma LE LAURIER (495-4231) à 7h30, 9h30: SHE'S GOTTA HAVE IT, avec s.-t. français
- Au CINÉMA OUTREMONT (277-4145/277-2001). à 9h30: L'HOMME DANS LA LUNE, avec s.-t. français
- et à L'AUTRE CINÉMA (722-1451):
  - 7h00 DESERT BLOOM, avec s.-t. français
  - 7h15 FOOL FOR LOVE, version française
  - 9h15 BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE
  - 9h30 LE RÊVE DE VOLER, nouveau film québécois

LES FILMS DU CRÉPUSCULE INTERNATIONAL
Sélection danoise Oscar 87 du meilleur film étranger à Hollywood
MANDEN I MÅNEN
L'HOMME DANS LA LUNE
un film de ERIK CLAUSEN
Au cinéma OUTREMONT 1248, rue Bernard ouest

QSM CFQR 92.5
RADIOTHON '86
NOV. 14, 15, 16
OGILVY
282-1555

SYMPHONIA

LES FILMS DU CRÉPUSCULE INTERNATIONAL
...Chef-d'oeuvre à la Française Libération
BEAU TEMPS
M SOR GEUX EN F N DE OU NEE
Gérard FROT-COUTAZ
L'AUTRE CINÉMA 5430 Papineau

Tous les MARDIS admission: 3.00$ Cinémas Unis

Méfiez-vous du pouvoir d'une femme...
VALERIE KAPRISKY
ÉLYSÉE 35 MILTON 842-6053
Sam Dim 12:15-2:10-4:05-6:00-7:55-9:50
Sem 6:00-7:55-9:50
La Gitane

Montand • Depardieu
DOLBY STEREO
Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
12:05-2:20-4:40-7:00-9:20
Ven Sam Couche tard 11:35
JEAN de FLORETTE
un film de Claude Berri

LINO VENTURA
Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
1:00-3:05-5:15-7:25-9:35
Ven Sam Couchet ard 11:45
LA 7ième CIBLE

ÉLYSÉE 35 MILTON 842-6053
Sam Dim 1:45-4:15-7:00-9:20
Sem 7:00-9:20
Un Film de: JEAN-JACQUES BEINEIX
37 degrés 2 LE MATIN

Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
12:45-2:30-4:15-6:00-7:45-9:30
Ven Sam Couche tard 11:15
Avec: Gérard DEPARDIEU
TENUE DE SOIRÉE

BACH et bottine
un film de ANDRÉ MELANÇON
produit par ROCK DEMERS
BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
CRÉMAZIE ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
CARREFOUR LAVAL 2330, AUT. DES LAURENTIDES 688-3684
LONGUEUIL PLACE LONGUEUIL 679-7451
JEAN-TALON 2 RUES À L'EST DE PIE-IX 725-7000
PARADIS 8215, RUE HOCHELAGA 354-3110

On ne sait jamais auprès de quelle femme on vit
LA FEMME SECRÈTE PHILIPPE NOIRET
COMPLEXE DESJARDINS BASILAIRE 1 288-3141 1:15 - 3:15 5:15 - 7:15 - 9:15

MON BEAU-FRÈRE A TUÉ MA SOEUR MICHEL PICCOLI MICHEL SERRAULT
Ermitage ST-DENIS - JARRY 388-5577 7:00 - 9:00

ROLAND GIRAUD CLÉMENTINE CÉLARIÉ ZABOU
LE COMPLEXE DU KANGOUROU OU LE DÉSIR D'ÊTRE PAPA
1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

« Sortez de vos tanières automnales, amoureux, amoureuses de la grande et belle chanson, de l'interprétration viscérale, du contrôle partait de la voix, de la gestuelle,et stylisée, de l'émotion concentrée, pure, vive et brûlante... »
Il faut voir la Passion selon Louise.
Paule La Roche
Le Droit
PRÉSENTATION ckoi 97
CE SOIR FORESTIER
LA PASSION selon Louise
SPECTRUM
BILLETS AU GUICHET DU SPECTRUM - ET À TOUS LES COMPTOIRS TICKETRON + FRAIS DE SERVICE! INF. 861-5851
12, 13, 14, 15 NOVEMBRE, 20H30
UNE PRODUCTION SPECTRA
Ministère des Affaires culturelles

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information: Jacques Chabot

Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

LES GRANDS MOYENS

LA LOI 37 faisant eau de toutes parts, les grèves déclenchées dans les établissements de santé plaçaient le gouvernement devant une seule alternative : ou laisser le bateau s'enfoncer ou colmater les brèches.

Devant l'évolution de la situation, une loi spéciale allait s'imposer un jour ou l'autre. Le fait que la FAS-CSN, « provoquée » par l'annonce d'une intervention du législateur, ait décidé de jeter toutes ses troupes dans la bataille, sans préavis, souligne le niveau de brutalité que peut atteindre l'exercice du « rapport de forces ».

La loi spéciale dont l'Assemblée nationale s'est saisie hier n'a pas pour objet de modifier le cadre de la négociation dans le secteur public et, encore moins, de mettre un terme à cette négociation en imposant un règlement. Elle vise essentiellement à faire respecter la loi 37, à lui donner des « dents » (et quelles dents !) de manière à assurer le maintien des services essentiels.

En fait, les débrayages laissaient le gouvernement désarmé. Après la grève illégale de 24 heures de la FTQ, le 28 octobre dernier, le premier ministre avait évoqué les recours possibles. On en comptait trois. Le premier est insuffisant et les deux autres, à toutes fins utiles, inopérants.

— Il y avait d'abord les poursuites pénales en vertu de l'article 142 du code du travail qui, entre autres choses, rend passible d'une amende de $ 100 à $ 1,000 pour jour quiconque provoque ou déclare une grève illégale. Le procureur général a fait savoir que de telles poursuites seraient prises, mais, sauf erreur, aucune plainte n'a encore été déposée. Cette seule mesure, à l'évidence, n'a eu aucun effet dissuasif sur « quiconque ».

— Un deuxième recours : les poursuites pour outrage au tribunal. La loi 37 confère au Conseil des services essentiels des pouvoirs de redressement lorsqu'il « estime qu'un conflit porte ou est vraisemblablement susceptible de porter un préjudice à un service auquel le public a droit. Il rend alors une ordonnance qui, une fois déposée au bureau du protonotaire de la Cour supérieure, revêt la même force ou le même effet que s'il s'agissait d'un jugement émanant de cette cour. Ce recours avait utilisé en septembre 1985 lors de la grève des techniciens-ambulanciers de Montréal. Le syndicat l'avait contré par une requête en évocation contestant la validité et la constitutionnalité des pouvoirs du Conseil. La cause est pendante.

— Un troisième recours : les mesures de réparation que le Conseil des services essentiels peut imposer à une personne ou à un groupe de personnes impliqués dans un conflit illégal. Aux lendemains de la grève de la FTQ, le Conseil avait émis une convocation pour entendre un premier groupe d'employés, ceux du centre hospitalier de l'Université Laval. Le syndicat a répliqué en déposant devant la Cour supérieure une demande de sursis jointe en une requête en évocation. Le juge Vincent Masson a accueilli la demande de sursis. La requête en évocation sera entendue plus tard.

On le voit, c'est toute la plomberie qui saute. Il ne restait que le recours à une intervention exceptionnelle du législateur.

Car il importe non seulement de faire respecter la loi mais également de faire en sorte que la grève dans les établissements de santé, hôpitaux et centres d'accueil, ne dépasse le niveau purement « symbolique » d'un coup de semonce. L'exercice du rapport de forces qui, dans son mouvement de tenailles, fait trop de victimes innocentes, est devenue socialement intolérable. Il ne semble plus y avoir de doute sur ce point dans la société québécoise.

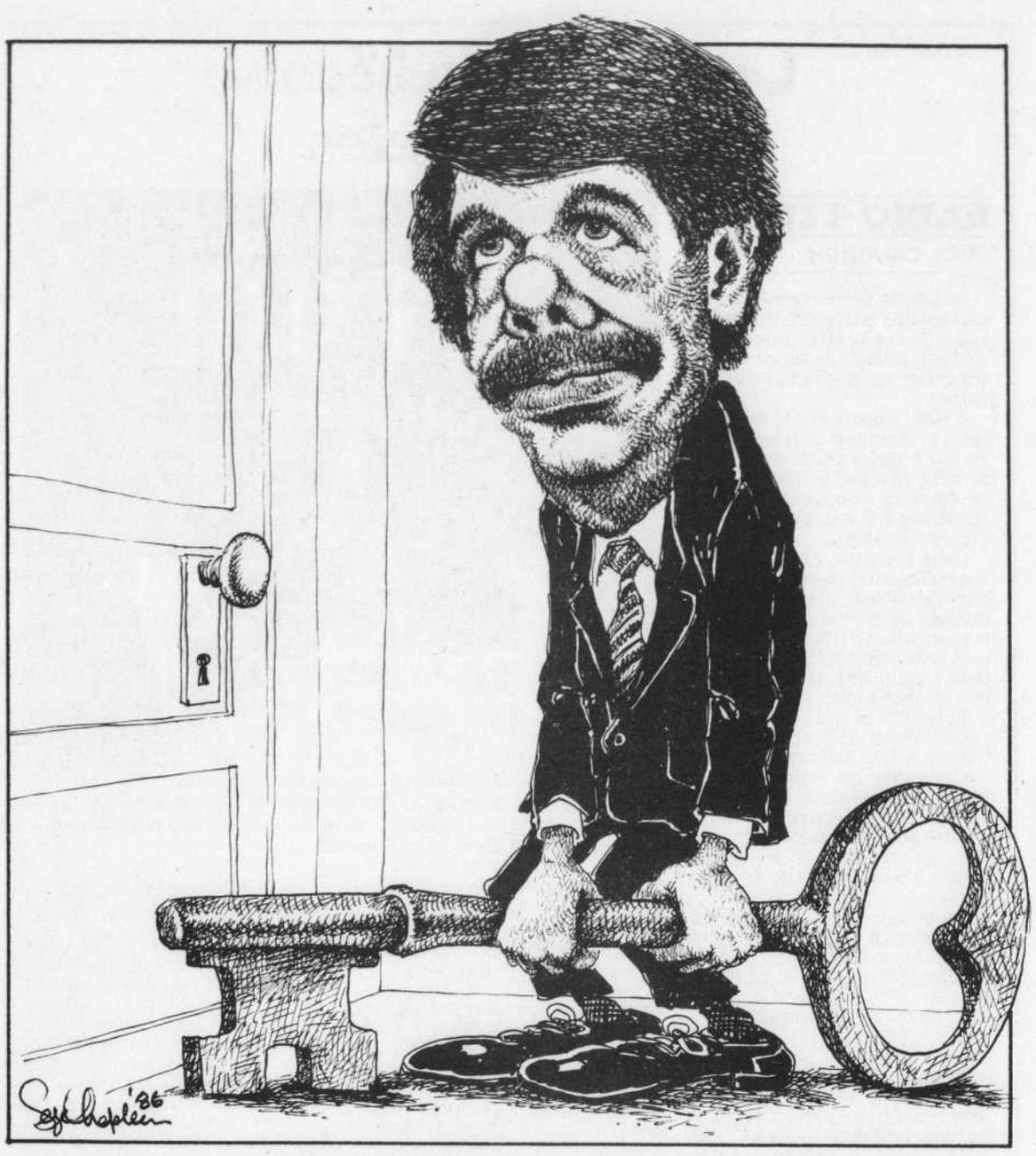
On parle parfois de substitut à l'exercice du droit de grève. En réalité, il n'y a pas de véritable substitut. Ou, mieux, il n'y en a qu'un seul, c'est l'engagement le plus solennel possible pris par le gouvernement, au nom de toute la population, d'accorder aux employés du secteur de la santé et des services sociaux des conditions de salaire et de travail justes et équitables.

Comment en juger ? Il n'y a qu'un seul critère : la comparaison avec les conditions faites aux autres salariés du Québec, puisque ce sont eux qui, à titre de contribuables, apportent au gouvernement le plus clair de ses revenus, donc déterminent « sa capacité de payer ». On cite volontiers le cas de la Suède lorsqu'il est question de protection sociale. Il n'est pas sans pertinence de rappeler que c'est un tel engagement qui « protège » les employés du secteur suédois de la santé et des services sociaux — dont le droit de grève est également limité par l'obligation des soins à donner aux malades et de l'aide à apporter aux personnes dans le besoin.

Même si un tel engagement n'est pas encore « enchâssé » dans un « contrat social » au Québec, la création de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération constitue un premier pas en ce sens. L'IRIR a pour premier mandat « d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés [du secteur public] d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois, d'autre part ». Cet organisme, que les syndicats dans leur contestation globale de la loi 37 ont choisi de bouder, doit publier « au plus tard le 30 novembre, un rapport de ses constatations ».

Ce document devait servir à éclairer les choix gouvernementaux pour l'année 1987. Survenant à ce point crucial de la présente ronde de négociations, ce pourrait être un lourd pavé dans la mare aux grenouilles.

— JEAN FRANCOEUR



Le coup de force de M. Lalonde

CE N'EST pas sous le signe de l'improvisation que M. Marc Lalonde est intervenu publiquement hier en faveur d'une remise en question du leadership de M. John Turner. Une lecture même cursive du texte préparé par l'ancien ministre fédéral suffit à lever tout doute à ce sujet.

M. Lalonde a choisi de contester ouvertement la direction imprimée au Parti libéral par M. Turner depuis son élection à ce poste en juin 1984. Le geste est significatif et lourd de conséquence. Le congrès général du parti, à la fin de ce mois, se présente maintenant sous un tout autre aspect. Avec le prestige dont il jouit toujours au sein du Parti libéral, M. Lalonde donne ses lettres de créances au mouvement de fronde qui agite la principale formation de l'opposition, depuis plusieurs mois déjà.

Et pourtant, M. Lalonde s'est bien gardé de s'associer au groupe de libéraux du Québec qui militent en faveur de M. Jean Chrétien. Il s'est visiblement tenu à l'écart de la réunion de cette faction, à Montréal, la fin de semaine dernière. Rompu aux jeux de la politique partisane, M. Lalonde hausse les enchères en annonçant une nouvelle candidature dans l'éventualité d'une remise en question effective du leadership de M. Turner.

Pareille démarche n'est évidemment pas sans faciliter la tâche à l'équipe rassemblée autour de M. Jacques Corriveau, vice-président de l'aile québécoise du Parti libéral, même si l'ancien lieutenant de M. Trudeau refuse de se prononcer en faveur de M. Chrétien. La démarche de M. Lalonde préluderait-elle alors au retour de l'ancien premier ministre lui-même ? À ce propos, il faut s'en tenir au démenti formel opposé hier en conférence de presse par M. Lalonde, malgré toutes les hypothèses plausibles qui viennent spontanément à l'esprit.

C'est sur la foi des sondages d'opinion que M. Lalonde s'engage dans cette entreprise. Avec logique et brio, l'ancien ministre a compulsé une foule de sondages pour étayer son raisonnement et surtout sa conclusion. Ce n'est pas tellement la qualité, ni le style du laedership de l'actuel chef libéral qui nourrit les appréhensions de M. Lalonde. C'est, plus prosaïquement la perspective d'une nouvelle défaite aux prochaines élections qui inspire et justifie, aux yeux de M. Lalonde, cette décision fracassante.

Ce dernier est vraisemblablement arrivé aux mêmes conclusions que plusieurs analystes de la scène politique, habitués à lire la boule de cristal des sondages. Les progrès, réguliers et importants, du NPD dans les intentions de vote des Canadiens laissent entrevoir la possibilité pour les conservateurs de se maintenir au pouvoir et former un gouvernement minoritaire au lendemain des prochaines élections. Et ce, même si les libéraux détiennent toujours, en termes de suffrages, une nette avance sur les conservateurs, toujours d'après les sondages. Plusieurs des candidats ministériels pourraient très vraisemblablement se faufiler entre libéraux et néo-démocrates selon le modèle bien connu des luttes triangulaires dans un régime de scrutin majoritaire à un tour.

Ce type de raisonnement pouvait autrefois se justifier en regard des provinces de l'Ouest, de l'Ontario. Un scénario analogue n'est plus impensable au Québec, surtout à Montréal au lendemain du balayage du RCM aux élections municipales. La formation dirigée par M. Jean Doré regroupe un grand nombre de militants dont le profil sociologique n'est pas sans suggérer une réelle parenté avec la clientèle néo-démocrate.

M. Lalonde n'invoque pas la révision des thèses constitutionnelles du parti à l'appui de sa démarche, comme on serait en droit de l'imaginer. Fin joueur que le goût du pouvoir anime visiblement, M. Marc Lalonde s'en tient pour le moment aux froides perspectives des sondages. Le sens du congrès de la fin novembre vient d'être complètement modifié.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Pour déverrouiller la paix

QUAND enfin Israël et l'OLP auront signé un règlement politique, et que les nouvelles générations s'étonneront qu'il ait fallu vingt ans de carnage avant d'en venir là, le monde devra rendre un hommage particulier à une poignée de pionniers, juifs et arabes, qui auront littéralement déverrouillé la paix.

Les citoyens israéliens, en effet, qui ont rencontré en Roumanie une délégation de l'Organisation pour la libération de la Palestine, ont « enfreint » une loi qui leur interdit tout contact avec cette organisation « terroriste ». Et les gens de l'OLP qui ont discuté avec eux l'ont fait au risque de sévères sanctions de la part des extrémistes de leur camp.

Il y a toujours eu des rapports entre Juifs en Arabes, tant en Israël qu'ailleurs au Proche-Orient et dans le monde. Il y a aussi eu des discussions secrètes parfois à un niveau élevé. Mais depuis que la discussion politique sur un possible règlement a pris un tour sérieux, que l'OLP est prête à un compromis historique et qu'une partie de la classe politique israélienne s'est engagée dans cette voie, c'est la panique, du moins dans le camp du statu quo.

L'affaire avait pris un caractère spectaculaire et « inquiétant » quand la presse internationale diffusa des photos montrant, côte à côte, un député de la Knesseth, le général Mati Peled, et Yasser Arafat, le chef de l'OLP.

Cette ouverture et ce rapprochement sont devenus intolérables quand le juif Peled et le palestinien Mohamed Miari — devenu depuis député à la Knesseth — se mirent à faire campagne en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Non seulement les deux hommes prônaient-ils un plan de paix, mais ils en donnaient l'exemple avec leur parti, la Liste progressiste pour la paix.

C'est ce « crime » qui a poussé les militaristes de l'establishment israélien à faire voter une loi interdisant à l'avenir pareil contact. De la sorte, on croit stopper le mouvement en faveur de négociations de paix. Qui va voter pour des députés ne pouvant discuter avec l'OLP ? Et quel député bravera la loi au risque de se disqualifier avant les élections ?

Ceux qui ont eu le privilège de rencontrer les députés Miari et Peled lors de leur tournée récente en Amérique du Nord ont été à même de constater le sérieux et le courage des deux hommes politiques et la valeur de leur analyse et de leur programme. L'aveuglement suicidaire se trouve plutôt dans le camp, encore nombreux, de ceux qui veulent les faire taire.

D'où l'importance de la rencontre de Roumanie, qui a fait de nouveau la démonstration qu'il n'y a pas d'abîme entre Juifs et Palestiniens, et que des discussions sont possibles entre les deux communautés. En Israël même, le précédent va permettre de secouer la loi qui interdit de parler avec l'OLP. On tentera ainsi de libérer la voie aux députés qui oeuvrent en faveur de négociations avec la centrale palestinienne.

Arabes et Juifs, aux États-Unis et en Europe, et aussi au Canada, sont de plus en plus nombreux à militer *ensemble* dans des comités pour la paix au Moyen-Orient. Ce qui semblait une utopie voici vingt ans est devenu le principal espoir pour cette région. Car la plupart des gouvernements impliqués dans le conflit sont encore enfermés dans des intérêts à courte vue.

Ainsi Washington, d'accord avec Israël, s'est interdit de reconnaître l'OLP tant que celle-ci ne reconnaîtrait pas, au moins indirectement, l'État d'Israël. Or depuis, le gouvernement israélien ne cache plus sa stratégie : même si l'OLP fait une proposition de paix, il refusera d'en discuter.

Il importe donc plus que jamais d'aider ceux qui, dans les deux camps, s'efforcent de déverrouiller la porte des négociations et de la paix. Le moment est venu de rompre la chaîne qui, jusqu'ici, a retenu le Canada d'accorder une reconnaissance explicite à l'OLP.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

■ *L'oubli du NPD*

LA VICE-PRÉSIDENTE du NPD-Québec, Mme Claire Brassard, nous déclare (LE DEVOIR, 28 octobre) que « c'est le NPD qui a gagné » en Saskatchewan parce qu'il a remporté plus de voix que les conservateurs et quoiqu'il ait remporté moins de sièges. Elle ajoute qu'un mode de représentation proportionnelle « est la garantie de l'expression d'une véritable démocratie électorale » et « aurait garanti un tout autre sort au NPD ».

Ce que Mme Brassard et beaucoup d'autres oublient, c'est que les candidats ne sont pas élus pour représenter les partis politiques mais pour représenter les électeurs. En fait, nous aurons une véritable démocratie électorale quand les gouvernements ne seront plus aux mains des partis politiques, quand le système électoral favorisera l'élection de candidats indépendants et prêts à servir le peuple plutôt que de servir les partis politiques.

— LUCIEN SAUMUR
Gloucester (Ont), le 30 octobre.

■ *Des services indispensables*

DEPUIS janvier, je suis une patiente externe en psychothérapie à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Grâce à cette aide et à une grande compréhension, je puis dire avoir fait un progrès énorme. Aujourd'hui, je me considère une femme heureuse et autonome malgré une santé précaire.

Je ne crois pas qu'enlever des psychologues des hôpitaux soit une bonne mesure sociale. Ce sont des services indispensables ! Je me suis « enrichie » par ces contacts.

Si la pauvreté se répand comme une gangrène dans notre société, nous, gens sur le Bien-Être social, nous serons deux fois plus pauvres si le ministère des Affaires sociales coupe ses postes de psychologues et d'étudiants psychologues. Je n'aimerais pas penser qu'on en « dispose » comme si la vie des autres n'était qu'un jouet. Je réagirais fortement contre cela !

Depuis que je bénéficie de cette aide, je me suis prise en mains. Ce ne fut pas facile, mais grâce à la patience et à la persévérance qu'on m'a témoignées, j'y suis parvenue. Pensez-vous qu'en médecine générale, ils ont le temps de nous apporter un tel secours ? Il est pourtant essentiel ! Une oreille attentive, par contre, peut prévenir la consommation de médicaments, diminuer la médication et aussi pour d'autres prévenir le « gobage » de pilules . . . car hélas ! on peut aussi en crever !

Je me demande, en somme, sur quel sentier nous allons, combien de personnes désirent s'en sortir, reprendre un travail ou une profession qu'ils ont aimés ? Ce désir est légitime, beau et il n'est pas trop beau non plus pour être « vrai » ! C'est pourtant un désir simple, pas compliqué. Oui ! je vous l'avoue, ces coupures dans les postes « psycho » sont loin de me rassurer.

Nous vivons déjà une situation pénible, est-ce que notre avenir sera lui aussi « sacrifié » ? Je ne me considère pas non plus comme de la « marchandise » de Woolworth ou de Zellers !

Quand nous achetons, est-ce que nous ne payons pas nous aussi la taxe ? Lors des élections, nous faisons aussi partie de ceux qui votent. J'espère que le ministère mesurera les conséquences d'une telle décision. L'aspect important de la réalité ne devrait pas être oublié. Qu'on doive prendre des mesures sociales, je le comprends, tout est cher. Ces mesures qu'on prendra causeront-elles plus d'injustice sociale ? Est-ce que la qualité de vie ne doit pas être au centre de nos préoccupations ?

La psychothérapie sert à humaniser nos conditions de vie. Il est important de faire valoir ses services.

— DENISE MAGNAN
Montréal, le 31 octobre.

■ *L'article X*

ON DIT et on répète que le hockey se vend bien seulement lorsqu'il y a des batailles en règle. On permet donc ces spectacles de barbares car « le public en veut » ! Si vous, amateurs de hockey, avez besoin de vivre votre violence par procuration, j'aimerais que vous trouviez une autre solution que celle de réclamer, en l'applaudissant, toute cette violence au hockey.

Dans les gymnases des écoles primaires du Québec, est affichée la *Charte de l'esprit sportif* de la Régie de la sécurité dans les sports. Or, comment voulez-vous qu'on enseigne ces lois aux jeunes lorsque leurs idoles, ces professionnels du hockey, ne les respectent même pas. Voici l'article X de cette charte.

« Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prennent le dessus sur nous. »

Alors, dites-moi ce que je dois maintenant dire aux enfants autre que : « Faites ce que les adultes disent mais ne faites pas ce qu'ils font. »

— DANIELLE JASMIN
Montréal, le 30 octobre.

■ *Un secret pour personne*

LA LETTRE que nous a adressée M. Robert Bourbonnais et que vous avez publiée le 22 septembre contient plusieurs erreurs et inexactitudes. Lorsqu'on compare les salaires des non-médecins et des médecins, on doit tenir compte des avantages sociaux offerts aux uns mais pas aux autres. En tenant compte de ces avantages, le salaire d'un médecin épidémiologiste qui serait payé à salaire comme un non-médecin varie entre $ 51,206 et $ 59,359 selon son expérience. Il est vrai que cette échelle est plus élevée que celle des professionnels non-médecins ($ 30,000 à $ 43,000), mais le gouvernement pense qu'un professionnel avec un diplôme en médecine, en plus d'un diplôme en épidémiologie doit être payé plus qu'un professionnel qui détient un diplôme en épidémiologie seulement.

M. Bourbonnais prétend que les salaires versés aux médecins en santé communautaire sont « inutiles et secrets ». Ces salaires ne sont un secret pour personne, y inclus M. Bourbonnais, ce sont des clauses incluses dans les ententes officielles entre le gouvernement et les Fédérations des médecins.

Enfin, nous laissons aux lecteurs le soin de juger de l'utilité d'un médecin dans un département de *santé* communautaire.

— DANIEL TREMBLAY
coordonnateur
Recherche et programmation
— JOHN OSTERMAN
médecin, chef du Département de santé communautaire
Lakeshore, le 3 octobre.

■ *Que cesse ce gaspillage*

J'ADMIRE monsieur Dye pour son courage à révéler les lacunes et la mauvaise administration du gouvernement fédéral. Je souhaite que les contribuables, à leur tour, exigent de leur député qu'il se réveille devant cette administration irresponsable de nos représentants.

Il faut que ce gaspillage cesse si on ne veut pas qu'il se produise ce qui s'est produit ailleurs au moment où les pays étaient tellement endettés qu'on a demandé des comptes aux responsables de la situation.

Le premier ministre Brian Mulroney devrait y voir avant les prochaines élections s'il veut être réélu, sinon il laissera le pays en bien mauvaise posture financière.

— LUCIEN PILON
Saint-Hyacinthe, le 27 octobre.

■ *Pète-sec*

LE CRITIQUE québécois qui, de sa tour d'ivoire, recommande aux Acadiens de se révolter contre l'image néfaste que provoquent sur son esprit borné les personnages d'Antonine Maillet, devrait, par la même logique, exhorter les Québécois à se révolter contre Michel Tremblay, qui les décrit comme des gens sans maturité, d'une grande ignorance, et d'une exceptionnelle laideur.

Il y a un manque extrêmement révélateur dans le processus de pensée de ce soi-disant intellectuel. Qu'il n'aime pas ce genre de récit, personne ne le lui reproche. Mais, qu'à cause de cela, il dénigre avec une hargne autoritaire une auteure aussi talentueuse que madame Maillet et nous incite à l'attaquer, c'est très petit pète-sec, comme dirait Pélagie.

Ce n'est heureusement pas demain que ce critique se verra siéger au jury du Goncourt.

— YOLANDE BASTARACHE
Aylmer, le 30 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139$ par année
75$ 6 mois
39$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145$ par année
au Canada 79$ 6 mois
42$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La privatisation de l'environnement

LIBRE OPINION

PIERRE LEMIEUX

L'auteur est conseiller économique

LA POLLUTION (définie comme le rejet d'objets sur la propriété d'autrui sans son consentement) est, par définition, une atteinte à la propriété. Philosophie fondée sur la défense de la propriété, le libéralisme s'oppose évidemment à la pollution, qu'il considère comme un crime. C'est sans doute par ignorance (davantage que par mauvaise foi) que d'aucuns attaquent le libéralisme au nom de l'environnement.

La tradition libérale classique considère la pollution de l'environnement comme une inefficacité économique et un accroc à la liberté contractuelle. La pollution impose aux pollués des coûts pour lesquels ils ne sont pas dédommagés, ce qui confère aux pollueurs un avantage volé. Henri Lepage, dans *Pourquoi la propriété* (Paris, Pluriel, 1986), fait le tour de la question. Et Georges Ripert, invoquant l'ancien principe juridique selon lequel celui qui possédait un coin de terre en était propriétaire *usque ad caelum* (*jusqu'au ciel*), critiquait l'État français d'avoir nationalisé l'air et les cieux pour permettre, au début du siècle, le passage des avions et des lignes électriques sans le consentement des propriétaires affectés.

Bien loin d'être un produit de la propriété, la pollution relève au contraire d'une absence de droits de propriété bien définis ou bien protégés. La propriété privée n'est pas le problème, mais la solution. Le propriétaire privé d'une ressource l'exploite de manière à en maximiser la valeur, ce qui inclut son rendement futur. Si les individus étaient propriétaires de leurs rivières et de l'air au-dessus de leur tête comme ils sont propriétaires du terrain qu'ils achètent, ils traiteraient les pollueurs exactement comme un voisin qui jetterait ses ordures sur leur terrain, en les poursuivant ou en les faisant arrêter pour atteinte à la propriété.

Dans certains domaines, définir ou protéger des droits de propriété privée soulève des difficultés, encore qu'on les exagère souvent. La technique et le droit offrent certains moyens de privatisation de l'air et de l'eau. Et le fait demeure que la pollution est essentiellement un phénomène public, qui se produit sur des espaces qui, appartenant théroiquement à tout le monde, n'appartiennent réellement à personne.

Du lac Baïkal à Tchernobyl, l'Union soviétique, pays du collectivisme, est aussi un des plus pollués au monde. La désertification de la Libye ou du Sahel serait produite par la surexploitation des terres communales. Les économistes du XIXe siècle remarquaient déjà que les rivières anglaises étaient les plus propres en Europe parce que leur lit appartenait aux propriétaires riverains, qui empêchaient la pollution au moyen de recours collectifs. Au Québec, les plages publiques sont polluées par des égoûts publics, et on s'en sert pour attaquer l'épouvantail néolibéral !

Le cas du nucléaire mérite qu'on s'y arrête un instant. Laissé à lui-même, le marché réaliserait l'arbitrage entre les risques courus par les voisins d'une centrale d'une part et, d'autre part, la demande des consommateurs d'électricité, en incorporant dans les prix demandés à ceux-ci les coûts de l'assurance-responsabilité des producteurs. On soupçonne que les compagnies d'assurance imposeraient aux centrales l'exigence minimale de s'établir loin des villes. (Je néglige ici l'opinion selon laquelle une centrale nucléaire ne serait qu'une bombe à retardement, autant que le sticker américain proclamant qu'il y a eu plus de morts dans la voiture du sénateur Kennedy que dans les centrales nucléaires.) Mais, là encore, les États occidentaux ont collectivisé la propriété en limitant législativement — et arbitrairement — la responsabilité des centrales nucléaires.

Le libéral préfère les sanctions après le fait aux contrôles à priori. Les pollueurs devraient acheter auprès des propriétaires le droit de jeter des déchets sur leur propriété, au risque de faire face à des ordonnances judiciaires et à des poursuites pénales

Les solutions libérales sont bien connues, ou le sont-elles vraiment ? Il y a 20 ans, le professeur Dales de l'Université de Toronto proposait l'établissement d'un système de permis ou « droits » de pollution, idée qu'ont reprise plusieurs économistes libéraux. Il s'agirait, une fois fixée une limite quantitative à l'émission d'un polluant donné dans une région donnée, de permettre aux entreprises polluantes de vendre leurs droits de pollution, et d'obliger tout nouveau pollueur à acheter des droits existants.

Ainsi, ce sont les entreprises (et, au bout du compte, les consommateurs) qui y attachent la plus grande valeur qui surenchériraient et obtiendraient les droits de pollution en cause. L'arbitrage entre les divers consommateurs de biens polluants et les consommateurs d'environnement naturel serait efficacement réalisé par la liberté du marché. Le ministère américain de l'Environnement est en train d'appliquer ce concept. Ici, la Society to Overcome Pollution (STOP) en a proposé l'application à Montréal (selon LE DEVOIR du 2 mars 1985).

Cette solution ne satisfait pas les néolibéraux les plus radicaux. Dans leur perspective, toute pollution (non consentie) est de l'expropriation pure et simple, la protection de la propriété doit être absolue. Tout pollueur doit acheter le consentement de chaque propriétaire affecté, ou ne pas polluer. « La pollution de l'air, après tout, écrit l'anarcho-capitaliste Murray Rothbard, est autant une agression que le crime d'incendie ou l'agression physique. » (*For a New Liberty*, New York, Macmillan, 1973, p. 271)

J'ai moi-même présenté, dans mon petit ouvrage *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme* (Paris, PUF, 1983, p. 70-71 et 91-96), les arguments pour l'abolition du domaine éminent de l'État, ce pouvoir que le prince s'est arrogé d'exproprier les individus — comme dans le scandale de Mirabel. Ceux qui m'ont récemment attaqué à ce sujet auraient dû d'abord me lire, comme quoi il est parfois utile de se taire en écoutant.

Une politique libérale de l'environnement s'articulerait autour de deux grands axes. Premièrement, le caractère sacré de la propriété privée, qui devrait être reconnu dans la constitution que nous n'avons pas, implique le caractère criminel de la pollution. Mais ce n'est pas dire que tout doit être réglementé, bien au contraire. Le libéral préfère les sanctions après le fait aux contrôles a priori. Les pollueurs devraient acheter auprès des propriétaires le droit de jeter des déchets sur leur propriété, au risque de faire face à des ordonnances judiciaires et à des poursuites pénales.



Bien sûr, modifier l'environnement n'est pas synonyme de pollution. L'homme fait partie de la nature autant que la baleine à bosse et l'écrevisse à pieds rouges. Ce qui est condamnable, c'est la dégradation de la propriété d'autrui sans avoir obtenu (ou acheté) son consentement au préalable.

Deuxièmement, dans la mesure où des obstacles techniques (le ciel est vaste) ou institutionnels (tout est tellement étatisé) s'opposent à une privatisation immédiate de l'environnement, les gouvernements devraient mettre au point des régimes de droits de pollution avec contrôles judiciaires a posteriori. Une politique libérale chercherait à approximer le mieux possible les exigences des droits de l'individu et les préférences individuelles librement exprimées sur le marché.

La position de Rome à l'égard de l'homosexualité

2) Les évêques devront choisir des théologiens fidèles et matures

Extraits de la « Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la pastorale à l'égard des personnes homosexuelles », publiée à Rome le 1er octobre.

LES PERSONNES homosexuelles sont appelées, comme tout chrétien, à vivre la chasteté. Si elles s'attachent assidûment à comprendre la nature de l'appel personnel de Dieu à leur égard, elles seront en état de célébrer plus fidèlement le sacrement de pénitence et de recevoir la grâce du Seigneur qui y est généreusement offerte, pour pouvoir, en le suivant, se convertir plus pleinement.

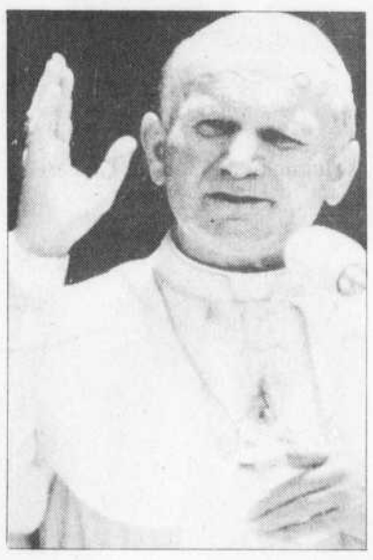
13. Il est évident, d'autre part, que la transmission claire et efficace de la doctrine de l'Église à tous les fidèles et à la société dans son ensemble, dépend dans une large mesure de l'enseignement correct et de la fidélité de ceux qui exercent le ministère pastoral. Les évêques ont la responsabilité particulièrement grave de veiller à ce que leurs collaborateurs dans le ministère, et surtout les prêtres, soient exactement informés et personnellement bien disposés à transmettre à tous l'enseignement de l'Église dans son intégralité.

« Ne pas prendre en compte la position de l'Église, c'est priver des hommes et des femmes homosexuels de l'attention dont ils ont besoin et qu'ils méritent »

La sollicitude spéciale et la bonne volonté manifestées par beaucoup de prêtres et de religieux dans le ministère pastoral auprès des personnes homosexuelles sont dignes d'admiration, et la Congrégation espère qu'elles ne diminueront pas. Ces pasteurs, pleins de zèle, doivent être convaincus qu'ils suivent fidèlement la volonté du Seigneur quand ils encouragent les personnes homosexuelles à mener une vie chaste et quand ils leur rappellent la dignité incomparable que Dieu leur a donnée également.

14. Ces considérations étant faites, la Congrégation désire demander aux Évêques d'être spécialement vigilants vis-à-vis de programmes qui tendraient, même en prétendant en paroles ne pas le faire, à exercer une pression sur l'Église pour qu'elle change sa doctrine. L'examen attentif des déclarations publiques qui y sont contenues et des activités qu'ils promeuvent, révèle une ambiguïté étudiée à travers laquelle on cherche à égarer les pasteurs et les fidèles. On présentera par exemple la doctrine du Magistère, mais seulement comme si elle était une source facultative dans la formation de la conscience individuelles. On ne reconnaît pas le caractère spécifique de son autorité. Certains groupes utilisent même le mot « catholique » pour désigner ou bien leur organisation ou bien ceux à qui ils entendent s'adresser, sans pour autant défendre et promouvoir la doctrine du Magistère, mais au contraire, en l'attaquant quelquefois ouvertement. Leurs membres peuvent bien prétendre vouloir conformer leur vie à l'enseignement de Jésus; en fait ils abandonnent l'enseignement de son Église. Ce comportement contradictoire ne peut en aucune manière recevoir le soutien des Évêques.

15. La Congrégation encourage donc les Évêques à promouvoir, dans leur diocèse, une pastorale à l'égard des personnes homosexuelles qui concorde pleinement avec la doctrine de l'Église. Aucun programme pastoral authentique ne pourra inclure des organismes dans lesquels s'associent des personnes homosexuelles, sans que soit clairement affirmé le caractère immoral de l'activité homosexuelle. Une approche authentiquement pastorale se rendra compte de la nécessité pour les personnes homosexuelles d'éviter les occasions prochaines de péché.



Il faudrait encourager des programmes qui permettent d'éviter ces dangers. Mais il convient de bien faire comprendre que l'éloignement par rapport à l'enseignement de l'Église ou le silence à son sujet n'est, dans un effort de prise en charge pastorale, ni la marque d'un vrai sens de la responsabilité ni celle d'un véritable ministère pastoral. Seul ce qui est vrai peut finalement être pastoral. Ne pas prendre en compte la position de l'Église, c'est priver des hommes et des femmes homosexuels de l'attention dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Un authentique programme pastoral aidera les personnes homosexuelles à tous les niveaux de leur vie spirituelle, par les sacrements, en particulier le recours fréquent et sincère au sacrement de la confession, par la prière, le témoignage, les conseils et la direction individuelle. De cette manière, la Communauté chrétienne tout entière en arrivera à découvrir qu'elle est appelée à venir en aide à ces frères et soeurs, sans les décevoir ni faire le vide autour d'eux.

16. D'une telle approche diversifiée il y a beaucoup d'avantages à tirer, dont le moindre n'est pas la prise de conscience qu'une personne homosexuelle, comme du reste tout être humain, a profondément besoin d'être aidée simultanément à différents niveaux.

Créée à l'image et ressemblance de Dieu, la personne humaine ne peut trouver sa figure adéquate dans une réduction à sa seule orientation sexuelle. Tout être qui vit sur la face de la terre a ses problèmes et ses difficultés personnels, mais également des occasions de croissance, des ressources, des talents, des dons propres. L'Église offre le cadre, dont l'exigence se fait aujourd'hui fortement sentir, d'une pastorale de la personne humaine, lorsque précisément elle refuse de regarder celle-ci comme « hétérosexuelle » ou « homosexuelle » et souligne que chaque être humain a la même identité fondamentale en tant que créature et, par grâce, enfant de Dieu et héritier de la vie éternelle.

17. [...] En particulier, les Évêques auront à coeur de soutenir par les moyens à leur disposition le développement de formes spécialisées de pastorale des personnes homosexuelles, ce qui peut comporter, demeurant sauve la pleine fidélité à la doctrine catholique, la contribution des sciences psychologiques, sociologiques et médicales.

Les Évêques ne manqueront pas, surtout, de solliciter la collaboration de tous les théologiens catholiques, lesquels, en enseignant ce que l'Église enseigne et en approfondissant leur réflexion sur la vraie signification de la sexualité humaine et du mariage chrétien dans le plan divin ainsi que des vertus qu'il comporte, seront ainsi à même d'offrir une aide valable dans ce domaine spécifique de l'activité pastorale.

C'est avec une attention particulière que les Évêques devront faire le choix des ministres chargés de cette tâche délicate, de façon à ce que, par leur fidélité au Magistère et leur degré élevé de maturité spirituelle et psychologique, ceux-ci puissent être d'un réel secours aux personnes homosexuelles, en poursuivant avant tout leur bien intégral. Les ministres repousseront les opinions théologiques qui sont contraires à l'enseignement de l'Église et qui ne peuvent donc pas servir de directive dans le domaine pastoral.

Il conviendra en outre de promouvoir des programmes appropriés de catéchèse, fondés sur la vérité de la sexualité humaine dans son rapport avec la vie de la famille, telle qu'elle est enseignée par l'Église. De tels programmes fournissent en effet un excellent cadre à l'intérieur duquel peut être traitée, entre autres, la question de l'homosexualité.

Cette catéchèse pourra aider également les familles dans lesquelles se trouvent des personnes homosexuelles, à affronter un problème qui les touche si profondément.

Il faudra retirer tout appui à des organismes qui cherchent à saper la doctrine de l'Église, qui ont une position ambiguë à son égard ou qui la négligent complètement. Fournir un tel soutien, ou même en donner l'impression, peut être à l'origine de graves malentendus. Une attention spéciale devrait être portée à l'organisation d'offices religieux et à l'utilisation de locaux de l'Église, y compris la disposition de salles dans des écoles et des institutions catholiques de la part de ces groupements. Tel ou tel estimera peut-être que permettre l'usage d'un bien de l'Église n'est faire qu'un geste de justice et de charité; mais en réalité c'est là agir en contradiction avec les fins pour lesquelles ces institutions ont été fondées, et cela peut être source de quiproquo et de scandale.

Dans l'appréciation d'éventuelles propositions de loi, on devra avant tout favoriser l'engagement en faveur de la défense et de la promotion de la vie de la famille. [...]

FIN

IL FAUT LIRE
SÉBASTIEN JAPRISOT
l'auteur de L'ÉTÉ MEURTRIER



La passion des femmes

Après L'été meurtrier, Sébastien Japrisot nous livre ici son roman le plus original et le plus spectaculaire, sans doute celui où l'écrivain laisse tomber le plus de masques: si le rire s'y voile de nostalgie, et l'émotion d'autant de malice que de regrets, c'est bien qu'il a choisi de mêler, à sa manière, ses souvenirs à la fiction et de se moquer de ses propres fantasmes.

DENOËL En librairie à 21,95$

Sébastien Japrisot sera au Québec du 10 au 24 novembre.

Mercredi, 12 novembre
19h30:
Rencontre avec le public à la Maison de la culture Maisonneuve
4120, Ontario est

Samedi, 15 novembre
14h00:
Belle Rencontre à la librairie Hermès
1120, av. Laurier ouest

Dimanche, 16 novembre
12h00:
Rencontre avec le public au Cinéma Outremont (prix d'entrée)

15h00:
Séance de signature à la librairie Champigny
4474 Saint-Denis

La folie d'un monarche condamné

NOTES DE LECTURE

JOCELYN COULON

Ryszard Kapuscinski, Le Shah ou la démesure du pouvoir *Flammarion, Paris, 1986, 169 pages*

APRÈS nous avoir offert un éblouissant témoignage sur la chute de l'empereur Hailé Sélassié d'Ethiopie (Le Négus), le journaliste polonais Ryszard Kapuscinski récidive avec un livre, tout aussi intéressant, sur la folie meurtrière du dernier shah d'Iran, Muhammad Rizah Pahlavi.

Succédant en 1941 à un père brutal, destitué par les Anglais à cause de ses penchants hitlériens, le nouveau shah se voulait libéral et ouvert. En fait, il ne gouverna pratiquement pas jusqu'au jour où son premier ministre, Muhammad Mossadegh, s'attira les foudres des Anglais pour avoir nationalisé le pétrole. Londres et Washington exercèrent une telle pression que le shah, un moment en exil, désavoua Mossadegh et reprit, dans un effroyable bain de sang, le contrôle du pouvoir.

Alors le shah se mit à gouverner. Puis à rêver. Puis à tuer. Voulant faire le bien, il imposa sa présence partout, édifiant des monuments, distribuant les terres, affichant ses photos. Mais plus encore, pour être sûr que ses sujets l'avait bien en tête, il fit de sa police secrète, la Savak, un monstre froid et pratiquement incontrôlable. La Savak allait rendre le shah inoubliable.

Non contente de s'en prendre aux opposants identifiés, la police secrète enlevait et torturait n'importe qui. « Pour la Savak cela ne signifiait rien, être innocent. Il fallait que tout le monde ait peur, que chacun, coupable ou innocent, se sente menacé, que personne ne se croie en sécurité ». Avec plus de 6,000 prisons dans le pays l'espace ne manquait pas pour imposer le silence. La torture préférée: la grille où l'on attachait la malheureuse victime qui sentait les barres de fer rougir lentement. Des milliers de personnes sont mortes, des milliers d'autres resteront handicapés toute leur vie.

Entre temps, le shah avait des idées mais plus souvent des apparitions. Le pétrole aidant, la mégalomanie le frappa. « Avec le pétrole je créerai une deuxième Amérique en une génération. Notre armée sera la troisième du monde ». Et tout le monde y croyait, surtout les étrangers alléchés par le pactole. Les commandes d'armes, de centrales nucléaires, d'usines, etc, se multipliaient. On accourait de toute part. « Au lieu d'élégance et de sérieux, c'étaient des bousculades sans fin, des regards fiévreux et des mains moites qui remplissaient jusqu'aux salles d'attente du moindre ministre iranien. Les gens s'entassaient, se tiraient par la manche, criaient. Faites la queue, attendez votre tour! »

Mais le shah avait oublié quelques détails: les ports n'étaient pas assez grands pour recevoir la marchandise ; il n'y avait pas d'entrepôts ; pas assez de camions et de chauffeurs ; pas d'ingénieurs et de techniciens. « Alors des dizaines de milliers d'étrangers commencèrent à affluer ; ingénieurs de Grèce, électriciens de Norvège, comptables du Pakistan, militaires des Etats-Unis. » Et les Iraniens, eux, regardaient et subissaient. Aujourd'hui, dans plusieurs points du pays, on peut apercevoir des files de camions flambants neufs, des centaines d'hélicoptères, des dizaines d'usines jamais terminées, que le sable enterre lentement et qui se désagrègent au soleil.

Étouffé, méprisé, volé, torturé, le peuple iranien a relevé la tête. Se réfugiant dans les mosqués, parlant aux mollahs, il a fait de l'ayatollah Khomeiny son libérateur. Celui qu'on a surnommé l'Iman Caché, l'Attendu, va balayer le pays. Le shah sera emporté comme un fétu de paille, avec ses médailles, ses usines, ses visions démentes, sa police, son armée. Mais aujourd'hui, la situation a-t-elle vraiment changée ? Une dictature en remplace une autre. Kapuscinski ne juge plus car, dit-il, il est bien difficile de changer les habitudes du passé. Peut être le retrouverons-nous dans quelques années commentant la chute de l'ayatollah.



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Montréalais

de côté l'effet des milliers d'heures de travail bénévole investies dans les quartiers par des centaines d'hommes et de femmes acquis à cette cause depuis 12 ans. C'est une donnée qui va prendre plus de dimension au fur et à mesure que les choix politiques et l'application de ceux-ci en fonction du programme électoral devront se faire.

Par-delà ces quelques éléments qui expliquent en partie les raisons du « balayage » du RCM, il faut s'interroger sur les raisons qui ont poussé l'électorat à mettre au rancart d'une façon si sévère un parti dont il semblait pourtant relativement satisfait de la gestion. Car, avec 67 % du vote populaire, Jean Doré a plus de voix que le maire Drapeau aux trois dernières élections municipales. Et c'est la même situation au niveau des conseillers municipaux. On ne peut expliquer cela uniquement par la volatilité de l'électorat, ni par son désir d'avoir un monarque. Car, à ce moment, on observerait minimalement des phénomènes semblables au Canada ou aux États-Unis. À notre avis, cela s'explique par l'atrophie démocratique des Montréalaises et Montréalais, héritage de l'ère Drapeau, qui sont plus habitués à subir qu'à réagir, à penser que les jeux sont faits, à se buter à des portes fermées, et qui ont vu dans le RCM l'occasion de signer un nouveau pacte.

◆ Québec

voyant pour chaque jour de grève illégale, outre les frais, des amendes de $25 à $100 pour un salarié; de $10,000 à $50,000 pour un représentant ou dirigeant syndical (comparativement à des amendes de $1,000 à $10,000 prévues dans le code du travail); de $20,000 à $100,000 pour une centrale syndicale (comparativement à des amendes de $5,000 à $50,000 prévues dans le code);

■ la suspension pour trois mois, pour chaque jour ou partie de jour de grève illégale, de la retenue de la cotisation syndicale à la source (formule Rand), dès qu'un syndicat déclare ou poursuit une grève non prévue au code du travail;

■ la perte du salaire pour celui qui ne respecte pas la loi pour la période de contravention; de plus, à son retour, son salaire est réduit d'un montant égal au traitement qu'il aurait reçu pour chaque période d'abstention ou de cessation;

■ perte d'un an d'ancienneté pour chaque jour ou partie de jour d'absence à compter de la date déterminée par décret du gouvernement pour tout salarié en situation de grève illégale;

■ un syndicat est responsable des dommages causés à l'occasion d'une contravention à la loi, à moins qu'il ne fasse la preuve du contraire. Toute personne peut obtenir réparation à ce titre. Un bénéficiaire peut exercer un recours collectif.

En réponse à des questions, avant la présentation de la loi, la ministre a dit que la Fédération des affaires sociales de la CSN n'avait pas respecté la loi et l'ordonnance du Conseil des services essentiels, de sorte que les débrayages d'hier, comme ceux qui étaient prévus pour les jours suivants, étaient illégaux. Dans certains cas, les services essentiels étaient assurés au tiers, dans d'autres, il n'y en avait pas du tout. Elle explique en outre que son bilan peu alarmiste d'il y a deux semaines, à la suite d'un premier débrayage d'un jour par la FTQ, était partiel. En fait, les services ont été largement perturbés et menaçaient de l'être davantage, d'où la nécessité d'une loi d'exception. « La situation est suffisamment urgente pour que nous prenions les mesures nécessaires pour contrer l'illégalité des grèves dans le réseau de la santé et des services sociaux, et pour protéger la sécurité des bénéficiaires. »

Pour l'étude du projet, l'Assemblée a suspendu ses règles habituelles, de sorte que son examen, qui a débuté peu avant 17 heures, s'est poursuivi sans interruption. D'accord avec le principe du projet, l'opposition péquiste a proposé des amendements, dont dépendait son accord pour l'adoption définitive de l'ensemble du projet.

A l'appui du projet, le gouvernement fait valoir que les grèves illégales sont toujours inadmissibles et qu'elles deviennent intolérables dans le secteur de la santé et des services sociaux. De plus, les sanctions pénales annoncées à la suite de la grève de la FTQ n'ont pas dissuadé la CSN, non plus que les infirmiers et infirmières d'annoncer une grève générale et illimitée, à compter de lundi prochain. Les droits des malades, dit la ministre, doivent primer sur l'exercice du droit de grève, surtout si elle est illégale.

« Si le gouvernement devait ne pas agir immédiatement, dit le leader du gouvernement, M. Michel Gratton, la très vaste majorité de la population aurait raison de lui reprocher de ne rien faire. » Il espère que les syndiqués se conformeront à la loi, sinon, le gouvernement n'hésitera pas à l'appliquer. Il rappelle que l'attitude du gouvernement correspond à ses engagements depuis des années, notamment en campagne électorale. Il veut toujours améliorer la loi 37, mais il n'a pas voulu changer les règles du jeu durant les négociations en cours.

De son côté, le leader parlementaire du PQ, M. Guy Chevrette, admet qu'il y a urgence d'agir pour que les services essentiels soient assurés en quantité et en qualité suffisantes. Mais il estime que le gouvernement a suscité et provoqué cette urgence en refusant de négocier avec ses employés, en ne réalisant pas ses engagements, en recourant à la loi 37 qu'il décriait il y a un an et demi. Selon lui, le gouvernement a monté un scénario pour faire diversion, pour faire oublier des bavures comme celle du Manoir Richelieu.

La ministre a fait valoir que, selon un bilan provisoire, quelque 200 établissements de santé ont été touchés hier, ce qui correspond à près des deux tiers des syndicats affiliés à la CSN. Certains ont respecté les services essentiels, d'autres les ont donnés au tiers seulement, au mépris de l'ordonnance du Conseil. Le gouvernement d'une société civilisée doit assurer la protection et la sécurité des citoyens, surtout des plus démunis, les malades et handicapés. Les droits humains priment le droit de grève. Selon la loi 37, les services essentiels varient de 50% à 90% des effectifs, selon la vocation des établissements, et la grève doit être précédée d'avis de plusieurs jours. Ce qui ne fut pas le cas ni le 28 octobre, ni hier.

Depuis plus de vingt ans, note Mme Lavoie-Roux, les travailleurs du secteur public ont acquis des droits fort étendus; ils ne sont pas remis en question, mais il faut assurer le respect des lois et rendre justice à la population. Les affrontements continuels privent la population de services essentiels, à maintenir en tout temps. D'où la loi spéciale, qui ne restreint pas, toutefois, le droit à la négociation de bonne foi, de partet d'autre. Si les sanctions prévues sont inédites, énormes, dit la ministre, c'est que des valeurs fondamentales sont en jeu, des valeurs dont une population captive (les malades) fait les frais.

Le chef de l'opposition reconnaît aussi l'urgence de la situation. Mais M. Pierre Marc Johnson accuse le gouvernement libéral d'être en grande partie responsable de la détérioration de la situation depuis un an. Il appuie aussi le principe des services essentiels, mais il pense que le gouvernement fait preuve d'antisyndicalisme primaire, dangereux pour la paix sociale. A son avis, le gouvernement pratique un double langage, ayant tout fait pour discréditer la loi 37 et ses mécanismes, une loi dont il chante maintenant les louanges. Il estime que le gouvernement est un ramassis d'amateurs en matière de négociations avec ses employés. Le député d'Abitibi-ouest, M. François Gendron, opine quant à lui que cette loi matraque est excessive, que sa démesure est dangereuse pour la paix sociale. Lui et les autres péquistes accusent le gouvernement de n'avoir pas négocié et de se réfugier derrière des contraintes financières, qui ont poussé à bout les syndiqués du secteur public.

Au moment de mettre sous presses, l'Assemblée poursuivait l'étude du projet, dont l'adoption était prévue avant minuit.

Entretemps, le Comité provincial des malades, l'Association des hôpitaux et le Conseil du patronat, notamment, ont fait part de leur appui au gouvernement. Mais des syndicats, notamment la CEQ, ont condamné le projet de loi 160. D'autre part, la rencontre que quatre leaders syndicaux, les présidents de la CSN, de la FTQ, de la CEQ et de l'UPA, étaient censés avoir avec le premier ministre, hier, a été reportée à une date indéterminée.

◆ Lalonde

d'un autre libéral connu, qu'il a rencontré ces derniers jours, mais dont il refuse de dévoiler l'identité pour l'instant.

Le geste de Marc Lalonde ne s'inscrit pas dans le mouvement revisionniste animé par Jacques Corriveau, le chef de file au Québec des supporteurs de Jean Chrétien. Désireux de consacrer toutes ses énergies à l'exercice de sa profession d'avocat, M. Lalonde n'a aucunement l'intention de faire campagne en vue du congrès d'Ottawa, auquel il se contentera de participer, à titre de simple délégué. Il ne se propose pas non plus d'intervenir sur le plancher du congrès pour dénoncer la position constitutionnelle de John Turner, précisant que pour l'essentiel, la résolution entérinée par les militants libéraux réunis à Québec le 1er novembre, lui semble tout à fait acceptable.

Depuis l'accession de John Turner à la direction du parti, Marc Lalonde s'est tenu à l'écart de la scène politique et des activités de son parti. Ce qui l'amène à reconnaître qu'il est difficile de prétendre que son geste pourrait avoir une influence déterminante sur l'attitude que les libéraux adopteront au congrès d'Ottawa. Ce qui, par contre, lui apparaît évident, c'est que John Turner devra recueillir un appui « substantiel » des délégués, pour conserver son poste. Ce seuil de la tolérance, M. Lalonde le situe à 65% des voix exprimées. Et dans l'hypothèse où John Turner recueillerait l'appui de 65% des délégués, Marc Lalonde sera le premier à s'y rallier et fera tout pour refaire l'unité du parti. Chez les conservateurs, en 1983, Joe Clark avait reçu l'appui de 66% des délégués, et il avait quand même jugé bon de démissionner.

Dans la lettre qu'il adresse aux délégués libéraux, rédigée sous forme d'un véritable réquisitoire, l'ancien bras droit de Pierre Trudeau fait surtout ressortir la menace que représente la montée du NPD. Il fait état de la popularité du chef néo-démocrate, Ed Broadbent, et de l'implantation au Québec du NPD, qui y devance les conservateurs et talonne les libéraux. Pour le reste, Marc Lalonde réplique, point par point, aux principaux arguments de ceux qui plaident la cause de John Turner:

■ Le Parti libéral, dit-on, a remonté la côte et est en avant des deux autres partis. Ceci est vrai, mais depuis octobre 1985, en quatorze sondages Gallup, notre parti n'a réussi à atteindre que quatre fois un maximum de 41% des intentions de vote et se maintient généralement autour de 36-38%.

■ On parle de notre victoire dans Saint-Maurice, mais on passe vite sur notre défaite dans Pembina, où notre pourcentage de vote n'a pas augmenté comparativement à l'élection de 1984.

■ On dit que le parti ne peut se permettre une nouvelle course au leadership. Il est vrai que la situation financière du parti est désastreuse et que le membership n'a pas été aussi bas depuis 25 ans. Loin d'empêcher une révision, cette situation démontre, au contraire, la nécessité d'un changement à la tête du parti.

■ Selon les uns, les libéraux au Québec ont été élus, même si M. Bourassa était moins populaire que son parti. Cet argument ne tient pas compte du fait qu'au Québec en 1985, nous assistions à une lutte entre deux partis. Au fédéral, la lutte se fait à trois; l'électeur a le choix entre deux partis autres que celui du pouvoir. Le parti dont le chef est le moins populaire est celui qui souffrira le plus dans un tel contexte.

■ Selon d'autres, le Parti libéral doit être loyal à son chef. Cet argument porte-à-faux. Notre parti a amendé sa constitution au début des années '70 pour exiger qu'au premier congrès après chaque élection, on pose aux délégués la question du leadership. Comment, dans un tel contexte, peut-il être déloyal pour un délégué de donner la réponse que lui dicte sa conscience?

En guise de conclusion, Marc Lalonde pose la question aux délégués: « Qui les conservateurs ou le NPD aimeraient-ils le plus voir à la tête du Parti libéral, lors des prochaines élections?

AUJOURD'HUI

L'Association des parents et amis du bien-être mental du sud-ouest de Montréal invite toutes les personnes intéressées à se renseigner sur le déséquilibre psychique et les maladies mentales, ce soir à 19 h 30, au 7105, boulevard de La-Salle. 761-2920.

■

Les Ateliers dire, inc., offrent une session d'ateliers de *gestalt* d'approche légère portant sur l'affirmation affective dans les débuts de relation, ce soir à 19 h, au 46, rue Lemoyne ouest, à Longueuil. 646-1044.

■

Cours de gestion pous les superviseurs, offerts par le collège Marie-Victorin les 25, 26 et 27 novembre de 9 h à 16 h 30, à l'auberge Universel (5000, rue Sherbrooke est). On doit s'inscrire d'ici le 14 novembre au 325-0150, poste 2246.

■

Deuxième d'une série de six rencontres consacrées à une lecture vivante et contemporaine du prophète Isaïe, avec le père Julien Harvey, jésuite, à la salle du Gésù (1200, rue de Bleury - métro Place-des-Arts). 866-2305.

■

Assemblée annuelle du CLSC Samuel-de-Champlain, ce soir à 19 h 30, au 1670-C, boulevard Provencher, à Brossard. 465-4452.

■

Conférence de la Société de philosophie de Montréal intitulée : « La bioéthique en question », salle D-0305, pavillon 3200 de l'U de M (3200, rue Jean-Brillant) à 20 h.

■

Visite de Mgr Grégoire Haddad à l'U de M, à 12 h 30 au 3200, rue Jean-Brillant, salle G-2215, et à 19 h 30 à l'église unie de Rosedale (6870, rue Terrebonne). 932-3968.

■

Panel-discussion au Centre communautaire juif de Montréal sur le thème du terrorisme, avec cinq invités prestigieux, à la salle Sinaï (5480, avenue Westbury, Côte-Sainte-Catherine), ce soir à 19 h 30. 735-5565.

■

L'Association des locataires de Villeray invite tous les locataires à une session de formation gratuite sur la loi 107 (locataires-propriétaires) dans la semaine du 17 novembre. On doit s'inscrire au 326, rue Gounod, ou en composant le 270-6703.

■

La Maison de la vie invite les femmes à son atelier intitulé « La femme et l'art médical », ce soir à 19 h 30, au 10530-A, rue de Chambord (métro Henri-Bourassa). 387-8802.

■

Venez rencontrer Mme Thérèse Duval, auteur, à la salle d'animation de la bibliothèque municipale d'Anjou (7500, avenue Goncourt), ce soir à 20 h.

■

Le Cercle du Graal de la région de Montréal organise une soirée de réflexion s'inspirant de l'oeuvre spirituelle *Dans la lumière de la vérité*, message du Graal d'Abd-Ru-Shin, ce soir à 19 h 30, au 8305, rue Saint-André. 677-8117 ou 663-7025.

■

La bibliothèque municipale de Saint-Laurent offre aux jeunes curieux de huit ans et plus un atelier d'expérimentation scientifique, ce 12 novembre à 16 h, à la bibliothèque des enfants (1380, rue de l'Église). 744-7315.

■

Info-rencontre avec Sylvaine Raymond, de Suicide-Action, ce soir de 18 h à 21 h 30, au 1870, rue Decelles. 744-7310.

■

Les « mercredis de l'*entrepreneurship* » au Centre Immaculée-Conception, les 12, 19 et 26 novembre et le 3 décembre, au 4265, rue Papineau. 527-1256.

■

Venez projeter vos propres films à la soirée de projections libres de films et de vidéos organisée par *Main Film*, coopérative de cinéastes, étudiantes et étudiants en cinéma, les 12 novembre et 10 décembre à 20 h, au 4060, rue Saint-Laurent, pièce 303. 845-7442.

■

Le Ciné-Collège du collège Lionel-Groulx présente *Malendro*, du Brésilien Ruy Guerra, ce soir à 19 h 30, au 100, rue Duquet, à Sainte-Thérèse. 430-3120.

■

Conférence prononcée par Claude Pichette, pdg de la Société d'entraire économique du Québec, ce soir à 18 h 30, à l'hôtel Sheraton-Laval. 381-8891.

■

Films à la maison de la Culture du plateau Mont-Royal : *Les Aventures du grand écran* et *Elvis Gratton*, ce soir à 20 h, au 465, avenue Mont-Royal est. 872-2266.



POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

Les syndiqué-e-s du secteur public

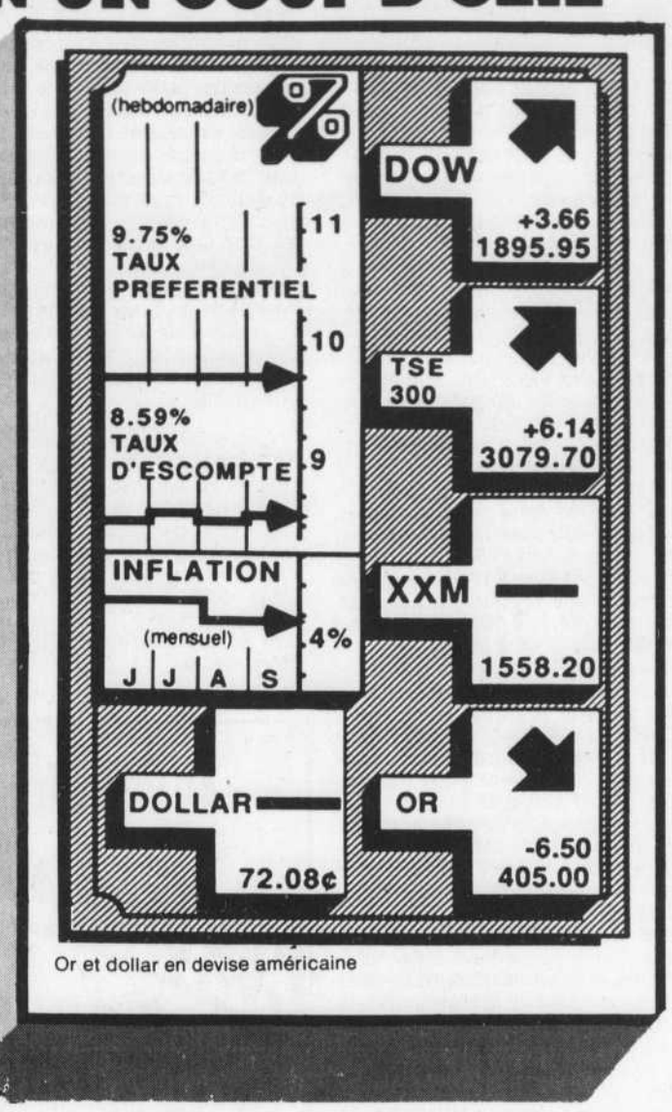
CSN

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 12 novembre 1986

l'impromptu
restaurant français
1265 o, rue bernard, Outremont (québec)
H2V 1V8 Réservations: 270-2411

EN UN COUP D'OEIL



Or et dollar en devise américaine

Les corporations régionales à capital de risque sont admissibles à l'épargne-actions

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Les corporations à capital de risque à vocation régionale sont désormais admissibles au régime d'épargne-actions (RÉA) du Québec.

La première corporation reconnue à ce titre est AMISK, qui réalisera ses investissements par le biais de la société en commandite SOCCRENT pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, dans une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, à titre de ministre des Finances par intérim. Il précise que ce nouvel instrument de développement régional vise à faciliter la naissance et le développement de PME, et d'assurer un soutien à leur capitalisation.

Le taux de réduction auquel donneront droit les actions émises sera égal à 125 % de leur coût d'achat, comme pour les corporations en voie de développement. La nouvelle corporation admissible au RÉA investira ses fonds, à titre de membre, dans une entreprise conjointe d'investissement régional, constituée sous forme de société en commandite. Ses investissements seront sous forme d'actions ou de prêts non garantis dans des corporations non inscrites à la Bourse et oeuvrant dans les mêmes secteurs d'activités que les SPEQ.


Photo CP
M. Jean-Guy Parent, député péquiste de Bertrand


Photo Jacques Grenier
M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce

M. Johnson a dit d'autre part que le ministère des Finances poursuit ses analyses concernant les abris fiscaux, incluant le RÉA. Les décisions seront annoncées à une date indéterminée.

Le porte-parole péquiste, M. Jean-Guy Parent, se réjouit de l'élargissement du RÉA aux régions. Mais le député de Bertrand estime que le ministre de l'Industrie et du Commerce se donne des pouvoirs discrétionnaires, puisque c'est lui, et non le Revenu, qui décidera si les entreprises sont admissibles ou non. Il rappelle que le PQ avait pris un engagement semblable en faveur des régions et des PME. Il aurait aimé que la mesure tienne compte des disparités régionales, notamment celles du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. « Ce n'est pas une mauvaise mesure, mais elle est incomplète », conclut le critique péquiste.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

■ *La rentabilité de Circuits Hélix faiblit*

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre dernier, la société Circuits Hélix inc. de Montréal rapporte des ventes de $ 10.6 millions en comparaison de $ 12.8 millions pour la période correspondante de l'an dernier, ce qui a entraîné une perte nette de $ 2.2 millions ($ 0.29 par action) en comparaison de $ 1.9 million ($ 0.20 par action) en 1985.

Pour les neuf premiers mois de l'année, la compagnie encourt une perte nette de $ 6.9 millions ($ 0.90 par action) comparativement à $ 1.2 million ($ 0.20 par action) pour l'an dernier.

En dépit de ces pertes importantes, la direction de la compagnie souligne que l'efficacité de toutes ses divisions s'est améliorée et que leurs résultats s'en trouveront sensiblement augmentés en 1987.

M. William Weiler, président de la société, fait observer que Circuits Hélix a connu en octobre la plus forte augmentation de son carnet de commande des quatre derniers trimestres. Il estime qu'il est « trop tôt pour prévoir si les conditions du marché seront meilleures en 1987 qu'en 1986 », mais se dit « de plus en plus persuadé que les résultats de la compagnie seront plus élevés au cours du prochain exercice ».

■ *Charan construit un complexe de $ 7.1 millions à Toronto*

La société Industries Charan inc. a fait part de son intention hier de construire à Toronto une usine et un centre de distribution de ses produits au nord de Toronto pour la somme de $ 7.1 millions.

Le complexe de 100,000 pieds carrés regroupera toutes les activités de Charan dans la région de Toronto, incluant les récentes acquisitions. La direction de la compagnie estime que le centre, qui comprendra des bureaux régionaux et des salles de montre, sera complété en septembre 1987 dans le parc industriel Richmond Hill's Beaver Creek.

Le président de Charan, M. Earl Takefman, a rappelé que la compagnie recherche des acquisitions éventuelles dans tous ses secteurs d'activité.

■ *Volcano fait mieux*

Pour le trimestre terminé le 30 septembre dernier, Volcano inc. a réalisé un bénéfice net de $ 378,000 alors qu'il avait été de $ 191,000 pour le trimestre correspondant de 1985. Les ventes consolidées pour ce trimestre ont été de $ 20 millions comparativement à $ 8.8 millions pour le troisième trimestre de 1985, ce qui marque une augmentation de 127 %.

Après neuf mois d'exploitation, les ventes consolidées de Volcano sont de $ 53.35 millions, ce qui représente une augmentation de 94 % par rapport aux ventes réalisées pour la même période de 1985. La perte nette consolidée pour les trois premiers trimestres de 1986 est de $ 279,000 ou $ 0.05 par action comparativement à un bénéfice net consolidé de $ 669,000 ou $ 0.42 par action pour la période correspondante de l'année précédente. La direction projette une amélioration importante de la rentabilité du Groupe Volcano au cours du quatrième trimestre de l'année.

■ *La Banque Royale investit $ 1.5 million dans Groupe Plastique Moderne*

M. Michel Saint-Onge, président et chef de la direction de Groupe Plastique Moderne inc., a annoncé hier que la société a conclu une entente avec une filiale de La Banque Royale du Canada, Capital de risque Banque Royale ltée, qui investit $ 1.5 million au capital-actions de Groupe Plastique Moderne. La société est un fabricant et un fournisseur québécois de produits en matière plastique destinés à des usages domestiques, industriels et commerciaux.

Elle a déposé le 14 octobre 1986 auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec un prospectus provisoire en vue d'un premier appel public à l'épargne.

■ *Vittforge obtient un contrat de $ 750,000 de la Défense américaine*

La société Vittforge inc., spécialisée dans la fabrication de pièces d'acier semi-finies, a annoncé hier avoir signé un contrat de $ 750,000 avec une société américaine pour le ministère de la Défense du gouvernement américain. Le contrat est renouvelable et comporte une option pour un montant d'acquisitions additionnel de 150 % de la valeur initiale.

Vittforge a reçu cette commande de pièces pour la traction des chars d'assaut de l'armée américaine à la suite d'un appel d'offre du ministère de la Défense.

De l'avis de M. Adriano Vittone, président de la société, ce contrat constitue un nouvel atout pour une plus grande pénétration du marché américain de la défense, lequel accapare déjà quelque 35 % de sa production. Vittforge est devenue société ouverte en septembre dernier.

En vue de l'adoption de la loi

Squibb projette d'investir $ 36 millions à Saint-Laurent

JOCELIN DUMAS

L'entreprise pharmaceutique Squibb Canada Inc., l'un des plus grands fabricants de produits injectables au Canada, a annoncé hier son intention de débloquer des investissements de $ 36 millions dans ses laboratoires et ses installations de production de Saint-Laurent.

En présence du ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. Harvie Andre, le président et chef de la direction de Squibb, M. Jack Kincaid, a précisé que ces projets dormaient sur son bureau depuis deux ans. L'entreprise a l'intention d'engager ces dépenses dès que le projet de loi visant à restaurer les droits de propriété intellectuelle des entreprises pharmaceutiques sera adopté par la Chambre des Communes.

Squibb entreprendra alors la construction d'une nouvelle usine et agrandira son entrepôt actuel pour un coût de $ 5 millions. Elle achètera par la suite du matériel neuf d'une valeur de $ 6 millions.

De plus, Squibb a l'intention d'accélérer ses programmes en recherche et développement en portant à quelque $ 20 millions ses dépenses dans ce domaine d'ici à 1990. En outre, la compagnie entend consacrer 10 % de son chiffre d'affaires dans la recherche clinique d'ici à 1995.

Selon M. Kincaid, les investissements annoncés hier entraîneront la création d'environ 30 emplois spécialisés. La plus grande capacité de production de Squibb nécessitera de combler une quinzaine de postes et ses dépenses de recherche créeront une autre quinzaine d'emplois dans des centres universitaires.

L'entreprise, qui a un chiffre d'affaires annuel de quelque $ 65 millions, regroupe 300 employés à son siège social de Saint-Laurent. Elle compte aussi une centaine de représentants à travers le pays.

M. Kincaid a précisé qu'environ la moitié des ventes de Squibb sont tributaires du succès de deux produits découverts au cours des trois dernières années, ce qui illustre l'importance de la recherche et de la propriété intellectuelle dans ce secteur d'activité.

Squibb a ainsi déboursé plus de $ 200 millions dans la mise au point de ces deux produits qui permettent le traitement de l'hypertension et d'autres affections cardiaques du même type.

On se rappellera finalement que l'industrie pharmaceutique, par la voix de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, s'est engagée à effectuer de nouveaux investissements de l'ordre de $ 1.4 milliard d'ici à 1995 dans la recherche et le développement si le projet de loi fédéral est adopté.

M. Andre a précisé au DEVOIR qu'il s'attend à ce qu'environ la moitié de cette somme soit dépensée dans la région de Montréal, environ 35 % en Ontario et le reste dans les autres régions canadiennes où est implantée l'industrie pharmaceutique.

Selon un économiste britannique

Le dollar canadien ne vaudra plus que $ 0.65 US en 1991

JEAN CHARTIER

Le dollar canadien ne vaudra que 70 cents US à la fin de 1987 et 65 cents en 1991 en dépit du libre-échange.

C'est le point de vue que vient d'exprimer l'économiste en chef de la National Westminster Bank devant un groupe de clients corporatifs montréalais.

M. David Kern s'attend à un regain de la croissance économique mondiale en 1987, mais à de nouvelles faiblesses du coffre pour le dollar canadien et la livre sterling. L'économie mondiale traîne la patte depuis trois trimestres, mais les effets conjugés du pétrole pauvre, de l'inflation anémique et du faible dollar US lui inculqueront un nouveau souffle en 1987.

Le prévisionniste en chef de la sixième banque de Grande-Bretagne prévoit une croissance de 2.6 % au maximum aux États-Unis en 1986, ce qui apparaît d'ailleurs de plus en plus incertain de se réaliser, la croissance du PNB pour les neuf premiers mois ne dépassant pas 2.4 % au taux annuel. L'économiste de la NWB annonce une croissance de 3.5 % aux États-Unis en 1987 et de 3.1 % en moyenne d'ici à 1991.

À son avis, au Canada la croissance passera de 2.8 % en 1986 à 3.2 % en 1987, flottant en quelque sorte à son niveau actuel, niveau qui est peut-être surestimé légèrement de l'avis de plusieurs économistes canadiens, et à une moyenne de 3.1 % pour les cinq prochaines années. La perspective à moyen terme du chef du service de l'information de la banque place donc le Canada et les États-Unis sur la même voie, le Canada ayant connu historiquement, souligne-t-il, une croissance plus forte que les États-Unis, à l'exception de ces toutes dernières années.

L'Allemagne et la Grande-Bretagne se hausseront aussi à un niveau voisin des performances canadiennes et américaines en 1987, l'Allemagne passant de 2.7 % à 3.2 %, et la Grande-Bretagne de 2 % à 3.3 %. C'est en quelque sorte la grisaille pour tout le monde avec un ciel bleu quelques jours par mois.

Le Japon vient ensuite avec une croissance légèrement amplifiée de 2.5 % à 2.7 %. La France et l'Italie représentent les deux pays du Groupe des sept qui enregistreront la moins forte croissance, celle-ci s'y maintenant à 2.3 % en France et régressant quelque peu de 2.5 % à 2.3 % en Italie. Pour les 24 pays de l'OCDE, la croissance moyenne augmentera de 2.5 % à 3.1 % en 1987, le premier volet représentant un maximum.

M. Kern annonce en même temps qu'un dollar canadien faible, un dollar américain effrité pour l'échange en yens et en plusieurs monnaies européennes ; cela influencera encore à la baisse le dollar canadien par rapport aux monnaies européennes ces cinq prochaines années.

À la fin de 1987, le dollar US se négociera à 150 yens au lieu de 163 yens comme c'est le cas présentement. Le dollar canadien tombera, lui, de 118 yens à 105 yens. C'est bien peu. Cela fait de Tokyo la ville archi-chère pour les Canadiens. Le dollar US régressera légèrement face au deutschmark, de 2.06 à 2.00 DM, indique-t-il. Le dollar CA régressera, lui, encore plus bas, soit de 1.49 à 1.40

Voir page 13 : Le dollar

Les entreprises du Québec commencent à percevoir les BPC comme un nouvel or noir

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Une véritable bataille économique s'est engagée depuis quelque temps autour des biphényles polychlorés (BPC) que les entreprises du Québec commencent à percevoir comme un nouvel or noir.

En effet, une deuxième cimenterie de la région de la vieille capitale, Ciment Québec, dont les installations sont situées à Saint-Basile de Portneuf, vient de demander un permis au ministère de l'Environnement pour brûler dans ses fours des huiles contaminées contenant moins de 50 parties par million (ppm) de BPC.

La nouvelle a été confirmée au DEVOIR par M. Guy Audet, le responsable du ministère de l'Environnement de la région de Québec. Et M. Audet a précisé que deux autres entreprises, équipées de bouilloires industrielles de plus de 10 mégawatts, ont annoncé au ministère leur intention de demander incessamment un permis.

Il y a quelques semaines, le ministère permettait à Ciment Saint-Laurent de brûler des huiles contaminées aux BPC dans les fours de ses installations de Beauport. La même compagnie a demandé un permis similaire pour son usine de Joliette.

Concurremment à ces projets, la compagnie Sanivan de Montréal vient d'obtenir l'aval du Conseil municipal de Bécancour où elle veut construire un entrepôt pour BPC purs et tous les équipements que ce toxique peut contaminer. Sanivan projette par ailleurs d'effectuer sur place la neutralisation des BPC présents dans les huiles contaminées par 500, voire 3,000 ppm. Cette compagnie se dit prête par ailleurs à ériger son projet à Senneterre si celui de Bécancour, plus attrayant du point de vue économique, ne passe pas le test de l'étude d'impact et des audiences publiques.

L'enjeu de tous ces investissements est sans contredit les huiles qui contiennent entre 50 et 500 ppm de BPC. Les cimenteries peuvent brûler sans exigence particulière les huiles contenant moins de 50 ppm de BPC à titre de combustible. Elles soutiennent en général que leur technique leur permet de détruire des huiles contenant jusqu'à 500 ppm de BPC, ce que ne permet pas la réglementation québécoise, ni ontarienne, ni américaine. Devant les pressions des grands utilisateurs de BPC, Québec serait enclin à autoriser la combustion « à des fins énergétiques » des huiles contaminées par moins de 500 ppm de BPC.

Pour une compagnie comme Sanivan, un tel assouplissement de la réglementation pourrait compromettre la rentabilité des installations spécialisées que l'on prévoit construire à Bécancour ou à Senneterre. Et relever d'autant le prix de la destruction des BPC purs (plus de 500 ppm).

Plusieurs spécialistes estiment que la destruction de BPC dans des fours à ciment peut parfois susciter la formation de dioxines et de furanes, deux produits éminemment plus toxiques que les BPC eux-mêmes.

Le ministère québécois de l'Environnement limitait auparavant à 10 % l'énergie produite dans les fours à ciment avec des huiles contaminées pour assurer une combustion optimale. Cette exigence a été abandonnée. Le ministère n'exige pas, d'autre part, que les cimentiers fassent la preuve de l'efficacité réelle de leurs installations avant d'émettre un permis. Les spécialistes considèrent en effet que plusieurs facteurs peuvent influencer la qualité de la combustion dans un four industriel, en particulier sa température, le temps de résidence des gaz au centre du four et la présence de turbulences à l'intérieur des fournaises.

« Nous ne pouvons pas avoir d'autres exigences que celle portant sur la capacité du four, explique M. Audet du ministère de l'Environnement, car ce sont les seules déterminées par règlement. Dans le cas de Ciment Saint-Laurent, nous ferons cependant des vérifications d'ici au printemps quitte à réviser le permis après coup. »

Et si des dioxines ou furanes se retrouvent entre temps dans l'air ou dans le ciment ?

« Ça ne m'inquiète pas trop, trop, si des dioxines et des furanes se retrouvent dans des planchers ou du ciment de trottoir. C'est loin de la chaîne alimentaire. On n'est quand même pas pour avoir des exigences qui frisent la psychose environnementale », explique le directeur régional du ministère.

Québec-Téléphone se dit déçue

PAUL DURIVAGE

La société Québec-Téléphone de Rimouski a exprimé publiquement hier sa déception concernant le blâme porté lundi à son encontre par l'ordonnance de la Régie des services publics, mais n'a pas encore déterminé si elle contesterait l'ordonnance de remettre quelque $ 18 millions à ses abonnés.

Le monopole régional de services téléphoniques a dit estimer que la décision de la Régie semait le doute sur la légitimité de ses succès, en laissant croire que sa réussite reposait surtout sur une conjoncture économique favora-

Voir page 17 : Québec-Téléphone

DÉPÔTS GARANTIS
10 1/8 % 5 ans intérêt annuel
8 7/8 15 mois intérêt à l'échéance
Taux sujet à confirmation.

250000$
25 000 $ à gagner!
Grand prix de 10 000 $, deuxième prix de 2 000 $
4 prix de 500 $, 44 prix de 250 $
1/8% + sur les dépôts garantis simplement en faisant déposer les intérêts du dépôt dans un compte d'épargne du Trust Général. Détails complets du concours aux succursales. Le concours prend fin le 29 novembre 1986.

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!
TRUST GÉNÉRAL
Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Pointe-Claire, 955 Boul. St-Jean: 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
Mtl/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
LaSalle, Carrefour Angrignon: 366-0730
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500

FONDS DE PLACEMENT*
Actions canadiennes: 15,6%
Actions américaines: 32,0%
Obligations: 19,2%
Hypothèques: 12,2%
*Rendement du 1er octobre 1985 au 30 septembre 1986.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les éléments de planification fiscale de fin d'année (1re partie)

FISCALITÉ

GILLES BERNIER

(Au cours d'une série de deux articles — dont le second sera publié le mercredi 19 novembre prochain —, l'auteur traitera de différents éléments de planification qui devraient intéresser les contribuables désirant réduire leur charge fiscale et étudiera les effets de l'impôt minimum de remplacement (IMR) sur le montant d'abris fiscaux qu'il est possible d'acquérir.)

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Gilles Bernier, c.a., est associé du cabinet Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau.

aqpfs
association québécoise de planification fiscale et successorale

REÉR

La déduction courante à un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) est limitée au moindre de $ 3,500 ou 20 % du revenu gagné, moins les contributions pour services courants et passés à un régime enregistré de pension (REP), dans les cas suivants :

— lorsque le contribuable a droit ou peut avoir droit de toucher des prestations d'un REP pour l'année ; ou

— lorsque des contributions sont versées dans l'année dans un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) par le contribuable ou son employeur.

Dans tous les autres cas, la déduction ne peut excéder $ 7,500 ou 20 % du revenu gagné. Le revenu gagné comprend, entre autres, les salaires, les revenus ou les pertes d'entreprise, les revenus ou les pertes de location, mais il ne comprend pas les revenus de placements et les gains en capital.

La date limite pour contribuer à un REÉR est le 1er mars 1987. Les intérêts payés sur un emprunt contracté pour contribuer à un REÉR ne sont pas déductibles. Par conséquent, il vaut mieux payer au comptant ses contributions.

Certaines dispositions concernant les REÉR ont été modifiées lors du budget fédéral du 26 février dernier. Il est maintenant permis à un contribuable de convertir totalement ou partiellement en un paiement forfaitaire une rente prévue à un REÉR après l'échéance du régime. L'impôt sur ce paiement forfaitaire peut être reporté par un transfert à un autre REÉR ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou par l'achat d'une rente prescrite.

De plus, il n'est plus interdit à un rentier de toucher des paiements de rente prévue à un REÉR ou encore de transférer les fonds accumulés dans un REÉR à un FERR avant l'âge de 60 ans. En dernier lieu, les retraits partiels d'un REÉR avant l'échéance ne causeront plus de désenregistrement du régime.

Tout comme en 1985, il est possible de réclamer une déduction pour une contribution faite à un REÉR dont le conjoint est bénéficiaire. Cette planification est très intéressante parce qu'au moment du retrait de cette contribution par le conjoint, les sommes sont imposées entre ses mains, sauf si le retrait a lieu dans l'année de la contribution ou dans les deux années suivantes.

En outre, comme par les années passées, un contribuable peut transférer dans l'année ou dans les 60 jours suivant la fin de l'année, (date limite : 1er mars 1987), certains fonds à un REÉR sans influencer sa contribution courante autrement admissible. Les fonds pouvant faire l'objet d'un tel transfert comprennent les montants provenant d'un REÉR, d'un REP ou d'un RPDB, les pensions en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* ainsi que les prestations en vertu du Régime des rentes du Québec, reçus en 1986. Une allocation de retraite peut aussi être transférée en totalité ou en partie à un REÉR. Le montant de l'allocation de retraite ainsi transféré ne peut excéder cependant $ 2,000 par année de service de l'employé, plus $ 1,500 pour chaque année où aucune contribution de l'employeur à un REP ou à un RPDB n'est attribuée à l'employé. Il est à noter qu'on ne peut désigner le REÉR du conjoint comme bénéficiaire de tels transferts.

Pour terminer, un contribuable doit, au plus tard dans l'année où il atteint l'âge de 71 ans, retirer les fonds accumulés dans son REÉR ou exercer, s'il le désire, une des options prévues par la loi, lesquelles comprennent, entre autres, l'achat d'une rente viagère ou la mise sur pied d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

RÉA

Comme par le passé, un contribuable résidant au Québec le 31 décembre 1986 peut déduire dans le calcul de son revenu imposable pour les fins de l'impôt du Québec seulement le coût admissible des actions acquises dans le cadre du régime d'épargne-actions (RÉA) au cours de l'année. Le coût admissible est fonction du genre d'actions acquises et varie de 50 % à 100 % du prix d'achat effectivement payé.

La déduction est limitée à 20 % du revenu total (maximum $ 12,000), moins les contributions à un REP et à un REÉR. Par conséquent, un individu qui bénéficie d'un revenu d'au moins $ 60,000 et qui contribue $ 7,500 à un REÉR ne peut déduire plus de $ 4,500 au titre du REA. Le revenu total aux fins du RÉA comprend principalement les points suivants : les salaires, les intérêts, les dividendes, les gains en capital, les revenus de location et les revenus d'entreprise, moins les pertes déductibles sur placements dans une entreprise, les dépenses effectuées pour gagner des revenus de placements, les pertes de location et d'entreprise et, à partir de cette année, l'exemption sur les gains en capital imposables demandée au cours de l'année d'imposition.

La déduction à l'égard d'achat d'actions de sociétés commerciales dont l'actif est supérieur à $ 1 milliard (ci-après société milliardaire) est plafonnée à $ 1,000 par année. Compte tenu du taux de déduction de 50 % pour ce genre d'actions, l'achat maximum admissible au RÉA est donc de $ 2,000.

De plus, depuis le 2 mai 1986, il est possible pour les sociétés commerciales dont les titres sont admissibles à la déduction aux fins du RÉA de mettre sur pied un régime d'actionnariat afin d'intéresser leurs employés à devenir actionnaires. Lorsque toutes les conditions prescrites sont respectées, les employés bénéficient d'une déduction supplémentaire de 25 % du coût de leurs actions.

Lorsqu'un contribuable dispose de ses actions avant la fin de la deuxième année civile suivant l'année de leur acquisition et qu'il ne les remplace pas par d'autres actions admissibles, il doit inclure dans le calcul de son revenu le montant de la déduction dont il a bénéficié lors de l'achat des actions en question.

Pour remplacer des actions vendues par d'autres actions admissibles et éviter ainsi de s'imposer sur une déduction antérieure, il faut acheter des actions non pas d'un coût équivalent mais donnant globalement une déduction équivalente. Ainsi, 1,000 actions d'une corporation en voie de développement achetées à un coût de $ 10,000 en 1985 et donnant droit à une déduction de 150 % ($ 15,000) pourront, si elles sont vendues en 1986, être remplacées, par exemple, par 1,500 actions d'une autre corporation en voie de développement achetées à un coût de $ 15,000 et donnant droit à une déduction de 100 % ($ 15,000) en 1986.

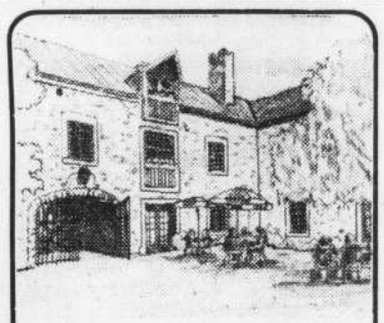
Il est à noter que le plafond d'achat de $ 2,000 ($ 1,000 de déduction) relativement aux actions de sociétés dont l'actif est supérieur à $ 1 milliard ne s'applique pas aux actions acquises dans le but de remplacer des actions vendues dans l'année courante, tel que discuté au paragraphe précédent. Si on reprend l'exemple de ce paragraphe précédent, il est donc possible de remplacer les 1,000 actions de la corporation en voie de développement achetées en 1985 à un coût de $ 10,000 (déduction : $ 10,000 x 150 % = $ 15,000) par 3,000 actions d'une société milliardaire d'un coût de $ 30,000 (déduction : $ 30,000 x 50 % = $ 15,000).

En poussant à la limite la planification décrite ci-dessus, il serait possible d'éviter le plafond d'achat de $ 2,000 ($ 1,000 de déduction) relativement aux actions de société milliardaire en vigueur pour l'année 1986. Il suffirait d'acheter en 1986 d'autres genres d'actions admissibles, de les vendre et de les remplacer, avant la fin de l'année, par le nombre requis d'actions de compagnies milliardaires. Le plafond de $ 2,000 d'achat ne serait pas applicable. Avant de procéder à cette planification, il serait nécessaire de vérifier, au moment de la transaction, si aucun changement récent n'a été apporté à la loi à cet effet et de consulter un courtier sur la façon de procéder.

Par ailleurs, les contribuables qui ont acquis des actions en 1986 et qui ont l'intention de les vendre au début de 1987 devront attendre le début de 1987 pour donner ordre de vendre leur investissement s'ils désirent obtenir une déduction en 1986. En effet, depuis l'an passé la date de l'ordre de vente des actions du RÉA au courtier est considérée comme la date de la vente pour Revenu Québec. Les courtiers ne tiennent plus compte de la date du règlement, qui est cinq jours après l'ordre de vente, pour signifier une vente des actions du RÉA.

Pour terminer, il est important de noter que les intérêts payés sur un emprunt contracté pour acquérir un RÉA sont déductibles du revenu pour les fins de l'impôt fédéral et provincial.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera en vente en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de $ 12 plus $ 2 de frais d'envoi. Téléphone : (514) 845-3124.



Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOUVILLE
témoin de 200 ans d'histoire

Grillades et fruits de mer

gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

Hawker Siddeley Canada INC

Avis de dividende sur actions privilégiées

AVIS est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante trois cents et trois quarts (1.43¾ $) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5¾ %, à dividende cumulatif rachetables est déclaré par la présente payable le 2 ième jour de janvier, 1987, aux actionnaires inscrits aux régistres à la clôture des affaires le 12 ième jour de décembre, 1986 soit un dividende sur telles actions à raison de 5¾ % par année pour le trimestre se terminant le 2 ième jour de janvier, 1987.

Par ordre du Conseil d'administration

C. A. Haines
Secrétaire

Le 4 novembre, 1986
TORONTO, ONTARIO

Hawker Siddeley Canada INC

Avis de dividende sur actions ordinaires

Avis est donné par la présente, qu'un dividende de vingt quatre cents (24¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie est déclaré par la présente payable le 9 ième jour de janvier, 1987, aux actionnaires inscrits aux régistres à la clôture des affaires le 19 ième jour de décembre, 1986.

Par ordre du Conseil d'administration

C. A. Haines
Secrétaire

Le 4 novembre, 1986
TORONTO, ONTARIO

ROLLAND INC.

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est donné par les présentes que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 décembre 1986 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 28 novembre 1986.

$1,0625 par action sur les actions privilégiées cumulatives de $4,25.

$0,135 par action sur les actions de classe «A»; et $0,12875 par action sur les actions de classe «B».

Par ordre du conseil d'administration,

Le secrétaire adjoint et conseiller juridique,
Luc O. Désy

pour une carrière dans le voyage... partez gagnant avec
L'ÉCOLE CANADIENNE DE VOYAGE

- session de 3 mois ou de 5 mois
- cours donnés par des professionnels du voyage
- période de stage suivi dans l'industrie
- apprentissage de l'ordinateur Reservec II
- options de paiements échelonnés
- cours de jour ou de soir.

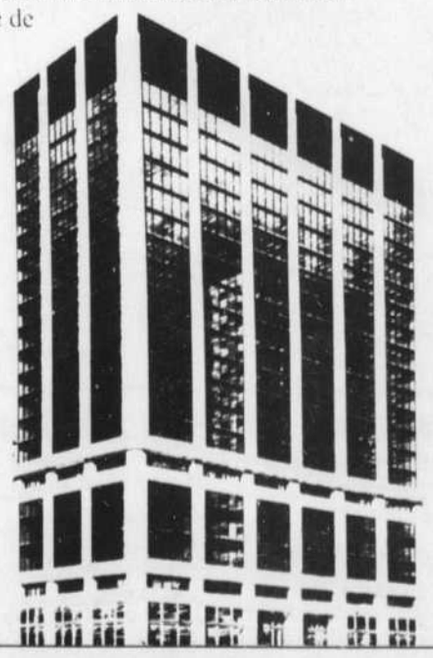
ÉCOLE CANADIENNE DE VOYAGE
1,000 ouest, St-Antoine, Suite 406
Prochain cours (anglais) 25 novembre (le soir)
Prochain cours (français)
5 janvier (le jour)
TÉL.: (514) 397-1570
Autres écoles: Toronto • Vancouver • Scarborough

L'ALCOOL AU VOLANT
C'est criminel
QU'ON SE LE DISE
Un appui de votre journal à la campagne de la
Regie de l'assurance automobile du Québec

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes
NOUVELLE ADRESSE
550 Sherbrooke Ouest Bureau 365
Examen de la vue
Lunettes Lentilles de contact
849-1274

1080
BEAVER HALL

Situés à deux pas du boulevard Dorchester, au coeur du quartier des affaires, nous bénéficions d'une situation géographique privilégiée. L'accès direct au métro Square Victoria nous permet également d'être en contact avec l'ensemble de la ville. Cet édifice moderne et fonctionnel est géré par une équipe de professionnels – la Corporation Première, Québec.



LA CORPORATION PREMIÈRE, QUÉBEC

Pour tous renseignements sur la location, appelez le: 284-9115

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres qui y sont mentionnés. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans cette province.

Premier appel public à l'épargne

54 000 000 $

Groupe Investors Inc.

3 000 000 actions ordinaires

Prix : 18,00 $ l'action

Dominion Securities Inc. — Nesbitt Thomson Deacon Ltée

Richardson Greenshields du Canada Limitée — Wood Gundy Inc. — Merrill Lynch Canada Inc. — Gordon Capital Corporation

Burns Fry Limitée — Midland Doherty Limitée — Pemberton Houston Willoughby Incorporated
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée — Société de courtage Bache Inc. — Bell Gouinlock Limitée
Molson Rousseau Inc. — Andras Research Capital Inc. — Davidson Partners Limitée
Dean Witter Reynolds (Canada) Inc. — La Société de Valeurs First Marathon Limitée — Geoffrion, Leclerc Inc.
McNeil, Mantha, Inc. — Osler Inc. — Scotia Bond Company Limited
Tassé & Associés, Limitée — Alfred Bunting & Cie Limitée — Loewen, Ondaatje, McCutcheon & Company Limited
McCarthy Securities Limited — Peters & Co. Limited

Novembre 1986



Laidlaw demeure le plus important transporteur scolaire au Québec avec près de 500 autobus en circulation.

Sumabus projette des acquisitions aux USA

PAUL DURIVAGE

La société Sumabus inc., fondée il y a environ 18 mois afin de conserver au Québec la propriété de l'industrie du transport scolaire menacée par l'expansion de la société ontarienne Laidlaw Transportation Ltd., entend à son tour jouer les prédateurs en se portant acquéreur de flottes américaines.

Au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue hier à Montréal, le président de Sumabus, M. Michel Charlebois, a annoncé en effet que l'entreprise entendait axer son expansion au cours des trois prochaines années au sud de la frontière, le territoire du Québec, bien qu'encore seulement partiellement desservi, n'offrant plus d'occasions d'acquisitions suffisamment rentables, sauf le cas d'un projet en chantier dans la région de l'Outaouais.

« Les prix demandés sont beaucoup trop élevés et les flottes d'autobus, beaucoup trop disséminées au Québec présentement. Nous allons plutôt nous occuper à solidifier notre implantation dans les régions où nous sommes déjà établis avant de nous lancer à la conquête de nouveaux territoires dans la province », a expliqué M. Charlebois à l'issue de l'assemblée.

Sumabus est présente dans les régions du Saguenay, de Sherbrooke et du sud de Montréal, tandis que les routes des Laurentides, de l'Abitibi, ainsi que de l'Ouest et du Centre du Québec en général lui échappent encore. Des négociations ont par ailleurs cours pour l'acquisition d'un transporteur scolaire de la région de l'Outaouais.

Au total, Sumabus possède maintenant une flotte de 425 autobus et a en mains quelque 347 contrats de transport. Laidlaw demeure le plus important transporteur scolaire au Québec avec près de 500 autobus en circulation. Le marché demeure par ailleurs très disséminé, quelque 3,000 autobus échappant encore à la mainmise des deux grandes sociétés.

Stratégie de négociation ou rêve de grandeur, quoi qu'il en soit, M. Charlebois se plaît maintenant à contempler le marché américain et ses 180,000 autobus, dont près de 100,000 dans les seuls États frontaliers.

« L'Amérique de Reagan passe au secteur privé et nous regardons toutes les occasions », a-t-il déclaré, soulignant que son entreprise avait d'ailleurs déjà repéré un vice-président pour prendre en charge son éventuelle division américaine.

Le conseil d'administration de Sumabus a par ailleurs autorisé hier le dépôt prochain d'un prospectus provisoire auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec en vue d'un deuxième appel public à l'épargne. Le montant de l'émission est établi à $ 10 millions, dont près de $ 6 millions iront au financement de l'acquisition récente du distributeur d'équipements lourds Groupe Piedmont ltée, et environ $ 3.5 millions s'ajouteront aux $ 2.5 millions du fonds de roulement en vue d'acquisitions.

Sumabus d'attend à réaliser à elle seule un bénéfice net de $ 700,000 sur un chiffre d'affaires de près de $ 52.5 millions au cours du présent exercice prenant fin le 30 juin 1986. Piedmont prévoit pour sa part un bénéfice net de $ 932,000 et un chiffre d'affaires de $ 36.9 millions pour son exercice courant jusqu'au 28 janvier 1987.

Le premier trimestre, dont les résultats doivent être publiés aujourd'hui même, devrait d'ailleurs donner lieu à un bénéfice, alors que l'on escomptait un déficit en raison des coûts reliés à l'acquisition de Piedmont et, avant cela, des Autobus Saint-Hubert.

L'entreprise a réalisé pour l'exercice de 1986 un chiffre d'affaires de $ 46.9 millions, soit un peu moins que les $ 53 millions projetés à la même tribune un an plus tôt. M. Charlebois a expliqué cet écart par le faux bond effectué par les propriétaires de la flotte d'autobus de Magog, que l'on espérait acquérir, ainsi que par la baisse du prix du pétrole qui influa sur les résultats de la filiale de distribution d'essence Achateq (1985) inc.

Des rumeurs de tentative de mainmise sur Husky Oil poussent le cours du titre à la hausse

(CDJ) — Le cours du titre de Husky Oil s'est élevé de façon radicale hier. La raison : des rumeurs de mainmise. Celle-ci proviendrait d'une société de Hong Kong. Les analystes doutent cependant que le gouvernement canadien donne son aval à une telle transaction.

Selon plusieurs sources du marché, les rumeurs veulent que la société Hutchison Whampor Ltd., dont le siège social se trouve à Hong Kong, soit intéressée à acquérir une partie ou la totalité du capital-actions de Husky. Nova, an Alberta Corp. détient actuellement une participation de 57 % dans Husky Oil.

À la Bourse de Toronto, le titre de Husky s'échangeait hier à $ 9.75, en hausse de 63 cents. Le volume des échanges totalisait plus de 222,000 actions au début de l'après-midi. Pour sa part, le titre de Nova marquait une hausse de 38 cents pour s'échanger à $ 6.25 ; le volume s'établissait à plus de 876,000 actions. Au cours des dernières semaines, des rumeurs circulaient à l'effet que Texaco Canada Inc. pourrait acheter Husky Oil. Texaco devait toutefois nier qu'elle soit en négociations en vue d'une telle transaction.

M. Simon Murray, directeur général de Hutchison Whampor — rejoint hier au téléphone alors qu'il était de passage à Calgary — a simplement déclaré qu'il ne commentait jamais les rumeurs qui circulent sur le marché. Il a affirmé que sa visite à Calgary ne se voulait qu'un « voyage d'affaires » ; il a refusé de donner plus de précisions. Le président du conseil de Nova et de Husky, M. Robert Blair, n'a pu être rejoint pour commenter les rumeurs.

Hutchison Whampor, une société de négoce, détient la participation le plus importante dans Hong Kong Electric (Holdings) Ltd., une société de services publics dans le secteur de l'électricité. Hutchison a fait part de son intérêt dans des secteurs reliés à l'énergie, éventuellement outre-mer.

M. Robert Robinson, un analyste du secteur énergétique au service de la firme Loewen, Ondaatje, McCutcheon and Co., a affirmé que les rumeurs en question étaient parvenues au service de négoce de sa firme. Il a précisé que deux causes pouvaient expliquer l'activité de négoce intense caractérisant le titre de Husky Oil : la spéculation sur les rumeurs de mainmise et les prévisions d'un prix supérieur du baril de pétrole.

McDonald s'implante en Hongrie

VIENNE (AFP) — Le directeur général du combinat agricole de Babolna, M. Robert Burgert, et le vice-président de l'entreprise américaine McDonald, M. Steven Barnes, ont signé un accord sur l'ouverture d'une chaîne de restaurants McDonald en Hongrie lundi à Budapest, annonce l'agence MTI.

L'accord portant sur la création d'une société mixte, Babolna-McDonald, stipule que dans un premier temps cinq restaurants McDonald seront ouverts à Budapest, dont le premier l'année prochaine dans le centre-ville.

Comme dans d'autres restaurants McDonald, les aliments de base seront fournis par des firmes hongroises et doivent correspondre aux normes respectées dans tous les restaurants de la chaîne américaine.

Les deux partenaires signataires du contrat ont avancé chacun 60 millions de forints ($ 1.8 million) pour le capital de base, précise MTI.

◆ Le dollar

DM. Il valait 2.5 DM en 1973.

Face au franc français, le dollar US a terminé son déclin, de l'avis de M. Kern. Il se raffermira légèrement de 6.73 à 6.88 FF d'ici à un an. Le taux de change du dollar CA est de 4.84 francs présentement, il procurera 4.82 francs dans un an et, ô désastre, 4.43 francs en 1991.

L'économiste en chef de cette banque qui affiche un bilan se chiffrant à $ 144 milliards CA annonce aussi la fin de la *désinflation* mondiale au cours des 12 prochains mois et ce, après sept ans de contraction générale. L'inflation doublera aux États-Unis de 1986 à 1987, prévoit-il, de 2 % à 4 %. Elle restera toutefois à ce niveau jusqu'en 1991 par la suite.

Au Canada, l'inflation augmentera de 4.25 % à 4.75 %, mais elle se tassera par la suite à 4.25 % en moyenne pour les quatre années suivantes.

Au Japon, l'inflation est inexistante en 1986. C'est le yen qui prend tout sur la gueule. L'inflation japonaise se haussera sur la pointe des pieds de 0.1 % à 0.8 % de 1986 à 1987. En Allemagne, elle passera de - 0.1 % en 1986 à 1 % en 1987. Elle touchera le seuil de 3.5 % en France, 4 % en Grande-Bretagne, 6.2 % en Italie et 3.8 % pour les 24 pays de l'OCDÉ.

Pour la **FRANCE** et toute autre destination, le voyageur averti confie
RÉSERVATIONS et **VISA**
aux professionnels de
LES TOURS PLUVAL INC.
tél.: (514) 842-8856
1110 rue Sherbrooke ouest
Montréal H3A 1G8
IATA-ATAC

ELECTROLUX CANADA

a déménagé ses bureaux au
2001, rue University.

Léopold a agi à titre d'expert-conseil
auprès du locataire.

Léopold

Expert-conseil auprès de l'utilisateur d'espaces.

Léopold, Consultants Immobiliers Inc.

La présente annonce ne doit pa être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres qui y sont mentionnés. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans telle province.

75 000 000 $

ALCAN

Aluminium du Canada, Limitée

Actions préférentielles rachetables, à dividende cumulatif, série E

Prix: 25,00 $ l'action

Dominion Securities Inc. — **Wood Gundy Inc.**

Burns Fry Limitée
McLeod Young Weir Limitée
Merrill Lynch Canada Inc.
Nesbitt Thomson Deacon Ltée
Richardson Greenshields du Canada Limitée
Midland Doherty Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
Levesque, Beaubien Inc.
Pemberton Houston Willoughby Incorporated
Société de courtage Bache Inc.
Bell Gouinlock Limitée
Geoffrion, Leclerc Inc.
Molson Rousseau Inc.
Odlum Brown Limitée
MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.
Andras Canavest Hetherington Ltd.
Brault, Guy, O'Brien Inc.
Burgess Graham Securities Limited
Casgrain & Compagnie, Limitée
McLean McCarthy Limited
Maison Placements (Canada) Inc.
Moss, Lawson & Co. Limited
Osler Inc.
Scotia Bond Company Limited
Tassé & Associés, Limitée

octobre 1986

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Hausse générale

MONTREAL (PC) — Les pétrolières et les forestières se sont distinguées mardi à la Bourse de Montréal cependant que l'indice général du marché clôturait inchangé, à 1558.20.

En tout 3,206,430 actions ont été négociées au lieu de 3,938,158 le jour précédent.

Les forestières ont monté de 13.11 points à 2249.04 (nouveau sommet cette année). Les pétrolières, sur un bond de 17.23 ont atteint 1210.13. Les services publics ont progressé de 8.95 à 1384.63.

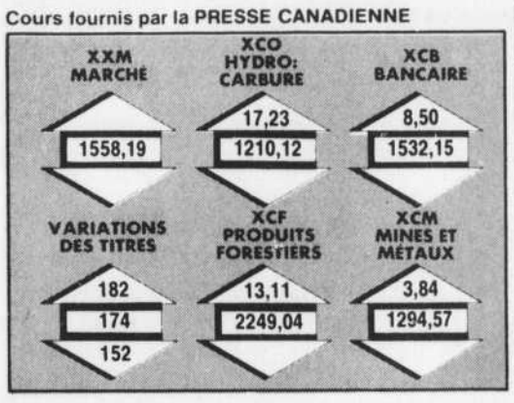
Le titre Nova Alberta A, en hausse de 1-4 à $6 1-4 s'est traité à 170,757 exemplaires. Teck B a monté de 3-8 à $25 3-4 et 26,903 actions ont changé de main.

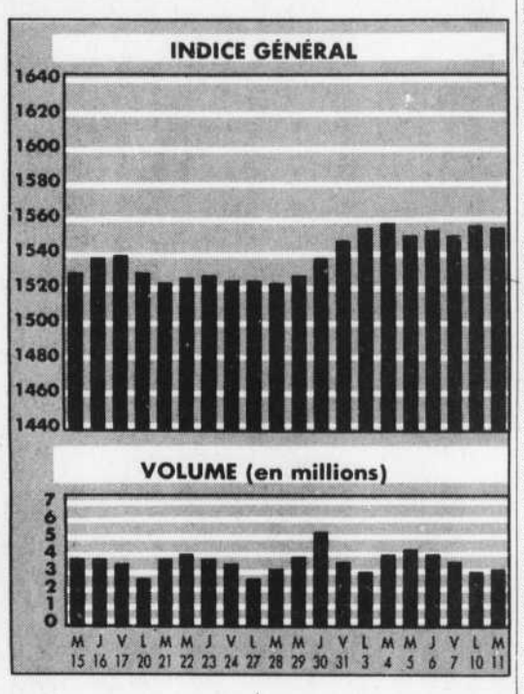
Par ailleurs, Husky Oil a gagné 7-8 à $9 7-8, Cascades 3-8 à $12 3-8, BNE 1-8 à $17 1-8 et Imperial Oil A 1-8 à $47 7-8.

Par contre, Noverco a perdu 1-8 à $14 1-8 alors que Bell était stationnaire à $37 7-8 et CP à $16 1-8.

Au total, les titres en hausse ont été plus nombreux que ceux en baisse (182 contre 152) et 174 autres ont conservé leurs positions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aberford	1400	335	320	320	—10
Abti Prce	13150	$27⅛	27	27⅛	+ ¼
AbiP.W	12920	$5½	5¼	5⅜	+ ⅛
ACSI	3500	340	330	335	
ADS	3400	480	470	475	
Agnico E	2000	$28⅛	28⅛	28⅛	+ ⅛
Aiguebelle	800	132	122	132	—3
Akers	7800	160	150	151	—9
Alta energ	5000	$13⅜	13	13¼	+ ⅜
Alcan Alu	2867	$42⅞	42⅜	42⅞	+ ⅛
Alcan Wt	7150	$7	6¾	6¾	
Algoma St	700	$12¾	12¾	12¾	— ¾
Algma2.00	2000	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅜
Aligro	2950	320	193¾	20	+ ¾
Alim.CT	2000	320	315	320	—5
Al.CTw	2500	110	105	105	
Alum 2.312	400	$26¾	26¾	26¾	
Alum.C 84	2700	$25	24⅞	24⅞	—1¼
AMCA int	5700	$11½	11½	11½	+ ⅛
Am.Barric	1900	$21¼	21⅛	21⅛	
A.Barr.wt	4100	280	280	280	
AmCCI	400	$15¾	15¾	15¾	
Amr.Rs.A	7600	325	315	315	
Amisco	300	$5¼	5⅛	5⅛	— ¼
Amusecor	500	375	375	375	
Ar.Tapex	1525	$8⅜	8	8¼	+ ⅛
Asamera	3600	$10	9⅞	10	+ ¼
Asamra.W	1500	145	140	145	
Asamera.8	900	$24	24	24	
Asbestos	2000	300	295	300	+ 25
fAstral A	657	$15	15	15	
fAstral B	150	$15	15	15	
fAtco I	744	$7⅞	7⅝	7⅞	+ ⅜
Auto.Point	7000	235	225	225	
B Corp.A	3700	$30½	30⅜	30½	+ ⅛
BCED	16219	305	305	305	
BCED.Wt	1250	96	96	96	—3
BCE	71627	$38⅛	37⅝	37⅞	
BCE 1.96p	200	$45¼	45¼	45¼	+ ½
BCE 2.70p	1800	$39½	39¼	39¼	
B C Forst	100	$14	14	14	+ ⅛
BGRpMt.A	500	$9⅛	9⅛	9⅛	
BC Phone	6910	$27⅜	26⅞	27¼	+ ½
BP Can	468	$34	34	34	
Bank NS	43645	$17¼	16⅞	17⅛	+ ⅛
Baue Cant	361	$17⅛	17⅛	17⅛	
Baue Mtl	12193	$34⅜	34⅛	34¼	+ ⅛
BMO 2.85	1300	$38⅛	37⅞	38	
BMO $2.50	2000	$27½	27½	27½	+ ¼
BMO Wts	21200	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Ba Epargne	200	$29	29	29	+ ¼
Baue Nat	22412	$29½	29⅛	29½	+ ¼
Ba Nat sB	2400	$25½	25⅜	25½	+ ⅛
Ba Nat s4	390	$25⅝	25⅜	25⅝	
Ba Royale	21317	$33⅞	33¾	33⅞	
Ba Rv Wt	3250	215	205	205	—5
BaRv 1.45	3600	$18⅛	18⅜	18⅞	+ ⅛
BaRv 2.75	2150	$32⅜	32¼	32¼	— ⅛
Baton	300	$22½	22½	22½	+ ½
Beaugarte	3500	200	195	195	—5
Belkin.A	1250	$14½	15¼	15⅜	+ ⅛
Belmoral	20350	285	265	280	+ 20
Belm.w	2750	225	215	220	+ 5
Berkey	2100	$5	495	495	+ 5
Bestar	500	$5½	5½	5½	
Biltrite	1850	$8⅛	8	8	— ⅛
Biltrite.Wt	2400	95	85	85	—15
Biotech	2900	480	470	480	+ 15
fBomb A	2080	$15½	15¼	15½	+ ¼
fBomb B	45960	$14⅜	14¼	14¼	
Bomb.Sr1	1350	$25¼	25⅛	25⅛	— ⅛
BomWb	4430	$11¼	11	11	
Baw Val	2000	$12⅛	12½	12⅜	+ ½
Baw V Rs	2200	110	107	110	+ 10
Bralorne	1200	116	115	115	—1
Brascade	218	$40⅜	40⅜	40⅜	— ⅛
Brascan A	33944	$27	26⅜	26⅝	— ⅛
Brcan 1.87	1200	$25	25	25	
Bruncor	2050	$18½	18½	18½	
Brunswick	600	$13¼	13⅛	13⅛	+ ⅛
C D					
CAE Ind	30952	$10⅝	10¼	10⅜	
CDC Life	21000	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
CB Pak	424	$20½	20½	20½	+ ¼
CB Pak.wt	300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Cad Ferw	1405	$32½	32	32	— ½
Ca.l.wt	1000	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅜
CadFw B	1345	$11	11	11	
Camb.u	23635	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ⅛
CmbrdgWt	500	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Camb.PrA	100	$30½	30½	30½	— ⅛
Camp R	1000	180	180	180	+ 5
fCampeau	1800	$28¼	28	28	— ⅛
Cmp.Sc	1400	$23¾	23¾	23¾	— ¼
Camp.Sr.D	700	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
fCDC	3101	$7⅛	7	7⅛	— ⅛
CDC Pr B	250	$100½	100½	100½	+ ¼
CDC 1980	100	$15⅛	15⅛	15⅛	
C Trst 11	1500	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ¼
C Imp Bk	30328	$20¼	19⅞	20¼	+ ⅜
CIBC wB	350	325	320	325	+ 25
CIBC w.a	3650	$6¾	6⅝	6¾	+ ½
CP Ltee	58264	$16⅜	16⅛	16⅛	
Cdn Tire	100	$42½	42½	42½	— ½
fC Tire A	10780	$15	14⅞	15	+ ⅛
fC Utilit A	1400	$19¼	19⅛	19⅜	+ ⅛
C Utilit B	3000	$19¼	19¼	19¼	
fCmnac.A	5430	$12⅞	12½	12½	— ⅜
Canamax	200	$7	7	7	
Canron.A	590	$17	17	17	
Carena	600	$30⅞	30⅝	30⅝	+ ⅛
Carl Ok	9475	$12¾	12⅝	12¾	— ⅛
Cascades	53484	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ⅜
Celanese	2000	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
Central Tr	200	$21	21	21	+ ¼
fCFCF.Inc	2007	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ¼
Charan	1350	$14¾	14½	14⅝	+ ¼
Charan.wt	2225	$10¾	10	10¾	+ ⅜
Circo Crft	31960	$8½	8⅜	8⅜	
CimL PrE	1941	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Cinram	1400	$20¼	19⅞	19⅞	+ ⅛
Cinram.W	150	$11½	11½	11½	— ⅛
Cogeco	1700	$8¾	8⅝	8⅝	
Cominco	4770	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Cmrd.a	1900	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Concom	700	$11⅜	11⅜	11⅜	
Cmp Inv	2500	269	265	265	—5
Comterm	31050	105	100	100	—5
Comt.Wt	33600	10	10	10	
C Bath A	29192	$29	28⅝	28¾	+ ⅛
C Distb A	800	$6½	6½	6½	— ⅛

DIVIDENDES

Imasco Ltd, ord.: 21 cents; 31 déc., 21 nov.

Innopac Inc., ord.: six cents; 1er déc., 19 nov.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fCDistb B	4200	$6½	6⅜	6⅜	
Cons Gas	1600	$28½	27⅞	28⅛	+ ⅜
C gas 1312	290	$31⅜	31⅜	31⅜	— ⅛
CnsGas914	500	$27½	27½	27½	
CPCI.A	625	$6¼	6	6¼	+ ¼
Corby A	500	$18½	18½	18½	+ ¼
fCrain RL	1100	$12	12	12	
fCIDesi.A	500	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
fCrownx.A	5300	$10¼	10¼	10¼	
Crwn.Pr.1	200	$32½	32½	32½	— ¼
Crwn.Pr.3	1000	$24⅜	24⅜	24⅜	—8⅜
fDmr.A	5650	$8⅜	8¼	8⅜	
Datagram	2823	230	220	220	—19
Datamark	1650	$6¾	6	6⅜	+ ⅜
fDavis.B	500	445	445	445	—5
Denison.A	102	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
fDenisonB	±52	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Denism9.50	200	$19¾	19⅜	19⅜	+ ⅛
Den.Wt	1000	61	57	57	+ 1
Dionne.U	3000	480	480	480	
Disnat	250	265	265	265	
Dofasco	6362	$22⅞	22¾	22¾	
Dfs	500	$34⅞	34⅞	34⅞	
Dofor A	7165	$16⅛	15¾	16	
Dofor pra	1300	$26	25⅞	26	— ⅛
Domca Lte	1900	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Dome Mns	12300	$11	10⅝	10⅞	+ ⅛
Dme.wt.a	2500	240	235	240	+ 5
Dome Pet	500	102	102	102	+ 2
Dome PrA	3300	225	225	225	—10
Dome.wt	4000	1½	1½	1½	— ½
Dominion	1400	$20¼	20⅛	20⅛	+ ¼
Domtex	523	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
Domtar	11118	$35⅛	34¾	34¾	— ⅜
Domtr.sB	150	$25¾	25⅜	25⅜	— ⅛
Donohue	700	$28¾	28½	28¾	+ ¼
fDrlex Ltd	200	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
E F					
Echo Bay	5780	$29⅝	29⅜	29⅝	
Echo wt b	5300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Encor	8600	$9	8¾	9	+ 5
fEnPr A	3300	215	210	215	+ 16
Epitek Int	1200	38	38	38	
Eq. Denis	4000	340	340	340	
FCA Inter	1148	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
Falcn Cop	1100	$16¼	16⅛	16⅛	
FalLlee	11400	$18¾	18⅛	18⅛	— ⅛
F.ormtx6.5	500	155	155	155	—5
Forex	3297	75	75	75	
G H					
GBC Ltd	6000	194	194	194	+ 4
fGeot.B	8300	$6⅝	6⅛	6¼	
GeofrianW	1700	290	285	290	+ 10
Goodtellw	100	420	420	420	
Grma Lee	6500	35	35	35	
Grilli	500	$7¼	7½	7¾	— ⅛
Gr.Champ	1100	320	320	320	—5
fG.laub	4800	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
G.lauW	4050	295	285	285	
Gr.T.GTC	4832	$11¾	11⅝	11⅝	— ⅛
Guardcor	912	$6	6	6	
Gdcor.wt	828	90	90	90	
Guard prA	3400	$7	6⅞	7	— ⅜
Gulf Cor	6000	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Gulf.Srl	400	455	455	455	+ 5
Gulf.Wt	500	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Hortco	276	305	305	305	
Hawker	200	$28	28	28	
Hees.Int	1100	$31⅝	31½	31½	— ⅛
Hees.wt	3800	$11⅛	10¾	11⅛	+ ¼
Henlys Gr	1050	$12¾	12⅜	12⅜	— ¼
H.Brook	1200	450	450	450	+ 5
Hubbard	2650	425	415	425	
H Bay Co	700	$24⅜	24⅛	24⅜	— ⅛
H.Bay1.875	200	$23¾	23⅜	23⅜	— ⅛
Husky Oil	52500	$10	9⅝	9⅞	+ ⅛
Hypocrat	4300	335	330	335	+ 5
I J					
Ideal Mtl	1600	$5¼	5	5¼	+ ¼
IPL INC	1200	$6⅜	6⅜	6⅜	
IU Inter	200	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Imasco ltd	14259	$33½	33½	33¼	
Imp Mtls	1000	120	120	120	+ 5
Imp Oil A	35427	$48¼	47⅝	47⅞	+ ⅛
Inco Ltd	4626	$18	17⅞	17⅞	— ¼
Inco 10pr	500	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Indal	3550	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Inind NG	1800	$13¼	13	13¼	+ ½
Innopac	136000	$14⅜	14¼	14⅜	— ⅜
IBM	±33	$172	170½	172	+ 3
Inter Pipe	1731	$39	38¾	39	+ ½
Irwin Toy	112	$7⅛	7⅛	7⅛	
fIvaco A	2850	$18⅜	18⅛	18⅛	— ⅛
Ivaco Wts	2420	$5½	5⅛	5⅜	— ⅛
Ivaco.sr1	4200	$25¾	25½	25½	— ½
Ivaco.sr2	500	$25½	25⅜	25⅜	— ⅜
Ivaco.sr3	400	$29⅛	29⅛	29⅛	— ⅜
Ivaco.sr4	100	$31½	31½	31½	
Janack	9150	$27⅞	27¾	27⅞	
fJean Ct.A	2450	$8	7⅝	7¾	— ¼
fJrnv End	200	$8½	8½	8½	
K L					
Kaufel.A	21300	$6	5⅞	6	+ ⅛
Kaufel.Un	4700	$6½	6⅛	6¼	+ ¼
Labatt	3936	$22	21⅝	21⅝	— ⅜
LaforgeCo	300	$13¾	13⅜	13¾	
Laidlaw A	1900	$17⅞	17⅜	17⅜	+ ⅛
fLaidlw B	21475	$17¼	17	17	
Lambert	2500	400	400	400	+ 5
Lam5a	1000	400	400	400	
LapVer	6500	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Lavtec	1500	270	265	265	—5
Lvltec.Wt	1490	50	40	40	—30
Leader M.	2500	235	225	225	—5
fLv.b.A	8950	$6⅞	6¾	6⅞	
Loewen	4800	$10	10	10	— ⅜
fLogis.Cl b	1900	$5¾	5⅝	5¾	
Lon's	43500	155	145	155	+ 6
Lon's Wt	13590	50	40	47	+ 12
Lonvest	2800	$24½	24¼	24¼	— ⅛
LouvstW	2550	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Louvem	18500	142	135	135	—8
Louvem.pr	555	265	265	265	
LouvmWt3	±200	30	30	30	—5
M N					
M Corp	2290	$14½	14	14	
MICC Inv	2325	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
Mclean K	3000	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
McM Bldl	798	$42½	42¼	42½	+ ¼
McM Cl B	2000	$34	33¾	34	+ ⅛
McMil prD	100	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
M.Cap.Sra	500	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
C Marconi	4500	$20¼	20	20¼	— ¼
Matco	1000	220	220	220	
McNeil M	4250	$5⅞	5¾	5⅞	— ⅛
Memotec	5000	$10¼	10⅛	10⅛	
Memo.Wt	550	385	385	385	
fMeston	2000	162	162	162	+ 2

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnico	Fb	20	$8⅛	$8⅜		
Agnico	Fb	20	P 1	25	15	10
Agnico	Fb	22½	$5¾	$6⅛	$5½	15
Agnico	Fb	22½	P 25	50		
Agnico	Fb	25	P 55	80	65	20
Agnico	Fb	27½	280	305	265	124
Agnico	Fb	27½	P 140	165	150	39
Agnico	Fb	30	170	195	175	106
Agnico	Fb	30	P 270	295	265	20
Agnico	Fb	32½	90	115	160	51
Agnico	Fb	32½	P 465	490	$4¾	20
Agnico	Fb	35	45	70	80	97
Agnico	Fb	35	P $6¾	$7¼	$7½	
Agnico	My	25	$5⅜	$5¾	$5½	10
Agnico	My	25	P 100	125	140	3
Agnico	My	27½	P 185	210	$2	10
Agnico	My	30	260	285	$2¼	21
Agnico	My	30	P 295	320	260	10
Agnico	My	32½	170	195	320	13
Agnico	My	32½	P $4¾	$5	$5	1
Agnico	My	35	100	125	135	46
Agnico	My	35	P $6¾	$7¼		
Agnico	Nv	20	$8⅛	$8⅜	$6⅜	
Agnico	Nv	20	P 10	25	90	10
Agnico	Nv	22½	$5½	$5⅞	$7⅛	21
Agnico	Nv	22½	P 5	25	165	15
Agnico	Nv	25	330	355	$3	81
Agnico	Nv	25	P 5	25	15	28
Agnico	Nv	27½	105	130	90	19
Agnico	Nv	27½	P 35	60	55	40
Agnico	Nv	30	15	40	50	63
Agnico	Nv	30	P 185	210	210	15
Agnico	Nv	32½	5	10	160	73
Agnico	Nv	32½	P 430	455	490	
Agnico	Nv	35	10	20	50	42
Agnico	Nv	35	P $6¾	$7¼	$2¾	
Alcan	Fb	37½	$5⅞	$6¼	$5⅞	213
Alcan	Fb	40	390	415	440	485
Alcan	Fb	42½	235	$2½	260	802
Alcan	Fb	45	P 290	315	270	79
Alcan	Fb	47½	65	80	75	253
Alcan	Fb	47½	P 490	$5½	455	43
Alcan	My	40	$4¾	$5	$5½	16
Alcan	My	40	P 110	125	105	67
Alcan	My	42½	330	355	355	61
Alcan	My	42½	P $2	220	$2	178
Alcan	My	45	210	235	205	1271
Alcan	My	45	P 320	345	345	19
Alcan	My	47½	130	140	140	118
Alcan	My	47½	P $5	$5¾	460	36
Alcan	Nv	37½	$5⅜	$5¾	$5⅜	102
Alcan	Nv	37½	P 1	5	15	262
Alcan	Nv	40	P 4	7	1048	
Alcan	Nv	47½	1	10	10	680
Alcan	Nv	47½	P 470	495	$4¾	27
Alcan	Nv	50	1	10	30	224
Alcan	Nv	50	P $7⅛	$7½	$6⅜	1
Altenr	Mr	10	340	365	270	537
Altenr	Mr	10	P 15	25	40	44
Altenr	Mr	12½	P 50	75	90	30
Altenr	Mr	15	65	75		
Altenr	Mr	15	P 180	205		
Altenr	Jn	10	365	390		
Altenr	Jn	10	P 30	55	40	10
Altenr	Jn	12½	185	210	175	43
Altenr	Jn	12½	P 75	100	90	21
Altenr	Jn	15	80	105		
Altenr	Jn	15	P 205	230		
Altenr	Dc	10	310	335	290	159
Altenr	Dc	10	P 15	25	15	40
Altenr	Dc	12½	P 20	40	50	62
Altenr	Dc	15	10	15	5	114
Altenr	Dc	15	P 170	195	340	
Asama	Ja	7	$3	$3¼	320	48
Asama	Ja	7	P 1	10		
Asama	Ja	8	$2	$2¼	210	2028
Asama	Ja	8	P 1	15	20	305
Asama	Ja	9	P 20	40	40	215
Asama	Ja	10	P 55	70	55	71
Asama	Ja	12½	5	15	15	30
Asama	Ja	12½	P $2½	$2¾		
Asama	Ap	7	305	330	240	7
Asama	Ap	7	P 5	20	20	20
Asama	Ap	8	215	240	140	135
Asama	Ap	8	P 15	30	55	10
Asama	Ap	9	145	170	175	64
Asama	Ap	9	P 45	50	80	40
Asama	Ap	10	100	115	100	339
Asama	Ap	10	P 85	105	140	18
Asama	Ap	12½	30	45	35	2
Asama	Ap	12½	P 260	285		
Asama	Jy	8	$2¼	$2½		
Asama	Jy	8	P 20	40	50	20
Asama	Jy	9	170	185	195	10
Asama	Jy	9	P 55	75	100	10
Asama	Jy	10	115	135	140	59
Asama	Jy	10	P 100	120		
Asama	Jy	12½	40	65	55	30
Asama	Jy	12½	P 270	295		
BC Tel	Ja	25	$21¼	$21½	195	10
BC Tel	Ja	25	P 5	30		
BC Tel	Ja	27½	30	55	20	1878
BC Tel	Ja	27½	P 75	100	120	28
BC Tel	Ja	30	5	15	15	11
BC Tel	Ja	30	P 290	315	$3½	3
BC Tel	Ap	25	245	270	210	20
BC Tel	Ap	25	P 20	45	60	4
BC Tel	Ap	27½	P 100	125	150	5
BC Tel	Ap	30	10	30	25	10
BC Tel	Ap	30	P 295	320	245	4
BC Tel	Jy	25	270	295		
BC Tel	Jy	25	P 35	60		
BC Tel	Jy	27½	P 115	140		
BCE	Fb	35	P 15	35	35	233
BCE	My	35	P 30	50	50	144
BCE	My	37½	P 110	135	115	156
BCE	My	40	60	70	60	522
BCE	My	40	P $2½	280	$4	14
BCE	Nv	35	$2¾	290	260	497
BCE	Nv	35	P 1	5	10	349
BCE	Nv	37½	P 10	20	25	626
BCE	Nv	40	P 210	230	230	23
BCE	Nv	42½	1	2	2	701
BCE	Nv	42½	P 460	480	$5	
BcFor	Mr	12½	175	$2	$2	18
BcFor	Mr	12½	P 10	30	90	10
BcFor	Mr	15	70	90	70	92
BcFor	Mr	15	P 115	140	180	
BcFor	Jn	12½	195	220	215	33
BcFor	Jn	12½	P 25	50		
BcFor	Jn	15	100	125	100	50
BcFor	Jn	15	P 130	155		
BcFor	Sp	10	235	260	330	
BcFor	Sp	10	P 5	10		
BcFor	Dc	10	390	415	310	
BcFor	Dc	10	P 5	10		
BcFor	Dc	12½	140	165	175	63
BcFor	Dc	12½	P 5	15	25	115
BcFor	Dc	15	5	30	50	10
BcFor	Dc	15	P 100	125		
Bk B-C	Nv	5	3	8	3	613
Bk B-C	Nv	5	P 140	165	240	199
Bk B-C	Nv	6	3	3	3	270
Bk B-C	Nv	40	P 240	285	265	15
Bk Mtl	Fb	30	P 460	485	365	15
Bk Mtl	Fb	30	P 15	40	45	108
Bk Mtl	Fb	32½	$2¾	285	$2½	3033
Bk Mtl	Fb	35	P 180	190	170	398
Bk Mtl	My	30	$5½	$5¾	45	306
Bk Mtl	My	30	P 35	55	40	141
Bk Mtl	My	32½	335	345	305	826
Bk Mtl	My	32½	P 105	130	115	412
Bk Mtl	My	35	P 220	235	220	67
Bk Mtl	Nv	27½	$6¾	$7	140	
Bk Mtl	Nv	27½	P 1	10	25	40
Bk Mtl	Nv	30	415	440	$4	45
Bk Mtl	Nv	30	P 1	10	1	802
Bk Mtl	Nv	32½	170	195	160	396
Bk Mtl	Nv	32½	P 5	25	10	882
Bk Mtl	Nv	35	10	25	15	974
Bk Mtl	Nv	35	P 105	115	115	110
Bk NS	Ja	15	P 30	20	92	
Bk NS	Mr	17½	P 65	90	100	15
Bk NS	Jn	15	P 20	40	25	245
Bk NS	Jn	17½	P 75	100	105	6
Bk NS	Dc	12½	$4½	$5	$4¾	460	92
Bk NS	Dc	15	P 1	10	5	951
Bk NS	Dc	17½	P 50	75	65	20
Bowvy	Ja	10	285	320	185	309
Bowvy	Ja	10	P 5	25	45	393
Bowvy	Ap	9	$4¼	460	285	10
Bowvy	Ap	9	P 5	30	30	20
Bowvy	Ap	10	335	365	220	21
Bowvy	Ap	10	P 15	40	65	66
Bowvy	Ap	12½	135	150	100	187
Bowvy	Jy	10	$3½	385		
Bowvy	Jy	10	P 25	50	65	40
Bowvy	Jy	12½	160	185	80

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Progression du marché

TORONTO (PC) — Les cours étaient en hausse mardi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 6.14 points et affichait 3079.70 au terme d'une séance animée.

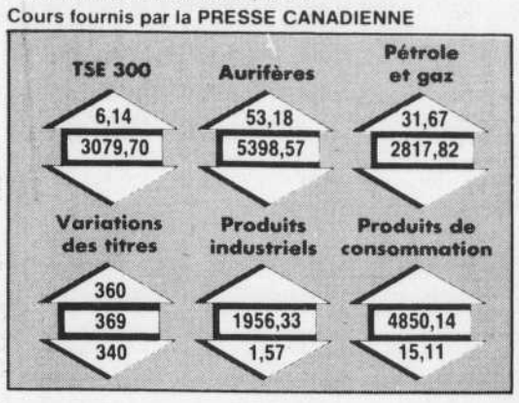
Le volume des échanges a gonflé, atteignant 18.31 millions d'actions comparativement à 17.72 millions la veille.

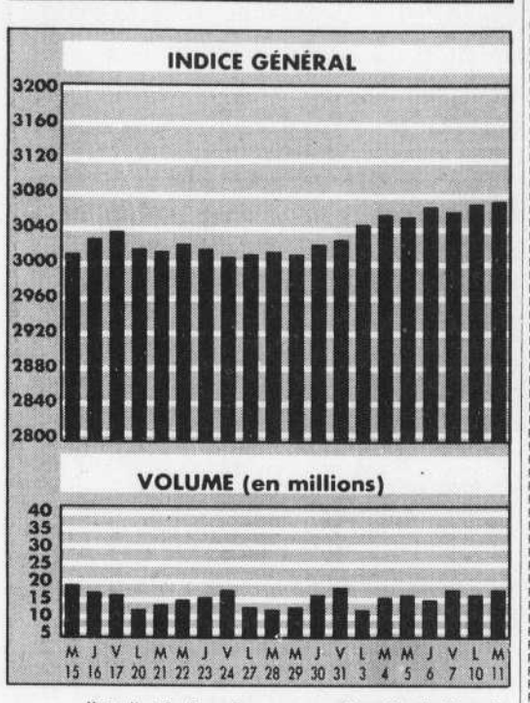
Dans les industrielles, Nova Alberta A a gagné 3-8 à $6 1-4; Canadian Imperial Bank of Commerce 3-8 à $20 1-4; Bank of Montreal 1-8 à $34 1-4; Husky Oil 7-8 à 10 et Canadian Pacific Ltd 1-8 à $16 1-4. Brascan A a cédé 3-8 à $26 1-2; Bell Enterprises 1-8 à $37 3-4; Canadian Tire 1 3-4 à $41 3-4 et Pembina Resources 7-8 à $14.

Dans les mines, Teck Corp. B a gagné 5-8 à $26; Goliath Gold 5-8 à $18 1-4 et Golden Sceptre 1-2 à $17. Abermin Corp. a cédé 30 cents à $2.30.

Dans les pétroles, Ocelot Industries A monte de 75 cents à $2.95; Pancanadian Petroleum de 3-4 à $27 et Metalore Resources de 1-2 à 18 3-4. Canada Northwest Energy abandonne 1-4 à $13 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	4875	$12⅞	12⅝	12¾	
AHA Auto o	3450	5⅝	4½	6¼	— 1/8
AMCA Int	22450	$11⅜	11⅜	11½	+ 1/4
Amca p	106050	$25	24¾	24¾	
AMCA 2 p	8700	$23⅜	23⅛	23½	
AMCA 3 p	9400	$25⅛	25	25	
Abatera o	2250	12	12	12	
Aberford	1500	335	330	330	+ 10
Abermin o	37800	258	220	230	—30
Abti Price	12750	$27½	27	27½	+ ¾
Abitibi w	10150	55½	5¼	5⅜	+ 1/8
Acug w	3000	89	78	78	—11
Acklands	500	$18	18	18	
Agassiz	3000	400	400	400	
Agnico E	72400	$28⅜	28	28¼	+ 1/4
Agra Ind A	3000	$13	12¾	13	
Agra B f	4000	$13	13	13	
Ahed C	400	465	450	450	—25
Aiguebel o	1000	135	135	135	— 4
Ait Energy	27184	$13¼	13	13¼	+ 1/4
Al Enr 775	1700	$25½	24⅞	25	
Alta Nat	2300	15	14⅞	15	+ 1/4
Alcan	36492	$42⅞	42⅜	42⅝	— ⅜
Alcan w	18160	$6⅞	6¾	6⅞	
Algo Cent	1500	$20¼	20¼	20¼	
Algoma St	1686	$12¾	12¾	12¾	— 1/4
AlStel p	1700	15	14¾	14¾	— 1/4
Algma St B	23000	$15½	15½	15½	
Algon	900	$41	41	41	+ ½
Altex	1000	85	85	85	
Alum A	200	$26¾	26¾	26¾	
Alum c p	20100	$25	24¾	24¾	
Alum E p	7400	$26¼	26	26	
A Barick	45730	$21⅜	21	21¼	+ 1/8
A Barik w	15200	290	280	290	+ 5
ABarik A w	12600	200	198	200	
ACCI f	4500	$15¾	15¾	15¾	
Andrs WA f	100	$21½	21½	21½	
A C Mn	2000	29	29	29	+ 2
Ang dGld o	500	200	200	200	
Anthes	2000	60	60	60	— 2
Arbor A	200	$15¾	15¾	15¾	
Arbor B f	200	$15¼	15¼	15¼	
Asmra	732618	$10	9¾	10	+ 1/8
Asamera B	1350	$24	23¾	23¾	— 1/4
Asamera 7	1322	$12	11¾	12	+ 1/4
Asamera w	1414	150	140	140	— 5
Asbestos	3825	325	300	325	+ 65
Asoc Porc o	500	250	250	250	—10
Astral A f	100	$15	15	15	— 1/4
Atco I f	6000	$7¾	7⅝	7¾	+ 1/4
Atco II	1000	$7¾	7¾	7¾	+ 1/8
Atco w	2200	22	21	22	
Atl C Cop	1000	161	161	161	— 4
Atl Shop A f	500	$11	11	11	— 1/4
Atl Shop p	1000	$27⅜	27⅜	27⅜	
Atlas Yk o	22881	20	19	20	+ 2
Atlas Yk w	2272	½	½	½	
Augmitto o	27000	85	85	85	
Aur Res o	17500	340	335	340	+ 5
Avinda o	5300	45	45	45	— 1
BCED	13743	305	300	305	
BCED 8%	1300	$8¾	8¾	8¾	
BCED w	7600	100	98	100	
BC Rail p	700	$26¾	26¾	26¾	— 1/8
BC Sugar A	300	$20½	20¼	20½	+ ⅜
BGR A	9625	$9⅝	9½	9⅝	
BII Ent w	1650	160	160	160	— 5
BMB Comp	660	165	165	165	— 5
BMO nt fin	8200	$12½	12¼	12¼	— 1/4
BMO II p	12000	$22¾	22¾	22¾	
BP Canada	6461	$34½	34	34½	+ 1/4
Bachelor	1840	200	186	190	—10
Balco	106200	$8⅜	8	8⅜	— ⅛
Banister C	3300	$8¾	8¾	8¾	
Bk Alberta	150	56⅞	56⅞	56⅞	
Bk Mtl	509416	$34⅜	34⅛	34¼	+ 1/8
Bk Mtl 285	1350	$38¼	38	38¼	+ ⅜
Bk Mtl 250	325	$27½	27⅜	27½	
Bk Mtl 3p	600	$26⅜	26⅜	26⅜	
Bk Mtl w	77330	$5½	5⅜	5½	+ 1/8
Bk NS	545871	$17¼	16⅞	17	
Bk N S 1p	400	$25¾	25¾	25¾	
Barons Oil	4400	325	315	325	+ 5
Baton	20400	$21½	22¼	22¼	— 1/4
Battle MA f	1851	$27⅞	27⅞	27⅞	+ 1/4
Bay Mills	700	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Beau CA o	2500	32	30	32	+ 2
Beacoup o	12000	63	63	63	+ 2
Belkin Inc f	400	$15⅜	15⅜	15⅜	+ 1/8
BCE	136320	$38⅛	37⅝	37¾	— 1/8
BCE 1.96 p	1200	$45¼	45¼	45¼	+ ½
BCE 2.05 p	100	$37⅞	37⅞	37⅞	+ ⅜
BCE 2.70 p	4955	$39½	39¼	39¼	
Belmoral o	83000	285	270	280	+ 20
Belm w	1600	225	220	225	
Biltrite Nat	400	$8⅛	8⅛	8⅛	+ 1/4
Biltrite w	1425	90	90	90	—10
Biotech	1000	470	470	470	
Bikdm	7130	$9¾	9½	9⅝	— 1/8
Bluesky	12855	270	260	265	— 5
Bombdr A	725	$15⅝	15½	15⅝	+ 1/8
Bombdr B f	8650	$14⅜	14¼	14⅜	+ 1/8
Bmbdr I p	100	$25¼	25¼	25¼	+ 1/4
Bbd B w	100	$1	1	1	+ 1/8
Bonanza R	11600	179	174	179	+ 14
Bonar	34000	$24⅞	24½	24½	— ½
Bonar w	31900	$13	13	13	+ ½
Bow Valy	80795	$13	12½	13	+ ¾
Bw Valy 4	300	$13¼	12¼	13¼	+ ¾
B V 2025	7900	$28⅜	27⅝	28¾	+ 1¼
B V 1875	550	$27¾	27½	27¾	+ ¾
Bow Vlv 205	800	$21⅝	21⅜	21⅝	
Bow Valy w10500		77	70	77	+ 7
Bow Vlv R	6811	110	105	105	— 2
Bow VR p	5200	425	420	425	
Brcknl dr f	10000	42	41	42	+ 4
Bralorne	42400	115	105	115	— 10
Bralor 8.75	6500	410	400	400	—10
Bramalea	6000	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Brmlea B p	300	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
Brmi Pty p	200	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ¼
Brscade p	397	$40⅜	40⅜	40⅜	+ ⅜
Brscn A	360247	$26⅞	26¼	26½	— ⅜
Brscn B½	z2	$27⅛	27⅛	27⅛	
Brscn 1981	3600	$26¼	26⅛	26⅛	— ¼
Brkwater o	3800	$5⅛	495	5	
Brenda M	205	$9⅛	9	9	— ¼
Bright A	200	$21⅞	21⅞	21⅞	
BCFP	14543	$14	13¾	14	
BC Res	26405	110	106	106	+ 1
BC Res p	3150	$19½	19⅜	19½	
BC Phone	42442	$27½	26⅞	27¼	+ ½
BCP 11.24 p	200	$30⅜	30⅜	30⅜	
BrTel ads	150	$39½	39½	39½	
Broulan	14300	175	170	174	— 1
Bruncor	1700	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
Brunswk	1750	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅜

C D

CAE	31730	$10¾	10⅛	10⅜	
CB Pak	6940	$20½	20¼	20½	+ ⅛
CCL A	1133	$16½	16¼	16½	— ¼
CCL B f	11967	16	15¾	15¾	— ¼
CDC Life	21000	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
CFCF f	740	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ¼
CIL	600	$26⅛	25⅞	26⅛	
CSA A f	2400	58	73¾	8	
Cableshr A	40900	$10¼	10	10	— ¼
Cableshr B	200	$10¼	10	10	— ½
Cabre	2300	240	240	240	
Cad Frv	57403	$32½	32	32⅛	+ ⅛
Cad Frv A	7630	$9⅞	9⅝	9¾	— ⅛
Cad Frv 2	2601	$11	11	11	
Calgary 1 p	600	$26½	26½	26½	
Clfrna	400	340	340	340	—10
Cambior u	30000	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ⅛
Cambridg	1900	$24	23¾	24	— ⅛
Camb 1	800	$30⅝	30⅜	30⅝	+ ⅛
Camco Inc	75100	$22¾	22½	22½	— ⅛
Camndx o	8000	80	78	80	+ 3
Camp RL	16459	$28¾	28¼	28½	— ¼
Camp Res	2912	186	175	186	+11
Camp W w	2219	16	13	13	
Camp Soup	2900	$33½	33⅛	33½	
Campeau f	6200	$28¼	27⅞	28	— ¼
Cmp B	700	$23¾	23⅝	23¾	
Campeau C	5500	$23⅞	23¾	23⅞	
Cmp D	2000	$25	25	25	
Cm D w	2500	59	59	59	
Camreco o	6000	46	45	46	+ 1
CCem ex p	9615	$13⅝	13½	13½	
CDC f	47787	$7	7	7	
CDC pr B	465	$100½	100⅜	100⅜	
CDC 1980	8345	$15¼	15	15⅛	
CDC 1983	5000	$26¼	26½	26⅛	+ ⅛
Can Malt	600	$20	19¼	20	+ ¼
C Nor West	32850	$13½	13⅛	13¼	— ¼
C Packrs	4400	$16⅝	16¼	16¼	— ½
C Trsco G	200	$23⅞	23⅞	23⅞	
C Tung	z1	$6⅛	6⅛	6⅛	
Canadex o	32100	120	91	120	+ 30
C Energy	3300	400	395	395	— 5
C Energy w	1500	95	95	95	— 5
CForms A f	500	385	385	385	
C Formst B	500	385	385	385	—10
CGE	300	$100	98	100	+ 5
CG Invest	120	$52½	52½	52½	+ ½
C Im B	828296	$20¼	19⅞	20¼	+ ⅜
CIBC 35625	2300	$27½	27⅜	27⅜	+ ⅛
CIBC w A	8900	$6¾	6¼	6⅜	+ ⅛
Cibc w B	13650	325	310	325	+ 15
C Manoir	1100	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
C Marconi	71200	$20½	20	20⅜	— ⅜
C Nth Star	55840	125	120	120	— 5
C Ocdental	3900	$22¾	22½	22¾	+ ¼
CP Ltd	243830	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
Cdn Roxy	19732	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Cdn Tire	3020	$43½	41¾	41¾	—1¾
CTire A f	44891	$15	14¾	15	+ ⅛
CUtil A f	3500	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅛
C Util B	22605	$19¼	19¼	19¼	
CUtil 6 pr	100	$70	70	70	— 1
CUtil 2nd G	8100	$26⅞	26⅞	26⅞	
CUtil 2nd H	5570	$23	22⅞	23	+ ⅛
CUtil 2nd I	z50	$26⅝	26⅝	26⅝	
CUtil 2nd K	400	$26⅛	26⅛	26⅛	
CUtil A w	z95	430	415	415	
CUtil B w	1612	435	425	435	+ 5
CWN G 4 pr	260	$9½	9½	9½	
CWN 5½ p	300	$13½	13½	13½	+ ½
C Wtar	1000	370	370	370	
Cdn Wtar p	250	205	205	205	
CWorld A p	900	$14¾	14⅝	14¾	+ ⅜
Cnamax o	10800	$7	7	7	— ⅛
Canbra	200	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Cantor	47045	$15½	15½	15⅝	— ⅛
Cantor pr	150	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Canhorn o	500	133	133	133	— 2
Canron A	300	$17	16⅞	16⅞	— ⅛
Canron B	z110	$16	16	16	
Canrn A w	100	160	160	160	—10
Canterra	1238	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Cara	13200	$11½	11¼	11⅜	— ⅛
Cara A f	13400	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Carena	4275	$30½	30½	30½	
Carl OK	12675	$12⅞	12⅝	12¾	— ⅛
Carl A p	200	$26⅜	26⅜	26⅜	
Carl B p	200	$31	31	31	
Carlyle o	750	12	12	12	+ 1
Crma A	127000	14	13	14	+ 1
Carolian o	500	435	435	435	— 5
Carolian w	600	325	325	325	
Carpita C	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Cascades	1644	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
Cassiar	13675	123	120	120	+ 5
Casiar II w	10000	25	25	25	
Celanese	1100	$17¼	17	17¼	— ¼
Cntri Cap	1100	$16⅞	16½	16⅝	— ¼
CFund A f	2600	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Centrl Tr	700	$21	21	21	
Cntrl Tr p	600	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
Chalngr A f	1700	$9½	9	9	
Charan	1045	$14¼	14⅛	14¼	
Chateau A f	400	$12	11¾	12	+ ¼
Chvco A	4000	375	375	375	
Chieftan	1300	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Chieftan B	1100	$47½	47½	47½	— ½
Chieftain C	100	$41	41	41	
Chieftan w	300	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Chrysler	150	$52⅝	52⅝	52⅝	— ⅛
CHUM B f	1000	$20	20	20	
Cimaron o	3000	$6	5¾	6	+ ¼
Cineplex	13975	$19½	19	19¼	— ¼
Cinram	92020	$20¼	20	20	+ ⅜
Cinram w	12200	$15⅞	15½	15⅝	+ ⅜
Citibnk A	4000	300	300	300	
Co Steel f	11200	$13¼	13	13	— ¼
Cobi Food	*2700	198	195	195	+ 3
Coqesco o	1000	55	55	55	— 2
Cognos	3025	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
Coho A	z455	90	90	90	
Coin Lake o	18000	150	141	143	— 3
Colony P o	9130	160	160	160	
Colmbi C o	3500	275	275	275	— 5
Cmplx	1000	225	225	225	
Cominco	17364	$13¾	13⅜	13⅜	+ ⅛
Cominco D	500	$27¾	27⅝	27⅝	+ ⅛
Cmrcl Fin	21800	375	365	375	+ 10
Cmrcl OG	12500	90	85	90	+ 10
Compu H o	2500	450	440	450	+ 5
Compu H w	3000	150	150	150	
Cmplg	700	$5⅜	5	5⅜	+ ⅛
Cmp Inv o	2300	270	269	269	— 1
Comstate o	7500	35	35	35	
Comtech	1300	425	425	425	
Comterm	16650	105	105	105	— 3
Coniagas o	2600	485	480	485	+ 10
CAscat	4500	36	36	36	— 4
Con Bath A	6616	$29	28⅝	29	+ ¼
Con Bath B	500	$29	29	29	+ ¾
C Brinco Ao	3100	240	235	240	+ 10
C Norex	2100	221	219	220	
C Norex r	7000	3	3	3	
Cons Pipe	300	$10¼	10	10	— ¼
Con Prof o	1000	126	126	126	— 4
C Talcorp	700	485	480	485	+ 10
C Thomsn o	z49	67	67	67	
C Distb A	1207	56½	6¼	6½	
CDistb B f	23000	$6½	6⅜	6½	
Cons Gas	1043	$28⅛	28	28	+ ⅛
Con Gas A	z10	$69¾	69¾	69¾	
C Gas 13½	100	$32½	32½	32½	+ ½
Con Pkg	1300	$21¼	21	21	
CTL Bank	7153	$17¼	17½	17¼	+ ⅛
CTL A p	21950	$25⅛	25½	25⅛	
Contrns A f	1400	$8¾	8¼	8¾	+ ¼
Conwst B f	6142	$9½	9¼	9½	
Co enerco A	500	260	260	260	
Corby	6755	$18⅝	18¼	18¼	
Cor Mark f	8300	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Cor Mrk A	300	$28½	28⅛	28½	
Care Mrk w	5900	217	217	217	+ 1
Corp Food	200	$28	28	28	
C Falcon C	716	$16¼	16	16¼	— ⅛
Caseka R	2434	80	80	80	+ 5
Castain Ltd	5300	$13	12¾	13	+ ⅛
Castain w	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Counsel	3400	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
Counsel w	1750	$6	5⅜	5¾	— ¼
Courvan o	2000	42	42	42	— 1
Crain RL f	2400	$12	11⅞	12	+ ⅛
Crestbrk	500	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Crown For f	167	$33	33	33	
Cr Life Ap	1100	$27½	27	27	
Crownx	500	$23	22¾	22¾	
Crownx A	141894	$10⅜	10⅛	10⅛	+ ⅛
Crownx 1 p	5075	$32¾	32⅜	32¾	+ ¼
Crownx 2 p	100	$27	27	27	+ ¼
Crx A w	7900	$5¾	5½	5½	— ¼
Crx B w	14600	$16½	15⅞	16	
Czar Res	1600	167	167	167	
DMR A f	2500	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Dar Val o	3200	285	280	285	— 5
DRG A f	2500	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅛
Dalmys	z8	$11⅞	11⅞	11⅞	
Davis B f	4700	450	440	440	—15
Davis w	4550	135	130	135	
D Eldona o	277	44	44	44	
Denison A p	4600	56	57⅜	6	+ ⅛
Denison B f	4050	$5¾	5⅝	5¾	— ⅛
Denison p	500	$20⅞	20¾	20⅞	
Denison B p	1000	$19½	19¼	19⅜	+ ⅛
Denisn 86 w	2000	8	8	8	
Derlan	1900	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
Dexleigh o	8000	330	320	330	— 5
Dexligh w	14620	131	115	125	— 5
Dicknsn A f	1028	$10⅛	10⅛	10⅛	
Dicknsn B	728	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Dicon Sys	1600	$7½	7½	7½	+ ⅛
Discovry f	360	125	125	125	— 1
Dofasco	4040	$22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
Dfs 260	3926	$35	34⅞	35	+ ¼
Doman A	5600	420	410	410	
Doman B f	53419	410	390	410	+ 20
Dom M	149500	$11	10⅝	11	— ¼
Dome M gw	9300	295	290	295	— 5
Dome M sw	45750	250	230	250	+ 15
Dome Pete	49408	103	100	102	+ 2
DPete A p	10400	235	225	235	+ 5
DPete B p	2000	230	230	230	
D Pete w	19000	1½	1½	1½	
D Expl fo	3000	27	27	27	
Dom Sec	12000	$20⅞	20⅝	20⅝	
D Textie	8822	$17⅞	17½	17⅝	— ⅛
Domtar	11585	$35½	34¾	34⅞	
Domtar 225	800	$27⅜	27⅜	27⅜	
Dover Ind	2350	$17¾	17½	17¾	— ¼
Drm Pete o	25000	7	7	7	
Dmag	465	$11½	11½	11½	
Dunde	8000	41	40	40	+ 3
Du Pont A	2830	$40¼	39⅝	40	
Duration o	4500	150	140	140	—10
Durham f	5300	83	80	80	+ 2
Dvlex Ltd	360	$21	21	21	
Dylx A	117900	$18¼	18	18⅛	

E F

E-L Fin	100	$58	58	58	— ⅞
ERG Res o	5900	440	440	440	
Est Bakrie	300	$13¼	13¼	13¼	
Eaton T A	100	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Echo Bay	35515	$29⅞	29⅜	29⅞	+ ½
Echo 1987 w	400	$7¼	7⅛	7⅛	
Echo 1988 w	1000	$6½	6½	6½	+ ⅛
Echo 1989 w	500	$6½	6⅛	6½	+ ⅛
Ego Res o	4500	12	12	12	+ ½
Elcthom X	400	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Elcthm Y f	9200	$6⅞	6⅝	6⅝	+ ⅛
Elite Ins o	8000	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Emco	5846	$13⅜	13¼	13¼	— ¼
Empire A f	1800	$13	13	13	
Encor	19899	$5⅛	495	5⅛	+ 17
Energx o	6000	70	69	70	+ 1
Enerplus u	500	$11	11	11	+ ¼
Enfeld	216450	$10⅛	9⅞	10	
Ennistel A f	7000	465	440	440	—25
Epitek	4700	40	38	40	
Equity Svr	13335	$6¼	6	6	— ⅛
Equity p	2150	$18	17⅜	17¾	— ⅛
Etac Sols	2400	$9¾	9½	9¾	+ ¼
Etac w	3850	270	250	265	+ 5
Euro o	6542	68	65	68	+ 3
Evergren o	17934	23	23	23	— 1
Exall o	7000	65	60	65	+ 5
Excelsor p	600	$26	26	26	
Excu Tec	2600	$5⅜	5¼	5¼	
FCA Intl	1480	$18¾	18⅝	18⅝	— ⅛
Fibrdg	26150	$18⅜	18	18	— ⅛
Ficnbrdg w	670	$26	26	26	— ¼
Fordy Res	100	340	340	340	— 5
Fed Ind A	52996	$18½	17⅞	17⅞	+ ⅛
Fed Ind II	2800	$49½	49	49⅛	+ ⅛
Fed Ind C	1050	$32¾	32¾	32¾	+ ¼
Fed Pion	1500	$32⅛	32⅛	32⅛	
Fin Trsco	2603	$16¾	16½	16⅝	
F Trsco 1p	5075	$10¼	10⅛	10⅛	
Finning A	2600	$13½	13½	13½	— ¼
Finning B f	700	$13¾	13½	13½	— ¼
F Austrla	13900	$11½	11¼	11½	
F Austrl w	37900	63	60	60	— 1
F City Fin	600	$13	12⅞	13	+ ⅛
F Cty Tr C	z25	$7⅞	7⅞	7⅞	
F Marth A f	200	$14¼	14¼	14¼	— ¼
F Marthn C	404	$14¼	14¼	14¼	
F Mar	2200	216	216	216	— 4
F Mrcn w	5800	106	105	105	— 1
Flanagan o	4384	159	150	159	+ 8
Fleet Aero f	1705	$12¼	12	12¼	+ ½
FAr A f	4100	$12	12	12	— ¼
Fleet Aro w	8600	$12⅜	12	12	— ¼
Fletcher B p	2200	$25¼	25½	25⅛	
Ford Cnda	700	$140	140	140	
Franco o	49200	268	260	265	
Futurtek o	15500	85	84	84	— 2

G H

GB Auto	1200	$6⅜	6¼	6¼	
GTC TrCon	500	$11¾	11¾	11¾	
GSW B f	300	$17	17	17	
Galctic o	6712	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Galctic L	19300	$9⅞	9⅝	9⅝	— ⅛
Gaitaco	250	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
Gaitaco r	z300	50	50	50	
Galveston	2659	375	370	370	— 5
Gandalf	2127	$9⅝	9½	9⅝	
Gendis A	3800	$19⅝	19¼	19¼	— ¼
G Lease o	600	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
GMC	877	$100½	100	100½	+ ⅜
Gnslr Fin p	100	$26½	26½	26½	
Getty R	4400	420	415	415	
Getty w	1600	54	54	54	— 1
Giant Bay o	3000	150	150	150	+ 5
Giant Yk	300	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Gibraltar	100	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
Glamis	3100	$11¼	11	11¼	+ ¼
Glen Adn o	5000	44	44	44	+ 1
Gln Audn w	3000	2	2	2	
Glenayre	1300	$8½	8⅛	8⅜	
Goldale A f	13000	$6¾	6¼	6⅜	
Goldale I w	200	400	400	400	—15
Goldcorp f	17200	$7⅝	7½	7½	
Gld Kn	6200	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
G Rang	5000	31	28	28	— 3
Gldn Rul ro	11500	210	200	200	— 5

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

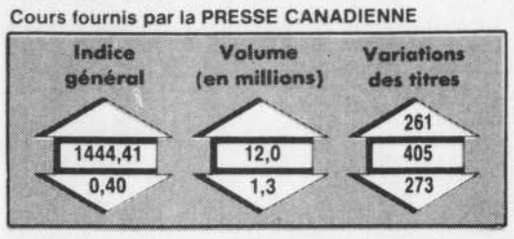
Léger gain de l'indice

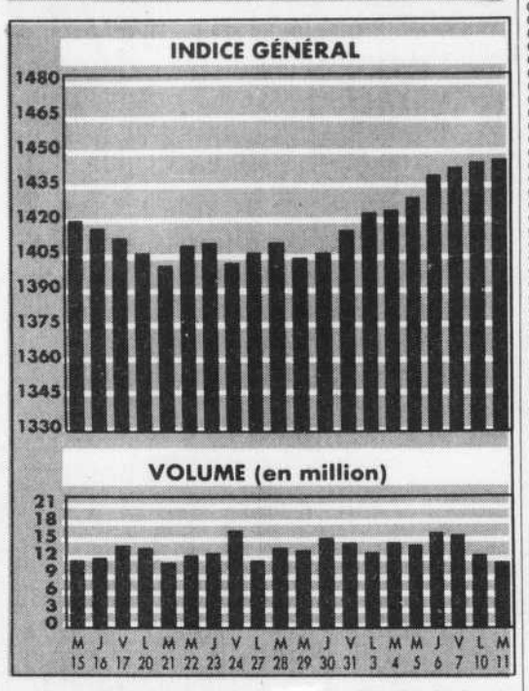
VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et l'activité modérée mardi à la Bourse de Vancouver. Le volume des échanges comprenait 11,985,744 actions.

On a dénombré 261 titres en hausse, 273 en baisse et 405 inchangés.

L'indice général du marché a fini la journée à 1444.41, un petit gain de 0.40 point par rapport à la clôture de la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
AIS res i	2850	235	225	225	
AMP expl i	1000	90	90	90	
Aabco oil	10000	48	48	48	—2
Aby inv b i	2500	20	20	20	—3
Aber res i	8600	245	245	245	
Abermin	200	225	225	225	
Abo res	10000	48	46	46	—1
Absorptve i	8200	195	195	195	+4
acacia i	30000	21	20	20	—3
Academy i	1000	78	78	78	
Achates rs i	2500	35	35	35	
Acheron	8000	23	22	23	
Achilles i	4000	33	33	33	+1
Achilles w i	17000	5	4	5	
Acorn res i	3500	14	14	14	—1
Acquest i	10000	10	10	10	
Actoma i	2000	103	103	103	+3
Ad com i	1500	34	30	30	—1
Ad dome i	192500	64	55	62	+2
Ad dom wi	z43500	14	11	14	
Adams ex i	4000	20	20	20	
Adola i	8000	25	22	25	
Aerolift inc	10700	192	180	180	—11
Aims bio i	7500	$6½	5⅞	6⅛	+ ⅛
Airborne i	11000	58	55	55	+1
Ajax res i	7000	243	243	243	—2
Aika opal	2000	116	116	116	+1
Aigo res i	169000	58	47	47	—5
All star i	7000	27	25	25	
Alotta res	500	75	75	75	
Alpha omg i	2000	13	13	13	
Amark expl	9500	291	275	275	—10
Amazn pete	5000	32	32	32	
Amca res	6500	209	205	208	+1
Amcan i	27550	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Amer bio i	2400	$6	6	6	— ⅜
Amer dal i	24200	330	300	310	+5
Amer fb i	3110	$5⅝	5¼	5⅝	+ ⅛
Amer pltn i	4450	185	170	185	+20
Amer rsr i	7500	110	110	110	+10
Amer tec i	4500	38	35	35	—2
Am vol i	2000	56	55	55	—2
Am wstwf i	800	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Ameroil i	2800	71	70	71	+1
Amir i	11000	175	170	172	—1
Ampac rs i	11500	30	30	30	
Anchor gld i	6000	56	55	56	
Andaurex	34000	70	63	70	+2
Androne rs i	600	100	100	100	
Anglo cdn	5000	30	30	30	
Anglo Bom	5800	60	53	53	—2
Angus res	z300	8	8	8	
Anino res i	2400	177	176	176	+3
Applied en i	500	100	100	100	—15
Arbor res	5000	325	315	315	—10
Argenta i	11200	140	130	135	—5
Argentex i	1500	90	90	90	—5
Argo dev	1500	100	100	100	
Argonaut i	7000	35	35	35	
Argonex i	34000	73	65	68	
Argrel res i	6443	25	22	22	—3
Aricana i	52050	85	68	82	+17
Aries res i	10000	50	48	48	—1
Arion res i	3500	35	30	30	—5
Ariz joiobal	10600	115	105	110	+5
Arizona svr	1500	34	34	34	
Arizna str i	5500	70	66	70	
Ark eqy i	6000	36	35	36	+1
Ark la tex	500	56	56	56	
Armeno	14800	350	340	340	
Ashburton i	4000	22	22	22	
Asiamrica i	1250	286	270	286	
Asian cdn i	8000	55	51	55	
Asitka res i	4500	170	165	170	+10
Athena gld	17000	61	60	60	—2
Auckland i	4500	15	15	15	—1
Autovend i	5900	165	165	165	—5
Avanc intl i	8500	45	42	42	—3
Avanti i	3000	40	40	40	
Avino mns	8400	110	100	100	—10
Aviva i	34000	42	41	42	+2
Award res	z250	5	5	5	
Awesome i	4000	40	40	40	
Axiom int i	1040	$6½	6¼	6½	
Averok	1000	4	4	4	
BC res	1830	107	106	107	+2
BC Tel	200	$27⅛	27⅛	27⅛	
Baha res i	11000	112	110	112	—3
Bahama rs i	2200	250	250	250	—5
Banbury	22000	85	78	85	+10
Banner i	39300	65	58	60	+5
Bar res	3000	67	60	62	
Baroque i	124500	60	55	59	+8
Barsand i	2000	80	80	80	
Barytex i	1000	33	33	33	+3
Beaufield i	7200	122	115	115	—7
Beaver res	3200	210	206	210	+2
Bellabon i	500	40	40	40	
Bellco eng i	7500	20	20	20	
Belmont	z150	63	63	63	+16
Belmoral	9800	285	280	285	+30
Bentley rs i	25200	84	80	80	
Bergiyn i	5600	85	70	70	—15
Berkley i	4834	75	71	75	—10
Berle res i	6000	15	15	15	+1
Better res i	4500	160	160	160	—10
Beverly	6300	405	395	400	
Big ben i	7400	148	148	148	
Bighorn dv i	4000	56	53	53	+1
Bighorn w i	3000	15	15	15	—2
Biologix i	4550	190	190	190	
Bishop mn	1000	111	111	111	
Bison pete	z13	42	42	42	
Bitec dev i	7800	135	111	111	
Blk diamnd	1000	48	48	48	—2
Blue pearl i	15200	185	170	182	—3
Blk swan	5300	365	360	365	
Blackberry i	500	40	40	40	
Blue diamd	10000	18	18	18	+2
Blue ridge i	6500	26	23	23	—3
Bouldr mt i	4500	38	34	38	+4
Bowes Ivy i	1000	59	59	59	
Brace res	4500	22	19	21	—1
Bradnr rs i	500	85	85	85	
Bradsue i	73300	110	82	97	+15
Brama i	20500	75	72	75	
Brent res	676	38	38	38	+2
Brentwd i	100	325	325	325	—25
Brewmstr i	10000	115	113	115	+5
Brican Res	10100	40	40	40	
Brigade i	91100	67	56	64	+9
Britcol i	1500	12	12	12	—3
Brt pac i	2200	51	50	50	—1
BRO res i	4800	195	190	190	—10
Brohm rs i	2500	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Brt sibk b q	13000	45	45	45	
Burmac i	4000	30	27	30	
Burnt gold i	2000	41	41	41	
Butec intl i	2750	21	21	21	
Butler mtn i	2000	25	25	25	
C D					
CIS tech	29020	300	292	296	+1
CTI tech i	34000	41	40	40	—3
Caaro i	10500	60	55	60	+4
Cal denver i	2000	110	105	105	—5
Cal grphit i	100	$6	6	6	
Caledonia	42740	51	47	51	+5
Callex ent i	1500	86	82	86	
Calnor res	933	35	35	35	
Caliphe i	1500	25	25	25	
Cam net	2000	$5¾	5½	5½	— ¼
Camino i	4500	46	45	46	+1
Can Ex res	500	65	65	65	+1
Canamera i	3000	42	42	42	
Canamin i	2000	34	34	34	
Cancom i	2100	215	210	215	
Candol dv i	5933	95	95	95	
Candrado i	15500	150	140	150	+15
Caneco aud	8200	80	75	78	+8
Canguard i	5000	50	50	50	—2
Canova res i	3000	30	30	30	
Canreos i	23000	37	36	36	—1
Canstat i	14000	33	33	33	—1
Canu res i	100	440	440	440	
Canuck rs i	5800	465	450	460	
Capella rs i	58000	30	28	30	
Caprk eng i	500	12	12	12	
Cap cons i	2500	18	18	18	+3
Care pnt i	28500	85	80	84	+4
Caribbean i	800	206	205	206	+1
Carlson i	4000	48	45	48	
Carnes crk i	3000	23	22	22	—1
Carrigan i	9000	56	53	55	+2
Cascdia i	11500	28	28	28	—2
Casino svr	5000	18	18	18	
Cassidy i	500	33	33	33	
Catear a i	10000	35	34	35	—2
Caulfield	2500	18	18	18	+2
Cdn contl i	17400	21	18	21	+3
Cdn futrty	z138	8	8	8	
Cdn prem	3200	245	235	235	—14
Cdn trce wi	16000	2	2	2	
Cdn united	2080	85	75	75	—5
Centurion i	3800	$6⅜	6¼	6¼	
Chblis rs i	9000	155	150	152	+7
Chalice i	15000	94	93	94	
Channel	30400	170	160	160	—5
Chpleau i	8000	75	71	75	+5
Charlmgn i	8000	60	55	55	—4
Charlestn	1000	8	8	8	+1
Chatwood i	9500	20	20	20	
Chervl res i	1000	97	96	96	—4
Chevy dev i	8500	130	126	130	
Cheyenne	2000	14	14	14	
China a i	9300	215	200	200	—14
Chop cmp i	z2200	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Chromex	2000	41	41	41	
Chutine rs i	4000	28	28	28	+1
CIBC	15000	$20⅛	20⅛	20⅛	
Cisco res i	2000	23	23	23	
Clifton res i	19500	40	29	40	
Cliff str i	500	110	110	110	
Cline dev i	12100	85	75	75	—11
Coast rang i	1500	80	80	80	—2
Cobra ent	7200	410	385	390	—25
Colby Mns	500	56	56	56	—4
Colchis i	13000	45	40	45	—3
Colfax engy	4500	55	52	52	—3
Collins res i	z200	24	24	24	
Comanche i	2000	5	5	5	
Comp data	1500	40	40	40	
Compleat i	2000	42	42	42	+2
Computrx	3000	50	50	50	
Condaka i	1000	22	22	22	
Conpac res	1000	35	35	35	
Cons andex	1000	26	26	26	
Cons bel i	1000	35	35	35	—2
Cons calin i	5000	34	34	34	
Cns chrch i	1373	70	70	70	
Cons cima	z62	38	38	38	
Cons cinola	9400	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Cons csa i	3500	210	210	210	
Con gl ws i	390	160	160	160	
Cons gold i	3500	200	200	200	
C indescr i	4900	98	98	98	+7
Cons knoby	7000	106	103	105	
Cons pcr	3000	105	105	105	+5
Cons pace i	1200	105	105	105	
Cons seq i	500	58	58	58	—2
Cons svr std	z310	72	72	72	
Conscot i	9750	18	18	18	
Consort en i	4600	185	175	175	—10
Contact ven	5500	20	18	20	+2
Contour	10400	225	220	220	—1
Control i	6500	15	12	15	
Cntrl env i	49700	100	85	100	+15
Coral eng i	19000	250	225	250	+20
Corncpia	700	360	360	360	
Corrie res i	4000	9	9	9	
Cosmos res	19500	51	47	47	—2
Cove engy	8600	73	71	72	+1
Craven res i	1000	27	27	27	
Cream svr	6100	95	90	90	
Crossland	4500	83	82	82	—1
CTG cmp i	4550	100	100	100	
Cumbrind i	9000	70	70	70	
Cumulus i	4100	148	145	145	
Cusac ind	5500	125	120	120	—5
CV sports i	1000	71	71	71	—3
DK platm i	8000	35	35	35	
Dor Val	6439	285	280	285	+2
Dakota i	60500	52	45	50	+5
Danbus rs i	3100	148	142	145	—3
Danstar rs i	8000	44	40	44	+4
Dasher res	2000	275	275	275	—5
Dassen gld	5000	36	36	36	+2
Davis keys	2100	13	13	13	
Deex res i	183000	23	18	23	+6
Del norte i	1000	30	30	30	
Delwr i	377200	126	116	125	—5
Desen cm i	9000	30	30	30	
Desrt rose i	36800	110	100	155	+5
Devran pt i	2500	155	155	155	
Diana res i	4000	30	30	30	—1
Diepdm mn	2000	40	40	40	
Discv gld i	21150	209	200	205	+8
Diversifd i	2000	100	100	100	
Dolly vrdn	204	160	160	160	+5
Dolphin i	59800	120	113	118	+6
Dorchestr	3100	240	225	240	+5
Dragoon i	6000	70	70	70	
Drexore i	6000	35	33	35	+3
Dual Res	1500	80	80	80	—5
Duke mnr i	2500	31	31	31	—2
Dunganon	1200	110	110	110	+1
Dyonix grn	1000	85	85	85	—5
E F					
EZ ventrs i	5167	33	33	33	
Eastn lts i	5000	16	16	16	—1
Eastn mn i	4500	98	95	95	—1
Eastmq gld	42900	445	425	435	—10
Eclipse i	30800	154	145	151	+6
Eden res i	2300	168	160	168	—2
Edgewatr i	20300	330	310	330	+25
El dordo	39500	43	41	43	
El paraiso i	15000	19	18	18	—1
Eldon res i	1000	18	18	18	
Eldorado	5000	5	5	5	
Electra nw	13961	75	70	70	+5
Electra intl i	6000	6	5	5	
Elektra pw	4740	17	17	17	
Empire gl i	1000	72	72	72	—4
Energex	26500	70	66	70	
Enershar i	6000	45	41	45	
Enfield res i	1000	45	45	45	
Epic res i	3000	135	135	135	
Epoch cap	5500	15	15	15	
Equinox i	5700	200	195	195	—5
Equus pete i	500	35	35	35	
Esperanza	1300	48	48	48	
Esstra ind	1000	215	212	212	—2
Etruscan i	400	100	100	100	
Eureka res	3600	43	43	43	
Euro asia i	9499	131	125	131	+6
Everest rs i	1000	53	53	53	
Ewing oil i	37000	21	20	20	
Expeditor i	17200	110	100	107	—5
Expense i	230775	425	400	425	+25
Extatal i	3000	37	37	37	
Fairfield	1000	96	96	96	—4
Faraway i	2000	40	40	40	
Fargo res i	3300	25	25	25	—1
Ferber i	1100	340	340	340	
Fibertech i	8000	245	235	240	—7
Fiberqest i	17200	390	385	385	+10
First allied	24572	84	80	84	+4
First am i	8000	68	62	62	—3
Frst gnrtn i	1700	140	135	140	
First wstr i	2500	40	40	40	
Flavex i	725000	115	90	115	
Fleck res	1700	385	380	380	
Fleetwood i	4000	78	78	78	+3
Flow res i	13000	40	40	40	
Force res i	1900	220	220	220	—15
Fort knox i	8000	45	40	45	+3
Forum Res	2000	15	15	15	+6
Fox res i	4000	70	65	70	+5
Franklin i	13425	310	300	300	
Freeport i	3000	30	30	30	
Freeway	1000	120	120	120	
Front end i	8100	239	231	231	
FTI food i	3700	150	150	150	
Fury exp i	1500	80	75	80	
G H					
Gabbs res i	6500	48	45	45	
Gabriel res	1000	60	60	60	
Galactic i	1000	$9¾	9¾	9¾	
Galiln i	13800	100	95	100	
Gallant i	6000	47	46	46	—9
Galvstn rs	957	375	375	375	—5
Gamin res i	3000	50	47	50	+3
Gazelle i	2000	52	52	52	+1
Geddes res	11400	200	190	200	+10
Gemini tc	23550	188	170	188	+13
Gen system	2500	150	142	145	+5
Genetron i	2600	105	105	105	+5
Genex res i	34400	35	30	30	—2
Genoveva i	13500	14	14	14	
Geodome	6800	190	175	175	—15
Geostar i	2000	24	24	24	—1
Gerle gold i	6828	50	45	50	+5
Gigi oil i	9000	35	35	35	
Gladiatr i	7500	20	19	19	
GLE res i	75550	161	155	161	+6
Glenora i	500	28	28	28	
Glenvet i	400	155	150	150	—10
Globl strt a	4346	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Glory exp i	1000	10	10	10	
Gld texas i	6400	150	149	149	
Gold pan i	1000000	70	59	70	+11
Goldbrae i	1000	40	40	40	+4
Gldn chnc i	4000	315	305	310	
Gldn crwn i	8500	45	40	40	—3
Gldn Gate	6000	15	15	15	
Gldn grp i	2000	162	162	162	
Gldn hope	9500	265	260	260	—5
Gldn knight	200	$9¾	9¾	9¾	
Gldn lake i	3000	60	60	60	
Goldn lion i	z300	25	25	25	
Gldn news i	2000	72	68	68	—1
Gldn north	355	210	210	210	
Gldn pyrm i	5500	31	31	31	+1
Gldn quail	1000	263	255	255	
Gldn rim i	2000	75	70	70	—10
Gldn scept	2665	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅛
G shamrk i	20500	23	23	23	
Gldn shld	29300	350	340	350	+25
Gldn tag i	14500	21	20	20	
Gldn tech i	8070	390	370	385	—10
Gldn vale i	2500	25	25	25	
Gldnbel res	200	395	395	395	+15
Goldenide i	2900	63	63	63	
Gldnrod i	1600	190	185	190	+5
Goldera i	33838	400	340	340	—15
Goldhurst i	4800	325	310	325	
Goldpc inv i	1000	53	53	53	
Goldrich	4000	18	18	18	
Goldsil i	18400	225	201	220	+19
Goldstack i	1400	95	95	95	+5
Goldwest i	16000	17	17	17	
Goliath gld	1800	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
G rnd chn i	1200	58	58	58	
Grand ntl i	5000	70	70	70	
Grnd ttn i	103900	156	150	154	+9
Granduc	7400	210	205	205	+26
Grandvw	18011	$9½	9⅛	9½	— ½
Grange gld i	1000	145	145	145	
G i brew i	4500	15	15	15	—4
Green ike i	2000	49	49	49	+1
Greenstn i	15800	260	250	260	+15
Greenwell i	4000	38	38	38	
Greyhawk i	24000	27	25	27	+1
Gulf intl i	40700	40	38	38	—2
Gulf titan i	16100	220	200	215	
Gunflint i	3700	185	175	185	+10
Gyro egy i	4000	43	41	41	—2
HTR ind i	4600	300	300	300	—5
Hagensbg i	2000	39	39	39	—1
Halley i	2500	70	70	70	
Hambro rs i	5000	27	27	27	+1
Happy res i	5400	185	180	180	+1
Harken fc i	6000	56	55	56	
Harlin res	17595	34	30	30	
Hav info i	22800	125	115	115	+3
Hawk res i	22900	450	440	445	—5
Heaston i	1000	98	98	98	—5
Hector res i	3000	90	90	90	
Helix systm	2000	159	155	159	—1
Hemlo exp i	500	35	35	35	
Hennessy i	3000	99	99	99	
Herdis intl i	3600	85	85	85	—2
Heritage	10000	45	44	45	
Heron res i	1500	9	8	9	+3
Hi tech i	1500	18	18	18	—1
Hi Cor	5000	29	29	29	
Hi peg i	17500	75	69	75	+10
High level i	28000	118	115	118	—1
Hiland Crw	1800	480	475	475	
hiland qn i	4000	65	60	60	—5
Hilnd val i	4500	51	50	50	
Hihmark i	21047	113	108	110	—1
Hillside i	10500	20	16	20	+5
Hoka exp i	1000	54	54	54	
Hollycroft i	1200	26	26	26	
Homestd i	12000	35	35	35	
Houston	21187	80	75	80	
Hudsn rs i	2300	5	5	5	—1
Hur rescue	8500	150	150	150	
Hycroft rs i	85000	375	345	375	+35
I J					
IBS tech	13900	95	91	95	+1
Ican res i	4400	220	210	220	+5
Impala res i	7000	14	14	14	+3
Imp Metls	1800	120	117	120	+10
Indian rivr i	7400	119	111	119	—1
Infotec i	7500	28	25	28	+3
Inind recov	4000	12	12	12	
Inlet res i	7000	56	55	56	+1
Inocan tec i	11200	110	105	105	
Inter mtn i	5500	40	33	33	—1
Inter globe	3300	40	38	38	—2
Interlake	8900	42	36	40	—3
Interstrat i	7300	66	61	66	+6
Intl belvu i	2000	12	12	12	
Intl cable i	8400	240	235	235	—5
Intl cherok i	4000	52	48	52	+7
Intl corona	4700	$31½	31¼	31⅜	+ ¼
Intl crna wi	1000	$22⅜	22⅜	22⅜	
Intl curator	10000	65	65	65	
Intl dmascs	4000	37	37	37	—3
Intl destrn i	44700	122	117	120	+4
Intl disp i	24500	55	50	55	+8
Intl domst i	1000	50	50	50	
Intl flver i	95000	110	85	105	+25
Intl hmstc i	500	31	31	31	
Itl lonarc	5000	16	16	16	—1
Intl laser i	8000	30	25	25	—3
Intl maggie	7000	45	45	45	+1
Intl maple i	2000	50	50	50	—5
Intl north	21040	40	40	40	+1
Intl pac cyp	600	48	48	48	
Intl pagrn	13450	370	365	370	
Intl phs i	10200	14	14	14	+1
Intl pwr a i	1000	95	95	95	
Intl rhodes	5850	32	32	32	—1
i rice brn	10400	370	350	365	+25
Intl royaln i	3000	52	52	52	+1
Int santana	13250	185	181	181	—2
Intl shasta	1500	21	19	19	—2
Intl sigma	5000	85	85	85	—2
Intl Stanrd	1000	67	67	67	—3
Intl string	300	345	325	325	—25
Intl telesis i	1000	43	41	41	
I thundrwd	700	26	26	26	
Intl train i	5000	28	28	28	
Intl union i	2001	80	80	80	
Intl wildct i	2500	75	73	75	+5
Intl widrse i	1500	75	75	75	+9
INX insrc i	100	185	185	185	
Iona ind	25450	30	25	25	—5
Iron horse i	19000	17	16	16	
Island mn i	z200	30	30	30	
Island tec i	500	50	50	50	—3
Izone intl	3550	37	36	37	
JR engy	8000	38	34	38	+1
JR engy w	10000	5	5	5	+1
Jack crswl i	2700	60	55	60	
James ind i	14200	175	165	175	+20
Javelin int	240	430	430	430	—5
Jolt bev i	60142	385	370	375	
Jupitor i	5000	35	35	35	—1
Justce mn i	8000	40	35	35	—9
K L					
Kam creed i	7000	46	45	45	
Kamad	9000	19	19	19	
Kangeld i	17500	55	55	55	+3
Keldor rs i	17500	45	41	41	—1
Kerrisdal i	1200	40	36	40	—5
Kettle river	500	61	61	61	
Killick gld i	2000	16	16	16	+1
Kingdom i	12500	23	22	22	—2
Klondex	1500	75	75	75	
Kokanee i	2700	121	120	120	—1
Krieger i	1000	65	65	65	
Kwik prod	100	125	125	125	—5
La Teko res	14500	108	103	108	+2
Lake vntr i	2000	70	65	65	—5
Lakewood i	500	10	10	10	
Lansco res	190990	79	61	79	+14
Lansdown i	750	17	17	17	
Laramide i	3000	37	37	37	
Larch i	108760	205	165	205	+33
Lasir gold i	5000	14	14	14	
Laurel ex i	3000	31	31	31	
Lazurus i	4000	155	153	155	+5
Le groupe i	8500	10	10	10	
Legion res	1000	43	43	43	
Lev scntfc i	7600	$8¾	7⅞	8¾	
Levengd i	4900	170	169	169	—4
Levon res	4800	280	275	280	
Levtech i	700	$6¼	6	6	
Librt bl i	10000	15	15	15	
Lifestyle i	6500	270	265	265	—5
Lighths i	2000	45	45	45	
Lintronics i	900	113	110	113	+3
Lionheart i	800	200	200	200	
Ltl bear i	34000	90	85	90	+5
Little ik i	6800	230	210	210	—20
Loadmst wi	35000	7	8	8	
Loadmstr i	14100	185	180	185	+3

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Étude annuelle de Royal LePage

Le prix des maisons continuera d'augmenter en 1987

TORONTO (PC) — Les ventes de maisons vont probablement grimper de 8 % en 1987 alors que le marché immobilier connaît une véritable « révolution » en ce qui a trait à la façon dont les Canadiens achètent, louent et vendent leurs maisons. C'est ce que prédit la plus importante société de courtage immobilier, Royal LePage Ltd.

Des taux d'intérêt modérés combinés à des conditions économiques stables dans la plupart des marchés en 1986 devraient se maintenir et se traduire par une autre année vigoureuse, annonce Royal LePage dans son étude annuelle du marché immobilier au Canada. On s'attend à ce que les reventes bondissent de plus de 20,000 unités pour atteindre 286,000, tandis que la valeur moyenne des maisons devrait grimper de 7 % pour atteindre $ 93,500.

Bien que les prédictions pour 1987 indiquent des variations dans l'activité d'achat à travers le pays — alors que les villes d'Edmonton, Calgary et Ottawa jouiront de conditions plus vigoureuses et d'une plus grande stabilité, et les ventes s'accroissant de 10 % à Toronto et à Vancouver — un des directeurs de Royal LePage signale qu'il y a d'autres facteurs à part les taux d'intérêt hypothécaires et les prix du pétrole qui influencent le marché immobilier.

« En surface, le marché résidentiel ne manifeste pas de modifications, alors que les Canadiens continuent à acheter ou à louer leur logement, note M. Oswald Jurock, président des services immobiliers résidentiels de Royal LePage.

« Mais les apparences sont trompeuses. Une importante révolution se déroule dans la façon dont les Canadiens achètent, louent ou vendent leurs maisons. »

M. Jurock dit que les recherches effectuées par la compagnie indiquent que les acheteurs d'une première maison accaparent 40 % du marché, que 30 % des acheteurs de maison sont âgés de moins de 30 ans et que 25 % d'entre eux sont célibataires.

« Les nouveaux acquéreurs sont plus jeunes et ils n'ont pas les mêmes goûts qu'il y a 10 ans. Qui plus est, ils optent pour différents types de financement tout en exigeant davantage d'informations sur les méthodes d'achat et de vente de maisons. »

Selon M. Jurock, les pré-arrangements hypothécaires, c'est-à-dire les prêts hypothécaires consentis avant même que la transaction immobilière soit conclue, devraient devenir la norme.

Sur le plan régional, Royal LePage prédit qu'à Montréal les ventes devraient s'améliorer de 6 %, tandis que le prix moyen des maisons devrait progresser de 7 %, à $ 84,500, selon cette étude annuelle des conditions du marché immobilier.



Royal LePage prédit qu'à Montréal les ventes devraient s'améliorer de 6 %, tandis que le prix des maisons devrait progresser de 7 %.

M. William Dimma, vice-président du conseil de Royal LePage, signale qu'une anlayse du marché immobilier indique que même si l'immobilier est un excellent investissement à long terme, les investisseurs qui se lancent dans l'immobilier dans un but purement spéculatif « risquent de passer des nuits blanches ».

« Bien qu'à long terme l'immobilier constitue un excellent investissement, c'est un domaine qui demeure sujet à court terme à des fluctuations pendulaires parfois radicales. Par conséquent, cela en fait un domaine imprévisible et dangereux lorsque les investissements sont envisagés dans un but purement spéculatif », affirme M. Dimma.

La Compagnie Seagram Ltée

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (0,25$) l'action en monnaie des États-Unis sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 15 décembre 1986 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 21 novembre 1986.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens à moins d'avoir demandé de recevoir le paiement en fonds américains, les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec H3B 1S6 au plus tard le 21 novembre 1986. Dans le cas des versements en fonds canadiens le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 21 novembre 1986.

Par ordre du Conseil d'Administration,

MICHAEL C.L. HALLOWS,
Secrétaire.

Montréal, Québec,
le 5 novembre 1986.

Trois analystes techniques de renom prévoient que la Bourse se corrigera, mais ne savent quand

NEW YORK (CDJ) — Trois analystes techniques en vue prévoient une nouvelle correction du marché boursier. Ils diffèrent toutefois d'opinion sur le moment où cette correction se produira ainsi que sur son ampleur.

Les analystes qui participaient à un séminaire de leur association professionnelle sont tous trois convenus que le marché allait s'affaiblir, avec peut-être même une baisse pouvant atteindre 15 % des cours actuels, avant que les prix ne reprennent leur tendance fondamentale à la hausse.

M. Joseph Feshback, analyste en chef chez Prudential-Bache Securities, a expliqué qu'il s'attendait à un marché favorable aux investisseurs d'ici à la fin de l'année. À son avis, l'indice *Dow Jones des industrielles* pourrait s'approcher de son sommet historique de 1,919.71 établi le 4 septembre dernier, ou même le dépasser, « mais pas de beaucoup ».

M. Feshbach devait par ailleurs annoncer qu'il entrevoyait une correction du *Dow* de l'ordre de 12 à 15 % au premier trimestre de 1987 alors que le marché délaissera les titres désinflationnistes pour privilégier les titres cycliques. Cette analyste recommande d'ailleurs fortement de réduire l'importance en portefeuille des titres désinflationnistes d'ici à la fin de l'année.

M. James Dines, éditeur de la lettre financière *The Dines Letter*, devait également annoncer un affaiblissement prochain des prix des actions. Il recommande par contre de vendre ses titres dès aujourd'hui. Il a d'ailleurs émis un signal de vente à ses lecteurs la semaine dernière, renversant une recommendation d'achat qui prévalait depuis un an.

S'adressant aux reporters, M. Dines a précisé qu'il s'attendait à ce que l'indice *Dow Jones des industrielles* chute de 10 à 15 % au cours des prochains mois, après quoi suivra la « troisième emjambée » du présent marché haussier qui sera caractérisée, selon lui, par une vague spéculative dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Au contraire de Feshbach, toutefois, Dines croit que la reprise du marché portera principalement sur les titres qui bénéficient de la déflation, qu'il escompte pour les prochaines années. En conséquence, les titres qui ont mené le marché jusqu'à maintenant devraient maintenir leur suprématie au cours des prochains mois, a-t-il expliqué, tandis que les taux d'intérêt continueront à baisser « plus bas que personne ne le soupçonne encore ».

Quant à M. Mark Leibovit, un analyste technique qui suit particulièrement la tendance du volume d'affaires à la Bourse, il croit que même si le marché pourrait montrer quelque vigueur encore en décembre, il faut s'attendre à une correction qui ramènera le *Dow* à 1,600 points, et peut-être moins.

L'éditeur du *Volume Reversal Survey* et directeur du service de recherche technique de Rodman & Renshaw à Chicago a expliqué que la chute abrupte du *Dow* les 11 et 12 septembre dernier, accompagnée de volumes records, l'avait rendu pessimiste quant au marché pour un avenir prévisible.

◆ Québec-Téléphone

ble, plutôt que sur une gestion administrative et financière rigoureuse, la compagnie n'ayant eu recours à aucune augmentation tarifaire depuis 1982.

La direction de Québec-Téléphone a du mal à comprendre comment la Régie en arrive à la conclusion qu'un plafond de rendement de 13 % et 12.5 % en 1986 et 1987 soit juste et raisonnable dans un contexte d'affaires qui s'ouvre davantage à la concurrence.

Québec-Téléphone s'est dit satisfaite que la Régie partage ses préoccupations sur la nécessité d'accroître ses investissements en recherche et développement dans le secteur des télécommunications. Elle aurait cependant apprécié, selon son expression, de pouvoir disposer d'une plus grande marge de manoeuvre quant à l'ampleur et aux modalités de gestion de ces fonds.

L'entreprise n'a, par ailleurs, pas encore déterminé s'il y avait lieu de faire valoir ses droits devant des tribunaux de juridicton supérieure. M. Denys Courchesne, porte-parole, a expliqué que le volumineux rapport de la Régie à été soumis à un examen approfondi de la part de tous les services concernés et que l'on attendait d'avoir une évaluation de l'impact de l'ordonnance avant de prendre une décision.

Imitant en cela une décision récente du CRTC à l'encontre de Bell Canada, la Régie des services publics du Québec a ordonné lundi à la compagnie Québec-Téléphone de rembourser directement à ses abonnés $ 18 millions en 1986 et 1987 et d'investir immédiatement $ 10 millions dans un fonds de recherche et de développement en télécommunications, dont les retombées devraient bénéficier à l'ensemble des territoires desservis par l'entreprise.

Ces $ 28 millions représentent les revenus jugés excédentaires que Québec-Téléphone tirera de ses activités en 1986 et 1987, en regard des taux de rendement maximum de 13 % et 12.5 % autorisés par la Régie pour ces deux années.

LES ENFANTS MAL AIMÉS
ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER!
ET CHEZ VOUS...
Réagissons
Québec

9 7/8 % DÉPÔTS À TERME intérêt annuel pour une durée de 3 ans

10 1/4 % DÉPÔTS À TERME intérêt annuel pour une durée de 5 ans

Chez Morguard nous tenons vos intérêts à coeur

TAUX DE COURTS TERMES DISPONIBLES

Appelez: Service aux investisseurs
(514) 866-1071
Ou votre courtier en placement

Compagnie de Placements Hypothécaires Morguard du Canada
5, Place Ville Marie, Suite 1234
Montréal, Québec H3B 2G2

Taux sujets à changements.

SUPER SPÉCIAUX DU MIDI

pour hommes et femmes d'affaires

de 11h à 15h.

Notre chef vous propose chaque jour une vaste sélection de mets succulents répondant à tous les goûts et toutes les bourses.

RESTAURANT LE TOIT ROUGE
5440 Sherbrooke est
Réservation: 259-3748

RESTAURANT La Grange DE REPENTIGNY
403 Notre-Dame est
Repentigny
Réservation: 585-6982

STATIONNEMENT GRATUIT

VOTRE C.A.
pour vous aider à tenir le gouvernail

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Missisauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. à Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Associés: Ghislain Hawey — Yvan J. Cloutier — André Michaud — André Pleau — Pierre Beaumont — Jacques Plante — Marc Renaud — André Gauthier
Conseil: Jacques E. Fortier
QUÉBEC: Centre Bois-Fontaine, 880 chemin Ste-Foy, bureau 860, Québec, Québec, G1S 2L2 — (418) 687-3333
LA MALBAIE: 464, rue St-Étienne, La Malbaie, Québec, G0T 1J0 — (418) 665-3965

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays.

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSarre, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International.

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 29 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 70 pays.

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, F.C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zalchman, C.A. — Jack Stein, C.A. — Eric A. Rodier, C.A. — Daniel Danino, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internatinale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 — Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél.: (514) 451-5374
Affilié à: Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freiman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Elielbaz, C.A. — Howard A. Schnider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. — Puneet Mehta, C.A. — Robert Viau, C.A. — Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Villemaire, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. —Anthony J. Rother, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, F.C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A. — Gerald A. Sian, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Alain Matarasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. — Eric J. Birenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. — Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. — Jean-Daniel Breton, C.A. — Laurie Thompson, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Baraby, C.A. — Luciano Ottoni, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michel S. Cohen, C.A. — Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavek, C.A. — William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Plaitis, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Blitzer, C.A. —
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256
CA

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*

200-299 *Immobilier — Commercial*

300-399 *Marchandises diverses*

400-499 *Offres d'emploi*

500-599 *Services*

600-699 *Véhicules automobiles*

900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA MasterCard

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Propriétés à vendre 101

AMATEURS DE MAISON QUÉBÉCOISE TYPIQUE DU SIÈCLE DERNIER

se distingue par son cachet chaleureux. 9 pièces en excellente condition, beaucoup de boiseries, avec atelier chauffé, terrain paysager, 25 min. de Québec, Rive-sud, prix discutable, transfert, du propriétaire, 1-418-886-2305.

BEACONSFIELD, superbe cottage très privé, paysager-expert. 4 chambres. Peut redécorer. Financement jusqu'à 90%. VISITE: sam/dim., 2 - 4h. pm. 250, Markham.731-3713, 695-0583.

CARRÉ ST-LOUIS, rez-de-chaussée de maison victorienne, face au parc, à vendre en copropriété. 844-2983, 488-2833.

COTTAGE VICTORIEN, sur Rivière l'Acadie. Rénové 1979, grandes pièces, 4 chambres, piscine creusée, 30,000 pi.ca., foyer. 346-4918, soir / fin de semaine.

DOMAINE 170 ÂCRES. maison style tour, vue panoramique, 13 pièces, foyer, solarium, garage double, lac privé, près golf, aéroport. VALCOURT, région Bromont/Orford. 1-514-532-3883. $400,000.

ESTEREL design contemporain unique. Exposée sud, intérieur exceptionnel, terrain 103,000 pi. plus 250-pi. sur Lac Masson. 1-228-3964

ILE DES SOEURS, townhouse prestigieux. "LE CHAMPLAIN", condo 2 chambres, foyer, terrasse privée, garage, piscine, tennis, électroménagers. $165,000. 281-1845, 871-1137.

LAVAL, agent immobilier qui désire retirer le maximum de commission, tout en ayant des frais de services minimes. Contactez M. Daniel Duguay. 383-3652.

LE SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL terrasse, 1 chambre, $162,000.00 plus accessoires. 342-0736.

MAISON 26X54, 85 min. de Mtl, s/sol + 2 étages, 3 s/bain, planchers bois franc, gar.double, lac à truites, terr.de 400,000 pi.ca. Pas d'agent. 1-819-221-5576.

MAISON HISTORIQUE, aubaine. intérieur/extérieur restaurés, ingénieusement intégrée au confort moderne, foyers, grand jardin, arbres. G. Marcil, FRI Ctrt. 497-1364, 598-5179, 464-4843, Lavaltrie.

MTL NORD: Gouin, penthouse condo, éclairé, vue rivière, foyer, 2 c.c., s.b., 100p.c., piscine int. stationnement, $88,000. 288-5281, 325-2400.

NOTRE-DAME Ile Perrot, bungalow 40 X 80 exclusif par designer, 3 s.b., vue panoramique, piscine, taxes basses, cuisine, salle à dîner, chêne. Familiale avec foyer, 67,000 p.c., près golf privé, $192,000., 453-0506, 453-4922.

OUTREMONT rue Pratte, cottage semi-détaché, 3 plus 1 chambres à coucher, foyer, boiseries, grande terrasse etc...$249,500. Privé: 735-6028.

OUTREMONT, Davaar, 3ème de triplex, grand 7½, très éclairé, rénové, $98,500. 271-1902.

POINTE-CLAIRE, Lakeside Heights, nouveau listing. Cottage A-1, façade pierre, 3 chambres, tout équipé. rénové. $119,900. 695-6881.

RICHELIEU, 20 minutes de Montréal, construction récente, 15 pièces, 4 chambres, 2 salles de bain, bain tourbillon, foyer dans chambre des maîtres, solarium, cave à vin, aspirateur central, combustion lente, entrée séparée pour bureau de professionnel, grand patio semi-couvert, garage double. Terrain paysagé 220 X 175. $250,000. 492-4592.

■ Propriétés à vendre 101

SAINT-EUSTACHE bungalow, pierre et aluminium, terrain paysager, 8,035 pi.ca., 4 chambres, sous-sol semi fini, cabanon, cour, plusieurs extra, occupation rapide, si désiré. Pas d'agent, $75,000.00 472-5516.

SAINT-LAURENT OUEST secteur sélect., bungalow 3 plus 1, impecc. 2 s/bain, 7,000 pi.ca. près école, etc.. toit, tapis, fenêtres neufs, B.B.Q. $179,000.00 747-6090, 695-2492.

ST-BRUNO, ANCESTRALE, 200 ans, en pierre, 4 chambres, 89,760 pi.ca. de terre agricole. $275,000. (discutable). Ginette Fleming, 653-2496, 461-2377.

ST-HYACINTHE, bord de la rivière Yamaska, maison canadienne, 150 ans, pierre des champs, restaurée, comme autrefois, idéal pour théâtre d'été ou restaurant. Soir: 774-9802 après 19h.

ST-LAMBERT, Boulevard Queen, bungalow 4 chambres, foyer, grand terrain, taxes basses. Prix réduit. Faites vite! HÉLÈNE AUBÉ, 676-7955. LE PERMANENT COURTIER.

ST-LAMBERT, cottage semi-détaché, 4 chambres, foyer, cuisine rénovée, très ensoleillé, très bien situé. HÉLÈNE AUBÉ, 676-7955. LE PERMANENT COURTIER.

ST-LAMBERT (VIEUX), 4 chambres, superbe maison, paysagement très soigné, piscine, près autobus, parc, école. aréna, golf. Pour professionnel ou exécutif. Après 6h. 672-9960.

STE-AGATHE, 2 étages, 11 pièces, terrain 185 X 210, 800' du Lac des Sables, incluant descente au lac. $225,000. 819-326-3637.

URGENT, A SAISIR, R.D.P.
Secteur résidentiel, 27e Avenue, à vendre. Terrain 6,080 pi.ca. environ, comprenant 2 lots avec permis de construire, avec petite maison. Le tout $55,000. Agents, s'abstenir. Tel: (514)648-1131.

VILLE EMARD, 2 duplex en rénovation, peuvent être finis selon vos directives, le sous-sol convertissable en bachelor, prix de base: $110,000. chacun, près du métro Angrignon, 731-3714.

VILLE MONT-ROYAL. NOUVEAU SUR LE MARCHÉ. Superbe cottage de pierre, détaché, 3 chambres à coucher + boudoir, garage, jardin. Jeannette Laplante, 651-9381, 672-1576. TRUST GÉNÉRAL CRTR.

VOYAGEZ VERS MONTRÉAL, moins d'une heure. Belles maisons, fermes. Service courtois. Sauvé REAL ESTATE 1-613-525-2940, 931-2953.

■ Propriétés à louer 105

AHUNTSIC luxueux, spaçieux 10½, bas triplex, résidentiel, tranquille, près toutes commodités, métro. 4 c.c., ch./maître avec s./bain, garde-robe cèdre, salon sunken, fenêtres panoramiques, foyer marbre, cuisine et dînette vastes, ensoleillé, 2 s./b., s./sol. wet bar, 2 pces plus beaucoup d'espaces rangement, chambre froide. Idéal pour professionnel. Cour privée, patio, double garage, $1,400./mois, négociable. 381-7120.

BEACONSFIELD, belle maison, 2 étages, redécorée, 2 foyers, grand terrain clôturé. A louer, avec option d'achat. Immédiat. 731-3713, 695-0583.

BOUCHERVILLE, 6½, frais peint, garage, près de tout. $550. par mois. 583-6622.

ILE PERROT, 4 chambres, salle de jeux, à dîner, salon, cuisine, 1½ salle de bain, foyer. 1er. décembre. $695. 457-2532, 453-4460.

KIRKLAND SUD, townhouse/condo, 3 c.c., $750. chauffé, patio privé, accès piscine. 1er nov., entretien compris, J. Laudi, 683-3533, 695-5820.

■ Propriétés à louer 105

KIRKLAND SUD, cottage 4 + 1 chambres + wet bar. Près parc. $1,150. Joyce Werry, 694-1886 - 6900. RE-/MAX ROYAL.

N.D.G., Cottage 3 c.c., spacieux, rénové, équipé, jardin, foyer, métro. Immédiat, $825, 487-2032.

OUTREMONT rue Querbes près Lajoie, 2 pièces de 7½, dans un duplex entièrement rénové, chauffage électrique, insonorisé, frais peint, planchers vernis, armoires en mélamine. Poêle et réfrigérateur non inclus. Stationnement. Entrée lav./séch. dans s/sol. Disponibles le 1er novembre. 276-6041.

R.D.P. cottage de rêve, vue riveraine, grand terrain, 2 s/bain, tourbillon, foyer, imm. salon, terrasse, garage double, occupation immédiate. $675.00 648-2766.

ROXBORO: townhouse, 3 c.c., tout rénové, 1½ s.b., salon, salle à dîner, s.s. semi-fini, appeler ou laisser message 739-5983.

STE-AGATHE, maison de luxe, près pente de ski, 2 s.b., 2 foyers, 4 c.c., $5,500./7mois, 437-5402.

■ Propriétés demandées 109

AIMERIONS ACHETER IMMEUBLES
Générant revenus jusqu'à $500,000. dans le région de Montréal. 879-1181.

PARTICULIER
Veut acheter, grande bande de terrain au bord de lac, avec ou sans cottage, au Québec, dans un rayon de 65 milles d'Ottawa. PAIE COMPTANT. 1-819-771-2717, 1-613-825-4615.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

CARTIERVILLE, 31 logements $150,000 comptant, bon potentiel, bien situé, contactez 334-1543.

MONTRÉAL, classe 31, 114 logements, électrique, locataires,revenu: $516,000. Prix de vente: 7.5 X les revenus. CASH: 1 million, Les Immeubles Mongève, Robert Vivian, 288-5500.

MONTRÉAL, classe 31, 114 logements, électrique, locataires,revenu: $516,000. Prix de vente: 7.5 X les revenus. CASH: 1 million, Les Immeubles Mongève, Robert Vivian, 288-5500.

P.A.T. immeuble à revenus, abri fiscal, classe 31, 24 logements, chauffé électrique loataire, construction 1980, directement du propriétaire, 353-2295, 354-0984.

PRÈS ST-DENIS & DES PINS, 6-plex, tout rénové, $31,000. revenu. L. Hurtubise FRI. 735-6433, 489-3989 R21.

PROPIRÉTÉS à revenus, centres d'achats à vendre. Contactez John Papadopoulos, 483-6400, RE/MAX N.D.G. Courtier Indépendant.

RIVE-SUD, 2 X 15 logements de 3½, revenus: $120,000. Prix: $710,000., comptant: $90,000. Récemment rénové. 282-9744.

■ Condos à louer 121

BROMONT, proximité de pentes de ski. Vue panoramique, 4½, 9 locations annuelles. Saison et mois. 1-534-3242, 1-373-5175.

CENTRE-VILLE, condo de "designer",4 étages, 1½ salle de bain, mur à mur, murs miroirs et brique, cour intérieure. $173,000. 286-7144.

CENTRE-VILLE, rue DRUMMOND, kcondo de luxe, 2 c.c., sauna, portier, piscine, électroménagers, éclairé, balcon. Janvier, $850., 697-1567, 737-7528.

LUXUEUX condo, 4½, pour «Yuppies», tapis m.à.m., garage, tous les électroménagers, $800. + commodités. Pierre: 288-7679.

LUXUEUX CONDO 3 c.c., terrasse, piscine, tennis, garage intérieur, 13 min. centre-ville, $875/mois. 397-2675.

PRÈS RADIO CANADA PENTHOUSE, 5½, installation laveuse, sécheuse, neuf, libre, $700. 273-0198. 935-0951.

VIEUX-MONTRÉAL condo luxueux, grand 3½, tout équipé, foyer, climatisé, terrasse, $700.00/mois. 648-2490.

■ Condos à vendre 122

A BROMONT, CONDO À VENDRE OU à louer, grand 3½, meublé, avec foyer, piscine, au pied du centre de ski. 1-375-2537.

LASALLE vue sur le fleuve, luxueux condos, 4½ pièces, foyer au salon. Accès à 38.6 km. de pistes cyclables. Lise, 366-6461, Genesee, courtier.

OUTREMONT, grand 6½, sur Outremont. Rez-de-chaussée ou 2 ième, stationnement et balcon. Occupation juillet 87. DANIELLE BOULAY, 487-3962, 271-4820. ROYAL LEPAGE CRTR.

RÉGION SUTTON, luxueux condo, tout meublé, foyer, 6 semaines par an. Occupation gratuite pour investisseurs. Avantages fiscaux. 679-6630.

■ Multi propriété 123

"TIME SHARING": Condos et chalets luxueux. Vacances-voyages. Achetez aubaines, louez ou échangez semaines-vacances parmi 1,100 sites (resorts) dans 40 pays. Consultant, 327-2323.

■ Maison Mobile 124

STUCKLEY-SUD, maison mobile 14 X 68', 8 âcres, vue panoramique sur Mont-Orford, 20km. de Bromont. $29,500. 663-6087, après 18h.

■ Chalets à louer 125

A BROMONT: Chalet neuf moderne, très éclairé, décoration exquise, secteur prestigieux, 7 pièces, 2 foyers, 314 Frontenac, 1-263-7514, 655-1048.

BRÉBEUF (ST-JOVITE), 3 chambres, foyer, chauffage inclus, déneigé. Saison, $2,300. 628-0589.

BROMONT à 15 minutes, récent, 3 chambres, bord lac, foyer, près Yamaska. 514-375-7735.

MONT-TREMBLANT, (À 10 min.) Laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, TV, 2 salles de bain, peut coucher 13 personnes. 416-688-5550, ext. 3386 ou 416-358-3575, soir.

PEIDMONT: suisse, 5 min. Mt-Olympia, boul. Panorama, 2 c.c. meublées, foyer, chauffé, élect., déneig. inclus, $6,000. bachelor, foyer $4,000. 691-2286, 668-4000.

■ Chalets à louer 125

PRÈS MONT-BLANC, pour l'hiver 86-87, idéal pour 4 pers., tout compris, $3,000. Sur semaine André au bureau: 526-7791, soir: 437-5478.

ST-ALPHONSE DE RODRIGUEZ, bord de lac, ski de fond, descente à 12km. près du village, chauffé. 1er. décembre au 1er. mai. $2,200. 1-883-1124.

ST-SAUVEUR, près pentes, foyer, équipé, accomode 5, 932-4601, 227-2016.

■ Chalets à vendre 129

FERME-NEUVE r.r. 1, chalet 3 c.c., chauffage électrique, eau fournie, vendu avec meubles, $15,000.00 1-819-623-3220.

OCCASION UNIQUE (décès) vég. Mégantic, 17 acres, 3 lacs à truites, 6 chalets meublés, $52,000.00, $20,000.00 comptant. 1-819-344-2227.

■ Maisons de campagne à vendre 141

MONT STE-ANNE, vue panoramique, foyers, très grand terrain. $110,000. Inf: (418)687-0648.

ST MICHEL DES SAINTS, superbe canadienne antique rénovée, 12 pièces meublées, (antiquités-artisanat), très bien situé, cause départ. 1-833-6722, 376-9354.

■ Terrains à vendre 149

LAVAL SUR LE LAC, rue Les Érables, terrain boisé 22,000 pi.ca. prêt à construire. Secteur de prestige. Aubaine. 328-6060, 621-5010, soir.

■ Transactions immobilières diverses 153

ENCHÈRE (succession) 266 acres avec 380 pi. sur lac Champlain, cottage d'été, belle plage, ouvre 20 novembre 1986. Allen Gear, (802)863-3491.

■ App. et log. à louer 160

3250-3270 ELLENDALE
Grands 3½, 4½, endroit, idéal, chauffé, poêle, frigo, piscine, sauna, terrasse. 739-1084, 733-9810.

5½ (bas), 2 salles de bain, chauffé électricité, garage, sous-sol, immense cour clôturée, garde-robes en cèdre. 721-0411.

A CHOMEDEY, bas duplex luxueux, foyer, garage, très propre. $650./mois. 678-0770.

APPARTEMENT 11900, PIERREFONDS, près du Boul. des Sources, 3½, 4½, tapis, tout compris. $350.- $430./mois 685-3770, 685-2744.

APPARTEMENTS CHRISTIN, 1½ — 2½ — 3½, meublés, chauffés, éclairés. A compter de: $260. ou rénovés, à partir de: $360. 285-1760.

ATTENTION ! skieurs 10 min. Jay Peak, près magasins, restaurants, jour/semaine/saison, jusqu'à 5 personnes. 1-802-988-2646.

BEAUBIEN 6825
-grand 3½ luxueux
-armoires en mélamines
-insonorisation supérieure
-entrée laveuse/sécheuse
-porte patio
Inf: Josée: 842-7044.

BERNARD, ANGLE DUROCHER, 4½ à sous-louer, $465./mois, chauffé, frais peint. Libre immédiatement. 844 entre 9h. à 5h.

BOUL. PIE IX 5½, électrique, deux minutes du métro. 352-0474.

BOUL. St-JOSEPH 4½, chauffé, très propre, présentement libre, métro Laurier, $500/mois, après 16h. 272-5279

CENTRE-VILLE 1 c.c., tout équipé, meublé, climatisé, piscine, câble, hydro. Idéal, transfert. $1,350.(486-4640 (anglais).

CENTRE-VILLE, APPARTEMENT MODÈLE, 3½, bain tourbillon, bar, lampe solaire, tapis partout. murs miroirs, fixtures 18 carats, $660./mois, Décoration et contenu à vendre. 286-0480.

CHÂTEAU DU FORT
PRÈS DORCHESTER ET ATWATER
1180, rue DU FORT
1½ TOUT INCLUS
989-9980

CHERCHE PERSONNE FIABLE
Garderait appartement 4½, meublé, tout compris, $310. Jour: 526-6877, soir: 768-5563.

CHOMEDEY, BELLERIVE, 5½, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, garage, chauffé, éclairé, câble, TV payante. Superbe vue rivière. 472-5715.

COTE DES NEIGES, 4½ repeint, chauffé, $370. équipé, propre, tranquille, près de l'Université de Montréal. Immédiatement, décembre, janvier. 2740, Goyer, entre Wilderton et Darlington. 739-4883, ou 737-0696

DE LA MONTAGNE, 3500, grands 3½, 4½, 842-9462.

DUPLEX, 5½, chauffé élect., planchers bois, électro-ménagers, entrée laveuse-sécheuse, près Loyola, Immédiat. 488-0945.

GRAND 5½, $430/mois, Place Renaud /Laval, déc. gratuit, après 17h. 668-4702.

LONGUEUIL 2½ chauffé, meublé, éclairé, $325., 1er plancher de bungalow, personne tranquille, 674-8381.

MAGNIFIQUE APPARTEMENT, 14e, vue panorama. À sous-louer, ILE DES SOEURS, Richard ou Yvan, 849-4894, 527-4521 poste 270, 523-8581.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons, tout inclus. De 5 à 12 mois. TROC-VACANCES, 288-4194.

MONTRÉAL-NORD, 3½, 4½, chauffés, éclairés. À pied du centre d'Achats Henri-Bourassa. $375. — $450. 327-1713.

N.D.G. grand 7½, haut duplex, chauffé, équipé, près métro, réduit à $750.00, libre. 488-3365.

NOTRE-DAME DE GRÂCE, Ave. Beaconsfield, 6½, haut duplex, chauffé, eau chaude, frais peint. Libre. $725. 482-5659.

OUTREMONT bachelor 3½, tout compris, nouvel immeuble, $465.00 appeler: Poppy 738-2421.

OUTREMONT Côte-Ste-Catherine, très grand 7½, rénové, libre, haut de duplex ensoleillé. $850.00 738-5275, 731-5307.

■ App. et log. à louer 160

OUTREMONT nouvel édifice, 3½ ou studios, tout nouveaux, garage, bien situés, à proximité du Sanctuaire, d'un centre d'achats. À louer dès maintenant. 738-2421.

OUTREMONT près Université de Montréal, 2650 des Soissons, haut duplex, 6½, 2 chambres, cuisine rénovée, foyer, quartier paisible, non chauffé. Disponible. Mlle Walsh 521-2138 jour M. Walsh 731-5223 le soir.

OUTREMONT, RUE QUERBES, près Lajoie, 7½ dans triplex, entièrement rénové, chauffage électrique, insonorisé, frais peint, planchers vernis, armoires en mélamine. Cuisinière et réfrigérateur non inclus. Stationnement, entrée laveuse/sécheuse dans sous-sol. $650. disponible immédiatement. 276-6041.

OUTREMONT, HARTLAND, bas duplex 8½, chauffé, rénové, cuisine équipée, 3 chambres, 2 salles de bain, solarium, salle/lavage, garage, $1,200. Libre. Réf: 731-8303, après 5h.

P.A.T., neuf, style condo, insonorés, super 4½ et 5½, très grandes pièces, réservez maintenant, occupation à partir de janvier 87, 640-1338, 642-6484.

PARC LAFONTAINE, luxueux 7½ sur deux étages, ($800./mois), grand 4½ ($550./mois), entièrement rénovés, face au parc, libres immédiatement. 277-5393, 273-3370.

PARC LAFONTAINE, luxueux 7½ sur 2 étages ($800/mois), grand 4½ ($550-/mois), entièrement rénovés, face au parc, libres immédiatement, 277-5292, 273-3370.

POINTE AUX TREMBLES, duplex neuf, vue sur le fleuve, 1 mois gratuit. 3½ bachelor, porte patio, 4½ avec stationnement privé, 4½ avec garage, métro-bus. Tel. jour: 394-6739, soir: 581-2364.

PRÈS métro Mont-Royal, sur rue St-Denis, 4½, tout neuf, sur deux étages, espace pour lav./séch., stationnement disponible, chaque appartement est muni de son chauffe-eau, et du chauffage électrique indépendant, $600-/mois. 663-7080.

PRÈS RADIO CANADA PENTHOUSE, 5½, installation laveuse, sécheuse, neuf, libre, 11,000pi.car., $700. 273-0198. 935-0951.

PRÈS ST-DENIS, 2e, triplex, complètement rénové, 6½, cuisinière, réfrigérateur. FAUT VOIR. 931-7696.

R.D.P. A. Bombardier-Maurice Duplessis, grand 6½ neuf, garage, salle de jeux, foyer, chambre froide, 327-388-, 645-0245.

RIDGEWOOD, 620,
Beau 5½ à louer, chauffé, sauna, piscine. $890./mois, 739-4587.

RIVARD ET DULUTH beau 5½, rénové à neuf, avec boiseries, etc... faut voir. Prix à convenir. 521-6017.

ROSEMONT, 1½, 2½, tout compris, frais peint, stores verticaux, tapis neufs, métro Pie IX, commodités. $300., $325. 663-3284.

SOUS-LOCATION: Haut de duplex près métro, 6½, chauffé, garage $650. 729-0897, 344-4680.

SOUS-LOUER bas duplex, 6½, garage, endroit idéal pour enfants. $730.00 chauffé. Libre immédiatement. 481-9395.

ST-HUBERT, immédiatement (ou) 1er. décembre, 1er. plancher de triplex, grand 4½, avec cour clôturée, près Hopital Charles-Lemoyne. 445-6059.

SUPER SPACIEUX 8½, rez-de-chaussée. Juste rénové, grand et magnifique sous-sol, patio, jardin, stationnement. Près montagne. Immédiat. $1,000. 935-2900, jour: 274-1315.

TERREBONNE, 4½ neuf, 1er plancher de duplex, stationnement, déneigement inclus, armoire en chêne, près du parc, $450. 471-5233.

TRIPLEX NEUF, superbe 4½. Libre immédiatement, tapis mur à mur, chauffage électrique. 1ère Avenue P.A.T. genre condo, au 425, 400, bail 19 mois. Possible, 252-0177.

VILLE ST-PIERRE: bas dupl. 5½, jardin, possibilité garage. Aussi 2½, chauffé élect.. Pas d'animaux. 276-0410 soir.

WALKLEY, près Sherbrooke, grand duplex, solariums, garages, haut, $750., bas, $900. Libre novembre. 845-0277, 342-9196.

WESTMOUNT, haut duplex, 7 pièces complètement rénové, foyer. 47 Bruce Avenue. $850. 683-4827, 283-8105.

■ App. et log. à partager 164

PLATEAU MONT-ROYAL, cherche personne: sérieuse, agréable et drôle, pour partager maison très confortable. 270-3365.

■ À louer hors frontières 167

FLORIDE gens d'affaires, au plaisir de vous servir. Toutes destinations, villa, condo, app., hôtel, motel, sem./mois. Destination Dream. 482-2212.

FORT LAUDERDALE, FLORIDE,
ILES LASOLAS
2 chambres, 7e étage, sauna, piscine, garage. décembre/mai. $1,200. US-/mois. (305)467-9141.

LUXUEUX TOWNHOUSE, 3 chambres, JACARANDA GOLF COUNTRY CLUB, Fort Lauderdale. jan., fév., mars, avril, $2,000.US. chaque. Tél: 23h. à 24h. 486-4522.

WEST JUPITER CAMPGROUND, Terrains avec commodités, $335/mois. Nouvelle administration. Parlons français. 1-305-746-8832 ou 6073.

■ A vendre hors frontières 168

CANCUN, MEXIQUE
Condo de luxe, 4 personnes. Echange possible partout au monde. 2 semaines, $16,000. 524-4760.

FORT MYERS
1,200pi.car., 2 chambres, 2 toilettes, tapis mur/mur, toutes commodités, piscine, près centre d'achats, plage, golf, 453-0312.

HYERES, CÔTE D'AZUR (france)
Hotel restaurant, 300 jours soleil, $650,000. 934-0035.

■ Maisons repos/retraite 173

A VERDUN, manoir pour personnes âgées, tous services, excellents soins, surveillance continue, 766-2858.

RÉSIDENCE AU FIL DE L'EAU ET LES RÉSIDENCES LES FLEURALIE
OFFRE AUX PERSONNES DES 2È ET 3È AGES DES 3½ APP. LUXUEUX AU BORD DE L'EAU AVEC GRAND BALCON PRIVÉ.
INCLUS: réfrigérateur, cuisinière, tapis mur à mur, taxe d'eau, électricité, chauffage.
SERVICES: Infirmière 24h., soins de santé complets: département de physiothérapie, salle de séjour communautaire, salle à manger, banque, salon de coiffure, dépanneur, chapelle, pension disponible, studio meublé si désiré.
LOISIRS: Terrasse paysagée, CLUB DE L'AGE D'OR.
ACTIVITÉS: Cartes, bingo, billard, soirées récréatives, autobus disponible pour sorties.
7015, boul. Gouin est 327-4411, 323-7222.

■ Maisons repos/retraite 173

MASCOUCHE, PRENDRAIS personnes âgées ou couple, à partir de $400. 474-2918.

NOTRE-DAME DE GRÂCE, résidence pour personnes âgées autonomes, célibataires ou couples. Docteur sur appel. 488-5296.

RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS et SEMI-RETRAITÉS, 1½, 3½, 4½. RÉSIDENCE DU CONFORT, 3311, Gouin Est, entre 9h. et 17h. 324-1814.

■ Bureaux à louer 251

BUREAUX POUR MÉDECINS
30, boul. St-Joseph est
chauffés, air climatisé, pharmacie, rayons-X, laboratoire.
738-4725
Commission assurée aux courtiers
13-11-86

CHEMIN STE-FOY
(secteur St-Sacrement)
2800 pieds carrés ou moins
Espaces à bureaux récemment aménagés
Qualité/prix excellents
Claude Malenfant
(418) 648-5976 le jour
13-11-86

■ Bureaux à louer 251

A VOIR ABSOLUMENT!
Bureaux de différentes superficies, secteur Parc Lafontaine. 522-3392.

QUÉBEC
COLLINE PARLEMENTAIRE
ÉDIFICE SALABERRY
À partir de 350pi. jusqu'à 30,000pi.car., et plus. tout à neuf, tapis, chauffé, éclairé, climatisé, ascenceur, stationnement intérieur, (418)648-8343.

AHUNTSIC, bureaux pour professionnels, air climatisé, 1,100 pi.ca. ANGELO EMMA CRTR. 384-3400.

ATTRAYANTS BUREAUX
Bureaux avec réceptionniste. Secrétariat et autres services disponibles.
SERVICE DE BUREAU BISHOP
1405 rue BiShop
coin Ste-Catherine ouest
842-4069.

BUREAUX À LOUER, 1965 rue BÉLANGER EST. 684-5313, 684-9282, 336-3404.

BUREAUX À LOUER locaux de différentes grandeur, idéal pour professionnels, tout compris, vue panoramique sur bord de l'eau. 661-4442.

BUREAUX MEUBLÉS IMMÉDIATEMENT
Avec service de secrétariat bilingue, répondeur téléphonique, telex, traitement de texte, Taux flexibles $225./$1000.. CANADA BUSINESS CENTRES, Place Bonaventure, 866-5578, Anjou 354-4082, St-Laurent 747-1133, pointe-Claire 697-9600.

BUREAUX MEUBLÉS
-Centre-ville
-Stationnement gratuit accessible.
-Service de secrétariat bilingues.
-Service téléphonique bilingue et service de photocopie.
-Pour renseignements, appeller au
514-934-1787.

DENTISTES location d'un bureau de dentiste dans un centre médical, 825 pi.ca., Repentigny. 581-7616, 581-7104.

EDIFICE CASTLE
Stanley et Ste-Catherine
Près métro, nouvellement redécoré, tapis, air climatisé, approximativement 500 pi.ca. Béatrice. 842-2966.

MONTRÉAL-NORD, 500 pi.ca. et 550 pi.ca. Idéal pour bureau. Situé à l'angle Castille et Pigeon. 324-4171.

PROXIMITÉ D'OUTREMONT, bureaux modernes, taux compétitif. 748-2407.

ROSEMONT, dans un centre professionnel, chauffage, éclairage et climatisation, 1,800 pi.ca. en sous-location ou location. 374-8580.

ST-LÉONARD, très grand bureau à louer, 6 pièces fermées, environ 1,350 pi.ca. Stationnement. 255-4123.

SUITES PRESTIGIEUSES
1130 Sherbrooke o. coin Stanley
Occupation immédiate, tout meublé, bureau privé, salle de conférence, service téléphonique, photocopie, secrétariat, stationnement intérieur. 100 à 2,000pi.car. **288-9222**

VILLE ST-LAURENT, à sous-louer, 2,700 pi. car., taux compétitifs, 1er novembre. 748-2407.

■ Espaces commerciaux à louer 259

AVENUE DU PARC et Bernard, 1,100 à 4,004p.c., immeuble antique, rénové, idéal pour boutique, bureau d'affaires et autres, grandes vitrines, 277-2528 demander Sébastien ou Charles.

ESPACE COMMERCIAL OU BUREAU, + ou — 3,000 pi.ca., 2e étage, à diviser selon vos exigences. 270-5248.

LOCAUX
industriels et commerciaux, disponibles de 1,300 à 20,000pi.car., 472-1502 ou 430-6088. St- Eustache.

OUTREMONT, coin Bernard et Champagneur, 900 pi.ca. emplacement de choix. Entre 9h. et 5h. 273-8683.

PRÈS DES GALERIES D'ANJOU, espaces à bureaux de 1,533 p.c. à sous-louer, à 40% du prix régulier. 418-872-5320.

■ Espaces industriels à louer 268

À LAVAL espace pour commerce, entrepôt, manufacture, 1,000 pi.ca. 669-3833 ou 669-3220.

■ Propriétés commerciales 269

CAMP DE CHASSE ET PECHE reconnu, bail long terme, Lac Nilgauk à louer. A peu près 30 milles aériens Northock. Rapides des Goachims Cté Pontiac, dans Nord ouest de la Prov. de Qué. S.V.P. écrire à: Cranson, Lake Airways, C.P. 159, Chapeau, Qué.

MÉTRO Henri-Bourassa, édifice 8,000-pi.car., entièrement loué et rénové, revenus: $60,000. 389-8468.

PONT-VIAU bâtisse commerciale, 1,500 pi.ca. plus entrepôt, plus maison privée. 669-1246.

■ Locaux à louer 275

STUDIO spacieux ensoleillé à sous-louer, idéal cours de danse, 1,400pi.car., libre chaque jour sauf soir, rénové, salle de bain, fraichement peint, Green et Notre-Dame, 875-6060 poste, 222.

■ Locaux à louer 275

850 SHERBROOKE EST approx. 2,000 pi. car. subdivisé, près métro Sherbrooke. Occupation 1 nov.. 522-2424.

■ Commerces à vendre 283

DÉPANNEUR BONI-SOIR
$500,000.00 par année,**Montréal-Nord,** négociable. 324-0830, 332-9205.

FLEURISTE à vendre dans centre d'achats, clientèle établie, potentiel à développer, Mme Durocher: 663-6508.

RESTAURANT, CENTRE-VILLE, 4 salles à dîner et terrasse, 220 places, gros potentiel possible. Coûta (1985) $470,000. Longueuil. Sacrifierais à meilleure offre. Acheteur sérieux, avec comptant, pour transaction rapide. Propiétaire, 739-2084.

SUPER DISCO
RIVE-SUD DE MONTRÉAL
Moderne. À discuter. 497-2598.

■ Machineries lourdes 332

PIECES de D7, Alice Chalmer, HD11-S 5, Blade D9, Td 25, D7, aux Entrepots Machinerie Richard, 115 Grand Boulevard, St-Bruno, 461-3098.

■ Matériaux de construction 340

AAA ARMOIRES de cuisine modulaires: 6' - $450; 8' - $595; 10' - $740; haut/bas inclus, livraison même jour. Décor Pro, 3400 St-Antoine O., 933-5759.

■ Ameublements 351

CHAMBRE À COUCHER (MOBILIA CLASSIC), 5 morceaux. Valeur $3,500., négociable. 335-9299.

MOBILIER de bureau neuf et usagé. Meilleur prix en ville. Ameublement Raymond Jasmin limitée. 337-1314.

■ Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

MCINTOSH 4200, "3 dans 1", 1986, 3 ans d'usure, enceintes Mack XL10. $6,300. à l'achat. À discuter. 677-8869.

■ Ordinateurs 371

APPLE McINTOSH, 512K, lecteur supplémentaire 400K., imprimante Image Writer I, système complet: $2,880. 277-2508, après 7h.

VENTE PC-XT compatible et périphériques. Système complet, $1,339. Micro BP, 473-4607,355-1548.

■ Instruments de musique 375

COURS DE BATTERIE-ATELIERS
Avec des musiciens professionnels. Novices bienvenus. DRUMMERS PROFESSIONAL WORKSHOP. 931-7337.

HARPE PARAGUAYENNE NEUVE
pix à discuter
722-6036

ORGUE YAMAHA EX-1, blanche, 2 colonnes, avec prises midi., DX-7 et DX-9, incorporées. Valeur $55,000. pour $19,000. 467-4280.

■ Lingerie, Fourrures 385

RAT MUSQUÉ, excellente condition, ligne droite, 16 ans, $100, 989-9714 après 16 hres.

■ Collections, monnaie, timbres 387

ACHETONS: OR — BIJOUX — DIAMANTS, montres et pièces de monnaie.
york pawnshop, 1507, Ste-Catherine Ouest. Estimation gratuite.
935-5019

■ On demande 389

ACHAT AU COMPTANT
Meubles usagés — antiquités — ménage au complet. VGC Inc. 735-4286.

■ Antiquités 391

AUX TROUVAILLES SAINT-DENIS doit déménager, 20% à 50% de réduction sur toute marchandise en magasin. 4621 rue St-Denis, ouvert 7 jours de 1h. à 6h.

TRÈS BELLE ARMOIRE à battants, pin, 58" haut, 45" largeur, 19" profondeur. 274-6979.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

PORTRAIT ASTRAL INFORMATISÉ
Aujourd'hui, succès demain! Inform'astre 397-0065.

■ Divers 399

OFFREZ UN CADEAU PRÉCIEUX À LA VIE
En commémorant le souvenir d'un être cher. Aidez à voir venir le jour où le cancer ne causera plus de perte humaine.
LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER INC.
C.P. 183, Place Bonaventure Montréal, Québec, H5A 1A9
Tél.: 861-9227
13-11-86

■ Offres d'emploi 407

**EMPLOI,

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix de gros (moyenne) des légumes fournis aux détaillants de la région de Montréal, tels que compilés par Agriculture Canada.

Betterave: $4.80 à $5.05 pour 12 sachets de 2 lb.
Betterave: $3.30 à $4.05 le sac de 25 lb.
Brocoli: $10.50 à $12.35 la caisse de 14 unités.
Carotte: $10.55 à $10.70 pour 24 cellos de 2 lb.
Carotte: $10.55 à $11.20 pour 10 cellos de 5 lb.
Carotte, $9.00 à $9.75 la caisse de 30 paquets.
Champignon: $8.80 à $9.30 la caisse de 5 lb.
Champignon: $12.50 à $13.40 pour 12 sachets de 227 gr.
Chou de Bruxelles: $7.10 à $8.00 la caisse de 12 x 10 onces.
Chou de Bruxelles: $13.20 à $13.85 la caisse de 25 lb.
Chou-fleur: $8.75 à $9.10 la caisse de 12 unités.
Chou vert (moyen): $7.05 à $7.40 la caisse de 50 lb.
Chou vert (moyen): $5.85 le sac de 50 lb.
Concombre de serre sans pépin (gros): $15.00 la doz.
Concombre de serre sans pépin (moyen): $14.00 la doz.
Concombre de serre sans pépin (petit): $13.00 la doz.
Endive: $7.55 la caisse de 5 lb.
Laitue Boston: $8.30 à $8.40 la caisse de 12 un.
Oignon jaune à bouillir: $1.10 à $1.30 le sac de 10 lb.
Oignon jaune moyen: $10.50 le sac de 50 lb.
Oignon jaune moyen: $12.35 à $13.60 pour 24 x 2 lb.
Oignon jaune moyen: $12.35 à $13.60 pour 10 x 5 lb.
Panais: $6.45 à $7.10 pour 12 cellos de 1 lb.
Rutabaga moyen: $7.70 à $7.80 le sac de 50 lb.
Tomate de serre No 1: $9.75 à $11.00 la caisse de 8 lb.

Ce rapport est préparé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à partir de données fournies par Agriculture Canada.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours étaient inchangés et l'activité calme, hier dans le marché canadien des obligations.

Le taux de l'argent au jour le jour n'était pas disponible, les affaires étant réduites à l'occasion du Jour du souvenir.

BESTIAUX

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 413 bovins et 525 veaux.

Les prix s'établissaient ainsi:

Bouvillons: ventes insuffisantes pour faire une cotation.

Vaches, D1-2: ventes insuffisantes; D3: $44.00-51.00; T.C.: $35.00-44.00.

Taureaux: $54.00-62.75.

Veaux de choix et bons animaux: $90.00-117.00; communs et moyens: $60.00-88.00.

Bons veaux de remplacement de type laitier: $90.00-117.00; communs et moyens: $60.00-88.00.

Prix moyen du porc à l'indice 100 en Ontario, la semaine dernière: $203.18 les 100 kg.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Cours 510 ■ Cours 510 ■ Cours 510

LYCÉE CANADIEN EN FRANCE

Le Lycée canadien en France à St-Jean Cap Ferrat sur la Côte d'Azur, offre aux étudiants canadiens la possibilité de compléter leur dernière année d'études secondaires en Europe. Sous la direction de Christopher Gordon, le lycée offre de très petites classes, un ratio étudiant/enseignant de moins de 10:1 et un excellent dossier d'admission à l'université. À partir de septembre 1987, les étudiants pourront choisir parmi un éventail de cours dispensés en anglais et en français de même que des cours crédités à l'université et offerts à l'Université canadienne en France toute proche. Un éventail très large d'activités para-scolaires, incluant l'utilisation de notre nouvelle station alpine, des voyages (régulièrement) et un programme de résidence en famille assurant un bain de culture et un épanouissement optimal propice à une excellente préparation universitaire.

LYCÉE CANADIEN EN FRANCE, 68 rue SCOLLARD, TORONTO, ONTARIO, M5R 1G2

Des séances d'informations seront données dans les villes suivantes: Toronto le 12 novembre, Montréal le 13 novembre, Ottawa le 20 novembre, Winnipeg le 24 novembre, Edmonton le 25 novembre, Calgary et Toronto le 26 novembre, Vancouver et Halifax le 27 novembre. (R.S.V.P.) Pour plus de détails, rejoindre à Toronto: 416-926-0828 ou 1-800-387-1387.

13-11-86

■ Santé 570

MASSAGE chinois, européen, suédois, sauna, 3ème ave Cornwall, 738-7917, 1484 Sherbrooke Ouest, 2ème étage 937-0137.

■ Peintres, peinture 571

FAIS PEINTURE, lavage, plâtre, $7. l'heure, 23 ans d'expérience, estimation gratuite. 525-3214.

PEINTURE intérieure, lavage de murs, posage tuile, réparation plâtre, estimation gratuite, à bas prix, Mario, 522-6380.

■ Garderies, gardiennes 575

A ST BRUNO, maman garderais enfants 0 à 6 ans, jour/sem., ou après la classe. Mme Lachapelle, 653-6100.

GARDIENNE non-fumeuse, intéressée au développement de l'enfant, pour bébé de 7 mois, 3-4 jours semaine. 731-9791.

UNE FAMILLE DE TORONTO RECHERCHE une gardienne pour un petit garçon de cinq ans. Idéal pour jeune fille, désirant apprendre l'anglais. Tel: le matin, au (416)495-6991.

■ Occasions d'affaires 591

APPARTEMENT MODÈLE
3½ à sous-louer, centre-ville, Peel et Sherbrooke, très moderne, balcon, vue panoramique, chambre maîtresse, salle à diner, salon, dinette avec lave-vaisselle, tapis neuf, bain tourbillon, lampe solaire, bar professionnel avec tabourets, miroir géant dans chaque pièce. Tout le contenu à vendre. Loyer $660. par mois. Pour visiter, appelez M; Joseph, jour, soir et fin de semaine, 282-0195.

CHANCE UNIQUE!!!
Posséder son propre commerce
RECHERCHE personne à temps plein ou partiel, pour aider à diriger personnel.Doit posseder sens des affaires et voir à la gérance et aux achats. Domaine app. modèle (style Décor Mag) gros bénéfices, aucune compétition, capital requis: $25,000., pour rendez-vous téléphonez au 282-0195 local 25, jour, soir et fin de semaine.

FRANCHISES DISPONIBLES
Fourrure synthétique, capital minimum: $25,000. CRÉATIONS SIRBAIN, 845-8196. Demandez: Pierre Lauzon.

OCCASION UNIQUE nombre limité d'associés pour projets internationaux. $10 000. investis. minimum. Rapport $50 000. garanti. 465-6297.

PARTENAIRE agréable demandé désirant passer l'hiver au soleil. Capable de diriger personnel, expérience des affaires seraient un atout. Pour entrevue téléphoner M. Ray-mond jour, soir, fin de semaine 282-0195.

■ Services financiers 595

ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil. 321-2610.
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil. 321-2610.

■ Bateaux, moteurs, yachts, volliers 675

BATEAU de croisière 40 passagers, 38pi., acier, 2 moteurs volvo diésel, entièrement équipée, approuvé par GCC, soir. 455-4036.

■ Automobiles à vendre 695

AUDI 5000 turbo, 1981, $5,500.00 jour: 397-1803. soir après 19h.: 931-2603.

BMW 318, 1985, 4 portes, téléphone, air, régulateur de vitesse, vente ou location, jour: 845-6161, soir: 273-9674.

BMW 325, 1985, 40,000km. air climatisé, "cruise". Repossession avec bail. $21,900. Richard, 483-7457jour. 282-9572, soir.

BRONCO II, 84, 4 vitesses + "overdrive", racé, impeccable, garantie transférable 2ans, super stéréo-cassette, tableau électronique, toit ouvrant, etc... $11,900. ferme. 648-9732.

BUICK PARK AVE. 85, 30,000km. rouge/rouge, excellent état, $16,850., négociable. 482-4302, 842-8201.

BUICK RÉGAL LTD 84, de luxe, V-6, 4 portes, toute équipée, excellente état, 70,000m., $8,500. négociable, 620-2125.

BUICK RIVIERA 81, gris métal, option possible, excellent état, parties renouvelées, 85,000m. $6,800. John, 735-4111.

CADILLAC 80, SEDAN DE VILLE, d'Élégance, seulement 66,000m. toute équipée. PERLE RARE. Très bien entretenue. À qui la chance?, négociable. 1-334-0858 ou 1-349-4476.

CADILLAC Fleetwood, d'élégance, 1985, (1 an d'usure), gros modèle, toute équipée, comme neuve, 23,000km, bleue marine $25,995. 1-742-8329.

CAMARO IROC-Z 85, 44,000km, 305 H.O. engin, 5 vitesses, noir/gris, servos freins et direction, pas d'hiver, $14,500. nég. John 735-1521 entre 8h.30 et 17h.

CAVALIER 84, Type 10, bleu-gris, 61,000km, int. velour, propre, prix à discuter, 1-753-4478.

CAVALIER TYPE 10, 1985, 29,000km. 2 portes, P.S.P.B., toute équipée, excellent état. $7,500., négociable. Tom, 870-4880, 489-1315.

CHEVELLE 1972, convertible, toit neuf, jour: 636-0362, soir: 1-451-0198.

CHEVROLET CAPRICE CLASSIC 1983, moteur 305, équipement de luxe, 61,000 km., anti-rouille, garantie, très propre. $10,000.00 655-9468.

CORVETTE 1985, bleue, 20 000km, toute équipée, $27,000. 648-3448.

CORVETTE aut., 1984, prix ferme $25,000. excellente condition, 381-4701, Micheline Gareau.

DODGE CARAVAN 85, 24,000km. garantie 5 ans transférable. Plusieurs options. 598-5900.

ELECTRA PARK AVENUE 1985, 4 portes, noir. Spécial $16,500. CLAIREMONT CHEVROLET OLDSMOBILE, 279,6000.

GOLF 85, grise, 49,000km. sous garantie. $8,975. Appelez Serge. Jour: 455-8238, soir: 334-0662.

HONDA ACCORD LX. 85, bourgogne, 68,000km. 5 vitesses, garantie prolongée transférable. $9,600., négociable. Particulier. 472-3530.

HONDA ACCORD 83, 58,000km, 4 portes, 5 vit., alarme, cruise, brun café, intérieur neuf, presque neuve, dame prop., $7,200. négociable, 697-2883.

HONDA PRÉLUDE 1985, 35,000km, spécial édition, 5 vitesses, $11,500. 522-5773 après 17h.

■ Automobiles à vendre 695

HONDA PRÉLUDE SE 1986, bleue, manuelle, 5 vitesses, garantie 4 ans millage illimié, $14,900. 642-5092.

HYUNDAI EXCEL, neuve, 1986, 620km., options et assurances incluses, automatique. $11,000. 937-1178.

JAGUAR XJS 86, noire, toute équipée, toit ouvrant, 5 000km, 434-1054, 381-2343.

JETTA 85, noire, 4 portes, 5 vitesses, sur garantie, stéréo-cassette, pneus 4 saisons neufs. A discuter. 486-1739.

JETTA GLI 84, superbe, grise, comme neuve, 5 vitesses, toit ouvrant, stéréo performante, économique. $9,400. 472-1284.

MÉTÉOR 1964, Mercury Montery 1963, Chevrolet Bélair 1959, 1-819-843-0820.

MERCEDES 300 SD 1983, impeccable, gris charcoal, intérieur tan. $33,500.00. Vente privée. 722-7213, 353-8145.

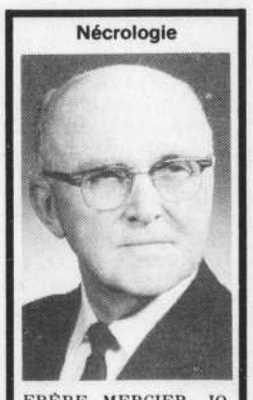
MERCEDES BENZ 380 SE, 1985, 30,000km., noire, intérieur en cuir. $50,000. 819-477-7110, 819-472-5428.

MUSTANG 1979, intérieur/extérieur blanc, manuelle, 6 cylindres, $2,200. 276-9246, 931-2167.

OLDSMOBILE RÉGENCY 1986, bas millage, spécial à $18,700. CLAIREMONT CHEVROLET OLDSMOBILE, 279-6000.

■ Décès 909

Nécrologie



FRÈRE MERCIER, JOSAPHAT, au Grand St-Joseph à Laval, le 11 novembre 1986, à l'âge de 92 ans, est décédé le Frère Josaphat Mercier C.S.C. de la Congrégation des Frères de Ste-Croix.

Les funérailles auront lieu jeudi le 13 novembre courant. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie et J.R. Deslauriers Ltée., 5650, rue Côte des Neiges, pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, où le service sera célébré à 1:30 heures P.M. et de là au cimetière de Notre-Dame des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Heures de visite mercredi, de 2 heures à 5 heures et de 7 heures à 10 heures PM, et jeudi, à partir de 10 heures AM.

■ Automobiles à vendre 695

OLDSMOBILE REGENCY 1985, 4 portes, équipé. Spécial, $17,100. CLAIREMONT CHEVROLET OLDSMOBILE, 279-6000.

PORSCHE 944 84, 50,000km, noire, cuir, climatisée, tout ouvrant, pas d'hiver, garantie jusqu'en mars 1988, $29,000. 458-5334, 457-3021.

PORSCHE 944, 85½, toute équipée, 37,000km, comme neuve, $36,995. garantie 1 an, Dontil Auto, 684-2540, 684-2550.

SAAB 900S, 84, 88,000 km., toute équipée, bleu foncé, $12,000. négociable, 636-9180, 455-3279.

TOYOTA COROLLA GTS 1986, twin cab, 16 valves, toute équipée, toit ouvrant, peinture 2 tons avec mags, 25,000 km., Luc. 491-0440, 354-1415.

VOLKS SCIROCCO 84, 59,000km (120c.v.), très propre, bien équipée, Stéphane 353-4747, 733-3723, 382-9856.

■ Décès 909

CHAMPIGNY, Jean-Claude. — À Montréal, le 10 novembre 1986, à l'âge de 71 ans, est décédé, M. Jean-Claude Champigny, Prêtre. Fils de feu Alfred Champigny et de feue Georgianna Barré. Il laisse dans le deuil, son frère et ses soeurs: Françoise, Jacqueline, Madeleine, Louis-Paul, Bérangère (Rolland Dubé), Carmen (Roger Bédard), Lise (feu Claude Choquette) et Rita (Roland Choquette), ainsi que plusieurs neveux et nièces.
Les funérailles auront lieu jeudi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée., No: 2251, Jean-Talon Est, pour se rendre en l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière Repos St-François d'Assise, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS PUBLICS

FREDERIC EMOND-VINCENT, étudiant, domicilié et résidant au 3535 Papineau, appartement 118, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de FREDERIC VINCENT.

Avis est donné, conformément à l'Article 1571(d) du Code Civil du Québec, que ACTION MACHINERIES INC., par "General Assignment of Book Depts" exécuté le 31 octobre 1986 et enregistré à Montréal sous le numéro 3790215, a cedé et transporté toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses in action", présents ou futurs, à LONDON MACHINERY CO. LTD.

AVIS DE DEMANDE DE SISSOLUTION
Prenez avis que la corporation "Institut d'Optique Mont-Royal Inc.", 4505, avenue Papineau, Montréal, H2H 1V2, demande à l'Inspecteur général des institutions financières, la permission de se dissoudre.
Le procureur de la compagnie
Benoit Côté, notaire.
Montréal, le 7 novembre 1986.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 octobre, 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGAL SPORTS CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le trente-et-unième jour d'octobre 1986, sous le numéro 3789595.
Ce quatrième jour de novembre, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que ALFREDO ANTONIO MACCHIONE, étudiant, résidant et domicilié au 239 du St-Sacrement, app. 302 à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ALFRED MACCHIONE.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 octobre 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EFROSINI MOUSKIOTIS FAISANT AFFAIRE SEUL SOUS LE NOM DE «LES COUVREURS ROOFCO ENRG.» a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 31e jour d'octobre 1986, sous le numéro 3789645.
Ce 5e jour de Novembre, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 octobre 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GIOVANNI POLCARI ET TOM MANCUSO FAISANT AFFAIRE SOUS LA RAISON SOCIALE DE VIDÉO CARNAVAL ENR. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ième jour de novembre 1986, sous le numéro 3790949.
Ce 6ième jour de novembre, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE PRÉSENTATION
CHANGEMENT DE NOM
AVIS EST par les présentes, donné que, CELIA BEINER, coordinatrice de mode, domiciliée et résidant au 6731, Louis-Pasteur, App.1, Côte St-Luc (Québec), présentera une requête en changement de nom au Ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour CELITA BEINER, ledit nom devant servir à toutes fins légales.
Montréal, le 30 octobre 1986
FRANCOIS GOTTLIEB, avocat
606, Cathcart Suite 1010
MONTRÉAL, (QC) H3B 1L8
Procureur de la requérante.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre, 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GICLEUR IDÉAL INC./IDEAL SPRINKLER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, Québec le trente-et-unième jour d'octobre 1986, sous le numéro 3789596.
Ce quatrième jour de novembre, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST donné que: Raymond Bélanger, 2424, Rang Paul Lemay, Ste.-Angèle de Prémont, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis Q505915-001A région 04, à: LES ENTREPRISES ROLLAND JOYAL & FILS INC., 134, Centrale, Yamaska, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parution: 1ère le 12 nov. 86 - 2ème le 13 novembre 1986.
S.P.T.Q. LTÉE

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE, No.: 505-27-016448-855. PERCEPTEUR DES AMENDES EN SA QUALITÉ DE SAISISSANT, Partie demanderesse, — VS — SYLVAIN PLOURDE, Partie défenderesse. Le 25 novembre 1986 à 11:00 heures au 2755- Des Grands Cauteaux, St-Mathieu de Beloeil, district de ST-HYACINTHE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: SYLVAIN PLOURDE, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur environ 16 pieds cubes, 1 set de salon matériel bleu, 1 set de salon matériel brun. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MAURICE GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc. J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No.: 750-27-001092-868. PERCEPTEUR DES AMENDES EN SA QUALITÉ DE SAUSISSANT, Partie demanderesse, — VS — PIERRE BOISJOLY, Partie défenderesse. Le 25 novembre 1986 à 10:00 heures, au 1221-rue Williams, St-Amable, district de RICHELIEU, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: PIERRE BOISJOLY, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Fairmount, 1 chien Doberman, 1 TV couleur Philco etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MAURICE GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc, J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-003781-866. GÉRALD LAGACE (PETRO-CANADA), Partie demanderesse, — vs — CLAUDETTE GAUMOND, Partie défenderesse. Le 26 novembre 1986 à 10:00 heures, au 40-Port Royal Ouest, Montréal, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: CLAUDETTE GAUMOND, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Volare Beige et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc., J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-27-020506-858. GUS CANADA INC./DIVISION LEGARE, Partie demanderesse, — vs —CLAUDE HOULE, Partie défenderesse. Le 25 novembre 1986 à 12:00 heures, au 300-7-ie, avenue, Grand-Mère district de SAINT-MAURICE, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: CLAUDE HOULE, saisis en cette cause, consistant en: 1 souffleur à neige Colombia, 1 bibliothèque, 1 TV Couleur portative, 1 poêle Gibson, 1 réfrigérateur G.E. et divers articles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MAURICE GAUCHER huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc, J3V 1C8.

Province de Québec. District de TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, No.: 700-05-000910-848. ALICE CHARRON, JEAN VÉZINA, demandeurs, — VS — HOYING LEUNG, YIU SUN LEUNG, défendeurs. Le 24 novembre 1986, à 10:00 heures de l'avant-midi, au no 13 999 rue Notre-Dame, en la cité POINTE AUX TREMBLES, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Oldsmobile Delta "88". Conditions: ARGENT COMPTANT. EDOUARD DÉCARIE, huissier. Montréal, le 10 Novembre 1986. AVELINE AVELINE & ASS., 646, Valiquette, STE-ADÈLE J0R 1L0.

AVIS EST donné que: LES ENT. A. LEMOYNE INC., 653 Principale, St-Michel, Nap., détenteur du permis M-508665-001 région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de PIERRE SOREL, 618, Petite Côte, St-Michel, Nap., région 6, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1e parution: 12 novembre 1986
2e parution: 13 novembre 1986.

Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (L.R.Q.,c. C-10)
ROGER DAMIANI
AVIS EST donné que ROGER DAMIANI, pré-retraité, domicilié au 11,100 rue St-Vital, en la ville de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Roger Damiens.
La personne dont le nom peut-être changé à la suite de la requête est DAME YVETTE GRAND'MAISON DAMIANI dit DAMIENS, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.
Signé à Montréal-Nord,
ce 6e jour de novembre 1986.
CNANTAL CREVIER,
notaire et procureur du requérant.

PRENEZ AVIS que JEAN-ROCH BÉLANGER, Anse-Pleureuse, (Gaspé) G0E 2E0, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-503050-0001 pour la région 01, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de 151665 CANADA INC. Anse-Pleureuse, (Gaspé) G0E 2E0.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.
BEAUDET PIUZE, Avocats, 2030 Père Lelièvre, no.374, Duberger, G1P 2X1.

PRENEZ AVIS que LE GROUPE ROYAL LEFEBVRE INC. demandera à la Commission des Transports de Québec de maintenir les permis émis à 2436-4747 Québec, en fonction de l'acquisition par le Groupe Royal Lefebvre Inc. de toutes les actions du capital-action de 2435-4747 Québec Inc. détenues par La Compagnie de Transport A. Scotto Ltée.
Toute personne intéressée à poursuivre une opposition ou une intervention pourra le faire dans les 5 jours qui suivront la deuxième parution du présent avis.
1e publication 12 novembre 1986
2e publication 13 novembre 1986.
Le Groupe Royal Lefebvre Inc.
123, rue Norman
Lachine, Qué.
H8S 1A4

PRENEZ AVIS que Gilles Léger de Salaberry-de-Valleyfield, titulaire des permis de camionnage en vrac pour la région 6, portant les numéros 508167 001 et 002, de la Commission des Transports du Québec, s'adresse à cette dernière pour transférer ses deux permis à sa compagnie, PAVAGE LEGER INC., laquelle il contrôle à 100%. Demande est faite à la CTQ que les deux permis ci-haut mentionnés soient maintenus. Toute personne peut s'opposer ou intervenir dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke, est, Montréal, PQ H2L 1K2.
Louis Lavoie, Avocat
Longueuil
1e parution: 12 novembre 1986
2e parution: 13 novembre 1986.

AVIS EST donné que: TRANSPORT O & FILS INC., 8377, rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à: Yvon Jasmin, 8377, Chénier, Anjou, Qué. Le permis M507626-004A à: Michel Jasmin, 3261, St.-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-005 à: André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-006 à: Pierre Jasmin 4364, Delage, St.-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10, conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: 1ère le 12 nov. 1986 - 2ème le 13 novembre 1986.
S.P.T.Q. LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE
COUR SUPÉRIEURE
NO: 750-12-004255-860
Saint-Hyacinthe, le 31 octobre 1986
PRÉSENT: FRANCE BOILARD
TEODORA ARIETTA
demandeur
-vs-
ASUNCIO ALOSAGASTI
défendeur
ORDONNANCE DE COMPARUTION
ORDRE EST donné à ASUNCIO ALOSAGASTI de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie de la demande en divorce annexée a été laissée au greffe, à l'intention de ASUNCIO ALOSAGASTI.
FRANCE BOILARD
Protonotaire-Adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-033701-868
COUR PROVINCIALE
PRÉSENT
Le Protonotaire-Adjoint
RITA CAMBELL,
Partie demanderesse
c.
GILLES CAMBELL,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE EST donné à GILLES CAMBELL de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine Est, Montréal, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de GILLES CAMBELL.
Lieu: Montréal
Date: 5 novembre 1986
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-156555-868
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT:
Le Protonotaire-Adjoint
MONIQUE BUREAU,
Partie demanderesse
c.
PIERRE-ANDRÉ DARAICHE,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE EST donné à PIERRE-ANDRÉ DARAICHE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de PIERRE-ANDRÉ DARAICHE.
Lieu: Montréal
Date: 6 novembre 1986
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 septembre 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TERRY PONTIAC BUICK LTÉE./TERRY PONTIAC BUICK LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ième jour de novembre 1986, sous le numéro 3790948.
Ce 6ième jour de novembre, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

PRENEZ AVIS que la COMPAGNIE DE TRANSPORT SCOTTO LTÉE, détentrice du permis M-300591, demandera à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de transférer à 2436-4747 Québec Inc. le dit permis ainsi que les certificats 001 à 027 qui lui ont été attribués sous le dit permis.
Toute personne intéressée à produire une opposition ou une intervention pourra le faire dans les 5 jours qui suivront la deuxième parution du présent avis.
1e publication 12 novembre 1986
2e publication 13 novembre 1986.
La Compagnie de Transport Scotto Ltée.
par Mlle. Marie Scotto, Présidente
4860 - 6e Avenue
Rosemont
Montréal H1K 2P2.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-004268-869
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
LINE CYR,
Partie demanderesse
c.
DENIS CHASSÉ,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE EST donné à DENIS CHASSÉ, défendeur, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, à montréal, salle 1.100 dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de M. DENIS CHASSÉ, défendeur.
Lieu: Montréal
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-032780-863
COUR PROVINCIALE
PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
LARA PROPERTIES INC.,
Partie demanderesse
c.
KANTILAL LADD ET AL,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE EST donné à SHANTILAL LAD, co-défendeur, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine Est, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de bref de saisie avant jugement, affidavit et déclaration a été remise au greffe à l'intention de SHANTILAL LAD.
Lieu: Montréal
Date: le 5 novembre 1986
MICHEL MARTIN, P.A.

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-031037-869
VILLE DE MONTRÉAL,
demanderesse
-et-
DIANE POISSANT,
défenderesse
-et-STEVEN GIBARA
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
Mis-en-cause
Il est enjoint à la partie défenderesse DIANE POISSANT, à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
(signé) Me MARIE PAQUIN
Mes Péloquin, Allard et Lacroix
275 est, rue Notre-Dame
Montréa, Québec
Procureurs de la demanderesse

Ville de Saint-Constant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS PUBLIC
COUR MUNICIPALE
VILLE DE SAINT-CONSTANT
—VS—
Baratta Nicola (04-06-58) — Berthiaume Claude (19-11-55) — Boisvert B. Michel — Bolduc Jacques (25-08-53) — Caron Steeve (24-02-65) — Caza Marco (20-07-65) — Daigneault Louise (09-01-63) — Daigneault Sylvain (09-03-67) — Demers Denis (04-11-58) — Frainetti Guiseppe (17-05-54) — Gagnon et Bérubé Inc. — Jodoin Daniel (30-08-62) — King Gérard (02-01-52) — Labranche Roméo (25-03-42) — Lajoie Yvon — Lalancette Charles — Lapointe Luc (18-09-52) — Linkutis Errol (18-01-55) — Monette Gilles (04-09-46) — Morel Michel (11-10-56) — Réonhart Véronique (30-03-57) — Rodney Francis (13-09-57) — St-Louis Raynald (27-06-58) — St-Pierre Maurice (16-03-46) — Tessier Daniel (01-06-60) — Tremblay Aimé — Vaillant Luc (05-08-64) — Vallée Réginald (06-11-56).
PAR ORDRE DE LA COUR
Les intimés, sont par les présentes, requis de comparaître le 2 décembre 1986, à 19:30 heures, à la Cour municipale de Saint-Constant située au 147 rue St-Pierre à Saint-Constant.
Une copie de la sommation et de la déclaration est déposée au greffe de cette Cour.
Prenez avis qu'à défaut de comparaître, un jugement sera prononcé contre les intimés.
Lucette Nadeau
greffière

Transport Canada Airports Authority Group / **Transports Canada Groupe de gestion des aéroports**

APPEL D'OFFRES
Transports Canada lance un appel d'offres pour le projet suivant:
PROJET: QN-2143
ACCÈS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES À L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE SCHEFFERVILLE, QUÉBEC.
EXAMEN DES DOCUMENTS: Fédération de la Construction du Québec (Montréal), Association de la Construction de Montréal (Montréal).
DÉPÔT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: $50.00
DATE DE CLÔTURE: 26 novembre 1986.
Les soumissions cachetées et et adressées au Surintendant, Gestion du matériel, Transports Canada, C.P. 550, Édifice du Dépôt régional, 1435 Cardinal, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3, 633-3203, (no. Télex. 05-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque remboursable fait au nom du Receveur Général du Canada.
Pour être prise en considération, la soumission doit être présentée sur les formules fournies par le Ministère et accompagnée de la caution précisée dans les documents de soumission.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
R. IMBEAULT
Directeur Général, Aéroports
Région du Québec
Le 4 novembre 1986.
Canada

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Prenez avis que la compagnie "LE THÉ

SPORTS

Les Nordiques au Forum ce soir

Perron veut plus de punch offensif

■ Richer sur le trio de Smith et Naslund

GUY ROBILLARD

(PC) — Serait-ce la fin de l'excitation entourant les affrontements Canadien-Nordiques?

Hier, en tout cas, lors de son entretien de plus d'une trentaine de minutes avec les journalistes, Jean Perron n'a presque pas eu à parler de ses adversaires du bout de la 20. Les deux équipes s'affrontent pourtant ce soir pour la première fois de la saison, au Forum (tous les billets sont vendus depuis longtemps).

Pour la première fois peut-être, on avait l'impression de se trouver, pour le vrai, en face d'un « match comme les autres », et pour ses retrouvailles avec la presse montréalaise, l'entraîneur du Canadien a surtout été appelé à faire le bilan de la situation actuelle au sein de sa propre équipe, reprenant sensiblement ce qu'il répète depuis quelques jours: le Canadien a besoin de plus de punch offensif et de plus de vigueur le long des rampes.

« Mais là vous me parlez après deux défaites à Edmonton et Calgary, a-t-il tenu à préciser. Il n'y a pas de panique. Je m'attends à ce que nous faisions mieux et nous sommes déjà en meilleure position que l'an dernier. J'estime aussi avoir quatre bons trios, capables de produire, alors que l'an dernier, notre quatrième trio n'était pas si étincelant ».

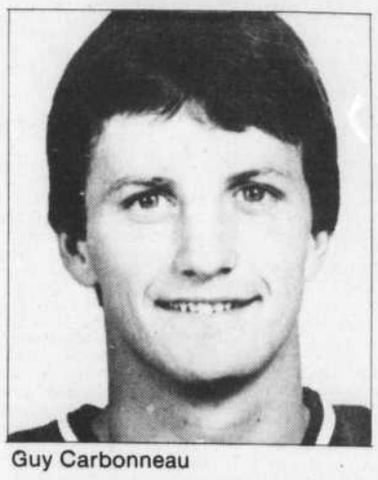
Perron a posé un geste attendu à l'entraînement hier en déménageant Stéphane Richer à droite de Bobby Smith et Mats Naslund. Interrogé à savoir s'il ne concentrait pas toute sa force offensive sur le même trio, Perron a répondu: « Non, pas particulièrement. De toute façon, notre seul trio dangereux jusqu'ici a été celui de Skrudland, Maley, Corson ». Son quatrième trio justement.

Hier, tous les trios étaient démembrés; Skrudland et Maley retrouvaient Mike McPhee à droite; Corson tentait de motiver Guy Carbonneau et Chris Nilan; et Kjell Dahlin remplaçait Richer au côté de Ryan Walter et Claude Lemieux, rendu à gauche. Sergio Momesso était destiné à se retrouver dans les estrades.

Perron a spécifié que ces changements n'étaient pas définitifs, mais a rappelé que McPhee, transformé en ailier droit pour l'occasion, avait déjà connu du succès en compagnie de Skrudland.

Et les Nordiques?

Des Nordiques, Perron a très peu parlé, si ce n'est pour dire que « ils semblent avoir une meilleure défensive que l'an dernier et c'est une des très bonnes équipes de la Ligue nationale (...) Ils ont des jeunes défenseurs qui s'améliorent », a-t-il précisé ensuite.



Guy Carbonneau

Carbo et Nilan pointés du doigt

Jean Perron s'attend à un meilleur effort de Guy Carbonneau et Chris Nilan, mais il refuse absolument de voir un rapport entre leur rendement et l'incident du couvre-feu raté survenu à Vancouver la semaine dernière.

« Ils ne sont pas les seuls à devoir m'en donner plus, a rappelé l'entraîneur du Canadien, qui a encore atténué ses propos en affirmant: Ça fait plusieurs années qu'ils jouent avec Bob Gainey et soudainement, ils se retrouvent avec un autre ailier gauche. Ça demande une période d'ajustement et c'est un facteur plus important qu'on peut le croire ».

Mis au courant des propos de son entraîneur, Carbonneau a répondu bien calmement que « c'est son opinion. Mais on n'a pas joué en équipe, a-t-il ajouté, et c'est facile de pointer un ou deux gars. Personnellement, je suis capable de faire mieux aussi bien à l'attaque qu'en défensive ».

« Pendant la saison régulière, a-t-il continué, les joueurs peuvent avoir des objectifs plus personnels, et c'est peut-être un peu pour ça que le jeu défensif est plus difficile ».

Au sujet de l'absence du capitaine Bob Gainey, blessé gravement à un genou, Carbonneau a expliqué: « Il est très facile de s'ajuster à un autre joueur, offensivement, mais ce n'est pas aussi simple en défensive. C'est alors une question de réactions et à l'exception du dernier voyage, nous jouons tout le temps contre le meilleur trio adversaire. Nous étions très habitués à Bob et c'est souvent cette fraction de seconde qui fait la différence ».

Motivé par Stastny

Carbonneau a l'habitude de se raplomber en jouant contre les Nordiques.

« Notre équipe a tout le temps bien joué contre eux, soutient-il, et moi-même je suis toujours très bien préparé. Le fait d'affronter Peter Stastny et que l'on en entende beaucoup parler semble me motiver ».

Carbonneau assure ne garder aucune animosité à l'égard de Perron, qui s'est permis de le punir en le gardant dans les estrades, en compagnie de Nilan, lors du match à Vancouver.

« Je n'ai pas aimé ça parce que j'estime qu'il n'avait pas raison, a-t-il déclaré, mais c'est oublié ».

Il y a eu un autre cas où le couvre-feu n'a pas été respecté l'an dernier, a dévoilé Carbonneau.

« Mais cette fois-là, a-t-il lancé en riant, toute l'équipe était en retard. Il ne pouvait quand même pas suspendre tout le monde... »

Coupe America

3e victoire de *Canada II*

FREMANTLE, Australie (PC) — Le voilier *Canada II* a défait *Heart of America*, hier, à Fremantle, dans la deuxième série de régates éliminatoires de la coupe America.

Il s'agissait de la deuxième victoire consécutive du Canada et de la troisième en neuf régates.

Les dirigeants ont retardé pendant près de deux heures le début des compétitions en raison des faibles vents — seulement quatre noeuds.

La mer était si calme que le Torontois Jeff Sommerville en a profité pour faire du ski nautique en attendant le début des épreuves.

Canada II a disputé plusieurs courses d'entraînement à *Heart of America* sur la Côte-Nord de la Californie l'été dernier.

Cette victoire a confirmé les affirmations du skipper Terry Neilson, qui avait précisé que les vagues diminuaient l'efficacité de son embarcation. Sur une mer agitée, dit-il, *Canada II* est moins performant.

Le moral était à la hausse au sein de l'équipe canadienne.

« Ces victoires étaient attendues, a précisé Neilson. Nous avons remporté deux courses d'affilée et tout le monde est soulagé ».

« Ce n'est pas seulement en raison de nos victoires. Nous commençons enfin à voir la lumière au bout du tunnel. Le voilier se comporte bien par temps calme et, si nous solutionnons le problème d'équilibre, nous améliorerons sa rapidité ».

On prévoit des conditions de vent similaire aujourd'hui, ce qui permet à *Canada II* d'espérer une nouvelle victoire, cette fois sur *Stars and Stripes*.

White Crusader a en effet vaincu le voilier de Dennis Conner, hier.

Le gain sur les Rangers a revigoré les Nordiques

«Nous allons à Montréal pour gagner» — Michel Bergeron

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — La victoire aux dépens des Rangers remportée dimanche dernier au Colisée a enlevé une tonne de pression sur les épaules des joueurs des Nordiques.

Avant ce jour, ils n'avaient pas gagné en cinq sorties et la première visite au Forum de Montréal approchait.

« Le triomphe de dimanche a revigoré la troupe. Vous l'avez vu ce matin lors de l'exercice où tout le monde s'est amusé tout en travaillant ferme en vue de ce match contre le Canadien », a dit l'entraîneur Michel Bergeron qui avait changé d'humeur lui aussi.

« Moi-même je me suis efforcé de retrouver le sourire; vous savez, ce n'est pas drôle pour les autres de toujours faire la gueule de bois », a ajouté un Bergeron très détendu dans son entretien avec la presse hier.

Le pilote des Québécois s'attend à un très bon match puisque le Canadien voudra mettre un terme à une série de deux revers consécutifs.

Une rencontre pour le premier rang de la section Adams présentement détenu par les Fleurdelisés, un point en avant du Tricolore qui a cependant un match en mains sur les Québécois.

« Il ne faut pas exagérer l'importance de cette première position; la saison est encore très jeune, mais c'est certain que nous nous rendons à Montréal pour gagner », a-t-il commenté.

« Ça démontre encore que ce ne sont pas seulement les séries éliminatoires qui sont importantes. Nous tentons de gagner le plus de matches possible aussi en saison régulière ».

Nouveaux trios

À la séance d'hier matin, Bergeron avait passablement modifié ses trios.

On a vu par exemple Peter Stastny à l'aile droite aux côtés de deux plombiers, Paul Gillis et Mike Eagles.

Plusieurs verraient très bien de cette façon le grand Slovaque travailler beaucoup plus à l'aise face au trio de Guy Carbonneau. Ce dernier, l'âme damnée de Peter, n'aurait plus autant de facilité pour harceler le Slovaque avec un Gillis ou un Eagles sur son chemin.

Mais Bergeron s'est bien gardé de dévoiler toute sa stratégie pour le match de ce soir.

« Je n'ai pas pensé particulièrement à Carbonneau en réunissant Peter, Gillis et Eagles, a-t-il expliqué. Il m'arrive souvent de changer les gars de trios au cours des séances d'entraînement afin de les habituer à jouer avec d'autres coéquipiers ».

Il n'en demeure pas moins que le capitaine des Nordiques ne détesterait pas voir ses compagnons de ligne s'occuper un peu de Carbonneau. Peter pourrait davantage se concentrer à l'attaque.

Son frère Anton a complété une ligne avec Goulet et Hunter tandis que la recrue Jason Lafrenière a évolué en compagnie de Côté et Ashton.

■ Ni Peter Stastny ni Michel Bergeron n'ont voulu élaborer sur une déclaration de Jean Perron au sujet du joueur de centre des Nordiques. L'entraîneur du Canadien a confié dans une entrevue à la *Presse canadienne* qu'il ne croyait pas que le capitaine des Québécois accumulerait de 100 à 120 points par saison s'il jouait à Montréal en raison du style plus défensif du Canadien. « C'est de la pure spéculation, a rétorqué Peter. Mes chances de jouer pour le Canadien paraissent à toutes fins utiles nulles », a-t-il ajouté un peu moqueur. Quant à l'entraîneur des Nordiques, il n'a pas semblé très entiché par la question. « Je ne veux pas apporter de commentaires là-dessus. J'ai assez de diriger mon équipe et c'est tout ce qui m'intéresse. Tout ce que je puis dire c'est que je suis très satisfait de la manière dont Peter joue ».

■ Le climat était à la détente hier à la séance d'entraînement au Colisée. Après l'exercice, Mario Gosselin s'est fait reporter en demandant les commentaires de Michel Goulet sur le match de ce soir; l'ailier gauche s'est plié de bonnes grâces aux questions de son coéquipier. Robert Picard, qui ambitionne de devenir commentateur sportif après sa carrière de hockeyeur, a voulu en faire autant mais Goulet a lancé: « Hey, je ne veux tout de même pas servir de cobaye aux débutants ». Ce sera pour la prochaine fois, Robert.

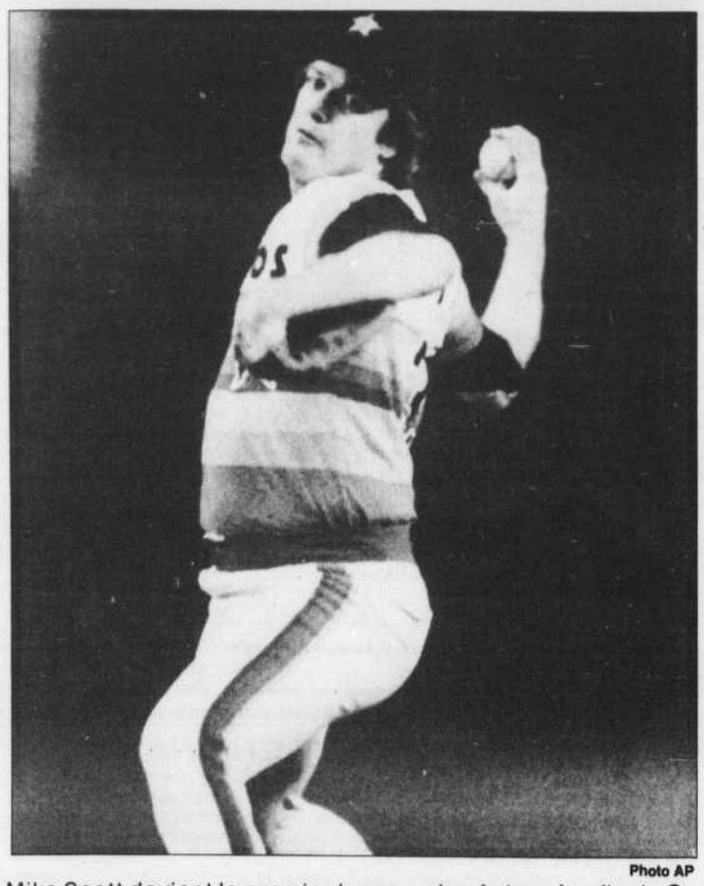


Photo AP

Mike Scott devient le premier lanceur des Astros à rafler le Cy Young.

Mike Scott remporte le trophée Cy Young

NEW YORK (AP) — Mike Scott, dont le match sans coup sûr du 25 septembre avait permis aux Astros de Houston de décrocher leur premier championnat de la section Ouest depuis 1980, a devancé de peu Fernando Valenzuela et il est devenu le lauréat 1986 du trophée Cy Young dans la Ligue nationale.

Au scrutin organisé par l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique, le lanceur droitier a amassé 98 points, 10 de plus que Valenzuela, des Dodgers de Los Angeles.

Scott, 18-10, a dominé les ligues majeures avec 306 retraits au bâton et il a conservé une moyenne de 2.22 points mérités pour devenir le premier lanceur des Astros à rafler cet honneur. Valenzuela, qui avait remporté le trophée en 1981, a terminé la saison avec un dossier de 21-11.

Mike Krukow, des Giants de San Francisco, auteur d'une fiche de 20-9 et d'une moyenne de points mérités de 3.05, a terminé troisième au scrutin avec 15 points. Quatre des cinq autres lanceurs en lice proviennent des Mets de New York. Il s'agit de Bob Ojeda, Ron Darling, Sid Fernandez et Dwight Gooden. La liste est complétée par Rick Rhoden, des Pirates de Pittsburgh.

Scott a obtenu 15 votes de première place, sept de deuxième et deux de troisième. Valenzuela a pour sa part reçu neuf votes de première position.

Scott, qui revenait d'une tournée au Japon, a rencontré les journalistes à l'Aéroport international de Los Angeles. Il semblait fatigué, mais très heureux de sa nomination.

« C'est un honneur que je savourerai longtemps, a-t-il dit. C'est formidable que de retrouver son nom aux côtés de ceux de grands lanceurs ».

« Présentement, cela signifie pour moi que la saison est terminée. Cela voudra dire sans doute beaucoup plus d'ici quelques semaines ».

Scott a avoué que la *split-fingered fastball* a tout changé dans sa carrière.

« J'avais tout essayé. J'avais essayé de lancer la balle glissante de toutes les façons possibles; la même chose avec la courbe, a-t-il confié. C'est cette *split-fingered* qui a tout changé. Je me suis mis à bien lancer quand j'ai maîtrisé ce tir ».

« Au début de la saison, je ne m'étais même pas fixé de but au niveau des victoires. Lors de la saison 1985, j'ai été chanceux. Cette saison, j'ai mieux lancé ».

« Cela ne m'était jamais arrivé. Je me suis mis à bien lancer et même quand je lançais moins bien, on aurait dit que les frappeurs adverses frappaient la balle dans les mains de nos joueurs ».

Scott a couronné sa saison en lançant deux parties complètes contre les Mets de New York lors de la série de championnat de la Ligue nationale. Ce furent là les deux seules victoires des Astros en série.

Il a même été choisi le joueur par excellence de la série, malgré le fait que son équipe a perdu.

« Je ne veux pas penser trop à cette période de la saison, a-t-il dit. Ce fut une excellente série ».

« Les gens de Houston ont été formidables, même si nous avons perdu. Je n'oublierai jamais cela, même si nous gagnons la Série mondiale un jour ».

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	16	7	5	4	65	54	18
MONTRÉAL	15	7	5	3	58	54	17
HARTFORD	12	5	4	3	40	46	13
BOSTON	14	6	7	1	48	51	13
BUFFALO	15	4	9	2	55	55	10

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	14	10	3	1	59	32	21
PITTSBURGH	15	9	4	2	64	53	20
ISLANDERS NY	14	8	5	1	57	43	17
WASHINGTON	15	7	7	1	53	63	15
NEW JERSEY	14	6	7	1	51	66	13
RANGERS NY	14	3	7	4	53	62	10

Division Clarence Campbell

Section James Norris

TORONTO	14	7	4	3	46	44	17
DETROIT	14	7	6	1	39	38	15
ST. LOUIS	13	4	5	4	42	43	12
MINNESOTA	14	5	8	1	55	58	11
CHICAGO	16	4	9	3	52	69	11

Section Connie Smythe

EDMONTON	16	9	6	1	71	56	19
WINNIPEG	14	8	5	1	57	46	17
CALGARY	15	8	7	0	53	55	16
VANCOUVER	15	4	9	2	42	59	10
LOS ANGELES	15	4	10	1	55	69	9

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Lundi
Laval 8, Drum'ville 4
Hier
Laval à Hull
St-Jean à Granby
Verdun à T-Rivières
Jeudi
Chicoutimi à Longueuil
Verdun à Drum'ville
Vendredi
Hull à Laval
Longueuil à St-Jean
T-Rivières à Granby
Chicoutimi à Shawinigan
Dimanche
Shawinigan à Longueuil
Hull à Verdun
Granby à Chicoutimi
Drum'ville à St-Jean

CLASSEMENT

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LONGUEUIL	20	13	7	0	102	80	26
LAVAL	20	10	10	0	120	114	20
HULL	19	6	11	2	75	85	14
ST-JEAN	20	6	13	1	99	115	13
VERDUN	20	2	18	0	80	170	4

Section Frank Dilio

GRANBY	22	17	4	1	139	90	35
DRUM'VILLE	21	13	8	0	110	111	26
CHICOUTIMI	20	11	8	1	105	95	23
SHAWINIGAN	20	10	8	3	117	105	23
T-RIVIÈRES	21	9	10	2	123	105	20

Ligue nationale

Hier
Edmonton à Islanders
Washington à Minnesota
Vancouver à Calgary
Winnipeg à Los Angeles
Ce soir
Boston à Pittsburgh
Hartford à Vancouver
Buffalo à Rangers
Québec à Montréal
Detroit à New Jersey
Washington à Chicago
Toronto à St. Louis
Jeudi
Edmonton à Boston
Hartford à Calgary
Detroit à Philadelphie
Winnipeg à Los Angeles
Vendredi
Québec à Washington
Philadelphie à Rangers
Pittsburgh à New Jersey
Winnipeg à Vancouver
Samedi
New Jersey à Boston
Québec à Pittsburgh
Edmonton à Hartford
Detroit à Toronto
Buffalo à **Montréal**
Chicago à St. Louis
Islanders à Minnesota
Calgary à Los Angeles
Dimanche
Islanders à Winnipeg
Edmonton à Rangers
Washington à Phil'phie
Toronto à Chicago

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	13	26	39
Lemieux, Pitt	17	15	32
Cicarelli, Min	18	11	29
Messier, Edm	7	18	25
P.Stastny,Qué	**9**	**13**	**22**
Poddubny, Ran.	6	14	20
Propp, Phi	6	14	20
Ruskowski, Pit	5	15	20
Coffey, Edm	4	16	20
Gingras, Mtl	**2**	**18**	**20**
Kerr, Phi	11	8	19
Verbeek, NJ	11	8	19
Muller, NJ	8	11	19
Kurri, Edm	10	8	18
Naslund, Mtl	**7**	**11**	**18**
Hunter, Qué	4	14	18
Broten, NJ	5	13	18
Klima, Det	12	5	17
Robitaille, LA	10	7	17
Sutter B,Isl	10	7	17

EN BREF...

■ *Clancy exposé au Garden*

TORONTO (PC) — Le monde du hockey pourra rendre un dernier hommage à King Clancy, demain, au Garden de Toronto. Le propriétaire des Maple Leafs de Toronto, Harold Ballard, un ami personnel de Clancy, a pris la décision d'honorer la mémoire de Clancy, au Garden, après avoir obtenu l'assentiment de la famille du défunt. King Clancy est décédé lundi à l'âge de 83 ans. Il était le vice-président des Maple Leafs, de la Ligue nationale de hockey, et des Tiger Cats de Hamilton, de la Ligue canadienne de football.

■ *Sanchez éliminé*

LONDRES (AFP) — L'Espagnol Emilio Sanchez est devenu le premier joueur classé à être éliminé du tournoi de tennis de Londres. Sanchez a été vaincu par le Sud-Africain Johan Kriek en trois sets: 5-7, 6-4 et 6-4. Un autre Espagnol, Sergio Casal, a vaincu Michael Schapers, des Pays-Bas, en trois sets de 2-6, 6-1 et 7-5. Le Francais Yannick Noah s'est également qualifié pour le second tour en battant l'Américain Jonathan Canter 6-4 et 6-4. Les Américains Mike DePalmer, Scott Davis, David Pate et Kevin Curren,le Sud-Africain Christo Steyn et le Suédois Jonas Svensson ont également remporté leur match de première ronde.

■ *Les Nicklaus absents à Hawaii*

KAPALUA, Hawaii (AP) — Le vétéran Jack Nicklaus et son fils Jack junior ne participeront pas au tournoi de golf de Kapalua à Hawaii, qui s'amorce aujourd'hui. Nicklaus fils tentera plutôt sa chance au tournoi de qualification, qui donne le droit de participer aux différents Omniums de la PGA. Le père a donc décidé de passer la semaine en compagnie de son fils.

■ *De Wit par KOT au 4e round*

HALIFAX (PC) — Willie de Wit n'a pas eu grand mal à conserver son titre canadien des poids lourds, lundi soir, à Halifax, lorsqu'il a inscrit une victoire par mise hors de combat technique sur Conroy Nelson à 2:09 du quatrième round. De Wit a trouvé une cible de choix en Nelson, un élancé boxeur qui s'est peu servi de sa vitesse d'exécution. Remplaçant à pied levé Cedric Parsons blessé, Nelson a tenté d'épuiser de Wit en encaissant tant bien que mal les attaques répétées du champion. Il a finalement cédé à la suite d'une vicieuse attaque au corps.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PROTESTANTE DE WESTERN QUÉBEC

recherche un

ENSEIGNANT
de mathématiques et sciences,

Niveau I, II, III, dans le secteur francophone de l'école secondaire Percival à Val d'Or, Québec, commençant immédiatement.

Faites parvenir vos demandes par écrit avant le 17 novembre à:

Elleanor Botner, directrice du personnel
C.S.R.P. de Western Québec
170 rue Principale
Aylmer, Québec, J9H 6K1

"Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents."

Au département d'études littéraires

POSTE DE PROFESSEUR RÉGULIER EN LITTÉRATURE ET PSYCHANALYSE

Poste accessible aux femmes et aux hommes.

Fonctions et cadre de travail:
Activités d'enseignement et de recherche aux 1er, 2e et 3e cycles et participation aux tâches administratives du département ou des unités de programme.

Date d'entrée en fonction: 1er janvier 1987.

Exigences:
— Doctorat;
— Connaissance des théories psychanalytiques dans leur rapport à la littérature;
— Bonne connaissance des pratiques textuelles;
— Expérience d'enseignement et publications.

Traitement: Selon la convention collective SPUQ-UQAM.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé ***avant le 21 novembre 1986*** *à:*

Monsieur Jacques Pelletier, Directeur, Département d'études littéraires
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal